

**UNIVERSITE GALATASARAY
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES
DEPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE**

**LES POLITIQUES DE LA TURQUIFICATION ET
L'ACCUMULATION PRIMITIVE DES MUSULMANS-
TURCS PAR DEPOSSESSION DES MINORITES NON
MUSULMANES: EXEMPLE D'EDIRNE**

THESE DE MASTER RECHERCHE

İlkay ÖZ

Directeur de Recherche: Doç. Dr. Özgür Adadağ

AOÛT 2019

REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes ont contribué à cette recherche, mais je dois énoncer qu'au bout du compte, créer une thèse est un voyage personnel et toute la responsabilité de cette recherche appartient entièrement à moi. D'abord, je dois remercier Füsün Üstel, qui m'a informé de l'Expulsion des Juifs de la Thrace en 1934, et qui m'a accepté devenir ma directrice de recherche. En outre, elle m'a montré comment une intellectuelle/une académicienne doit faire une attitude en face d'un problème social. Puis, je remercie Özgür Adadağ, qui m'a secouru après sa retraite de Üstel. Je suis reconnaissant à Adadağ pour son obligeance d'accepter d'être le directeur d'une recherche à moitié finie. En plus, je le remercie pour sa contribution à la revalorisation académique de ma recherche.

En outre, j'exprime tous mes remerciements aux membres de jury, Hakan Yücel, Barış Zeren et Adadağ, pour leurs conseils et avis précieux.

D'une part, je voudrais présenter mes remerciements à Ayhan Aktar qui m'a partagé son expérience d'étude dans les archives de titre de propriété; à Ahmet Kuyaş qui a répondu à toutes mes questions avec une perspective d'un historien. D'autre part, je ne peux me passer de remercier Güven Gürkan Öztan qui m'a proposé de trouver un nouvel point de vue qui ne me limite pas avec la perspective identitaire.

En outre, je remercie Moris Levi, vice-président exécutif de la Communauté Juive de Turquie et Metin Sarfati qui a partagé des mémoires de sa famille. Je devrais remercier tous les gens qui ont accepté de l'interview.

Je ne peux pas oublier de remercier en particulier les fonctionnaires de la Section XIV à Edirne de la Direction Générale de l'Arpentage et du Cadastre pour

m'aider sur la recherche d'archive de titre de propriété pendant des semaines. D'une part, je devrais remercier les employés de la Bibliothèque Publique d'Edirne pour ses contribution à la recherche d'archive des journaux locaux à Edirne. D'autre part, je remercie les employés de la Bibliothèque de Université de Trakya, du *SALT Araştırma* et ainsi que ceux de la Bibliothèque de Université Galatasaray.

Enfin je devrais remercier les membres de ma famille qui ont travaillé comme mes « assistants ». D'une part, je souhaiterais exprimer particulièrement mes remerciements envers ma Tante Nergiz (Nergiz Sivrikaya Güç) qui a pris l'autorisation d'accès aux archives de titre de propriété pour moi. Si elle ne prenait pas cette autorisation, ma recherche ne pourrait pas se concrétiser. D'autre part, je remercie ma mère (Ayfer Öz) et ma Tante Gülfer (Gülfer Sivrikaya) qui m'ont accompagné pendant les interviews. Finalement, je voudrais remercier mes amis qui ne sont jamais abstenu de me soutenir et de me motive.

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	i
TABLES DES MATIERES.....	iii
ABREVIATIONS.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
RÉSUMÉ.....	viii
ABSTRACT.....	x
ÖZET.....	xi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I. INTRODUCTION AUX PROCESSUS DE L'ACCUMULATION PRIMITIVE DES MUSULMANS-TURCS PAR DEPOSSESSIONS DES MINORITES NON MUSULMANES.....	11
A. La première étape du processus de la dépossession des Arméniens : « La déportation des Arméniens ».....	17
1. « La déportation » à Edirne.....	22
a- Le bénéfice économique direct des notables locaux de « la déportation des Arméniens ».....	25
b- Le bénéfice économique indirect des notables locaux de « la déportation des Arméniens ».....	31
B- Une autre étape dans les politiques de turquification et de dépossession de non-musulmans: la liquidation des Rums et l'échange forcée de la population turco- grecque.....	33
1. Les politiques de violence systématique contre les Rums en Thrace et en Anatolie occidentale.....	34
2. L'échange obligatoire de population fondé sur l'identité religieuse.....	35
CHAPITRE II. LIQUIDATION DES JUIFS ET L'ACCUMULATION PRIMITIVE À NOUVEAU DES MUSULMANS-TURCS PAR DEPOSSESSIONS DES JUIFS.....	45

A. Les événements anti-minoritaires à Edirne de 1923 à 1934.....	47
1. La campagne de « Citoyen parle turc! ».....	50
B. L'Expulsion des Juifs de la Thrace de 1934.....	52
1. La situation socio-économique d'Edirne dans les années 1930.....	55
2. L'organisation provinciale du PRP à Edirne dans les années 1930.....	59
3. L'Inspection générale de la Thrace et İbrahim Tali bey.....	60
a- Le rapport de Thrace d'İbrahim Tali bey.....	62
4. Une politique de l'installation des non turcs pour des raisons des menaces à la sécurité et de l'assimilation: loi de l'Immigration Forcée n° 2510.....	65
5. Les provocations antisémites des revues Orhun d'Atsız et Milli İnkılâp d'Atilhan.....	69
6. « La question juive » et les articles antisémites dans les journaux locaux d'Edirne.....	74
C. L'Expulsion des Juifs de Çanakkale de 1934.....	82
D. L'Expulsion des Juifs de Kırklareli de 1934.....	85
1. L'Expulsion des Juifs des autres villes autour de Kırklareli-Tekirdağ de 1934.....	87
E. L'Expulsion des Juifs d'Edirne de 1934.....	88
1. La situation des Juifs d'Edirne juste après les événements.....	92
2. Les attitudes et les déclarations des officiels face aux événements.....	94
3. L'attitude de presse locale et nationale envers les événements.....	98
F. L'économie-politique de l'Expulsion des Juifs de Thrace: Une étude d'archive de titre de propriétés des Juifs.....	100
G. La situation après l'Expulsion des Juifs de Thrace.....	114
CHAPITRE III. UN AUTRE ETAPE DANS L'ACCUMULATION DES MUSULMANS-TURCS À NOUVEAU PAR DEPOSSESSIONS DES JUIFS: L'IMPÔT SUR LA FORTUNE.....	117
A. « La nécessité » de l'Impôt sur la Fortune.....	119
B. Les caractéristiques de la loi de l'Impôt sur la Fortune.....	124
C. L'application de la loi de l'Impôt sur la Fortune.....	127
1. La situation des contribuables étrangers.....	130
D. La structure socio-économique d'Edirne.....	132
E. L'application de la loi l'Impôt sur la Fortune à Edirne.....	134

F. Analyse de l'application de l'Impôt sur la Fortune à Edirne à partir des registres fonciers.....	139
1. Le paiement de l'Impôt sur la Fortune en espèces.....	141
2. Les transactions d'hypothèque des non musulmans avec la <i>Ziraat Bankası</i>	141
3. Les transactions des biens immobiliers réalisées entre les Juifs.....	144
4. Les transactions des ventes des biens immobiliers des Juifs aux musulmans-turcs.....	147
5. Les transactions des biens immobiliers des musulmans-turcs.....	151
G. Les conséquences de l'application de la loi de l'Impôt sur la Fortune.....	152
CHAPITRE IV. LES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE D'EDIRNE DE L'ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LE SIONISME DE TURQUIE.....	156
A. Le bureau principal de l'ALCST.....	160
B. La branche d'Edirne de l'ALCST.....	162
1. Les activités de la branche d'Edirne de l'ALCST.....	165
CONCLUSION.....	171
BIBLIOGRAPHIE.....	175

ABREVIATIONS

ADGA : Archive de Direction Générale de l'Arpentage

ALCST : Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie

CPD : Cahiers de Procès-Verbaux

CUP : Comité de l'Union et le Progrès

DRF : Dossiers de Registre Foncier

GANT : Grande Assemblée nationale de Turquie

JTA : Jewish Telegraphic Agency

LT : Livres turques

PAN : Parti d'action nationaliste

PRP : Parti républicain du peuple

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1: Les biens abandonnés des Arméniens.....	27-28
Tableau 1.2: La province d'Edirne d'Annuaire Oriental de 1909.....	32
Tableau 1.3: Les biens abandonnés des Rums.....	38-39
Tableau 2.1: La province d'Edirne d'Annuaire Oriental de 1933-1934.....	57
Tableau 2.2: Les biens abandonnés des Juifs après les Evénements de Thrace de 1934.....	104-105
Tableau 2.3: Les transactions de ventes des immobiliers juifs de juillet 1934 à juillet 1935.....	108-110
Tableau 3.1: La province d'Edirne d'Annuaire Commercial de 1938.....	133
Tableau 3.2: Les contribuables de l'Impôt sur la Fortune d'Edirne.....	136
Tableau 3.3: La diminution de la valeur de la monnaie turque entre 1938 et 1945.....	140
Tableau 3.4 : Les transactions d'hypothèque des non musulmans avec <i>la Ziraat Bankası</i>	143
Tableau 3.5 : Les transactions des biens immobiliers réalisées entre Juifs....	145
Tableau 3.6: Les transactions des ventes des biens immobiliers des Juifs aux musulmans-turcs pendant l'Impôt sur la Fortune.....	148

RÉSUMÉ

Dans cette recherche, nous avons tenté de dévoiler le lien entre les politiques de la turquification et de l'accumulation primitive des musulmans-turcs par dépossession des minorités non musulmanes en focalisant sur le local d'Edirne à partir du début du XX^e siècle aux années 1970 à Edirne. Ces processus qui se sont déroulés à Edirne au cours des soixante années étaient un petit exemple spécifique des politiques de l'identité et l'économie à l'échelle nationale et qu'il peut suivre ce processus sur la base d'exemple d'Edirne.

Le paradigme nationaliste et l'identité nationale turque qui ont commencé à se cristalliser à la suite des guerres balkaniques ont conduit à appliquer des politiques anti-minoritaires. Notre étude souligne la continuité des politiques économiques, sociales et identitaires dans la transition de l'Empire ottoman à la République de Turquie. Alors, les politiques de l'Etat turc sont fondés sur deux piliers au sujet de la création de l'État-nation capitaliste: L'un des piliers était de nettoyer les minoritaires non-musulmanes considérées comme des éléments « étrangers de l'intérieur » et « dangereux » du pays, en un mot, de la liquidation. L'autre pilier était de former une classe sur laquelle l'État turc pourrait compter, au besoin, et qui pourrait s'appuyer dans le domaine économique. Toutefois, puisqu'il n'y avait pas assez du capital afin de créer une classe de la bourgeoisie composant des musulmans-turcs, le trio local « bureaucratie-peuple-notable » musulman-turc ont tenté d'obtenir leur accumulation primitive par dépossession des minoritaires non-musulmanes tels que les Arméniens et les Rums et les Juifs. D'abord, « la déportation des Arméniens » et l'expulsion et la migration forcée des Rums ont eu lieu. Puis, l'Expulsion des Juifs de Thrace s'est déroulée. Ensuite, le processus de l'accumulation primitive à nouveau des musulmans-turcs par dépossession des non musulmans et la turquification du capital ont été réalisés par l'application de l'Impôt sur la Fortune. Enfin, les activités de la

branche d'Edirne de l'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie ont forcé les Juifs restants de quitter Edirne.



ABSTRACT

In this study, we have tried to unravel the link between the policies of Turkification and the primitive accumulation of Turkish Muslims by dispossession of non-Muslim minorities by focusing on the local of Edirne from the beginning of the 20th century to 1970. The happenings in Edirne in the last sixty years were a small, unique example of national identity and economic policies and this situation can be followed through our Edirne example.

The nationalist paradigm and Turkish national identity that began to crystallize as a result of the Balkan wars led to the implementation of anti-minority policies. Our study highlights the continuity of economic, social and identity policies in the transition from the Ottoman Empire to the Republic of Turkey. The policies of the Turkish state are based on two pillars about the creation of the capitalist nation-state: One of the pillars was to clean the non-Muslim minorities considered as « domestic foreigner » and « dangerous » elements of the country, which is a purge in a word. The other pillar was to form a class which is based on the Turkish state could rely, and could support the economy when it is necessary. However, since there was not enough capital to create a class of the Turkish-Muslim bourgeoisie, the Turkish-Muslim « bureaucracy-common-notables » trio tried to obtain their primitive accumulation by dispossession non-Muslim minorities such as Armenians, Rums and Jews. According to this, the first step was « the deportation of the Armenians » and the expulsion and the forced migration of the Rums. Then, the Expulsion of the Jews from Thrace has followed this. Subsequently, the process of the primitive accumulation of the Turkish Muslims by dispossession of the non-Muslims and the Turkification of the capital was put in practice once again by the application of the Wealth Tax. And finally the activities of Edirne Office of the Association for Struggle Against Zionism in Turkey forced the remaining Jews to leave Edirne.

ÖZET

Bu çalışmada, 20. yüzyılın başından 1970’li yıllara kadar olan dönemde Edirne yereline odaklanarak gayrimüslimlerin mülksüzleştirilmesi yoluyla Müslüman-Türklerin ilkel birikimlerini gerçekleştirme ve Türkleştirme politikaları arasındaki ilişkiyi gözler önüne sermeyi denedik. Son altmış yılda Edirne’de yaşanan süreçler ulusal kimlik ve ekonomi politikalarının küçük, kendine özgü bir örneği idi ve bu süreç Edirne örneği üzerinden takip edilebilmektedir.

Balkan Savaşları’nın ardından belirginleşmeye başlayan Türk milli kimliği ve milliyetçi paradigma azınlık karşıtı politikaların uygulanmasına yol açtı. Çalışmamız, Osmanlı İmparatorluğu’ndan Türkiye Cumhuriyeti’ne geçiş sürecinde iktisadi, sosyal ve kimlik politikalarının sürekliliğini vurgulamaktadır. Kapitalist ulus-devletin yaratılmasıyla ilgili olarak Türk devletinin politikaları iki temel sütuna dayanmaktadır: Sütunlardan biri, “yerli yabancı” ve “tehlikeli” unsurlar olarak kabul edilen gayrimüslim azınlıkların ülkeden temizlemektir, bir kelimeyle ifade edersek tasfiye. Diğer bir sütun ise Türk devletinin güvenilebileceği ve ihtiyaç durumunda iktisadi alanda sırtını dayayabileceği bir sınıf oluşturmaktır. Ancak, Müslüman Türklerden meydana gelen bir burjuva sınıf yaratmak için yeterli sermaye olmadığı için Müslüman Türk “bürokrasi-halk-eşraf” yerel üçlüsü ilkel birikimlerini Ermeni, Rum ve Yahudi gibi gayrimüslim azınlıkların mülksüzleştirilmesi üzerinden gerçekleştirmeye girişti. Önce, “Ermeni tehciri”, Rumların kovulması ve zorunlu göçleri cereyan etti. Sonra, Trakya’dan Yahudilerin Kovulması meydana geldi. Daha sonrasında, Varlık Vergisi’nin uygulanmasıyla gayrimüslimlerin mülksüzleştirilmesi üzerinden Müslüman Türklerin yeniden ilk birikimlerini elde etme süreci gerçekleştirildi. Son olarak, Türkiye Siyonizmle Mücadele Derneği Edirne şubesi faaliyetleri geride kalan Yahudileri Edirne’yi terk etmeye zorladı.

INTRODUCTION

Dans cette recherche, nous visons à examiner les politiques économiques, sociales et identitaires de l'État vers les minorités non musulmanes, notamment les Juifs d'Edirne, par entremise des notables, du peuple et de la bureaucratie locale et en même temps avec la collaboration de ceux en focalisant sur le local d'Edirne. Nous avons pour but d'expliquer les conflits ethno-religieux qui avait des motivations économiques et des raisons portant sur la différence de la classe sociale en tenant compte de l'arrière-plan économique/matériel. Comme l'État n'est pas indépendant de la lutte de classe, les politiques de l'État ne sont pas indépendants de la lutte de classe. En outre, les groupes qui possèdent le mécanisme de l'État ne sont pas indépendants de leur identité ethno-religieuse ni de leur identité de classe. Comme Karatani, le penseur marxiste, l'a indiqué, le capital, la nation et l'État ont formé la structure tripartite et l'État-nation capitaliste est forte grâce à cette structure tripartite¹. C'est pourquoi, notre recherche va essayer de dévoiler le rôle du capital et la corrélation capitaliste dans les politiques de l'identité de l'État et les manières des individus (les notables et le peuple). Cette recherche expose la continuité des politiques économiques conformément aux intérêts des groupes (en général, le petit-bourgeois et la bureaucratie civil-militaire musulmane) qui sont représentés par le pouvoir du Comité d'Union et de Progrès (CUP) et les gouvernements de la République de Turquie. Il y a une immense littérature qui traite la continuité et la rupture². Nous allons essayer d'apporter humble contribution à cette littérature en

¹ Kojin Karatani, **Transkritik: Kant ve Marx Üzerine**, trad. par Erkan Ünal, 1^{ère} édition, İstanbul: Metis Yayınları, 2006, pp. 345-350.

² Pour quelques études qui ont montré la continuité des politiques des gouvernements turcs dans le domaine économique, identitaire et social, voir: Taner Akçam, **Türk Ulusal Kimliği ve Ermeni Sorunu**, 4^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 1995; Ahmet Yıldız, **Ne Mutlu Türküm Diyebilene Türk Ulusal Kimliğinin Etno-Seküler Sınırları (1919-1938)**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2001; Nevzat Onaran, **Cumhuriyette Ermeni ve Rum Mallarının Türkleştirilmesi (1920-1930) Emvâl-i Metrûkenin Tasfiyesi- II**, 1^{ère} édition, İstanbul: Evrensel Basım Yayın, 2013,

examinant le processus de la transformation socio-économique, de l'homogénéisation et de la turquisation d'Edirne et de l'accumulation primitive des musulmans-turcs³ par dépossession des minorités non musulmanes, en particulier des Juifs, à Edirne. Cette recherche va exposer que ces événements et ce processus à Edirne sont un exemple spécifique des politiques de l'identité à l'échelle nationale et qu'on peut suivre ce processus sur Edirne.

Dans la première partie, nous allons étudier l'épuration et la dépossession des Rums (l'expression désignant les Grecs de Turquie) de la Thrace et des Arméniens. Le paradigme nationaliste qui a cristallisé après les guerres balkaniques a formulé la libération aux politiques de « l'Économie Nationale » et l'homogénéisation. Ces politiques se sont transformés un motif anti-minoritaire et en particulier anti-chrétien et à partir de ce moment jusqu'à la proclamation de la République, le peuple arménien et le peuple rum se sont épurés et dépossédés par la collaboration des notables, de peuple et de l'État au moyen de « la déportation », de « la massacre » et de « l'échange ». Les musulmans-turcs ont obtenu une accumulation primitive par des dépossession des peuples chrétiens pour la première fois.

Après avoir examiné les dépossession des peuples minoritaires chrétiens afin de montrer la continuité entre les politiques économiques des gouvernements de la République et du CUP, dans les prochains chapitres, nous allons se concentrer sur l'épuration et la dépossession des Juifs d'Edirne. Il y a trois événements/attaques qui ont ciblé les Juifs d'Edirne. L'Expulsion des Juifs de la Thrace de 1934 (en littérature turque les Événements de Thrace de 1934) est le premier de ceci. Plusieurs dynamiques locales ou nationales ont joué rôle dans cet événement. En analysant l'Expulsion des Juifs de la Thrace, nous allons essayer d'exposer la coordination entre « les politiques » des acteurs locaux et les politiques économiques et identitaires du pouvoir national. Dans cette étude, cet événement est interprété du

³ Dans ce texte, le terme du musulman est souvent utilisé comme du synonyme du terme du Turc. Cette utilisation ne réfléchit pas l'avis de l'auteur de cette recherche. Elle a été choisie afin de montrer la perception de la majorité de la société de la Turquie et de l'État. Voir les recherches qui abordent cette perception: Akçam, **Türk Ulusal...**; Rıfat N. Bali, **1934 Trakya Olayları**, 3^{ème} édition, İstanbul: Libra Kitapçılık, 2009; Barış Ünlü, « Türklük Sözleşmesi'nin İmzalanışı (1915-1925) », **Mülkiye Dergisi**, vol. 3, n° 38, 2014, pp. 47-81; Oya Köymen, **Sermaye Birikirken: Osmanlı, Türkiye Dünya**, 3^{ème} édition, İstanbul: Yordam Kitap, 2001, p. 11. Yıldız, **op. cit.**

point de vue de matérialisme historique et on ne se borne pas au « perspective identitaire » ou au « point de vue de l'État despotique ».

Puisque les conflits et les luttes éthno-religieuses se sont émergés dans le plan économique sous l'Empire Ottoman⁴ et cela a continué à se réaliser de la même manière pendant la République, dans cette recherche, nous essayons de dévoiler les coupants économiques des conflits éthno-religieuses. Nous essayons de trouver l'origine économique et la face concernant l'accumulation primitive de ces conflits. Et puis nous prétendons que l'accumulation primitive n'est pas pour une fois et qu'elle est un processus permanent. En ce sens, les politiques envers les Juifs à Edirne n'étaient pas indépendants du processus de la réalisation de l'accumulation primitive des politiques de « l'Économie Nationale » qui sont inhérents à la logique de l'accumulation du capital⁵.

À Edirne, la deuxième grande attaque qui a ciblé les minorités non musulmanes et en particulier les Juifs dans la période de la République était le *Varlık Vergisi* (l'Impôt sur la Fortune) qui a aidé la continuité de l'obtention de l'accumulation primitive de musulmans-turcs par des dépossessions des Juifs. Les montants de taxes qui ont imposé aux non musulmans étaient plus que ceux qui ont imposé aux musulmans. En raison de la taxation qui s'est basée sur la discrimination contre les minorités non musulmanes, plusieurs Juifs ont dû vendre les biens immobiliers à des prix dérisoires à Edirne. Les musulmans-turcs (les notables, le peuple, le petit bourgeois etc.) ont acheté les biens immobiliers à vil prix et ainsi ont réalisé l'accumulation primitive par des dépossessions des Juifs.

⁴ Pınar Kaya Özçelik, « İlk Birikim Sorunsalı Bağlamında Türk Ulus Devletinin Kurulma Sürecinde Gayrimüslim Azınlıklar », **Praksis**, n° 39, 2015/3, p. 47.

⁵ Selon Marx, les moyens de production et de subsistance ne sont pas a priori un capital et la monnaie et les marchandises ne constituent pas aussi spontanément un capital. Comme ces moyens ne sont pas encore joints aux propriétaires de marchandises et aux travailleurs, ils ne se sont pas transformés en capital. Karl Marx, **Le Capital Critique de L'Economie Politique, livre premier, tome III**, traduction de Joseph Roy, entièrement révisée par l'auteur, Paris: Editions Sociales, 1977, p. 154. Pour le discours marxiste, il serait peut-être plus approprié de les appeler la richesse plutôt que le capital à ce stade. Köymen souligne également la différence entre les capitalistes et les propriétaires de richesse. Oya Köymen, « Préface », dans **Sermaye Birikirken...**, p. 11. Toutefois, nous avons préféré utiliser le terme du capital pour clarifier le potentiel de la richesse qui pourrait transformer en capital et le rôle de l'accumulation primitive.

La dernière grande attaque qui a ciblé les Juifs était les activités de la branche d'Edirne de l'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie. Le bureau principal de l'association était à İzmir et fondé en 1968 et elle avait une juste branche. La branche d'Edirne s'est émergée contre l'existence de la communauté juive à Edirne dans les années 1960-1970 et elle avait pour but de faire fuir les Juifs d'Edirne. Sous le couvert de l'antisémitisme, l'association avait une politique antisémite. Toutefois, les actions antisémites des adhérents de cette association incluaient à la fois une grande motivation économique et individuelle comme celle de l'Expulsion des Juifs de 1934. Elle a publié un journal mural suggérant antisémitisme. C'était une activité légale. Cependant, les adhérents de celle-ci ont fait en même temps l'activité illégale devant les autorités compétentes en même temps. Du fait ces politiques anti-minoritaires non musulmanes, la quantité de la population des Juifs à Edirne a descendu au « niveau désiré ». Les politiques de l'homogénéisation et de la turquification et de l'accumulation primitive des musulmans par dépossession des minorités non musulmanes qui sont mis à appliquer à partir des années 1910, l'expulsion des Rums et des Arméniens à Edirne. Ces politiques ont continué à appliquer aux Juifs pendant la période de la République telles que l'Expulsion des Juifs de Thrace de 1934 et l'application de l'Impôt sur la Fortune 1942-1944 et il a duré jusqu'aux années 1970. Enfin, les activités de la branche d'Edirne de l'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie ont mis un terme à 60 années de ce processus puisqu'il n'y avait plus d'existence de la communauté non musulmane ou juive.

Cette thèse de master est un produit d'une étude interdisciplinaire incluant plusieurs disciplines de sciences sociales telles que les sciences politiques, l'histoire et l'économie. Car, le sujet de cette étude a nécessité cette collaboration interdisciplinaire. Après la recherche littérature mentionnée les actions anti-minoritaires non musulmanes, en particulier l'Expulsion des Juifs de Thrace de 1934, l'application de l'Impôt sur la Fortune 1942-1944 et les activités de la branche d'Edirne de l'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie nous nous sommes aperçu les parties incomplètes de cette littérature et nous avons visé à les accomplir. C'est la recherche d'archive de titre de propriété qui nous montrera l'économie politique des actions anti-minoritaires non musulmanes.

Il importe de souligner la recherche d'archive. Bien que, dans les recherches et les articles traités l'Expulsion des Juifs de Thrace de 1934, on ait bénéficié des archives d'État du Premier ministre et des archives d'Affaires Etrangères à l'extérieur telles que les États-Unis, l'Angleterre et l'Italie, les archives locales, telles que les archives de titre de propriété, ayant eu le potentiel de nous montrer nettement la dépossession des Juifs d'Edirne, c'est-à-dire l'économie politique de l'Expulsion des Juifs de Thrace de 1934 n'ont pas été utilisées par les chercheurs⁶. Cependant, comme l'explique Onaran, « la question est à l'origine une affaire de titre de propriété parce que l'économie politique de chaque nationalisme est au fondement la liquidation de la propriété de « l'autre » »⁷. C'est pourquoi, nous avons décidé de bénéficier de l'archive de titre de propriété. Environ trois mois après notre demande à la Section XIV à Edirne de la Direction Générale de l'Arpentage et du Cadastre, à la suite des procédures bureaucratiques, nous avons pu prendre la permission de l'utilisation de cette archive. Ainsi, notre aventure de l'archive de titre de propriété sur les étagères poussiéreuses a commencé. Puisque la recherche d'archive est la base de cet article, ici, je remercie encore une fois ma Tante Nergiz⁸ qui m'a aidée à dépasser cet obstacle bureaucratique. Cependant, elle n'a pas même réussi à me faire surmonter tous les obstacles bureaucratiques. Nous avons eu un désir de bénéficier des archives de palais d'Edirne afin de révéler les affaires criminelles pendant l'Expulsion des Juifs de Thrace de 1934. Et nous avons recouru à la Première Chambre Correctionnelle du Tribunal d'Edirne et à la Première Chambre de la Cour d'Assises d'Edirne pour la permission de l'utilisation de leurs archives.

⁶ Halûk Karabatak, « 1934 Trakya Olayları ve Yahudiler », **Tarih ve Toplum**, n° 146, février 1996, pp. 4-16; Oral Onur, « Trakya Olayları Hakkında », **Tarih ve Toplum**, n° 149, mai 1996, pp. 3-4; Avner Levi, « 1934 Olayları Alınamayan Ders », **Tarih ve Toplum**, n° 151, juillet 1996, pp. 10-17; Zafer Toprak, « 1934 Trakya Olaylarında Hükümetin ve CHF'nin Sorumluluğu » **Toplumsal Tarih**, n° 34, octobre 1996, pp. 19-25; Ayhan Aktar, « Trakya Yahudi Olaylarını 'Doğru' Yorumlamak », **Tarih ve Toplum**, n° 155, novembre 1996, pp. 45-56; Bali, **1934 Trakya Olayları**; Banu Eligür, « The 1934 Anti-Jewish Thrace Riots: The Jewish Exodus of Thrace through the Lens of Nationalism and Collective Violence », **British Journal of Middle Eastern Studies**, 2016, vol. 1, n° 44, pp.88-109.

⁷ Onaran, **Cumhuriyette Ermeni**, p. 21.

⁸ La demande d'un étudiant en master à l'Université de Mersin, à la Section XIV à İçel de la Direction Générale de l'Arpentage pour l'autorisation d'accès aux archives de titre de propriété n'a pas été acceptée en raison d'un motif juridique. Voir: Şekip Alpsoy, **Varlık Vergisi ve İçel'deki Etkileri**, Université de Mersin, Institut des Sciences Sociales, thèse de master en histoire, Mersin, avril 2001, appendice, pas de numéro de page. Cela montre que notre autorisation d'accès aux archives de titre de propriété est tel précieuse.

Notre demande a été directement refusée par la présidence de Première Chambre Correctionnelle du Tribunal d'Edirne. Cependant, la présidence de la Première Chambre de la Cour d'Assises d'Edirne n'a pas repoussé notre recours. C'était le début de processus des correspondances et recours ayant duré environ 18 mois. À plusieurs fois, nous avons préparé les documents demandés et nous avons adressé aux autorités compétentes, compris le Conseil des juges et procureurs (*Hâkimler ve Savcılar Kurulu*). À la fin d'un processus épuisant et long, nous n'avons pas réussi surmonter les obstacles bureaucratiques du pouvoir judiciaire. C'est seulement un autre exemple de difficulté de faire la recherche d'archive en Turquie, notamment sur le sujet « sensible ».

Ça serait bien de parler de méthode de recherche d'archive de titre de propriété pour mieux se comprendre notre étude et en même temps guider les chercheurs futurs qui feront la recherche dans l'archive. Tous les actes des biens immobiliers s'inscrivent aux Cahiers de Procès-Verbaux au jour le jour. Dans ces cahiers; les noms, les adjectifs et souvent les identités ethno-religieuses⁹, les adresses, les signatures des vendeurs et des acheteurs des biens immobiliers et le type, la localité, le prix de vente des ceux sont enregistrés par les fonctionnaires. Par-là, nous avons suivi l'Expulsion des Juifs de Thrace de 1934, l'application de l'Impôt sur la Fortune 1942-1944. En commençant par les enregistrements de deux mois environ avant les Événements de Thrace, nous avons pisté ce processus environ 18 mois. Le même pour l'application de l'Impôt sur la Fortune 1942-1944. Mais nous avons examiné non seulement les actes de ventes, en même temps, les actes hypothécaires sur le sujet de l'application de l'Impôt sur la Fortune. Toutefois, dans ces cahiers, nous avons pu voir seulement les ventes réalisées par ses propriétaires. Néanmoins, lors de l'Expulsion de Thrace, plusieurs Juifs ont quitté leur pays n'ayant pas eu possibilité de vendre leurs propriétés. Alors, nous n'avons pas pu suivre leurs « biens abandonnés »¹⁰ (*emval-i metruke*) dans ces cahiers. Afin d'explorer « les biens abandonnés », nous avons examiné les dossiers de registre foncier qui contenaient les

⁹ En général dans les procès-verbaux de titre de propriété, les identités ethno-religieuses des vendeurs et des acheteurs des biens immobiliers ont été enregistrées. Par exemple, « Salamon de la communauté juive » ou « Hristo de la nation bulgare ». Même si elles n'ont pas été enregistrées comme ça, nous pouvons trouver leur identité ethno-religieuse en raison de leur nom.

¹⁰ Comme nous le verrons dans les chapitres suivants, l'expression des « biens abandonnés » en général utilisait pour exprimer les biens immobiliers des Arméniens expulsés.

jugements, jugements d'annulation, actes authentiques, projets de reconstruction etc., ceux qu'on est considéré comme les pièces de justificatives. Il y a des différents dossiers pour tout le registre foncier. Dans ces dossiers, à l'exception des documents mentionnés ci-dessus, il y a aussi la Déclaration de Cadastre et de Titre de Propriété. Dans ces déclarations, il y a un examen de la commission du titre de propriété à propos du bien immobilier et de l'état de son propriétaire. Si un propriétaire est éloigné de son bien immobilier ou s'il est absent de celui, la commission demande à la préfecture de police ou au postier de s'enquérir et d'informer. À la lumière de ces informations, la commission peut décider que le bien immobilier est un abandon d'un « fugitif » (*firari*) et d'un « disparu » (*mütegayyip*) ou d'un propriétaire inconnu (*sahibi meçhul*) s'il est absent de son bien immobilier¹¹. Ainsi, « les biens abandonnés » sont enregistrés au Trésor Public. Puis, la Direction Générale du Domaine National les met en vente par adjudication ou les distribue. Alors, nous pouvons suivre tous les changements de possessions des biens immobiliers jusqu'à maintenant dans ces dossiers. Quand nous avons examiné les biens immobiliers des Juifs expulsés, nous avons décidé d'analyser aussi « les biens abandonnés » des Rums et des Arméniens afin de souligner la continuité des politiques économiques, sociales et identitaires dans la transition de l'Empire ottoman à la République de Turquie. À partir de ça, nous avons commencé à examiner, un par un, les registres fonciers des quartiers de Dilaverbey, de Doğan, de Türkoğlu et de Yahşifakih, ceux du district Kaleiçi, où les minorités non musulmanes intensivement habitaient auparavant¹². Le peuplement des minorités non musulmanes ne se terminaient pas ici¹³. Comme il y a environ de sept cent à mille registres foncier dans chaque quartier

¹¹ Dans les dossiers de bien immobilier des « fugitifs » et des « disparus » on a noté que, par exemple, il a fui vers Palestine ou Paris ou la Grèce etc., pendant la Guerre mondiale ou l'occupation grecque, et y compris « la déportation des Arméniens » etc... Au contraire, il n'y a pas d'une description mentionnée l'Expulsion des Juifs ou les événements de Thrace de 1934. Car, la date où les dossiers de bien immobilier ont été formés par les fonctionnaires était proche à la date de l'Expulsion des Juifs et ils ne voulaient pas d'une expression accusant la société musulmane-turque. C'est pourquoi, si on ne notait pas des événements mentionnés ci-dessus dans les cahiers des biens immobiliers, en tenant compte des dates dans les dossiers de registre foncier, nous acceptons que le reste des « biens abandonnés » a résulté de l'Expulsion des Juifs de 1934.

¹² Roy Arakelian, **Edirne (Adrianopolis) ve Ermeni Toplumu = Andrinople (Edirne) et sa Communaute Armenienne**, pour le turc, trad. par Tomas Terziyan; éd. par Talin Etyemez, 1^{ère} édition, İstanbul: Paros Yayıncılık, 2016, p. 115.

¹³ Par exemple, nous voyons le positionnement des groupes ethno-religieux à Edirne au XX^e siècle d'Arakelian: « Les Grecs, habitant essentiellement à Kaleiçi (castrum) et dans les faubourgs de Yıldırım, Kırçhane; les Israélites, dans deux quartiers de Kaleiçi et dans quatre quartiers hors le murs, les Européens, à Kaleiçi et Karaağaç, les Tziganes, à çingene mahallesi (quartier des Tziganes) ; quant

et Kaleiçi était un point d'intersection pour le peuplement de ces trois groupes ethniques, nous avons limité notre analyse aux ces quatre quartiers.

L'histoire orale est un autre pilier de notre travail. Il y a des nombreuses interviews des témoins concernant l'Expulsion des Juifs de 1934, notamment interviewés par Rifat N. Bali dans son étude détaillée¹⁴. Quand nous avons commencé à travailler sur ce sujet, il y avait seulement quelques personnes vivantes qui ont témoigné de l'Expulsion des Juifs, comme ils avaient plus de 90 ans. Nous avons mis en contact avec les témoins par l'intermédiaire de ma famille¹⁵. En particulier, elle avait une grande influence sur l'entretien avec le fondateur et l'ancien président de la branche d'Edirne de l'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie. Puisque, même le président avait refusé d'interviewer avec un académicien nationaliste ayant écrit un article sur ce sujet. Au contraire, la sincérité de la famille ayant accompagné la chercheur a ouvert la voie d'interviewer et il a accepté de l'entretien et de donner les documents de l'archive de l'association. Les interviews ont été réalisées dans leurs maisons, leurs magasins et les cafés. La durée des interviews a varié de trente minutes à deux heures. Il était dépendant de ce que les interviewers souvenaient et de leur désir de parler. Cependant, il y avait quelques personnes qui ont refusé d'interviewer sur ces sujets « sensibles » et qui nous ont mis en garde contre les dangers et les intentions cachées.

À chaque recherche académique, il y a une raison qui motive le chercheur. Ma raison de choisir ce sujet est un court récit. Aux cours de l'Identité et la Citoyenneté en Turquie, Professeur Füsün Üstel a traité l'Expulsion des Juifs de 1934 lorsqu'elle parlait des événements anti-minoritaires non musulmans. Elle racontait que les Juifs de Thrace ont été expulsés d'Edirne, de Çanakkale et de Kırklareli par les musulmans-turcs afin d'obtenir les intérêts sociaux-économiques et politiques. Puis, leurs « biens abandonnés » et leurs entreprises ont été en général acquis par les musulmans-turcs. Tandis que je suis né à Edirne et y habitait, je n'avais jamais entendu cela auparavant. À la fin du cours, j'ai tellement de questions en tête. Avant

aux Turcs, ils étaient éparpillés dans plusieurs quartiers, çömmme Yeni Imaret, Merkez çarşısı, Ayşe Kadın, Muradiye, Paşa Kapısı, Kırışhane, et Kıyık. » Arakelian, **op. cit.**, p.153.

¹⁴ Voir pour cette étude : Rifat N. Bali, **1934 Trakya Olayları**.

¹⁵ Si ma mère et ma tante, elles ne m'avaient pas aidé, je n'aurais pas pu réaliser ces interviews.

de leur expulsion, quelques juifs ont possédé des laiteries à Edirne et ma famille aussi possède une laiterie. En plus, l'année de la fondation de cette entreprise était en 1935. Sinon..? Voilà, répondre cette question était ce qui m'a motivé. À la fin de cette étude, j'ai trouvé les réponses de toutes mes questions.

Dans la première partie de notre recherche, nous allons nous focaliser sur le processus de l'homogénéisation et de la Turquisition d'Edirne et de l'accumulation primitive des musulmans par dépossession des minorités chrétiens telles que les Rums et les Arméniens. D'abord, nous allons toucher à « la déportation des Arméniens »¹⁶ (*Ermeni tehciri*). Puis, nous allons traiter le sujet de l'Expulsion des Rums et l'Echange Obligatoire des Populations entre la Grèce et la Turquie.

Dans la deuxième partie de notre recherche, nous allons expliquer l'Expulsion des Juifs de 1934. Nous allons longuement analyser la nouvelle accumulation primitive des musulmans par dépossession des Juifs. D'autre part, nous allons détailler le processus de la réalisation de cet événement.

Dans la troisième partie de notre recherche, nous allons exposer la période du *Varlık Vergisi* (Impôt sur la Fortune). Dans cette étape aussi, nous allons relater la nouvelle accumulation primitive des musulmans par dépossession des minorités non musulmanes, notamment des Juifs, à Edirne.

Dans la dernière partie de notre recherche, nous allons examiner les activités de la branche d'Edirne de l'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie.

¹⁶ Nommer les événements de 1915 est un grand sujet de discussion interminable dans le champ académique, politique et social. Par exemple, alors que la rédaction de *Praksis*, (la revue de sciences sociales qui épouse le matérialisme historique) dans son numéro spécial des événements de 1915, a affranchi les auteurs de l'intervention de le nommer, elle a choisi de l'appeler *Medz Yegern* (Le grand mal) puisque les arméniens l'appelaient comme ça. Voir: **Praksis**, n° 39, 2015/3, p. 7. Dans la littérature, bien que certains le considèrent comme un génocide, il y a aussi des académiciens qui n'utilisent pas la notion de génocide pour ce cas sans aucun préjugé lié au politique. Voir, Taner Akçam-Ümit Kurt, **Kanunların Ruhu: Emval-i Metruke Kanunlarında Soykırımın İzini Sürmek**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2012; Raymond H. Kévorkian, **Le Génocide des Arméniens**, Paris: Odile Jacob, 2006; **Praksis**, n° 39, 2015. La société turque et les académiciens « neutres » de la Turquie généralement préfèrent de l'appeler « la déportation des Arméniens ». Quels que soient l'appellation de cette événement en 1915, nous sommes d'avis que c'est un crime contre l'humanité. Dans ce travail, nous avons choisi de l'appeler « la déportation des Arméniens » entourés de guillemets pour montrer l'opinion publique en Turquie.

Dans cette étape, contrairement à ce que nous avons fait dans les chapitres précédents, nous allons montrer l'approche de l'extrême droite turque vers les Juifs à Edirne, pas de l'accumulation primitive des musulmans par dépossession des minorités.

CHAPITRE I. INTRODUCTION AUX PROCESSUS DE L'ACCUMULATION PRIMITIVE DES MUSULMANS-TURCS PAR DEPOSSESSIONS DES MINORITES NON MUSULMANES

Dans les politiques de l'État vers les minorités non musulmanes, les raisons économiques sont généralement reléguées au second plan et inversement les motivations ethno-religieuses se mettent au premier plan. En particulier, la gravité du massacre et de l'extermination comme au sujet de « la déportation des Arméniens » minimise le rôle des raisons économiques. Toutefois, les motivations économiques de tous, de dirigeants du Comité Union et Progrès (CUP) à l'homme ordinaire, de haut en bas, ceux qui ont pris parti à des événements, étaient mélangées avec l'hostilité religieuse et ethnique, bien plus, elles prennent la tête. « Le rejet d'une psychologie enracinée dans des préjugés économiques ne doit pas nous détourner du fait que la situation économique affecte les aspects les plus infimes de la vie intérieure de l'homme. La force ainsi que le contenu des éruptions de l'appareil psychique sont conditionnés économiquement¹⁷. » Comme nous le voyons ci-dessus dans la citation de Horkheimer, il est nécessaire de faire émerger la motivation économique de l'homme dans les conflits ethno-religieuses. De même, Kévorkian indique que l'économie-politique de la tentative de la liquidation des Arméniens imaginée par le comité central du CUP est peu fréquemment considérée comme l'un de ses buts principaux et théoriques et l'un des facteurs catalyseur de « l'acte génocidaire »¹⁸. Au contraire, Üngör et Polatel, dans leur œuvre collective concernant liquidation de propriétés arméniennes dans l'est de l'Anatolie, ils énoncent que tandis qu'il existait une animosité économique envers les Arméniens dans l'origine idéologique de l'hostilité envers eux, le moteur principal des politiques

¹⁷ M. Horkheimer, « History and Psychology », dans **Between Philosophy and Social Science: Selected Early Writings**, trad. par G.F. Hunter, S. Kramer and J. Torpey, Cambridge: The MIT Press, 1993, p. 125.

¹⁸ Kévorkian, **op. cit.**, p. 253.

anti-arméniennes n'était pas de gain économique. D'après eux, « la question arménienne » était un problème nationale pas d'économique. La raison de la liquidation et la dépossession des Arméniens était de couper la liaison entre les Arméniens et l'Anatolie par entremise de leurs possessions. C'est-à-dire, en bref, le but des politiques de Turquie n'était pas de propriété, c'était celui du peuple¹⁹.

Notre approche est très proche des idées de Kévorkian. Bien sûr, nous ne pouvons pas prétendre que la question arménienne a seulement résulté de raison économique. Il existait aussi des conflits ethno-religieux dans l'origine de cette question. Toutefois, il faut prendre en considération l'économie politique dans la question arménienne, au contexte plus général dans la question des minorités non musulmanes. Surtout, quand le capitalisme se lit conjointement les notions de l'État et de la nation il peut clarifier. Le pouvoir du CUP s'attendait que la crise de décadence de l'État puisse se surmonter rapidement par la voie de la capitalisation. Et l'État urc qui privait de l'accumulation de richesse étant nécessaire de pouvoir commencer le processus de la capitalisation a tâché de résoudre ce problème de l'accumulation primitive par dépossession des minorités non musulmanes²⁰. Puisque, comme Boratav l'indique, l'être une faible bourgeoisie turque était le plus grand obstacle face à l'orientation vers le capitalisme national. On parlait de la bourgeoisie ottomane. Cependant elle avait trois principales caractéristiques; cette classe s'est développée dans le domaine commercial, pas de l'industrie, par conséquent elle avait une caractéristique compradore et elle s'est composée des éléments non musulmans (les Levantins, les Rums, les Arméniens, les Juifs)²¹. On ne pouvait pas s'attendre à ce qu'une classe avec ces qualités soit le pionnier d'une révolution bourgeoise au niveau national²². Par conséquent, dans son congrès en 1912, le CUP a premièrement formé un programme de « l'Economie Nationale » (*Milli İktisat*) qui visait à créer la

¹⁹ Uğur Ümit Üngör-Mehmet Polatel, **Confiscation and Destruction: The Young Turk Seizure of Armenian Property**, 1^{ère} édition, London: Continuum, 2011, p.166.

²⁰ Özçelik, **op. cit.**, p. 93. Aussi selon Fikret Başkaya, après être arrivé au pouvoir et pendant la Première Guerre mondiale, le CUP pensait que la condition de la survie de l'Empire Ottoman était « la musulmanisation » du capital. Fikret Başkaya, **Paradigmanın İflası: Resmi İdeolojinin Eleştirisine Giriş**, 1^{ère} édition, İstanbul: Yordam Kitap, 2008, p. 69.

²¹ Korkut Boratav, **Türkiye İktisat Tarihi 1908-2002**, 8^{ème} édition, İstanbul: İmge Kitabevi, 2004, p. 23. Contrairement à Boratav, Başkaya énonce que sauf que le caractère compradore de la bourgeoisie s'anéantit, il n'importe pas d'être un Juif ou un musulman. Başkaya, **op. cit.**, p. 70.

²² Boratav, **op. cit.**, p. 24.

bourgeoisie nationale qui serait un pilier de l'État-nation²³. Il est convenable de donner lieu aux définitions concernant la notion de « l'Economie Nationale » dans le paragraphe suivant.

D'après Boratav, la vue de « l'Economie Nationale » a allégué qu'il faut créer une bourgeoisie « authentique et nationale » (*yerli ve milli*) en profitant de circonstances de la guerre par l'intermédiaire de l'État, pour la modernisation et le développement²⁴. Selon Ünlü, le but essentiel de « l'Economie Nationale » était de transférer des cercles du commerce, des terrains et des capitaux, des non-musulmans aux musulmans et de construire une bourgeoisie musulmane -par la suite ce qu'elle sera turquisée-²⁵. Contrairement à ce qu'il définit, Koraltürk le décrit comme l'obtention des avantages économiques des tous les sujets de l'Empire Ottoman ou des citoyens de la république de Turquie face aux étrangers. À son avis, il n'y avait pas de mention concernant les politiques discriminatoires et la différence de traitement entre les citoyens dans la notion « l'Economie Nationale »²⁶. Néanmoins, la notion de l'étranger a commencé à inclure les non-musulmans en raison de l'émergence du nationalisme turc à partir des années 1910. C'est pour cela, cette notion a pris un sens qui signifie à la fois la discrimination contre les non musulmans et la faveur des citoyens musulmans dans le domaine économique, autrement dit la turquification de l'économie²⁷.

Selon Boratav, il y avait aussi la continuité entre les périodes de 1908-1922 et de 1923-1929 au regard des politiques de l'économie. Et l'idée de « l'Economie Nationale » qui a émergé après le *Mesrutiyet* (la Monarchie constitutionnelle) était dominante après 1923²⁸. Zürcher aussi, il accentue cette continuité entre le pouvoir du CUP et les gouvernements de la République. D'après lui, les politiques socio-économiques de la République ont continué le programme de « l'Economie

²³ Özçelik, **op. cit.**, p. 87.

²⁴ Boratav, **op. cit.**, p. 27.

²⁵ Ünlü, **op. cit.**, p. 63.

²⁶ Murat Koraltürk, **Erken Cumhuriyet Döneminde Ekonominin Türkleştirilmesi**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2011, p. 21.

²⁷ **Ibid.**, pp. 21-22.

²⁸ Boratav, **op. cit.**, p. 39-40.

Nationale » qui a été mis en pratique par les Unionistes en 1913²⁹. Nous allons aussi essayer de montrer cette continuité entre deux pouvoirs à Edirne.

Kurt et Akçam prétendent que « dans un sens, la République et son système judiciaire ont été fondés sur l'appropriation de la richesse économique, sociale et culturelle des Arméniens et l'éradication de l'existence arménienne »³⁰. Dans cette étude, en élargissant cette expression, nous disons que les musulmans-turcs ont acquis leurs accumulations primitives par dépossessions des non-musulmans, non seulement celles des Arméniens ou chrétiens, grâce à l'État-nation turc. Nous commençons à traiter le sujet de « la déportation des Arméniens » et l'Expulsion des Rums. Ainsi, nous visons à montrer la continuité entre accumulations primitives des musulmans-turcs par dépossessions des chrétiens et des celles des Juifs.

Dans le processus de création de la bourgeoisie nationale qui accompagnait la construction de l'État-nation, les contradictions économiques et la lutte de classe ont émergé dans les conflits des identités ethno-religieuses³¹. C'est pourquoi, afin de montrer les raisons ethno-religieuses de ces conflits en dehors de raison économique de ceux et de comprendre bien la notion de « la national » de l'Economie National, avant de parler des politiques de l'accumulation primitive des Turcs musulmans par dépossessions des non musulmans il est convenable de toucher au sujet de l'identité nationale turque.

L'identité nationale turque et le nationalisme turc, ils sont montés sur scène trop tard. Ici, nous présentons les opinions de l'œuvre très connue de Yusuf Akçura. Selon lui, l'ottomanisme exprimée dans son œuvre de *Üç Tarz-ı Siyaset* (Trois Type de Politique), n'a pas accompli sa mission parce que les musulmans n'ont pas pu accepter que les minorités non musulmanes ont jouit des mêmes droits civils et politiques avec les sujets musulmans. En plus, les idées du nationalisme pour les

²⁹ Eric Jan Zürcher, « Kemalist Düşüncenin Osmanlı Kaynakları », trad. par Özgür Gökmen, dans éd. Ahmet İnsel, **Modern Türkiye'de Siyasi Düşünce, Kemalizm, tome II**, 6^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2009, p. 52.

³⁰ Akçam-Kurt, **op. cit.**, p. 11.

³¹ Özçelik, **op. cit.**, p. 47.

minorités non musulmanes sont déjà émergées³². Puis, il ne leur semblait pas possible de l'idéologie de l'islamisme afin d'empêcher la dissipation de l'Empire parce que l'islamisme pourrait donner lieu à la distinction entre le sujet musulman et le sujet non-musulman et que le fait que les États de l'islam fussent sous l'influence des États chrétiens pourrait empêcher l'union de l'islam. Le Turquisme défini par Akçura dans le début des années 1900 comme « un nouveau-né tout juste » ne s'est pas encore propagé travers le peuple³³. La prolifération de l'idéologie du Turquisme a commencé environ dix ans après la publication de cet article en 1904. Afin de rattraper les autres nationalismes, comme certains nationalismes tardifs, il a adopté une attitude agressive envers les autres groupes nationaux³⁴. Notamment, dans les années suivant les guerres balkaniques les nations révoltées, les défaites de l'armée ottomane et les pertes de terrain ont accéléré les réactions nationalistes³⁵. À la fin de ces guerres, les intellectuels et les bureaucrates de l'Empire Ottoman ont diminué leurs soutiens à l'Ottomanisme qu'ils pensaient de protéger l'intégrité de l'empire. Au lieu de ça, les idéologies du Turquisme, du Pan-Turquisme et du nationalisme turc ont commencé d'être en vogue³⁶. En plus, la perte de nombreuses terres, l'entrée au processus de la dissolution de l'Empire ont créé l'angoisse d'anéantissement. « L'angoisse d'anéantissement est une sage-femme de l'identité nationale turque et notre identité nationale a été façonnée par la conscience de sa faiblesse relative et de son désespoir³⁷. »

En outre, la guerre russo-turque de 1877-78, les massacres des musulmans dans les guerres balkaniques et ensuite l'émigration forcée ont provoqué la vengeance et la haine envers les non-musulmans chez les *muhacirs* (les réfugiés musulmans des Balkans déplacés en Thrace et en Anatolie). Ces réfugiés sont devenus

³² Yusuf Akçura, *Üç Tarz-ı Siyaset*, 3^{ème} édition, Ankara: Türk Tarih Kurumu Basımevi, 1991, pp. 27-31.

³³ *Ibid.*, p. 34.

³⁴ Akçam, *Türk Ulusal...*, pp., 36-37.

³⁵ Selon Güven aussi, à l'égard de l'accroissement de la question nationale dans l'Empire Ottoman les années 1913-14 signalent le début d'une ère nouvelle. Voir: Dilek Güven, *Cumhuriyet Dönemi Azınlık Politikaları ve Stratejileri Bağlamında 6-7 Eylül 1955 Olayları*, trad. par Bahar Şahin, 2^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2006, p. 107.

³⁶ A. L. Macfie, *Osmanlı'nın Son Yılları 1908-1923*, trad. par Damla Acar, Funda Soysal, 1^{ère} édition, İstanbul: Kitap Yayınevi, 2013, p. 91.

³⁷ Akçam, *Türk Ulusal...*, p. 57.

volontairement des bourreaux des autres minorités massacrées³⁸. Ainsi, les muhacirs ont contribué bon gré mal gré à la formation anti minoritaire de l'identité national turque. Les minorités chrétiennes ont été considérées comme coupable de dissipation et décadence de l'Empire par l'identité nationale turque-ottomane³⁹. Car, selon les Jeunes-Turcs, les minorités chrétiennes et leur bourgeoisie compradore engageaient des activités contre l'Empire ottoman comme le séparatisme. Comme Akçura le souligne, « les Jeunes-Ottomans ont commencé à traiter le sujet mentionné comme un ennemi après avoir compris que même si elle acquérait l'égalité judiciaire et la liberté totale, le sujet non musulman se trouverait dans la communauté politique ottomane »⁴⁰. Akçura dit que les prêtres ont suggéré la haine envers les peuples non musulmans par entremise de leurs prêches⁴¹. C'était l'une des raisons de la rage des autres musulmans (à l'exception des immigrants) envers les non musulmans.

Les intérêts nationaux n'étaient pas à l'avant-garde du soutien aux politiques anti-minoritaires non musulmanes, mais également, les intérêts individuels et économiques étaient inclus sur les raisons de ceux. D'après Akçam, l'État a établi des relations avec le peuple sur la base d'économique et des intérêts personnels quand il n'a pas pu établir la liaison avec lui sur la base de l'idéologique. C'est pourquoi, le peuple a directement joué un rôle sur le pillage des biens arméniens et les massacres des arméniens⁴². Les Associations pour la Défense du Droit (*Müdafaai Hukuk Cemiyetleri*) ont été fondées dans plusieurs régions, par les notables qui ont devenus riches du fait de saisir les biens abandonnés des Arméniens massacrés ou expulsés.

Leurs buts étaient de les empêcher de retourner et de reprendre leurs possessions au lieu de défendre la patrie⁴³. De plus, les notables qui ont bénéficié directement ou indirectement de « la déportation des Arméniens » en particulier dans

³⁸ **Ibid.**, pp. 76-77. Pas seulement en Anatolie, les *muhacirs* sont aussi devenus hostiles envers les non musulmans en Thrace.

³⁹ **Ibid.**, p. 57.

⁴⁰ Akçura, **op. cit.**, p. 22.

⁴¹ **Ibid.**

⁴² Akçam, **Türk Ulusal...**, p. 136.

⁴³ **Ibid.**, p. 157.

les régions d'agriculture et les villes ont apporté leurs soutiens à ces politiques⁴⁴. Dans les années suivantes ces notables avaient formé une partie importante de la bourgeoisie provinciale. Donc, la complicité entre l'État et le peuple s'est réalisée sur la base économique.

En résumé, pendant la période 1913-1918, les Arméniens et les Rums étaient deux grandes communautés, ceux qui ont été déterritorialisés et ceux que leurs biens ont été confisqués par l'intermédiaire des lois en accord avec les politiques de « l'Economie Nationale ».

Dans le paragraphe suivant, nous allons traiter l'expulsion de ces deux communautés non musulmanes, les massacres de celles, et même temps leurs dépossessions.

A. La première étape du processus de la déposssession des Arméniens : « La déportation des Arméniens »

La diaspora arménienne et certains pays acceptent que la date du début du massacre des Arméniens fût le 24 Avril 1915⁴⁵. Cependant, c'est une date symbolique, pas de celle de massacre, puisque dans cette date, après un télégramme adressé aux certains *mutesarifs* ou *moutassarifats* (les provinces de l'Empire ottoman nommée *sandjak*) et aux *vilayet* (provinces) par le ministre de la Guerre, Talât bey, concernant la saisie des documents dans les centres des branches et la détention des adhérents et des chefs des comités arméniens du fait des révoltes provoquées par eux à Zeytoun, Bitlis, Sivas⁴⁶, nombreuses opérations d'arrestation ont commencé en premier lieu à Istanbul et dans certaines villes⁴⁷. La loi provisoire connue comme la loi de Déportation (*Tehcir Kanunu*) a été édictée par le gouvernement du CUP le 14/27 mai 1331/1915. Cette loi était une décision de déportation prise « pour

⁴⁴ Ömer Laçiner, « Préface », dans Taner Akçam, *Türk Ulusal Kimliği...*, p. 17.

⁴⁵ Murat Bardakçı, *Talât Paşa'nın Evrak-ı Metrukesi: Sadrazam Talât Paşa'nın özel arşivinde bulunan Ermeni tehciri konusundaki belgeler ve hususî yazışmalar*, 1^{ère} édition, İstanbul: Everest Yayınları, 2008, p. 20

⁴⁶ *Osmanlı Belgelerinde Ermenilerin Sevk ve İskânı*, préparés par: Recep Karacakaya, Hüseyin Özdemir *et al.*, Ankara: T.C. Başbakanlık Devlet Arşivleri Genel Müdürlüğü, Osmanlı Arşivi Daire Başkanlığı, publication no: 91, pp. 125-126.

⁴⁷ Akçam, *Türk Ulusal...*, p. 108.

l'expédition des Arméniens qui ont collaboré avec ennemi, massacré le peuple innocent et revolté vers Mossoul, Alep, Zor et certaines régions de la Syrie en les éloignant de la zone d'opération »⁴⁸. Elle a permis de prendre des mesures les vigoureuses en faisant usage de la force militaire contre ceux qui résistaient au maintien de l'ordre public et à la défense de la patrie⁴⁹. De plus, cette loi a autorisé les commandants à les déporter et liquider leurs biens abandonnés au cas où ils estimaient que les villageois ou les hommes de bourgs ont trahit et espionné⁵⁰. Néanmoins, avant cette date on est déjà passé à l'action contre les Arméniens. Dès fin janvier de 1915 les soldats arméniens dans l'armée sont désarmés et employés à des travaux de voirie. Ils ont été directement massacrés ou on les a laissé mourir de faim et de froid⁵¹. À partir des derniers jours de février et début mars 1915, les Arméniens de Dörtöl ont été totalement déportés⁵². Au cours des mêmes mois, les Arméniens de Maraş et d'Adana ont été déportés vers les régions intérieures⁵³. Le 24 Avril 1915, il a été réquis de la cessation de l'expédition des Arméniens déportés de Zeytoun et de Maraş vers Konya et dorénavant réquis de leurs expéditions vers Alep, Zor et Ourfa⁵⁴. Si nous prenons en compte le fait que la déportation était en général vers la Syrie, le changement de direction de l'expulsion provoque à penser que la décision de déportation a été prise avant le 27 mai 1915.

À la suite du décret daté du 17 mai 1915, la confiscation des biens des Arméniens a systématiquement commencé⁵⁵. Puis, un décret a été publié sur les motifs politiques nécessitant l'expédition et le transfert des Arméniens et par la suite un règlement sur la nourriture et l'installation des Arméniens a été adopté. Nous pouvons les résumer comme suit:

⁴⁸ **Osmanlı Belgelerinde...**, p. 155.

⁴⁹ **Ibid.**, pp. 155-157; Akçam-Kurt, **op. cit.**, p. 31.

⁵⁰ **Osmanlı Belgelerinde...**, pp. 155-157; Onaran, **Cumhuriyette Ermeni...**, pp. 168-169; Fuat Dündar, **İttihat ve Terakki'nin Müslümanları İskân Politikası (1913-1918)**, 3^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2007, p. 63.

⁵¹ Kévorkian, « Préface », **op. cit.**, p. 6.,

⁵² Genelkurmay ATASE, **Arşiv Belgeleriyle Ermeni Faaliyetleri, 1914-1918, tome I**, Ankara: Genelkurmay Basım Evi, 2005, pp.55-56; **Osmanlı Belgelerinde...**, p. 111.

⁵³ Akçam-Kurt, **op. cit.**, p. 31.

⁵⁴ **Osmanlı Belgelerinde...**, p. 123.

⁵⁵ Cet arrêté se limitait à toute personne ayant quitté son pays, aux déserteurs et ceux de leur familles. On avait demandé de la saisie de leurs biens par le gouvernement au nom du Trésor comme déjà saisis les biens des fugitifs Rums. Akçam-Kurt, **op. cit.**, p. 32.

- 1) Les Arméniens ceux qui ont été constatés leur collaboration avec l'ennemi seront transférés aux endroits indiqués en accord avec les intérêts d'État.
- 2) Les Arméniens transportés pourront emporter leurs biens mobiliers.
- 3) Les biens immobiliers et les terrains seront distribués aux Arméniens en fonction de leur situation économique passée dans les endroits où ils sont installés.
- 4) Les immigrés et les tribus seront placés aux endroits où les Arméniens sont déportés, les valeurs des immobiliers et de terrains seront déterminées et ils les seront distribués et cédés.
- 5) Le reste des biens immobiliers sera vendu aux enchères ou seront loués. Leurs revenus seront déposés aux comptes des *mal sandıkları* (caisses fiscales ou directions du trésor local) au nom de leurs propriétaires.
- 6) Afin que les Arméniens déportés puissent survivre aux endroits où ils sont résidés, on fournira tout le soutien dont ils auront besoin (les semences aux agriculteurs, maisons aux indigents, les outils et les engins aux artisans).

Un décret du 10 juin 1915 sur les biens et les terres appartenant aux Arméniens déportés a été publié. Ce décret a donné l'autorisation aux commissions des « biens abandonnés » (*emval-ı metruke*). Les Arméniens déportés ont été empêchés de gérer leurs propres biens par procuration. Il a été décidé que ces commissions seraient distribués aux immigrés gratuitement les maisons, les usines, les magasins et les terrains appartenant aux Arméniens et que leurs revenus de loyer et de vente seraient déposés aux caisses fiscales au nom des ayants-droit⁵⁶. Ainsi, il leur retirait tout droit à disposer de leurs biens. Akçam et Kurt indiquent qu'aucun paiement de revenu de loyer et de vente de ceux n'a été effectué aux Arméniens et que c'était le fond de la création d'un système juridique apporté à l'élimination des conditions matérielles d'existence des Arméniens du fait qu'il enlevait droit de leurs biens⁵⁷.

Selon Akçam et Kurt, la loi datée du 26 septembre 1915, connue la loi sur les biens abandonnés (*Tasfiye Kanunu*) et son décret d'application datée du 8 novembre 1915 étaient « un pas le plus important en direction de l'appropriation des richesses culturelles et économiques des Arméniens »⁵⁸. En vertu de cette loi, « les Commissions de Liquidation » ont été fondées et l'autorisation sur les biens mobiliers et immobiliers leur a été donnée. Les biens immobiliers de *vakıf*

⁵⁶ Genelkurmay ATASE..., pp. 139-143.

⁵⁷ Akçam-Kurt, *op. cit.*, p. 37.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 37.

(institution religieuse) ont été enregistrés au nom du ministère du *Evkaf* (institutions religieuses) le reste a été enregistré au nom du ministère du Finance⁵⁹.

Après la défaite de l'Empire ottoman dans la Première Guerre mondiale, les fuites de Talat Pacha, Cemal Pacha et Enver Pacha vers l'Allemagne et la démission du gouvernement de Talat Pacha, les lois de « la déportation » ont commencé à abolir un par un. D'abord, le 21 octobre 1918, les Arméniens qui ont été déportés vers les autres endroits à cause de la guerre avaient été autorisés à retourner chez eux⁶⁰. Puis, le 4 novembre 1918, la loi datée du 27 mai 1915 connue comme la loi de Déportation a été considéré comme inconstitutionnel et a été annulé⁶¹. Ainsi, « la déportation des Arméniens » a officiellement commencé en mai 1915 et s'est achevée en octobre 1918. Par la suite, la modification concernant la restitution des biens confisqués à l'ayant droit a été faite et aussi la loi datée du 26 septembre 1915, la loi des biens abandonnés a été annulé. Il a été décidé d'indemniser pour les dommages des Arméniens déportés résultant de cette loi⁶². Toutefois, d'une part, on s'est efforcé par la modification sur la loi Passeport d'empêcher leur retour au pays. D'autre part, le 14 septembre 1922, dans la Grande Assemblée nationale, le décret daté du 8 janvier 1920 annulé la loi des biens abandonnés a été a été annulé. Ainsi, d'après Akçam et Kurt, le processus de la construction de la République sur « les lois *ittihadistes* (unionistes) de la génocide » a de nouveau commencé⁶³.

Le 31 octobre 1922, La GANT a fait un règlement pour la première fois à propos des lois entrées en vigueur de nouveau. Aux termes de ce règlement, les biens mobiliers et immobiliers appartenant aux personnes qui sont allées à l'étranger avant et après la guerre dans quelques circonstances que ce soient et qui ne sont pas encore revenues seraient saisi par le gouvernement. Ainsi, le contenu et le champ d'application de la loi de 1915 se sont élargi et elle a également inclut les biens

⁵⁹ Salâhaddin Kardeş, “*Tehcir*” ve *Emval-i Metruke Mevzuatı*, Ankara: T.C. Maliye Bakanlığı Strateji Geliştirme Başkanlığı, 1^{ère} édition, 2008, pp. 27-31; Akçam-Kurt, *op. cit.*, p. 38.

⁶⁰ *Osmanlı Belgelerinde...*, pp. 395-396.

⁶¹ Akçam-Kurt, *op. cit.*, pp. 55-56; Onaran, *Osmanlı'da Ermeni ve Rum Mallarının Türkleştirilmesi (1914-1919) Emvâl-i Metrûkenin Tasfiyesi-I*, 1^{er} édition, İstanbul: Evrensel Basım Yayın, 2013, p. 393.

⁶² Kardeş, *op.cit.*, pp. 79-91. Pour fac-similé en turc ottoman, voir: *Ibid.*, pp., 69-78. Onaran, *Cumhuriyette Ermeni...*, p. 144. Voir aussi Akçam-Kurt, *op. cit.*, p. 58.

⁶³ Akçam-Kurt, *op. cit.*, 89-90.

appartenant personnes ayant immigré après 1918⁶⁴. De plus, la loi datée du 15 Nisan 1923 a élargi davantage son champ d'application, il a ajouté un arrêt que « dans quelques circonstances que ce soient, les créances, les dettes et les biens immobiliers ou mobiliers abandonnés de ceux qui ont disparu ou qui sont partis ou qui ont fui vers des pays étrangers ou occupés ou vers Istanbul et ses localités associées à Istanbul seraient saisi par le gouvernement »⁶⁵. Onaran indique qu'aux termes de cet arrêt les biens de ceux qui ont quitté leur lieu de résidence, de quelque manière que ce soit, ont été considérés comme « les biens abandonnés » à l'exception des biens des turcs et musulmans et qu'ainsi il continué de procurer l'économie politique de la turquification de la propriété⁶⁶. Dans les textes officiels après cette date, quand il est mentionné le bien abandonné, on cite conjointement la description des « lois datées du 13 septembre 1331 (26 septembre 1915) et du 15 avril 1339 (15 avril 1923). » Dorénavant, « l'intégration au régime unioniste s'est achevée »⁶⁷.

Pour le sujet du bien abandonné, la date du 6 août 1340 (1924) a été considérée comme un jalon. Si la personne dont les biens sont confisqués n'a pas quitté ses biens immobiliers à la date d'entrée en vigueur du traité du Lozan, ils seront restitués à l'ayant droit. Sinon, il sera considéré comme un fugitif et un disparu et sera examiné en vertu de la loi sur les biens abandonnés, datée du 26 septembre 1915 et du 15 avril 1923⁶⁸.

En résumé, la Turquie n'a jamais exprimé que les biens des Arméniens fugitifs et disparus ont été confisqués et qu'ils ne seraient jamais rendus aux propriétaires. Au contraire, elle a souligné que les propriétaires de ces biens abandonnés étaient les Arméniens et que l'État a provisoirement enregistré au Trésor au nom des ayants-droits⁶⁹. Pourtant, la Turquie a fait tout son possible pour empêcher le retour des Arméniens en particulier au moyen des modifications sur la loi de la Citoyenneté⁷⁰.

⁶⁴ Kardeş, **op. cit.**, pp. 127-128; Akçam-Kurt, **op. cit.**, pp. 90-91.

⁶⁵ Kardeş, **op. cit.**, pp. 101-104.

⁶⁶ Onaran, **Cumhuriyet Ermeni...**, p. 168.

⁶⁷ Akçam-Kurt, **op. cit.**, p. 99.

⁶⁸ **Ibid.**, pp. 107, 138. La Cour Constitutionnelle dans la décision datée du 22 avril 1963 sur les biens abandonnés a mentionné la date du 6 août 1340 (1924). Pour le texte complet voir: Kardeş, **op. cit.**, pp.169-180.

⁶⁹ Akçam-Kurt, **op. cit.**, pp. 101, 120-121.

⁷⁰ Pour les détails des modifications, voir: **Ibid.**, pp. 118, 126-131.

Nous pouvons prétendre que l'une des raisons de l'empêchement du retour des Arméniens déportés est économique⁷¹. Toutefois, il ne s'agit pas seulement d'une question économique, la question est également la poursuite des politiques de liquidation de l'élément arménien et « l'autre » pendant la période républicaine⁷².

1. « La déportation » à Edirne

Dans le chapitre ci-dessous, nous avons essayé de donner un aperçu général sur « la déportation des Arméniens ». Dans cette partie, nous allons parler de « la déportation » et de ses conséquences à Edirne. D'abord, nous traitons la structure démographique d'Edirne. Selon la source ottomane en 1913, il y avait 57.832 de musulmans, 36.298 de Rums, 14.361 de Juifs, 9.548 de Bulgares, 4.605 d'Arméniens et 1.137 de Tziganes⁷³. Selon Aghassian, après les guerres balkaniques, il y avait 380-400 de familles à Edirne⁷⁴. D'après Kévorkian, juste avant la guerre, le nombre de familles arméniennes était de 800, la population arménienne était de 4536. Ces familles se rassemblaient dans les quartiers de l'*intra-muros*, Kaleiçi et d'Atpazarı et dans le faubourg de *Karaağaç*. 300 de magasins sur le bazar d'Alipaşa ont appartenu aux Arméniens. Selon lui, la plupart des Arméniens entre Karaağaç et Edirne ont subsisté grâce aux cultures maraîchères et les autres ont généralement engagés dans l'artisanat et le commerce⁷⁵. À la suite de l'information sur la structure

⁷¹ Les biens abondés des Arméniens ont plusieurs fois changé de mains, ils ont été vendus et loués. Bien que les revenus des biens vendus et loués aient été déposés aux *mal sandıkları* (caisses fiscales ou directions du trésor local en français) le paiement n'a jamais été effectué aux ayants-droits arméniens. Les argents accumulés sur le compte des *mal sandıkları* ont été transférés au budget de l'État en vertu de la loi n° 1349 datée du 24 mai 1928. Le transfert de leurs revenus au budget a duré dans les années suivantes. **Journal Officiel**, n° 902, 30 mai 1928. Cité par Onaran, **Osmanlı'da Ermeni...**, p. 273.

⁷² Akçam-Kurt, **op. cit.**, p. 140.

⁷³ Fuat Dündar, **Modern Türkiye'nin Şifresi İttihat ve Terakki'nin Etnisite Mühendisliği (1913-1918)**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2008, p. 307. Nombre d'une nation a différé selon l'origine nationale de la source démographique. Par exemple, selon la source grecque, 38,7% de la population d'Edirne était Rums, 6,5% était Bulgares. D'après la source bulgare, 27,3% de celle était Bulgares, «17% de celle était grecs. Dans le *vilayet* (province) d'Edirne en 1914, alors que le nombre de la population des musulmans était de 360.417, le nombre de celle des Rums était de 224.459. Voir: Kemal H. Karpat, **Ottoman Population, 1830-1914: Demographic and Social Characteristics**, 1^{ère} édition, Wisconsin: The University of Wisconsin Press, 1985, p. 170. Selon l'Annuaire Oriental de 1915, en 1915, 83.000 de personnes habitaient à Edirne. 40.437 de celles étaient Turcs, 23.342 de celles étaient Rums, 15.420 de celles étaient Juifs, 3.300 de celles étaient Arméniens et 500 de celles étaient catholiques. **Annuaire Oriental**, 1915, p. 1242. Cité par Arakelian, **op. cit.**, p. 98.

⁷⁴ Hagop Aghassian, **Adrianapolsoy hay gağowt'ê, (La Communauté Arménienne d'Andrinople)**, Plovdiv, 1935, p. 135. Cité par Arakelian **op. cit.**, p. 104.

⁷⁵ Kévorkian, **op. cit.**, 2006, p. 681.

démographique, il convient de mentionner l'assertion de Dünder à propos de « la déportation » à Edirne. Selon Dünder, quelques groupes de familles et de districts ont été exemptés de « la déportation » et Edirne était l'une des régions exemptée de « la déportation »⁷⁶. D'après lui, la déportation à Edirne comme la porte vers l'Europe n'a pas été approuvée par les Unionistes au regard de la politique de l'État. Toutefois, en octobre 1915 et en juin 1917, un seul groupe d'Arméniens a été expulsé au motif qu'ils étaient *komitacis* (les révoltés nationalistes)⁷⁷. De même, Yunus Sarıay, le directeur générale des Archives d'État aussi, affirme qu'à l'exception des *komitacis*, Izmir, Istanbul et la région de la Thrace ont été exemptés du déplacement et de l'installation⁷⁸. Néanmoins, dans son cahier, Talât Pacha a noté qu'il y avait 3133 de maisons abandonnées par les Arméniens dans le *vilayet* d'Edirne et 123 de maisons abandonnées par les Arméniens dans la ville d'Edirne⁷⁹. Alors, si ces maisons n'ont pas été abandonnées à cause de la déportation, pour quelle raison les Arméniens ont-ils quitté leurs maisons? Dans le tableau intitulé « La répartition de la déportation par les *vilayets* et *sandjaks* » de son « cahier de déportation » il a été donné le nombre des Arméniens déportés des autres *vilayets* vers les *vilayets*. Lorsque nous faisons le total du nombre des Arméniens déportés d'Edirne vers ces *vilayets*, il équivaut 1221 de déportés⁸⁰. Selon le cahier de Talât Pacha, plus du quart de la population arménienne à Edirne a été déporté. De plus, ces 1221 de personnes nous montrent le nombre d'Arméniens arrivée aux provinces de l'installation. Ceux qui sont morts de la faim et par suite de violence sur les chemins ne sont pas inclus dans ce chiffre. De même, nous pouvons dire que le nombre d'Arméniens déportés devrait être plus élevé si plus de 3.000 maisons sont abandonnées. Il est très peu probable que tous de ceux fussent des *komitacis*. En plus, dans le procès en *Divan-ı Harb-i Örfi* (la Cour Martiale du Tribunal Militaire) en réponse à la question du juge, Abdülgani Bey,

⁷⁶ Les deux autres étaient Istanbul et İzmir, voir: Fuat Dünder, **Modern Türkiye'nin...**, p. 307.

⁷⁷ **Ibid.**, p. 307.

⁷⁸ Yusuf Sarıay, « Préface », dans **Osmanlı Belgelerinde...**, p. VI. Néanmoins, dans ces documents, il est inclus un écrit daté du 18 Avril 1331 (1915) et adressé au Ministère de l'Intérieur par le préfet d'Edirne. Dans cet écrit, le préfet Adil Bey affirmait qu'il n'existait pas de *komitacı* dans le *vilayet* d'Edirne.

⁷⁹ Bardakçı, **op. cit.**, p. 77.

⁸⁰ Parmi les endroits de la déplacement des Arméniens déportés d'Edirne, la Syrie est arrivée en premier avec 677 de personnes, suivie par Urfa : 133 de celles, Adana: 95 de celles et, Konya: 90 de celles, Zor: 38 de celles, Afyonkarahisar et Eskişehir: 16 de celles, Niğde: 8 de celles, Beyrouth: 6 de celles, Bolu: 4 de celles, Sivas: 1 de celles. **Ibid.**, pp. 111-139.

l'inspecteur du CUP a déclaré que « la déportation » a été réalisée à Edirne⁸¹. Alors, pourquoi une décision de l'expulsion à Edirne n'a-t-elle pas été prise officiellement? La raison mentionnée ci-dessus est admissible. Il est concevable que « la déportation » a été réalisée *de facto* puisqu'Edirne était comme la porte vers l'Europe, pour éviter la réaction des États européens. Les documents des enregistrements fonciers ont été obtenus de notre étude de l'archive de titre de propriété⁸² nous indiquent que certains biens immobiliers abandonnés appartenaient aux Arméniens « fugitifs et disparus » qui étaient des personnes qui ont dû quitter Edirne en raison de la déportation. Les chercheurs travaillant sur l'histoire de l'Arménie ont également déclaré que les Arméniens avaient été déportés d'Edirne⁸³. Dans le paragraphe suivant, nous essayons de trouver la trace de la déportation à Edirne grâce aux informations que nous avons recueillies sur leurs œuvres.

Arakelian dit que la population arménienne à Edirne a commencé à être déportée par vagues en 1915. L'exilé des Arméniens d'Edirne ont commencé à se mettre en pratique à Karaağaç le 27 septembre 1915⁸⁴. Selon Aghassian, les arrestations et les exilés dans le centre-ville ont eu lieu le 14 octobre⁸⁵. D'après Kévorkian, un ordre urgent d'expulsion a été rendu dans la nuit du 27 au 28 octobre⁸⁶. À partir de ce moment, les pillages ont commencé et 300 de magasins arméniens du bazar d'Alipaşa ont été détruits⁸⁷.

Une lettre co-écrite datée du 6 novembre 1915 par consul général de Bulgarie et Consul austro-hongrois adressé au consulat d'Autriche à Istanbul nous illustre ce

⁸¹ Le tribunal convainc qu'Abdulganî Bey prit part à l'expulsion des trois convois arméniens et au massacre de nombreux Arméniens. Voir: **Les registres des procès-verbaux de la Cour Martiale du Tribunal Militaire**, no: 3589, p. 168; **Sabah**, no: 10636, (24 Haziran 1335/1919), p. 2. Cité par Pınar Taşer, **Mütareke Dönemi'nde Divan-ı Harb-i Örfî (1918-1922)**, Université d'Anadolu, Institut des Sciences Sociales, Eskişehir, septembre 2005, pp. 107-113.

⁸² Il convient de rappeler à nouveau que la première cible de notre étude d'archives était la détermination de la propriété des Juifs. C'est pourquoi, nous n'avons pas directement travaillé sur les quartiers arméniens puisqu'il n'y avait pas d'étude visant les Arméniens. Cependant, le processus de dépossession et des ventes de propriété dans les quatre quartiers sur lesquels nous avons focalisé nous a aidé à mettre en évidence les effets directs ou indirects de « la déportation ».

⁸³ Pour l'application de l'ordre de la déportation dans la province d'Edirne, voir: Raymond H. Kévorkian, **op. cit.**, pp. 681- 686; Arakelian, **op. cit.**, pp. 66-67.

⁸⁴ Arakelian, **op. cit.**, p. 66.

⁸⁵ Aghassian, **op. cit.**, p. 147. Cité par Arakelian, **op. cit.**, p. 66.

⁸⁶ Kévorkian, **op. cit.**, p. 682.

⁸⁷ **Ibid.**

processus à Edirne. Selon cet article, la police a fait irruption dans les maisons des riches arméniens dans la nuit du 27 au 28 octobre, ils ont été détachées de tous leurs biens et sont parties en route vers une destination inconnue. Les objets des déportés ont été vendus aux enchères à des prix amusants et la priorité a été donnée aux Turcs sur les ventes aux enchères⁸⁸. Kévorkian exprime que ces Arméniens sont arrivés en Syrie ou en Mésopotamie via Istanbul-Konya-Pozanti. La dernière vague de déportation visait aux soldats et aux artisans. Selon Kévorkian, la purification de la ville des Arméniens s'est achevée grâce à cette opération dans la nuit du 17 au 18 février 1916⁸⁹.

Après avoir brièvement abordé l'histoire de « la déportation » à Edirne, nous verrons l'économie-politique de la déportation à Edirne dans la section suivante. En particulier, le tableau que nous avons formé en bénéficiant des registres fonciers nous aidera à nettement révéler l'économie politique de la déportation.

a- Le bénéfice économique direct des notables locaux de « la déportation des Arméniens »

Les notables locaux ont profité du processus de la dépossession des Arméniens a en deux manières. Le premier était de bénéfice économique direct et c'est-à-dire la répartition des biens abandonnés. La coalition⁹⁰ des bureaucrates, les notables locaux

⁸⁸ Österreichisches Staatsarchiv, HHStA PA XII, dossier 209, Z.98/P. Cité par Kévorkian, **op. cit.**, pp. 682-83.

⁸⁹ **Ibid.**, p. 684. Selon Arakelian, certains Arméniens ont échappé à la déportation du fait d'être des ressortissants étrangers et certains aussi ont échappé à la déportation en ayant soudoyé les fonctionnaires. Arakelian, **op. cit.**, p. 67. Selon le rapport conjoint préparé par les Patriarcats œcuménique et arménien au début de 1919, le nombre d'Arméniens d'Edirne qui n'a pas été touché par « la déportation » ou qui a pu retourner chez eux étaient de 2.355. Voir: Kévorkian, **op. cit.**, p. 917. Avant le traité de Sèvres, le nombre d'Arméniens dans la province d'Edirne était de 6.000. **Ibid.** Cependant, en 1914, Nous devons dire que le nombre d'Arméniens dans la province d'Edirne était de 19.725. Voir: Karpat, **op. cit.**, p. 170. Les données de notre travail de titre de propriété, nous montre que certains Arméniens ont résidé à Edirne jusqu'aux années de 1960 et de 1970. Selon Agassian, en 1922, il y avait 127 d'Arméniens à Edirne et en 1935 la population arménienne était seulement de 50. Agassian, **op. cit.**, p. 160. Cité par Arakelian, **op. cit.**, p. 68.

⁹⁰ Les responsables administratifs ont contribué à cette coalition en permettant au public de piller les biens arméniens. Par exemple, dans une pétition datée du 8 avril 1919, la direction générale de la sécurité ordonna de renvoyer Zekeriya Zihni, le gouverneur d'Edirne, au *Dersaadet Divan-ı Harb-i Örfi* (La Cour Martiale du Tribunal Militaire à Istanbul) du fait du rôle dans le pillage des propriétés arméniennes à Edirne et. Onaran, **Osmanlı'da Ermeni...**, p. 364.

et le peuple se précipitaient à posséder des biens abandonnés arméniens et ceux qui étaient puissants politiquement et économiquement ont eu l'occasion de les saisir plus.⁹¹ Par exemple, dans la cour en *Divan-ı Harb-i Örfi* (la Cour Martiale du Tribunal Militaire) on a énoncé qu'Abdülğani Bey, l'inspecteur du CUP, a obtenu de l'argent des Arméniens et qu'il a fait vendre des magasins de cachemire et de manufacture, ceux qui étaient de 100.000 LT, à leur serviteur Hayrullah, seulement à 1.000 LT et qu'il a fait distribuer les biens abandonnés à des prix dérisoires aux autres personnes de son entourage⁹². Ainsi, ces personnes ont obtenu l'accumulation primitive en ayant tiré avantage de la supériorité politique et ils ont fait un premier pas pour devenir le bourgeois musulman-turc.

Sur ce point, Il est convenable de bénéficier de notre travail de l'archive de registres fonciers des quatre quartiers de Dilaverbey, Doğan, Türkoğlu et Yahşifakih où les minorités non musulmanes intensivement habitaient auparavant pour voir nettement le processus de la transformation économique d'Edirne et de l'accumulation primitive des musulmans-turcs par dépossession des minorités non musulmanes.

⁹¹ Le décret daté du 31 octobre 1922 sur la modification de la structure des commissions des biens abandonnés. Cette modification a autorisé les notables sur la distribution des biens abandonnés, en ayant en privé le ministère. Onaran, **op. cit.**, p. 156. Ainsi, cela a permis aux notables locaux de profiter davantage de l'expulsion.

⁹² Taşer, **op. cit.**, p. 113

Les biens abandonnés des Arméniens											
Numéro	Quartier	Type	L'ancien propriétaire	Motif de saisie	Transfert de biens	Nouveau propriétaire	Valeur	P. V.	L'année		
274	Dilaverbey	Magasin en bois	Fugitive, Tatvos Garabet	Abandonné	T. P. → Marié →	(Musulman) H. B.	480	80	1948		
314	Dilaverbey	Pharmacie	Une de la nation arménienne	Abandonné	Fondations →	(Musulman.) M. K. B.	443	500	1942		
336	Dilaverbey	Terrain	Manik épouse de serrurier Karabet	Abandonné	T. P. → Marié →	(Musulman.) H. Ç.	80	260	1953		
337	Dilaverbey	Maison en bois	Karabet fils Kigörk	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) Janc. dir. de pop. Ö. L. K.	1920	2400	1940		
44	Doğan	Terrain	Une des Arméniens fugitives et disparus	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) N. U.	216	216	1953		
56	Doğan	Terrain	Harmol Babik des Arméniens fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	T. P. → Marié →	25	25	1955		
59	Doğan	Terrain	Aleksan fils de Kikör des Arméniens fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) Ş. M.	25	25	1955		
62	Doğan	Terrain	Une des Arméniens fugitives et disparus	Abandonné	T. P. → Marié →	T. P. → Marié →			1939		
67	Doğan	Terrain	Une des Arméniens fugitives et disparus	Abandonné	T. P. → Marié →	T. P. → Marié →			1939		
72	Doğan	Terrain	Une des Arméniens fugitives et disparus	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) H. K.	100	241	1939		
73	Doğan	Terrain	Une des Arméniens fugitives et disparus	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) M. Ö.	150	300	1953		
78	Doğan	Terrain	Une des Arméniens propriétaires inconnus	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) S. K.	5.500	5.500	1955		
79	Doğan	Terrain	Une des Arméniens propriétaires inconnus fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) S. K.			1955		
83	Doğan	Terrain	Mesrup Kırkıçyan de la nation arménienne	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) M. Ö.	15	150	1953		
222	Doğan	Terrain	Une des Arméniens propriétaires inconnus fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) dir. de dev. M. O.	50	90	1947		
229	Doğan	Terrain	Une des Arméniens propriétaires inconnus fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	T. P. → Marié →					
253	Doğan	Terrain	Şazk des Arméniens fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) M. H.	200	200	1953		
267	Doğan	175 part sur 220 de maison	Kutsi, fille de Karabet et İnaşık fille de Migirdiç	Abandonné	M. H. →	(Migrant de Bulgarie) S. E.	864	214,77	1939		
		Parce que Kutsi n'est pas revenue de Bulgarie et que İnaşık est allée en Bulgarie il y a 7 ans, leurs biens ont été enregistrés auprès du Trésor conformément à la loi de la Liquidation									
272	Doğan	Terrain	Une des Arméniens fugitives et disparus	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) S. Ç. et S. Ç.	150	150	1953		
274	Doğan	Terrain	Pêcheur Kigör des Arméniens fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) R. Y.	250	250	1953		
279	Doğan	Terrain	Kirkor des Arméniens fugitives et disparus	Abandonné	T. P. → Marié →	(Juif) M. A.	50,4	84,25	1939		
288	Doğan	Maison en bois	Mago binti Girban	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) C. Ö.	936	1.015	1954		
290	Doğan	Terrain	Une des Arméniens propriétaires inconnus fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) N. B.	60	60	1953		
293	Doğan	Terrain	Une des Arméniens propriétaires inconnus fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) Marchand de bois S. E.	106	1511	1953		
305	Doğan	Terrain	Une des Arméniens propriétaires inconnus fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) Ş. A. fils de A.	15	15	1953		
323	Doğan	Terrain	Une des Arméniens propriétaires inconnus fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	(Migrant de Bulgarie) S. E.	50	101	1939		
326	Doğan	Terrain	Agop des Arméniens fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) O. B.	25	25	1953		
331	Doğan	Terrain	Ohanes, Santos, Tatvos des Arméniens fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	T. P. → Marié →			1939		
346	Doğan	Terrain	Une des Arméniens propriétaires inconnus fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	(M.) B. K.	70	71	1942		
347	Doğan	Terrain	Une des Arméniens propriétaires inconnus fugitives	Abandonné	T. P. → Marié →	(Juif) S. P.	80	100	1941		

359 Doğan	Terrain		fugitive Horop Sima fille de Artin de sujet italien			Par défaut	Trésor Public→	(M.) H. K.			Troc	1995
369 Doğan	Terrain		Agop fils de Mikran des Arméniens fugitives			Abandonné	Trésor Public→	(M.) N. L.	1440		2950	1940
376 Doğan	Terrain		l'une des Arméniens fugitives			Abandonné	Trésor Public→	(M.) E. G.	96		97	1940
379 Doğan	Maison en bois		Sattik épouse de marchand de bois Karabet des Arméniens fugitives			Abandonné	Trésor Public→	(M.) I. A.			1250	1931
393 Doğan	Terrain		Papasyan des Arméniens fugitives			Abandonné	Trésor Public→	(Migrant de Bgr.) I. G.	60		60	1947
401 Doğan	Terrain		Omnik des Arméniens fugitives			Abandonné	Trésor Public→	(Migrant de Bgr.) H. et A. Ç.				1948
413 Doğan	Terrain		Takor fille de Agop des Arméniens fugitives			Abandonné	Trésor Public→	(Juif) Y. H. fils de Ç.	60		155	1947
428 Doğan	Terrain		Kalasyan des Arméniens fugitives			Abandonné	Trésor Public→	(M.) H. D.	154,15		505	1945
429 Doğan	Terrain		Mardik des Arméniens fugitives			Abandonné		, "	161,25			1945
24 Türkoğlu	Atelier de tannerie		Sinorka de la nation arménienne			Abandonné	Trésor Public→	(M.) A. fils de M.			300	1938
167 Türkoğlu	Terrain		Maskofu des Arméniens fugitives			Abandonné	Trésor Public→	Maire			72	1938
168 Türkoğlu	Terrain		Panokyan des Arméniens fugitives			Abandonné	Trésor Public→	Maire			172	1938
184 Türkoğlu	Terrain		l'une des Arméniens propriétaires inconnus			Abandonné	Trésor Public→	(M.) I. G. A.	40		111	1948
185 Türkoğlu	Terrain		l'une des Arméniens propriétaires inconnus			Abandonné	Trésor Public→	(M.) I. G. A.	50		97	1948
59 Yahşırlık	Magasin en brique		Surplhi fille de Karabet		Puisqu'elle a été déportée ses biens ont été enregistrés au Trésor public conformément à la loi du 13.9.331.		Trésor Public→	(Migrant de Bgr.) H. E.			Gratuit	1945
60 Yahşırlık	Magasin en brique		"	"	"	"						
61 Yahşırlık	Magasin en brique		"	"	"	"	Trésor Public→	(Migrant de Bgr.) A. D. fils de K. I.			Gratuit	1947
73 Yahşırlık	Terrain		Garon Kadın arménienne			Abandonné		(Migrant de Bgr.) H. fille de I.			Gratuit	1944
106 Yahşırlık	Terrain		Kazasyan Haçk			Abandonné	Trésor Public→	Trésor Public				1938
129 Yahşırlık	Terrain		Aleksan et Kirkor de la nation arménienne			Abandonné	Trésor Public→	(Migrant de Bgr.) H. Ü. fils de M.	180		308	1946
151 Yahşırlık	Terrain		Nisan arménien fugitive			Abandonné	Trésor Public→	(M.) S. K.	720		182	1942
158 Yahşırlık	Terrain		Karabet arménien			Abandonné	Trésor Public→	(Migrant de Bgr.) I. K.			Gratuit	1942
161 Yahşırlık	Maison en bois		Arasti			Abandonné	Trésor Public→	(M.) M. E. A.			101,2	1938
167 Yahşırlık	Terrain		Propriétaire inconnu			Abandonné	Trésor Public→	(M.) M. E. A.	1152		1700	1941
202 Yahşırlık	Maison en bois		Melkon de Viktor			Abandonné	Trésor Public→	(M.) M. E. A.	105,94		105,94	1939
212 Yahşırlık	Magasin		Çnar Karabet fils de Turşucu de la nation arménienne			Abandonné	Trésor Public→	(M.) Chauffeur L.	1800		1800	1922
213 Yahşırlık	Magasin		Çnar Karabet fils de Turşucu de la nation arménienne			Abandonné	Trésor Public→	Fondation de Atunizade				1942
216 Yahşırlık	Magasin en brique		Mikail fils de Turşucu de la nation arménienne			Abandonné	Trésor Public→	Fondations				1939
219 Yahşırlık	Etable en bois		Çnar Karabet fils de Turşucu de la nation arménienne			Abandonné	Trésor Public→	(M.) S. fils de K. N.	384		960	1938
						Abandonné	Trésor Public→	(M.) Chauffeur K. S.	48		68	1941

Tableau 1.1 : Les biens abandonnés des Arméniens

Ce sont des quatre quartiers où les Arméniens habitaient avec les autres minorités non musulmanes auparavant. Cependant, ils vivaient intensivement dans le quartier de Doğan, à Kaleiçi. Par ailleurs, les autres quartiers où se situaient les Arméniens étaient de Tahtakale et le reste de Kaleiçi et de Karaağaç⁹³. Ce tableau inclut le nom, et l'adjectif (« fugitif » et « le disparu » etc.) de l'ancien propriétaire et le nom abrégé de nouveau propriétaire⁹⁴ et son identité ethno-religieuse et le type, la localité, la valeur courante et le prix de vente-vente aux enchères des biens immobiliers, le motif de la confiscation de ceux, l'année de l'enregistrement de vente. Dans les registres fonciers, il y a des dates différentes à laquelle les ventes des biens immobiliers ont été enregistrés puisque « les biens abandonnés » sont d'abord enregistrés au Trésor Public. Puis, la Direction Générale de la Domain National les met vente aux enchères ou les distribue gratuitement aux *muhacirs* ou le Trésor Public continue à les posséder.

Dans les quatre quartiers dont nous avons examinés les registres fonciers, on voit que 9 magasins, 7 maisons et 43 de terrains des biens abandonnés arméniens ont été obtenus par les nouveaux propriétaires. « Les biens abandonnés » sont d'abord enregistrés au Trésor Public. Puis, les 12 biens immobiliers ont été transférés à la municipalité d'Edirne. Elle a vendu aux enchères 10 de ceux-ci. Elle continue à posséder les restants biens. Les 5 biens immobiliers du Trésor ont été distribués gratuitement aux immigrants bulgares qui y ont recouru. 4 *muhacirs* sont devenus des propriétaires de biens immobiliers en les achetant. Les biens restants ont été vendus aux enchères. Alors que les nouveaux propriétaires des 3 biens vendues aux enchères étaient des Juifs, les nouveaux propriétaires des 36 biens restantes étaient musulmans. Tandis qu'une petite partie des nouveaux propriétaires des biens immobiliers abandonnés était des fonctionnaires, la majorité de ceux-ci était des commerçants. Comme on peut le voir dans le tableau, certains ont acheté plus d'un bien et nous pouvons dire qu'ils ont ainsi tiré davantage les bénéfices de la déportation en raison de leur statut économique, politique et social.

⁹³ Kévorkian, **op. cit.**, p. 681.

⁹⁴ Les noms des nouveaux propriétaires ont été abrégés par nous pour des raisons éthiques et juridiques. Parce que le processus de possession des biens immobiliers dure jusqu'à nos jours. Nous ne voyons pas d'inconvénient à donner les noms des anciens propriétaires ceux que leurs biens immobiliers ont été confisqués.

Dans cette étude, nous essayons de toucher aux dimensions économiques des conflits ethno-religieux tout en utilisant les concepts de la dépossession et l'accumulation primitive de Marx. Selon lui, l'accumulation primitive, en bref, est un processus historique que les travailleurs ont été dépouillés de tous leurs moyens de production et que les producteurs immédiates ont été ainsi convertis les producteurs en salariés⁹⁵. Comme nous l'avons vu dans le tableau ci-dessus, les terrains étaient le plus grand nombre de type parmi ceux des biens abandonnés des Arméniens étant « les fugitifs et les disparus ». Sur la base de ces informations on peut prétendre qu'une partie des Arméniens « fugitifs et disparus » dans le tableau ci-dessus était de producteur immédiat⁹⁶. Nous n'avons aucun renseignement concernant leur situation actuelle après « la déportation ». S'ils ont survécu au massacre ils n'ont eu d'autre choix que de devenir de salariés. C'est un pilier du processus de l'accumulation primitive. L'autre pilier de l'accumulation primitive est de fournir une accumulation monétaire suffisante entre les mains des capitalistes pour acheter les moyens de production et la force de travail⁹⁷. Par exemple, selon Magdoff, qui a abordé le concept de l'accumulation primitive de Marx, l'un des différents aspects de l'accumulation primitive est le processus de la formation du capital. Selon ce concept, l'accumulation primitive consiste à avoir suffisamment d'argent ou de fonds de capital pour investir. Selon la théorie marxiste de l'accumulation primitive, Magdoff affirme que les possédants ont accumulé de grandes quantités au moyen du commerce et du commerce des esclaves et d'autres techniques⁹⁸. Comme nous le prétendons généralement tout au long de notre travail, cette accumulation primitive en Turquie s'est généralement réalisée par la dépossession des non-musulmans. Les personnes qui ont acquis les biens immobiliers non musulmans gratuits ou à des prix dérisoires ont obtenu l'accumulation primitive. Comme nous le voyons dans le tableau, les biens immobiliers comme les terrains, les maisons et les magasins ont

⁹⁵ Marx, **op. cit.**, p. 155.

⁹⁶ Puisque les quartiers que nous avons examinés se sont situés au cœur du centre-ville il n'y avait pas beaucoup d'ouvrières agricoles arméniens. Toutefois, il n'est pas surprenant que le nombre des producteurs immédiats et des ouvrières agricoles arméniens ayant vécu à la périphérie de la ville et dans les villages alentours ait été plus élevé que ceux. Par exemple, Arakelian nous affirme que « Beaucoup d'Arméniens étaient horticulteurs et ils ont cultivé au bord de la rivière Meriç. » Arakelian, **op. cit.**, p. 129.

⁹⁷ Harry Magdoff, « İlkel Birikim ve Emperyalizm », trad. par Necati Duran, dans **İlkel Birikim: Sermayenin Kaldıracı**, éditeur: Özyay Göztepe, 1^{ère} édition, Ankara: Notabene Yayınları, 2004, pp. 306-307.

⁹⁸ **Ibid.**

créé un fonds de capital pour les petits bourgeois comme les commerçants et les artisans. Par ailleurs, la déportation arménienne a influencé à la fois les petites bourgeoisies et les commerçants arméniens. Alors que ces personnes ont été dépossédés par le biais de l'État, il faisait convertir les musulmans en classes possédants ou il accroissait les accumulations des ceux qui étaient déjà possédants et les enrichissaient. Ce processus de l'accumulation primitive est allé de pair avec les politiques de « l'Economie Nationale ». Ainsi, les bourgeois nationales ont premièrement obtenu l'accumulation primitive au moyen des biens immobiliers des Arméniens⁹⁹.

b- Le bénéfice économique indirect des notables locaux de « la déportation des Arméniens »

Dans la section ci-dessus, nous avons vu le bénéfice direct des notables musulmans dans le processus de leur accumulation primitive par dépossession des Arméniens. Néanmoins, ils ont tiré bénéfice économique indirect de « la déportation des Arméniens ». Par exemple, les petits producteurs et les commerçants ont tenté de combler la zone économique vidée par les Arméniens. Ils ont réussi à succéder aux commerçants arméniens proportionnellement à leurs pouvoirs politiques et économiques. Le commerce juif qui existait pendant des années dans cette région a facilité ce processus et Les commerçants juifs ont pu combler le vide des Arméniens¹⁰⁰. Le tableau de l'Annuaire Oriental nous aidera à voir la transformation économique et le remplissage de la zone commerciale vidée par les Arméniens. Nous comparons le tableau de 1909 de l'Annuaire Oriental, année où était avant l'expulsion des Rums et « la déportation des Arméniens » et à celui de 1933-1934, les années où juste avant l'Expulsion des Juifs¹⁰¹.

⁹⁹ Nous n'avons pas abordé les biens mobiliers puisque notre étude est limitée aux titres de propriétés.

¹⁰⁰ Au contraire, l'économie de l'Anatolie orientale s'est effondrée après « la déportation des Arméniens ». Voir: Üngör-Polatel, **op. cit.**, pp. 168-69.

¹⁰¹ Cf. le tableau 4: la province d'Edirne d'Annuaire Oriental de 1933-1934.

Annuaire Oriental du commerce de l'industrie de l'administration et de la magistrature 1909						
		Province d'Edirne				
		Musulmans	Non- musulmans	Juifs		Total
Architects			7	1		8
Assurances			5	10		15
Avocats	1		4	1		6
Banque			7			7
Banquiers			7	7		14
Bijoutiers			3			3
Bois de Construction			6			6
Boissons Gazeuseus			3	1		4
Cafés			7			7
Céréales			4	2		6
Changeurs de Monnaies			1	7		8
Chaussures				2		2
Cocons			1	5		6
Cognacs			4			4
Coiffeurs			6			6
Commissionnaires			3	8		11
Confiseurs	1		4	1		6
Cordonniers			5			5
Draps			1	6		7
Droguistes			2	1		3
Expéditeurs Commissionnaires			3	5		8
Farine			1			1
Férronnerie			1			1
Fers			3	1		4
Filatures de Soie				5		5
Fromages			1	2		3
Glace Artificielle			2			2
Halva	1		4	3		8
Horlogers			3	1		4
Hotels			7			7
Imprimeries	2		3			5
Journaux	1		1			2
Laines			4	1		5
Libraires	1		3			4
Machines Agricoles et Industrielles			2			2
Machines à condres			1	1		2
Manufactures			12	2		14
Materieux de Constructions			4			4
Médecins			12	2		14
Menuisiers			2			2
Merciers	1		16	3		20
Modistes			4			4
Moulins à petrole			3			3
Moulins à vapeur	1		4			5
Moutons			2			2
Musique			1			1
Négociants	1		10	12		23
Oeufs en gros			1	1		2
Orfèvres			5			5
Papetiers	1		4	1		6
Patissiers			3			3
Peaux			1	2		3
Pharmaciens			8	2		10
Photographes			2			2
Quincailleries			4	3		7
Relieurs	1		2	1		4
Représentants de Commerce			2	5		7
Sage-Femmes			2	1		3
Soies				4		4
Sonneries et Appareils Electriques			1			1
Taillieurs			3	6		9
Tricots			1			1
Verreries	1			3		4
Vins			11			11
Vitriers	2			4		6
Total		15	239	123		377

Tableau 1.2: La province d'Edirne d'Annuaire Oriental de 1909

La première chose qui attire notre attention sur le tableau de 1909 est la supériorité écrasante des Rums et Arméniens dans le domaine commercial. Au total dans la province d'Edirne, tandis que 239 des 377 entreprises appartenaient aux Rums et Arméniens, le nombre d'entreprises juives était de 123 et celui des musulmans était seulement de 15. Ce nombre correspond à environ 4% de nombre total des entreprises d'Edirne. En revanche, en 1933-1934, en d'autres termes, après la date où la déportation des Arméniens et l'échange obligatoire des populations entre la Grèce et la Turquie se sont réalisés et mais juste avant la date où les Juifs ont été expulsés d'Edirne, nous avons constaté que les Juifs dominaient une part de 70% du marché et que les Musulmans dominaient une part de 30% du celui. C'est-à-dire, les Juifs ont tiré profit direct et indirect de la liquidation et l'expulsion des Arméniens et des Rums. Pourtant comme nous le verrons dans les années suivantes, pour les Juifs, le vent commencera à souffler dans le sens inverse dans la seconde moitié des années 1930.

Dans la section suivante, l'histoire des Rums qui ont été forcés et dépossédés dans la période de temps similaires à la celle d'Arméniens (1913-1923) sera expliquée. Les processus de liquidation des Rums et de l'accumulation primitive à nouveau des musulmans par des dépossessions des chrétiens au moyen des politiques de violence et de répression faisant ainsi un pas de plus dans l'homogénéisation d'Edirne sera analysé. Tandis qu'il a appliqué une méthode différente comparé aux celles des Arméniens pour purifier les Rums de la Turquie, leurs conséquences économiques et sociales étaient similaires.

B. Une autre étape dans les politiques de turquification et de dépossession de non-musulmans: la liquidation des Rums et l'échange forcée de la population turco-grecque

L'expulsion et la migration forcée des Rums étaient une autre étape importante sur la construction de l'État-nation turc, la turquification de l'Anatolie et de la Thrace et la réalisation de l'accumulation primitive des musulmans par dépossession des Rums. D'une part, au moyen de l'échange obligatoire, ils ont été contraints de quitter leur pays. D'autre part, les Rums ont été expulsés à la suite de diverses

politiques de violence et de pression. Selon Aktar, les *muhacirs* qui ont émigré en Anatolie après les guerres balkaniques et qui ont fondé des gangs armés ont également joué un rôle dans la migration des Rums de l'Anatolie¹⁰². Comme nous pouvons le voir dans le registre foncier, les *muhacirs* ont reçu leur part des biens abandonnés. Ainsi, grâce à cette politique fondée sur deux piliers, il a été assuré que les Rums ont été dépossédés et les musulmans ont obtenu leur accumulation primitive et en même temps la turquification de l'Anatolie et de la Thrace.

1. Les politiques de violence systématique contre les Rums en Thrace et en Anatolie occidentale

En raison des guerres balkaniques, il y a eu une grande migration musulmane vers l'Empire Ottoman. Dans le but d'organiser l'expédition et l'installation des immigrants, conformément à la décision du Congrès en 1913, les Unionistes le 13 mai 1913, a adopté le règlement d'*İskân-ı Muhacirin* (l'Installation des Migrants), à sa suite, le Directoire à l'Installation des Tribus et des Migrants, (*İskan-ı Aşâir ve Muhâcirîn Mûdirîyeti*) a été établi¹⁰³. L'installation des *muhacirs* ciblait essentiellement deux peuples; les Bulgares et les Rums à l'ouest¹⁰⁴. Comme on peut constater à partir des informations données ci-dessus sur la structure de la population d'Edirne, comme en Thrace et dans la région Egée, les Rums d'Edirne étaient le plus grand groupe non-musulman, autrement dit « l'autre ». Par exemple, dans une lettre adressée par le commandant en chef, en 1913, au *Sadaret* (grand vizirat) on se plaignait que la population turque de cette région diminuait, alors que la population des Rums qui étaient la deuxième plus grande population d'Edirne, s'accroissaient la et qu'on insistait sur le fait que les *muhacirs* devaient être y réinstallés¹⁰⁵. Combinés à d'autres facteurs, par exemple, les préoccupations sur collaboration des Rums avec la Grèce au cas d'une guerre contre la Grèce et l'avantage économique des Rums ont inévitablement conduit à les cibler. Ainsi, entre 1913 et 1914, juste avant l'entrée au

¹⁰² Ayhan Aktar, « Türk-Yunan Nüfus Mübadelesi ve Diplomasi », dans **Türk Milliyetçiliği, Gayrimüslimler ve Ekonomik Dönüşüm**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2006, p. 111.

¹⁰³ Dündar, **İttihat ve Terakki'nin...**, p. 60.

¹⁰⁴ Dündar, **Modern Türkiye'nin...**, p. 179.

¹⁰⁵ **ATASE Arşivi**, K. 252.D. 264, F.94/94-I/94-2, 4-6 septembre 1329 (17-19 septembre 1913). Cité par Ahmet Halaçoğlu, **Balkan Harbi Sırasında Rumeli'den Türk Göçleri (1912-1913)**, 2^{ème} édition, Ankara: Türk Tarih Kurumu Basımevi, 1995, p. 116.

la première guerre mondiale, le gouvernement ottoman a mené une opération de nettoyage ethnique contre les Rums de Thrace et de la région égéenne et ont terrorisé les Rums, y compris les massacres, pour qu'ils émigrassent en Grèce¹⁰⁶. Halil Menteşe, l'une des personnalités importantes du CUP, a déclaré dans ses mémoires qu'en raison de leurs trahisons pendant la guerre balkanique, Talat Bey (Pacha) a avancé le nettoyage des éléments non musulmans de la patrie. Mais pour ne pas provoquer une nouvelle guerre, les gouverneurs et les responsables n'auraient semblé pas intervenir officiellement et seuls les Rums auraient été effrayés¹⁰⁷. Selon Akçam, alors que les *muhacirs* ont été installés des Balkans en Thrace, les attaques qui avaient l'intention d'expulser les Grecs vers la Grèce ont été menées par *Teşkilât-ı Mahsûsa* (l'Organisation spéciale)¹⁰⁸. À la suite de ces activités de « la manœuvre d'intimidation » près de 100.000 Rums de Thrace et près de 200.000 Rums d'Izmir ont fui vers la Grèce¹⁰⁹. Selon le registre tenu par Talat Pacha, le nombre des Rums ayant fui de la province d'Edirne était de 50.004 et au motif de la guerre, le nombre des Rums transportés de la province d'Edirne à l'intérieur du pays était de 58.955¹¹⁰.

2. L'échange obligatoire de population fondé sur l'identité religieuse

L'expulsion des non musulmans et en particulier des Rums constituait un pilier significatif des politiques de l'installation et de la turquification, un autre pilier était également des « échanges de population ». En particulier en raison du changement du tracé de la frontière après les guerres balkaniques, les groupes ethniques minoritaires sont devenus des sujets importants pour chaque pays. À partir

¹⁰⁶ Akçam, Taner Akçam, **The Young Turks' Crime Against Humanity: The Armenian Genocide and Ethnic Cleansing in the Ottoman Empire**, New Jersey: Princeton University Press, 2012, p. 67.

¹⁰⁷ Conformément à la traité d'Istanbul, les Bulgares ont été envoyés de Thrace à Istanbul. Ainsi, le problème bulgare a disparu en Thrace. Halil Menteşe, **Osmanlı Mebusan Meclisi Reisi Halil Menteşe'nin anıları**, 1^{ère} édition, İstanbul: Hürriyet Vakfı Yayınlar, 1986, p. 166. Talât Pasha a enregistré que le nombre de Bulgares ayant émigré de la province d'Edirne vers la Bulgarie étaient de 46.510 personnes. Bardakçı, **op. cit.**, p. 79.

¹⁰⁸ Akçam, **The Young Turks'...**, p. 67.

¹⁰⁹ Menteşe, **op. cit.**, pp. 165-66. Le 11 décembre 1918, dans l'Assemblée, dans une question de parlementaire datée du 23 novembre 1918 posée par le député d'Edirne, Dimistokli Efkalidis et député de Çatalca, Tokididis, on a été énoncé que dans la province d'Edirne et la région de Çatalca, 300.000 Rum ont été forcés d'émigrer en Grèce à la suite du pillage de leur biens par les bandes organisées, les *çete*. Voir: Onaran, **Osmanlı'da Ermeni...**, **op. cit.**, p. 401.

¹¹⁰ Bardakçı, **op. cit.**, 79.

de cette période, les pays des Balkans ont eu l'intention de résoudre ce « problème » par des accords entre eux. À cette fin, les représentants des pays ont tenu de nombreuses réunions et ont fait beaucoup de tentatives. Akçam allègue que l'Empire ottoman était assis sur la table pour l'échange de population avec la Bulgarie en 1913 et que tandis que l'accord a été conclu, l'échange n'a pas eu lieu en raison de la guerre¹¹¹. Au contraire, Yıldırım affirme que l'accord a été mis en pratique et que 46.764 Bulgares de la Thrace orientale (Edirne et Kırk-Kilise) et 48.570 musulmans de la région bulgare ont été déplacés¹¹². Cet accord a été suivi d'accords avec la Grèce et la Serbie. Cependant, ces accords ne pourraient pas être mis en œuvre du fait du déclenchement de la Première Guerre mondiale¹¹³. L'échange obligatoire des « ressortissants grecs de religion musulmane » et des « ressortissants turcs de religion grecque-orthodoxe » ont été formalisées dans le Traité de Lausanne de 1923. Cet échange étaient exceptés les orthodoxes d'Istanbul et les musulmans de Thrace occidentale¹¹⁴. Mais avant la signature de cet accord, à la suite de pressions et de politiques d'expulser, du moins, pour la Grèce, l'échange se faisait déjà *de facto*¹¹⁵.

Conformément au Traité de Lausanne environ 400.000 musulmans vivant en Grèce et 1,2 millions Rums vivant en Turquie ont été échangés *de jure* et ce traité a apporté une contribution majeure à l'homogénéisation de l'Anatolie et de la Thrace¹¹⁶. C'était une grande félicité pour les deux gouvernements qui souhaitent purifier leur pays des éléments « étrangers » et « dangereux ». Cependant, le facteur décisif dans l'échange était que la religion est importante pour révéler les contradictions et les erreurs de l'État-nation dans le processus de construction. Parce que la plupart des

¹¹¹ Akçam, *The Young Turks'...*, pp. 64-65.

¹¹² Onur Yıldırım, *Diplomacy and Displacement: Reconsidering The Turco-Greek Exchange of Populations, 1922-1934*, New York: Routledge, 2006, p. 40.

¹¹³ Akçam, *The Young Turks'...*, pp. 66-67.

¹¹⁴ Aktar, « Nüfusun Homojenleştirilmesi ve Ekonominin Türkleştirilmesi Sürecinde Bir Aşama: Türk Yunan Nüfus Mübadelesi 1923-1924 », dans *Varlık Vergisi ve Türkleştirme Politikaları*, 4^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2000, p. 55.

¹¹⁵ Selon les chiffres officiels communiqués aux autorités américaines par le gouvernement grec, le 15 décembre 1922, le nombre des Rums et autres non-musulmans qui se rendaient de Thrace, de la région de Marmara et d'Anatolie vers Grèce était de 890 626. Aktar, « *Türk-Yunan Nüfus...* », p. 115. Le nombre des Rums de Thrace ont été qui ont été contraints de quitter leur pays à cette date était de 250.000. *Ibid.*, p. 127.

¹¹⁶ Ayhan Aktar, « *Nüfusun Homojenleştirilmesi...* », p. 17.

Rums orthodoxes qui ont été forcés de migrer parlaient turc, la plupart des musulmans en Grèce parlaient grec¹¹⁷.

Depuis la Première Guerre mondiale jusqu'au jour où la République a été proclamée la population des chrétiens et particulièrement des Rums qui étaient considérés comme une menace pour la sécurité nationale ont été réduits au niveau qu'ils ne peuvent pas faire problème pour la Turquie, la Thrace et plus spécifiquement pour Edirne au moyen des politiques de migration forcée et des pressions et de la violence, comme prévu¹¹⁸. On peut affirmer que toutes ces activités de violence et d'expulsion se sont déroulées en coordination avec les politiques de « l'Economie Nationale ». Car, comme Onaran l'énonce « la pratique de l'Union et Progrès était l'économie politique de la liquidation »¹¹⁹. D'ailleurs, les politiques de violence à l'encontre des Rums ont été soutenues par le boycott économique, alors, on a demandé aux Rums d'abandonner leur propriété et leurs biens et de fuir vers la Grèce, et ainsi on a visé à partager des entreprises d'origine grecque parmi les musulmans¹²⁰. Ces objectifs ont été pour la plupart atteints. À la suite de ces politiques, une richesse importante a été transférée vers les notables musulmans et les *muhacirs*. À ce point, il serait bien de donner une place au tableau que nous avons formé en bénéficiant des registres des biens abandonnés dans archives du cadastre d'Edirne afin de révéler clairement le transfert de la richesse et l'accumulation primitive des musulmans-turcs par dépossession des Rums.

¹¹⁷ Stephen P. Ladas, **The Exchange Of Minorities Bulgaria, Greece And Turkey**, New York: The Macmillan Company, 1932, pp. 377-378.

¹¹⁸ Akçam, **The Young Turks'...**, p. 68. Tout comme le retour des Arméniens était empêché par la loi Passeport et la loi de Citoyenneté, les Rums ne pouvaient rentrer dans le pays. Parce que les biens abandonnés des Rums ont été saisis par les *muhacirs*. En outre, on ne voudrait pas que la Grèce obtienne la majorité de population totale dans certaines parties de l'Anatolie. Voir: Akçam-Kurt, **op. cit.**, pp. 64-71.

¹¹⁹ Onaran, **Osmanlı'da Ermeni...**, p. 252.

¹²⁰ Akçam **The Young Turks'...**, p. 69.

Les biens abandonnes des Rums									
Quartier	Type	L'ancien propriétaire		Motif de saisie	Transfert de biens	Nouveau propriétaire	Valeur	P. V.	L'année
32 Dilaverbey	1 sur 2 de magasin en brique	Yanoka, Rum fugitive		Abandonné	Trésor Public→	(Musulman) M. Y. fils de S.		286	1948
35 Dilaverbey	Caîf en brique et chambre	Kado Binit Kiro et Yorgaki fils de Manin des Rums fugitives		Abandonné	T. P.→Fonds.→	(Musulman) M. Y. fils de S.	384	592	1948
42 Dilaverbey	Terrain	l'une des Rums soumis à l'échange		Echange	Trésor Public→	(Juif) A. Ö. fils d'I.	30	40	1942
44 Dilaverbey	Terrain	Kaleçurcu Zlakimitsi		Abandonné	Trésor Public→	(Juif) A. Ö. fils d'I.	80	85	1941
130 Dilaverbey	Terrain	Epier Hirsto		Abandonné	Trésor Public→	(M.) A. H. U.	30	73	1947
135 Dilaverbey	Terrain	l'une des Rums fugitives		Abandonné	Trésor Public→	(M.) A. H. U.	80	4000	1947
307 Dilaverbey	Terrain	Fondation de l'eglise rum		Abandonné	Trésor Public→	(M.) T. Ş.		105	
316 Dilaverbey	Maison en bois avec magasin	Anastasya binti Yorgi		Abandonné	Trésor Public→	Club Sport Turc		750	1928
318 Dilaverbey	Maison en bois avec magasin	l'une de la nation rum		Abandonné	Trésor Public→	Club Sport Turc			1928
319 Dilaverbey	Magasin en brique et etable	Andriya, fils de Yorgi et fugitive Pope Istavri		Abandonné	Trésor Public→	(Muhacir)H. Y. fils de M.	380	576	1938
317 Doğan	Maison en bois	l'une de la nation rum		Abandonné	Trésor Public→	(Migrant de Grèce) H. I.			1929
328 Doğan	Terrain	Kosti de la nation rum		Abandonné	T. P.→Mairie→	(M.) S. K.	60	60	1953
329 Doğan	Maison et fournil	Anika fille de Vasil de la nation rum		Abandonné	Trésor Public→	(M.) R. fils d'A.	384	240	1934
341 Doğan	Terrain	l'une des Rums fugitives		Abandonné	Trésor Public→	(Juif) V. D. fils de B.	10	150	1948
415 Doğan	Terrain	l'une des Rums fugitives		Abandonné	Trésor Public→	(Juif) Y. A.	40	100	1945
430 Doğan	Terrain	Dimitro de la nation rum		Abandonné		(Juif) Y. A.	142,5	505	1945
2 Türkoğlu	Terrain	l'une des Rums fugitives		Abandonné	Trésor Public→	Mairie	63	100	1938
5 Türkoğlu	Terrain	l'une des Rums fugitives		Abandonné	Trésor Public→	(M.) H. Ç. fils de H.	245	250	1938
74 Türkoğlu	Terrain	Apostal de la nation rum		Abandonné	Trésor Public→	(M.) M. Ç.	50	50	1953
123 Türkoğlu	Terrain	l'une des Rums fugitives		Abandonné	Trésor Public→	Mairie		150	1938
129 Türkoğlu	Terrain	Yanko fils de fugitive Nikola		Abandonné	Trésor Public→	(M.) M. Ö.	78	80	1953
135 Türkoğlu	Terrain	Hirsto des Rums fugitives		Abandonné	Trésor Public→	Mairie		115	1938
156 Türkoğlu	Terrain	l'une des Rums fugitives		Abandonné	Trésor Public→	(Migrant de Bgr) A. fils d'I.	220	220	1939
166 Türkoğlu	Terrain	l'une des Rums fugitives		Abandonné	Trésor Public→	Mairie	25	26	1938
169 Türkoğlu	Terrain	l'une des Rums fugitives		Abandonné	Trésor Public→	Mairie		70	1938
177 Türkoğlu	Magasin en brique	Fugitive Koço Nikolay de la nation rum		Abandonné	Trésor Public→	(Juif) R. H. fille de Y.		200	1938
179 Türkoğlu	Terrain	l'une des Rums fugitives		Abandonné	Trésor Public→	Mairie		60	1938
9 Yahşıfaklı	Magasin en bois	Fugitive Hrisa fille de Tana		Abandonné	Trésor Public→	(Juif) S. B. fils d'I.	48	384	1940
29 Yahşıfaklı	1 / 3 de maison et boutique	Sokrati fils de Faso		Abandonné	Trésor Public→	(Migrant de Bgr) S. S.	1104	518	1944
	2 / 3 de celles	Doctor Poliktros Papa Yani du sujet grec		Abandonné	Trésor Public→	(Migrant de Bgr) P. Y.		900	1933
86 Yahşıfaklı	Terrain	Yorgi de la nation rum		Abandonné	Trésor Public→	(Bulgare) A. K.	21	45	1938
94 Yahşıfaklı	Terrain	l'une des Rums fugitives		Abandonné	Trésor Public→	(M.)R. K. fils d'A.	60	93	1947
101 Yahşıfaklı	Terrain	Asaris Yannis		Abandonné	Trésor Public→	(M.) M. S. Y.	643	1283,75	1947

Avant de procéder à l'analyse du tableau, il est utile de donner quelques explications¹²¹. D'après Arakélien, les Rums habitaient intensivement à Kaleiçi (*castrum*) et dans les faubourgs Yıldırım et Kırçhane auparavant¹²². En raison des limites de l'étude, les biens abandonnés des Rums autres que les quartiers de Kaleiçi n'ont pas pu être examinées dans les fichiers du registre foncier. Toutefois, lors d'analyse de l'Expulsion de Thrace de 1934, il serait bon de mentionner les transferts des biens abandonnés des Rums aux *muhacirs* que nous avons vus dans les registres fonciers de 1934. Parce qu'il y a plus de centaines de transfert des biens abandonnées que les registres dans le tableau ci-dessus. Par exemple, en juin 1934, 45 biens abandonnés des Rums ont été attribués aux *muhacirs* de Bulgarie et de Grèce¹²³. De même, en juillet, 17 de ceux¹²⁴ et en août, 49 de ceux¹²⁵ et en septembre, 149 de ceux¹²⁶ et en octobre, 1263 de ceux¹²⁷ ont été gratuitement distribués aux *muhacirs*¹²⁸.

Selon le cahier de Talât Pacha, le nombre des biens abandonnés des Rums ayant fuis ou émigrés en Grèce à Edirne était de 9.319 et leur valeur était de 34.324.087 LT. De même, le nombre des terrains abandonnés par eux était de 429 724¹²⁹. La superficie totale des terrains abandonnés par les Rums ayant quittés la province d'Edirne était 680.095 acres de champ, 30.895 acres de vignoble, 893 acres de jardin et 1219 acres d'olivaie. Leur valeur était de 83.146.836 LT. Le nombre total de biens abandonnés était de 12.638, le nombre de magasins abandonnés était de 1302 et le nombre de moulin était de 186. Leur valeur totale est de 49.332.602 LT¹³⁰.

¹²¹ Il y a des cases blanches dans ce tableau puisque les chiffres sont illisibles ou ne sont pas dans les fichiers.

¹²² Arakelian, **op. cit.**, p. 153.

¹²³ **Archive de Direction Générale de l'Arpentage/ Dossiers de Registre Foncier**, tome 109, feuille 63-110.

¹²⁴ **ADGA/ DRF**, tome 109, feuille 112-136.

¹²⁵ **ADGA/ DRF**, tome 109, feuille 141-151 et tome 113, feuille 1-31.

¹²⁶ **ADGA/ DRF**, tome 113, feuille 32-90.

¹²⁷ **ADGA/ DRF**, tome 113, feuille 93-144 et tome 115-116. Certains de ces terrains sont des biens abandonnés, alors que l'autre partie est la propriété publique. Il est impossible de donner un nombre exact de ceux.

¹²⁸ Ces *muhacirs* étaient des personnes qui ont émigré des régions de Serez, de Gümülcine, de Mustafa Pasha et de Karacaova de la Grèce. **Ibid.**

¹²⁹ Bardakçı, **op. cit.**, p. 79.

¹³⁰ **Ibid.**, p. 81.

De plus, la valeur des biens mobiliers laissés par les Rums à Edirne était de 5.934.737 LT¹³¹. Ces biens ont été vendus conformément à la directive sur la gestion et la conservation des biens abandonnés par les Rums datée du 8 février 1331 (21 février 1916) et leurs prix devaient être déposés à la *Ziraat Bankası* (banque de l'agriculture) au nom des propriétaires. Cependant, les propriétaires de ceux n'ont jamais été payés¹³². Ainsi un montant important de 150 millions de livres turques restait dans les comptes des Turcs. Après avoir abordé les biens abandonnés des Rums auxquels nous ne pouvons pas donner lieu dans le tableau, nous pouvons passer à l'analyse de notre tableau et voir le processus de l'accumulation primitive des musulmans par dépossession des Rums.

Il est possible de faire des inférences du tableau des biens abandonnés des Rums sur la politique économique. Comme dans le cas de « la déportation des Arménies » les Rums qui ont été forcés de quitter le pays étaient généralement considérés comme de « fugitif » et de « disparu ». Certains d'entre eux ont été décrits comme des « sujets d'échange ». D'autre part, il y a des anonymes rums, « propriétaires inconnus » et « fugitifs » ainsi que les noms mentionnés dans les registres fonciers. Même la similitude de la nomenclature dans le cadastre nous montre que ces politiques similaires ont été appliquées pour les non-musulmans et en particulier, les chrétiens. Les Rums ont été contraints de fuir leur domicile par voie de menaces, de violence et d'une migration forcée. Ils ont été détachés de leurs biens immobiliers comme les champs, les maisons, les magasins etc. C'est-à-dire, ils ont été dépossédés. Les biens immobiliers abandonnés par les Rums étaient l'accumulation primitive qui est un levier du capital pour leurs nouveaux propriétaires. Quand nous regardons le tableau, nous voyons que 37 des 54 biens abandonnés dans ces quatre quartiers ont été acquis par les musulmans. 11 de ces nouveaux propriétaires étaient des *muhacirs* de Grèce et de Bulgarie. Alors que l'État a distribué gratuitement à une part des *muhacirs*, il a vendu à l'autre part des *muhacir* des biens à prix très bas et à des conditions favorables¹³³. De même, 2 biens

¹³¹ **Ibid.**

¹³² Onaran, *Osmanlı'da Ermeni...*, pp. 273, 283.

¹³³ Concernant le fait que certaines *muhacirs* aient gratuitement acquis des biens immobiliers on peut dire que pour ces *muhacirs*, ceux-ci étaient une compensation des biens laissés par eux dans les Balkans. En outre, ils ont été également distribués aux *muhacirs* misereux.

abandonnés ont été distribués au *Türk Spor Kulübü* (Club Sportif Turc) et 9 biens abandonnés ont été distribué à la municipalité d'Edirne. La municipalité a vendu 3 de ceux aux musulmans.

En plus, le fait que 11 des biens obtenus par musulmans soient sous forme de magasin a fait un pas de plus vers la réalisation des objectifs de « l'économie nationale-la bourgeoisie nationale » à Edirne. La classification que nous avons faite sur les bénéfices de la liquidation des Arméniens s'applique également à celles des Rums. Pour ne pas répéter des choses que nous avons déjà dites, on peut dire en general sur le bénéfice de la liquidation de ces deux groupes ethniques: Les musulmans ont bénéficié directement et indirectement de la liquidation des Arméniens et de l'immigration forcée des Rums. Ils ont obtenu des biens immobiliers abandonnés et aussi ils ont trouvé une place vidée par les deux dans la zone commerciale. Toutefois, ce serait un point de vue étroit et identitaire de dire que seuls les musulmans ont tiré bénéfice de l'expulsion des Rums. Les Bulgares et surtout les Juifs ont fait partie des groupes qui bénéficiaient de la liquidation des Rums. Par exemple 7 biens abandonnés par Rums ont été acquis par les Juifs. Le fait que 2 de ces biens aient été des magasins était contraire à l'expectation des politiques d'économie nationale. En plus, 2 biens immobiliers ont été également obtenus par des citoyens d'origine bulgare. En d'autres termes, comme le neglige Ünlü dans son article, seuls les musulmans n'ont pas bénéficié de la liquidation des chrétiens qui ne faisaient pas partie du pacte de *musulmanité* (islamisme)¹³⁴. En particulier, la petite bourgeoisie juive comme de commerçant et d'artisan serait le groupe bénéficiaire qui remplirait l'espace économique vidé par les Rums. Cependant, après la liquidation des Arméniens et des Rums, comme nous le verrons dans la suivant chapitre, Juifs seraient une cible.

Sur ce point, il convient de mentionner brièvement en ouvrant une parenthèse de la conceptualisation du « pacte de turcité ». D'après Ünlü, d'autres contrats ont été signés avant « le pacte de turcité ». Lorsqu'un contrat n'était plus valide, un pacte a été conclu. Par exemple, « le pacte d'Ottomanisme » signée au début du 19ème siècle, appelée *Tanzimat* (réorganisation) a été abolie au motif de la guerre russo-

¹³⁴ Ünlü, *op. cit.*, 68.

turque de 1877-78 et « le pacte de *musulmanité* (islamisme) » a été signée. L'abolition complète du pacte d'Ottomanisme a eu lieu après les guerres balkaniques de 1912-1913¹³⁵. Les guerres balkaniques et le problème des migrants musulmans par suite de celles ont conduit les autorités ottomanes à créer un nouveau plan. Pour Akçam, c'était le plan d'homogénéisation ethnique et religieuse d'Anatolie. Conformément à ce plan, en premier lieu, alors que la structure démographique est construite sur la base de musulman-turque on visait à purifier les éléments non musulmans, considéré comme « un cancer » de l'Empire. Deuxièmement, il était prévu d'assimiler des groupes musulmans non turcs, à savoir, la turquification¹³⁶. Alors, le premier plan créa « le pacte de *musulmanité* (islamisme) », la deuxième créa « le pacte de turcité ». Selon la conceptualisation d'Ünlü, ceux qui sont inclus à ce contrat bénéficient de divers privilèges et droits, tandis que ceux qui sont exclus du contrat en sont privés¹³⁷. « Ce qui est important ici, c'est la continuation d'une négociation permanente entre l'État et les peuples. On peut également chercher le soutien de tous les peuples, on peut le soutien de certains peuples face aux certains peuples, ou la population peut être convaincue de devenir un seul peuple¹³⁸. » Il s'agit ici du soutien des peuples musulmans face aux chrétiens. L'unité des musulmans face aux chrétiens est en négociation.

Tandis que nous en convenons, la conceptualisation d'Ünlü sur le contrat est insuffisante. Parce que la conceptualisation des pactes limite avec la perspective identitaire, elle voile l'arrière-plan économique/matérielle des conflits ethno-religieux et leurs identités du classe. De plus, elle ignore une autre identité ethno-religieuse. Ce sont des Juifs, surtout petites bourgeoises des Juifs comme des marchands, des artisans, etc. qui ne sont pas inclus dans sa conceptualisation. Jusqu'en 1923, c'est-à-dire jusqu'à la liquidation des Arméniens et des Rums, les Juifs ont soutenu implicitement ce pacte, même si ce n'était pas directement. De même, comme le souligne Başkaya, « ce sont des musulmans qui ont premièrement agit dans la Libération Nationale et qui ont confisqué les établissements commerciaux et industriels, les maisons, les terrains et les jardins des Rums et des

¹³⁵ *Ibid.*, p. 62.

¹³⁶ Taner Akçam, *The Young Turks'...*, p. 29.

¹³⁷ Ünlü, *op. cit.*, p. 49.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 59.

Arméniens. La raison principale de la participation des marchands musulmans et *en partie des Juifs* au mouvement national n'était pas la réaction à l'impérialisme, mais le résultat du conflit d'intérêts avec les Rums et les Arméniens »¹³⁹. Si nous tenons compte des zones vidées par les Arméniens et des Rums, le bénéfice économique pour les Juifs était au premier plan¹⁴⁰. Par exemple, après la liquidation des Arméniens et des Rums, les parties moyennes et supérieure-moyenne des Juifs ont conquis le commerce d'Edirne et ont atteint une position supérieure dans le commerce. Bien que ces groupes n'aient pas fait partie du contrat, elles ont pu établir l'hégémonie dans la sphère économique en raison de leur identité de classe. Puisqu'il n'y avait presque pas de conflit entre les musulmans-turcs et les Juifs par rapport aux autres minorités, même si les Juifs étaient en exclus de ce pacte, du moins pour le moment, ils n'ont pas pu directement être la cible des attaques. Cependant, dans les années 1930, à la suite de la liquidation d'une grande majorité des Grecs et des Arméniens par le truchement de « la déportation » et de « l'échange » il serait également venu aux Juifs et aux Kurdes, qui étaient autrefois un partenaire de ce pacte. La lutte pour la turquification contre les Kurdes en Orient et la lutte pour la turquification contre les Juifs en Thrace sont apparues presque simultanément comme deux piliers différents de la même politique. En outre, la loi sur l'installation (*İskan*) autrement dit loi de d'Immigration Forcée n° 2510 qui a été adoptée le 14 juin 1934, ciblait premièrement les Kurdes dans l'est, les Juifs en Thrace prendraient leur part de politique de sévérité.

¹³⁹ Başkaya, **op. cit.**, pp. 71-72. Mots mis en italique par moi. İ. Ö.

¹⁴⁰ Selon Sussnitzki, qui a analysé la structure économique ottomane avant la Première Guerre mondiale, « Les Grecs et les Arméniens presque partout (commercialement) montrent leur supériorité. En fait, ni les Arabes, ni les Iraniens, ni les Juifs, qui connaissent bien le commerce ne peuvent rivaliser avec eux. » Voir: A. J. Sussnitzki, « Ethnic Division of Labor », dans éd. par Charles Issawi, **The Economic History of the Middle East 1800-1914**, Chicago: The University of Chicago Press, 1966, pp. 120-121. (Pour l'original, « Zur Gliederung wirtschaftlicher Arbeit nach Nationalitäten in der Türkei », Archiv für Wirtschaftsforschung im Orient, 2, 1917, pp. 382-407).

CHAPITRE II. LIQUIDATION DES JUIFS ET L'ACCUMULATION PRIMITIVE À NOUVEAU DES MUSULMANS-TURCS PAR DEPOSSESSIONS DES JUIFS

Dans la période allant des années 1910 aux années 1920, le processus conflictuel entre les minorités chrétiennes, plus particulièrement les Arméniens et les Rums, et l'Empire Ottoman et la société musulmane a entraîné à une liquidation de des deux peuples de la Thrace et d'Anatolie et à leur dépossession. Toutefois, au cours de cette période, les Juifs comme une autre minorité non musulmane n'ont pas directement confrontées aux musulmans-turcs¹⁴¹. On peut dire que la raison principale était que la communauté juive n'avait pas des revendications séparatistes telles celles des Arméniens et des Rums. Nous pouvons même indiquer que les éléments musulmans-turcs et les Juifs parfois coopéraient pour lutter contre ces deux minorités. De même, comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, les Juifs ont commencé à combler la zone économique vidée par les Arméniens et les Rums. En ce sens, on peut prétendre que les Juifs ont été positionnés différemment par rapport aux minorités non musulmanes, du moins en apparence et pour une courte période¹⁴². En plus, ces genres des déclarations ont été faites par cadres supérieurs de l'État. Par exemple, Mustafa Kemal a répondu à avocat Rafael Amato efendi qui lui a demandé ce qu'il pensait des Juifs lors d'une conférence à İzmir, le 2 février 1923: « Nous avons des éléments loyaux qui partageaient le même destin que les Turcs, puisque, particulièrement les Juifs ont prouvé leur loyauté envers cette nation et la patrie, jusqu'à présent ils ont vécu dans la prospérité et désormais vivront dans la

¹⁴¹ Efrat Aviv, **Antisemitism and Anti-Zionism in Turkey: From Ottoman Rule to AKP**, 1^{ère} édition, London: Routledge, 2017, p. 24.

¹⁴² Aviv soutient que les Juifs étaient une communauté le plus fiable par rapport aux autres communautés minoritaires dans cette période. **Ibid.**

prospérité et le bonheur¹⁴³. » En outre, dans sa déclaration en mai 1923, le député d'Edirne, Mehmet Şeref bey a indiqué plus clairement:

« La nation turque a beaucoup souffert au cours des dernières années. Vous savez tous que le monde entier (nous) a laissé. Hier, ceux qui ont mangé notre pain ont pointé une arme sur nous, même les enfants que nous avons nourris chez nous ont coupé nos femmes. La nation turque ne voyait plus une petite protestation à l'exception de son essence. Voici nos amis juifs ne nous ont jamais oubliés. Quand les drapeaux turcs ont été insultés dans les rues d'Istanbul, nous voyions un sens compatissant avec nous dans les yeux de nos amis juifs. Au besoin, l'on connaît le véritable ami. Les Juifs de la Turquie sont restés nos amis dans les mauvais temps.

Alors que la Turquie sainte sauve sa propre existence sa puissance, maintenant elle n'oubliera jamais ces jours amers. La Grande Assemblée nationale turque n'est plus tenue de reconnaître formellement les droits de la citoyenneté d'un Rum et d'un Arménien. Car, elle a été trompée. Cependant, nous avons vu l'amitié des Juifs, [...] notre amitié est forte. C'est pour cette raison, nous souhaitons faire bénéficier le pays du travail productif de l'intelligence, de la capacité de travailler propre à la nation juive en coopération avec leurs frères et sœurs turcs. C'est ce que chaque Turc pense¹⁴⁴. »

Toutefois, ces déclarations qui plaçaient les Juifs dans une situation différente de celle des autres minorités non musulmanes ne donneraient pas de réponse concrète au regard des politiques « l'Economie Nationale ». Par exemple, le 17 février 1923, aucune minorité non musulmane n'a été invitée au Congrès économique d'İzmir qui s'est réuni pour révéler la voie économique du nouvel État. Au regard de « l'économie nationale-bourgeoisie nationale » le Congrès d'économie d'İzmir a représenté une continuité, pas de rupture, dans la transition de L'État Ottoman à la République de la Turquie¹⁴⁵. Le concept de « l'étranger » que les politiques d'économie nationale ont ciblé incluait initialement les non-citoyens de l'Empire ottoman et de la République de Turquie. Toutefois, comme on l'a vu au Congrès d'économie d'İzmir, les minorités non musulmanes qui étaient des citoyens de l'État turc ont également été incluses dans cette notion. Ce n'était pas limité à l'économie. Les minorités non musulmanes ont été exclues des limites de la Turcité « authentique et nationale » et « pure » dans tous les domaines.

¹⁴³ Avram Galanti, **Türkler ve Yahudiler: tarihî, siyasî tetkik**, 2^{ème} édition, İstanbul: Tan Matbaası, 1947, p. 86.

¹⁴⁴ **Ibid.**, p. 87.

¹⁴⁵ Murat Koraltürk, **op. cit.**, p. 105

Les éléments musulmans-turcs qui ont obtenu leur accumulation primitive par dépossessions des minorités chrétiennes à la suite de « la déportation des Arméniens » et de « l'émigration forcée » et d'expulsion des Rums avaient prévu que la zone économique serait également dominé par eux-mêmes. Cependant, leur plan a été interrompu en raison de l'établissement d'une domination économique des Juifs en Thrace. Ainsi, les Juifs qui étaient exclus des limites de la Turcité « authentique et nationale » sont devenus une cible à la fois des notables musulmans-turcs et des gouvernements turcs¹⁴⁶. À la suite de la dissolution des deux anciens peuples d'Anatolie et de Thrace, il y aurait des discours et des événements contre la minorité juive en Thrace et notamment à Edirne où la population juive est concentrée. Leur intensité continuerait d'augmenter jusqu'à la déportation et la liquidation des Juifs.

A. Les événements anti-minoritaires à Edirne de 1923 à 1934

La première attaque directe contre les Juifs était un article publié en décembre 1922, intitulé « Ceux qui Sucent Notre Sang » dans le journal *İleri*. Dans cet article, il était affirmé que les Juifs exploitaient le peuple turc, se comportaient de manière hypocrite et obtenaient des biens des Arméniens et des Grecs fuites¹⁴⁷. Les premières manifestations anti-juives à Edirne ont eu lieu dans les années 1920, juste avant la proclamation de la République, à la suite des publications de l'organe officiel du Comité ottoman pour la défense de Trakya-Paşaeli (*Trakya-Paşaeli Müdafaa Heyet-i Osmaniyesi*) le journal *Trakya-Paşaeli*. L'objectif de cette société fondée le 1 décembre 1918 était brièvement de défendre les droits du peuple turc de la Thrace et dire aux États occidentaux que la Thrace était une patrie turque.¹⁴⁸ L'un

¹⁴⁶ Bali aussi partage la même opinion. Voir: Rıfat N. Bali, **Cumhuriyet Yıllarında Türkiye Yahudileri: Bir Türkleştirme Serüveni (1923-1945)**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 1999, p. 53.

¹⁴⁷ Avner Levi, **Türkiye Cumhuriyeti'nde Yahudiler, Hukuki ve Siyasi Durumları**, réd. Rıfat N. Bali, 2^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 1998, p. 25.

¹⁴⁸ Zekai Güner, **Trakya-Paşaeli Müdafaa-i Hukuk Cemiyetinin Kuruluşu ve Faaliyetleri (1 Aralık 1918-13 Mayıs 1920)**, Centre de Recherche d'Atatürk de Conseil Suprême d'Histoire, de Langue, de Culture et d'Atatürk, Ankara: Yükseköğretim Kurulu Matbaası, 1998, p. 18. Başkaya affirme que la principale raison de l'émergence des comités pour la défense était d'empêcher les Rums et Arméniens de reprendre leurs biens saisis. Selon lui, il est complètement faux de dire que ces sociétés ont été fondées à des fins anti-impérialistes. Pour cette approche totalement différente de l'acceptation générale voir: Başkaya, **op. cit.**, pp. 69-79.

des fondateurs de cette société était¹⁴⁹ avocat Mehmet Şeref bey qui était également le propriétaire et le directeur responsable de ce journal publié pour la première fois le 2 décembre 1918¹⁵⁰. Dans les années 1930, Şeref Bey réapparaîtra en raison de ses articles anti-juifs qu'il a écrit dans le journal *Edirne'de Milli Gazete* lorsqu'il était député d'Edirne. Dans ses publications d'août à septembre 1923, le journal *Trakya-Paşaeli* affirmait que des marchands juifs exploitaient et trompaient les villageois¹⁵¹. Lors des manifestations provoquées par ces publications, le peuple a crié des slogans tels que « Ce sera à votre tour de quitter ce pays! Les Juifs, allez-vous-en ! ». La police a à peine empêché les manifestants d'attaquer les magasins juifs¹⁵². Ces slogans criés lors de la manifestation sont importants pour montrer que c'est le tour des Juifs après la liquidation des Arméniens et des Rums d'Edirne. La population musulmane-turque qui espérait combler le vide économique par des Arméniens et des Rums a été désappointée par les Juifs qui ont établi leur domination dans le domaine économique à Edirne. Les Juifs sont devenus une première cible à cause de cette déception. À partir de cette période jusqu'aux années 1970, la base principale des discours et actions antijuifs sera généralement économique. Par exemple, en juillet 1923, les marchands musulmans d'Edirne ont empêché les Juifs de rejoindre un marché où les cocons de soie ont été vendus sous prétexte qu'ils créaient un monopole. À la suite de l'objection des villageois qui se sont plaints du prix bas à la préfecture d'Edirne, les Juifs ont pu rejoindre à nouveau le marché¹⁵³. De même à Bursa et à Kırklareli, des affiches sur le fait de ne pas commercer avec les Juifs ont été accrochées et un boycott a été proclamé contre les marchands juifs à Uzunköprü, un district de la province d'Edirne¹⁵⁴. En outre, en juillet 1923, les Juifs sont empêchés de voyager librement dans le pays et les marchands juifs venant à Istanbul de villes telles qu'Edirne, Uzunköprü et Kırklareli

¹⁴⁹ Güner, **op. cit.**, p.13. L'organisation centrale de la société comprenait les personnes suivantes: Mufti d'Edirne Mestan efendi, Maksud Beyzade Derviş bey, Müftüzade Cemal bey, Nazimi Beyzade İsmail bey, docteur Rıfat Osman bey, Mustafa Paşazade Fethi bey, Komanlızade Ömer efendi, Mustafa Beyzade Neyyir Bey, député d'Edirne Faik bey, le maire d'Edirne Şevket bey, le marchand Yolageldili Kasım efendi et Hafız Efendizade Ali Seyfeddin efendi. Voir: Tarık Zafer Tunaya, **Türkiye'de Siyasi Partiler 1859-1952**, İstanbul: Doğan Kardeş Yayınları A. Ş. Basımevi, 1952, p. 478.

¹⁵⁰ Güner, **op. cit.**, 13.

¹⁵¹ Levi, **Türkiye Cumhuriyeti'nde...**, p. 27.

¹⁵² Bali, **Cumhuriyet Yıllarında...**, p. 41.

¹⁵³ « An Anti-Semitic Campaign », **The Jewish Chronicle**, 13 juillet 1923, p. 41.

¹⁵⁴ Levi, **Türkiye Cumhuriyeti'nde...**, p. 36.

n'ont pas été autorisés à revenir¹⁵⁵. Ankara a donné l'ordre pour les Juifs de quitter la ville de Çorlu dans les 48 heures. Le délai de départ obligatoire était tellement court pour que les Juifs aient été obligés de quitter la ville avant de pouvoir vendre leur propriété. Cette décision a été ajournée à la suite de recours de la communauté juive. Cependant, les Juifs de Çatalca qui recevaient des ordres comme celui-ci, n'étaient pas aussi chanceux qu'eux. Ils ont été forcés de quitter la ville. En outre, ils ont dû laisser leurs biens parce que les transporteurs musulmans offraient aux Juifs des prix supérieurs à la valeur pour leur transport¹⁵⁶.

Dans un article publié dans le journal *Edirne Postası* du 24 août 1925, il a été critiqué pour le fait que les Juifs insistassent vivre ensemble avec les Turcs, malgré que les Arméniens et les Rums fuissent du pays et que le véritable objectif des Juifs aient été révélés par le journal *Paşaeli* et d'autres journaux nationalistes¹⁵⁷. De même, trois jours plus tard, le même journal a critiqué la domination commerciale des Juifs en Thrace et appelé les marchands turcs à se battre contre les Juifs tel qu'ils étaient organisés¹⁵⁸.

Le soir du 17 août 1927, un citoyen turc nommé Osman Ratıp a tué une adolescente juive, Elza Niyego, au motif qu'elle a refusé sa demande en mariage. Le lendemain dans ses funérailles, des incidents ont eu lieu du fait de la manifestation des plusieurs Juifs qui se mettaient en colère contre les politiques de la turquification et de la discrimination et neuf de ceux ont été arrêtés. En outre, le droit de voyager en Anatolie a été limité pour les Juifs et on lui a interdit de déplacer sans l'autorisation de ministère de l'Intérieur¹⁵⁹. Selon Okutan, en restreignant le droit des Juifs à la libre circulation à l'intérieur du pays, il a été conçu pour bloquer les activités commerciales des marchands juifs en Anatolie et ainsi pour remplir le vide dans l'espace économique par les Turcs¹⁶⁰. Les événements survenus lors des funérailles d'Elza Niyego ont attisé les sentiments antisémites, une grande manifestation

¹⁵⁵ « An Anti-Semitic Campaign », *op. cit.*, p. 41.

¹⁵⁶ « Expulsions of Jews from Thrace », *The Jewish Chronicle*, 7 décembre 1923, p. 18.

¹⁵⁷ *Edirne Postası*, 24 août 1925. Cité par Mehmet Pınar, *Tek Parti Döneminde Trakya'da Siyasi Hayat ve Yahudiler (1930-1934)*, 1^{ère} édition, Ankara: Grafiker Yayınları, 2016, p. 40.

¹⁵⁸ *Edirne Postası*, 27 août 1925. Cité Pınar, *op. cit.*, p. 42.

¹⁵⁹ «The Jewish Leaven », *The Jewish Chronicle*, 16 septembre 1927.

¹⁶⁰ Çağatay Okutan, *Tek Parti Döneminde Azınlık Politikaları*, 2^{ème} édition, İstanbul: İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları, 2009, p. 240.

antisémite a eu lieu à İzmir et à la fois, la fermeture des écoles juives et des journaux juifs et l'expulsion des Juifs ont été réclamée. De plus, les Turcs ont appelé à cesser toute relation commerciale avec les Juifs et à les boycotter¹⁶¹. Immédiatement après ces événements, le 24 septembre 1927, des actions anti-juives ont émergés à Uzunköprü. Lors de ces incidents, des maisons juives ont été lapidées, des fenêtres ont été cassées et un communiqué appelant à boycotter les marchands « juifs traîtres » a été publié¹⁶². Même un incident ordinaire à Istanbul a eu une réaction économique à Edirne, comme on peut le constater, l'antisémitisme s'est révélé dans le domaine économique.

1. La campagne de « Citoyen parle turc! »

La turquification des minorités non musulmanes et surtout non musulmanes qui ne parlaient pas le turc a fait l'objet de débats depuis des années. Ces discussions ont été incarnées par la campagne de « Citoyen parle turc ! » au congrès organisé par l'Association Etudiante de la Faculté de Droit de *Dar-ül Fünun*, (université) le 13 janvier 1928¹⁶³. L'association a déclaré qu'on ne devrait pas parler autre langue que le turc en se promenant en voitures équipées de drapeaux dans les rues d'Istanbul et annoncé qu'elle apposerait des affiches sur les murs¹⁶⁴. Cette campagne ne se limitait pas à Istanbul. Il s'est propagé aux autres villes. Edirne était l'une des villes où la campagne de « Citoyens parlez turc! » était la plus ardente en raison de l'intensité de

¹⁶¹ « Jewish Boycott Demanded », *The Jewish Chronicle*, 9 septembre 1927.

¹⁶² « News Brief », *Jewish Telegraphic Agency Bulletin*, 29 septembre 1927.

¹⁶³ Bali, *Cumhuriyet Yıllarında...*, p. 135. D'après Bali, cette campagne qui a forcé les minorités à parler turc a ouvert un nouveau chapitre dans le processus de Turquification des minorités. *Ibid.*

¹⁶⁴ « Yalnız Türkçe Konuşmalı », *Cumhuriyet*, 14 janvier 1928. Cité par « 50 Yıl Önce Cumhuriyet », *Cumhuriyet*, 14 janvier 1978. Certains intellectuels juifs ont soutenu cette campagne. Par exemple, historien Avram Galanti par le moyen de son livre intitulé *Citoyen parle turc !: ou la question de généralisation de la langue turque : Un examen historique, politique et social* a fait des efforts pour que les minorités et en particulier les Juifs parlent turc. Voir: Avram Galanti, *Vatandaş Türkçe konuş! : yahut Türkçenin tamimi meselesi: tarihî, içtimai, siyâsî tedkik*, İstanbul: Hasan Tabiat Matbaası, 1928. Moiz Kohen essayait également d'aider les Juifs à se turciser par le biais du livre intitulé *Türkleştirme* (Turquification) qu'il écrivait sous le nom de Tekin Alp. Voir: Tekin Alp, *Türkleştirme*, transcription par Özer Ozankaya, 1^{ère} édition, Ankara: Kültür Bakanlığı, 2001. En inspirant par les Dix Commandements de Moïse, Tekin Alp a suggéré aux Juifs d'obéir à dix commandements pour leur turquification: 1) Turcisez vos noms. 2) Parlez turc 3) Lisez le turc au moins certaines des prières dans les synagogues. 4) Turcisez vos écoles. 5) Envoyez vos enfants aux écoles publiques. 6) Intervenez aux affaires de pays. 7) Frayez avec les Turcs. 8) Enracinez votre esprit communautaire. 9) Faites votre part dans l'économie nationale. 10) Connaissez votre droit. *Ibid.*, p.75.

la population juive. Lors de cette campagne à Edirne sur les murs de la ville, il est écrit « Citoyen qui a bénéficié des bénédictions de la Turquie sainte. « Parlez le turc comme le Turc que vous avez participé son intérêt et bonheur »¹⁶⁵. » Ces études étaient généralement effectuées par les étudiants. Sous les bannières ont été écrites des déclarations selon lesquelles ceux qui ne parleraient pas le turc seront licenciés et ne seront pas permis à mener une vie confortable. Ils ont été appelés au boycott contre les commerçants et les marchands juifs dans les mosquées¹⁶⁶. Au cours de la campagne, les articles provoquant des incidents ont été écrits dans la presse locale d'Edirne. À la fois chef de la province du Parti républicain du peuple pour la province d'Edirne et propriétaire du journal *Edirne'de Milli Gazete*, İbrahim Akıncıoğlu a indiqué que la vie commerciale des Juifs était très bonne et qu'il n'y avait aucune raison pour ne pas parler le turc. Il a appelé les Juifs à établir des associations turcophones à Edirne comme celles à Istanbul¹⁶⁷. De même, le journal *Edirne Postası* a critiqué le fait que les Juifs ne parlaient pas le turc alors qu'ils bénéficiaient de « tous les droits acquis par le sang des Turcs » et qu'ils gagnaient leurs revenus à la faveur de la langue turque. L'article se terminait par les mots d'avertissement suivants: « Vous êtes obligés de parler turc et ceux qui ne le parlent pas ne sont pas de nous et ne peuvent pas vivre dans ce pays¹⁶⁸. » Comme on peut le constater, même un problème culturel a généralement été associé à des raisons économiques et il a été critiqué le fait que les Juifs ne se sont pas turcisé et que tandis qu'ils ont bénéficié des bénédictions du pays. La réaction à cette attitude des Juifs était de nouveau économique et il a été appelée à boycotter des commerçants et des marchands juifs. L'argument que nous avons essayé d'expliquer depuis le début de

¹⁶⁵ **Archive d'État de la Présidence de la République**, A IV-16, D 64, F 5-1. Cité par Pinar, **op. cit.**, p. 59.

¹⁶⁶ En plus, les Juifs ont été empêchés de cuisiner le *matzot* (un pain non levé et consommé pendant *Pessah*) pendant la fête traditionnelle de *Pessah*. En raison des incendies, le ministère de l'Intérieur a ordonné à la police de remettre les provocateurs aux procureurs. En outre, le ministère de l'Éducation nationale a envoyé une lettre aux élèves et aux enseignants leur demandant de ne pas s'ingérer dans les événements. À Edirne, il a été déposé une plainte auprès du bureau du Procureur général d'Edirne contre l'inspecteur de l'école primaire Halid bey et les journaux *Son Saat* et *İkdam* accusé d'avoir provoqué les incidents et Halid bey a été envoyé au centre jusqu'à la clôture de l'enquête. **Cumhuriyet**, 9 Avril 1928. Cité par Pinar, **op. cit.**, pp. 64-65.

¹⁶⁷ **Edirne'de Milli Gazete**, 23 Janvier 1928. Cité Pinar, **op. cit.**, p. 62.

¹⁶⁸ **Edirne Postası**, 22 Mars 1928. Cité par Pinar, **op. cit.**, p. 63. Député d'Edirne à cette époque, Zeki Mesut bey a exprimé que ceux qui ne parlaient pas le turc et ne se considéraient pas eux-mêmes comme des turcs menaçaient l'intégrité de la nation turque, et que s'ils ne parlaient pas le turc l'État le ferait les parler au nom de l'unité nationale. **Ibid.**, p. 60. La campagne de « Citoyens parlez turc! » se dissipait peu à peu vers avril 1928.

l'étude s'applique également ici. Bien que la raison d'hostilité vers les minorités non musulmanes ne soit pas uniquement économique, les raisons économiques tiennent une place importante dans cette hostilité. De même, dans le processus de l'Expulsion des Juifs de la Thrace de 1934 qui sera discuté ci-dessous, des raisons économiques et ethnistes ont été mélangées.

B. L'Expulsion des Juifs de la Thrace de 1934

Depuis la seconde moitié des années 1990, l'Expulsion des Juifs de la Thrace (mentionnée généralement sous le nom de des Evénements de Thrace de 1934 dans la littérature turque) a commencé à être pris en main dans les études historiques de la Turquie. Des chercheurs tels que Karabatak, Aktar, Levi, Toprak, Bali ont l'abordé de différents points de vue dans leurs articles et ont contribué à la littérature en attirant l'attention sur les questions non abordées par les uns les autres¹⁶⁹. Par exemple, Lévi a évoqué le rôle du nationalisme turc affecté par la propagande nazie dans les événements¹⁷⁰. Karabatak a expliqué les événements en touchant aux sujet des politiques ethniques de l'État turc dans les années 1930 comme la loi de d'Immigration Forcée n° 2510 et de l'avènement des Nazis au pouvoir¹⁷¹. Toprak a signalé la puissance des notables locaux et des dirigeants du PRP et a affirmé que le Centre n'a joué aucun rôle dans les incidents. Aktar a critiqué à la fois Karabatak et Toprak et a exprimé le rôle du Centre en mettant les événements en l'ordre chronologique¹⁷². Cependant, Bali a réalisé l'étude la plus détaillée en effectuant les recherches à la fois dans les archives en Turquie et à l'étranger. Il a révélé de nombreux facteurs dans les événements tels que l'effet de l'inspecteur général nommé en Thrace, İbrahim Tali bey, la loi d'Immigration Forcée, la domination commerciale des Juifs et les publications antisémites de Nihal Atsız et de Cevat Rıfat Atilhan. D'autre part, à cause des réflexes nationalistes, certains noms de l'académie

¹⁶⁹ Halûk Karabatak, « 1934 Trakya Olayları ve Yahudiler », **Tarih ve Toplum**, n° 146, février 1996, pp. 4-16; Oral Onur, « Trakya Olayları Hakkında », **Tarih ve Toplum**, n° 149, mai 1996, pp. 3-4; Avner Levi « 1934 Olayları Alınamayan Ders », **Tarih ve Toplum**, n° 151, juin 1996, pp. 10-17; Zafer Toprak, « 1934 Trakya Olaylarında Hükümetin ve CHF'nin Sorumluluğu », **Toplumsal Tarih**, n° 34, octobre 1996, pp. 19-25; Ayhan Aktar, « Trakya Yahudi Olaylarını 'Doğru' Yorumlamak », **Tarih ve Toplum**, n° 155, novembre 1996, pp. 45-56; Rıfat Bali, **1934 Trakya Olayları**, 3^{ème} édition, İstanbul: Libra Kitapçılık, 2009.

¹⁷⁰ Levi, « 1934 Trakya... », pp. 10

¹⁷¹ Karabatak, « 1934 Trakya... », pp. 4-16.

¹⁷² Aktar, « Trakya Yahudi ... », pp. 45-56.

ont ignoré les effets de la violence et du pillage sur l'expulsion des Juifs de la Thrace et ont considéré les événements de Thrace comme le fait que les Juifs ont volontairement quitté la Thrace. Par exemple, dans son livre intitulé *Tarih Boyunca Yahudiler ve Türkler II* (l'Histoire des Juifs et des Turcs II), Hikmet Tanyu a fait les déclarations suivantes sur les incidents de 1934: « À Kırklareli, Edirne et Tekirdağ, on a demandé aux Juifs de parler turc. On voit aussi des ceux qui ont boycotté contre leur exploitation économique. Les Juifs de Thrace émigrent *volontairement* à Istanbul ou ailleurs¹⁷³. »

Dans cette partie, alors que nous abordons les incidents dans toute la ville de Thrace nous focalisons sur le local d'Edirne pour montrer la continuité des politiques de liquidation et dépossession des minorités non musulmanes à partir du début du 20^e siècle aux années 1970 à Edirne. Nous espérons que cette partie de notre étude à la fois sur la vente et la distribution des immobiliers des Juifs et la presse locale d'Edirne pendant des événements contribuera à la littérature. En outre, on peut dire que nous avons présenté une perspective différente sur les événements de 1934, non seulement en termes de politiques de turquification, mais également en termes d'accumulation du capital et de politiques de dépossession. Dans ces incidents nous verrons que des raisons économiques mêlées à des idées ethnistes prédominent sur les événements. C'est pour cette raison que nous n'avons pas l'abordé dans un autre chapitre titré des raisons économiques, au lieu de ça, nous avons essayé de dévoiler les raisons économiques de celles.

Selon Gerlach, les contextes économiques jouent souvent un rôle d'importance critique pour se rendre compte de la genèse et la dynamique de la violence de masse. « En particulier, l'appropriation des propriétés ou des ressources d'un ou de plusieurs groupes incite fortement, à également une large participation à l'élimination, à l'expulsion ou à la discrimination. » D'après lui, cependant, « l'économie » ne détermine pas toujours le résultat. « C'est précisément l'imbrication et l'harmonie occasionnel entre des arguments économiques, idéologiques et autres qui expliquent le mouvement en faveur d'atrocités de masse, conformément à la politique du

¹⁷³ Hikmet Tanyu, **Tarih Boyunca Yahudiler ve Türkler II**, 1^{ère} édition, Ankara: Elips Kitap, 2005, p. 52. Mot mis en italique par moi. İ. Ö.

gouvernement, ainsi que de l'émergence de coalitions connexes¹⁷⁴. » Dans l'Expulsion des Juifs de 1934, les raisons idéologiques du groupe assaillant étaient étroitement liées aux raisons économiques. Comme Eligür l'affirme, la majorité de ceux qui ont pris part à la rébellion anti-juive de 1934 ont visé à obtenir des gains économiques¹⁷⁵. Cependant, ces gains économiques ne résultaient pas directement des biens pillés, mais au contraire provenaient de l'exodus des Juifs. Par exemple, d'une part, plusieurs Juifs devaient vendre les biens immobiliers à des prix dérisoires, d'autre part, les Turcs commençaient à combler la zone économique vidée par Juifs. Quant au motif idéologique des attaques, c'était que les Juifs n'ont pas été acceptés en tant que turcs et qu'ils ont été également considérés comme une menace pour le peuple turc.

Selon Metin Sarfati, il y a de tels incidents dans la première phase de la construction de nombreuses économies nationales dans le monde.

« On ne peut pas s'enrichir sauf si l'économie rompt ses liens avec la moralité... Il y a toujours l'antisémitisme dans la société de la Turquie. L'antisémitisme occupe une place particulière dans cette société. Hostile à tous tel qu'homosexuels Alevites etc. Mais hostile particulièrement au juif. Cela a des origines historiques... Cependant le problème fondamental est que ceux qui se considèrent eux-mêmes comme des propriétaires considèrent ceux qui vivent sur ces terres depuis 600 à 700 ans comme des invités¹⁷⁶. »

Il a souligné les racines socio-historiques du problème. L'accent mis par Sarfati sur la continuité est convenable. Parce que dans la transition de l'Empire ottoman à la République de Turquie, à la fois les attitudes envers les minorités non-musulmanes et les politiques de l'économie nationale ont été héritées de l'ancien régime. Alors que les musulmans-turcs continuaient à être considérés comme « l'élément dominant », les non-musulmans restaient dans les positions des « citoyens de deuxième classe » et des « invités ». L'appartenance religieuse ou ethnique différente des Juifs est l'une des principales raisons de la discrimination malgré la laïcité.

¹⁷⁴ Christian Gerlach, « Extremely violent societies: an alternative to the concept of genocide » **Journal of Genocide Research**, vol. 4, n° 8, 2006, pp. 460-461.

¹⁷⁵ Banu Eligür, « The 1934 Anti-Jewish Thrace Riots: The Jewish Exodus of Thrace through the Lens of Nationalism and Collective Violence », **British Journal of Middle Eastern Studies**, vol. 1, n° 44, 2016, pp. 91, 109.

¹⁷⁶ L'entretien avec le Professeur Metin Sarfati, à Istanbul, 15 mars 2017.

Comme l'a souligné Yıldız, « la religion est une veine cachée dans laquelle l'identité turque kémaliste dicte une réalité historique indésirable mais qui ne peut être expulsée¹⁷⁷. » Ceci est important pour expliquer pourquoi les citoyens musulmans turcs s'engagent dans une lutte économique avec les Juifs qui sont des citoyens de la République de Turquie. Cependant, malgré les raisons pour lesquelles Sarfati a affirmé qu'il y avait une hostilité particulière envers les Juifs, on n'explique pas de raison des autres attaques contre les minorités en Turquie. Car, depuis le début du XX^e siècle, toutes les minorités non musulmanes étaient les cibles des attaques. Le concept d'hostilité envers Juifs dont Sarfati parle émergeait à la suite de liquidation des Arméniens et des Rums et du remplissage du vide économique par les Juifs. En ce sens, même si nous prétendons que l'antisémitisme existe en Turquie, nous ne devons pas ignorer qu'il est alimenté par des raisons économiques.¹⁷⁸

Avant de parler de l'Expulsion des Juifs de 1934, nous devons examiner la structure socio-économique d'Edirne dans les années 1930.

1. La situation socio-économique d'Edirne dans les années 1930

L'une des sources qui nous aidera à mieux comprendre la structure sociale d'Edirne est le recensement général de la population au 28 octobre 1927. Selon ce recensement, la population était composée à 95,48% des musulmans, à 4,52% des non musulmans¹⁷⁹. Edirne occupait la troisième place en termes de personnes la langue maternelle juive après Istanbul et İzmir avec 5.876 personnes. Dans la proportion de celles par rapport à la population totale de la province Edirne était à la deuxième place parmi toutes les villes et à 3,89%¹⁸⁰. Selon une étude menée par urbanologue Cevat Geray, Edirne était la province où le plus grand nombre d'immigrants musulmans venus de l'étranger entre les années 1923 et 1960 ont été

¹⁷⁷ Yıldız, *op. cit.*, p. 265.

¹⁷⁸ Pour un débat court sur la question de l'antisémitisme en Turquie dans la période de la République entre l'historien Ahmet Kuyaş et chercheur Rıfat Bali. Voir: « Cumhuriyet yıllarında antisemitizm var mıydı? », *NTV Tarih*, mars 2009, pp. 52-53.

¹⁷⁹ **28 Teşrinievvel 1927 Umumî Nüfus Tahriri, Fasikül III, Usuller Kanun ve Talimatnameler Neticelerin Tahlili**, Ankara: Başvekalet Müdevvenat Matbaası, 1929, p. 61. Celle de la Turquie était composée 97,36% des musulmans, 1,89% des chrétiens et 0,60% des Israélites. *Ibid.*, p. 30.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 34.

installés¹⁸¹. 84.946 des 889.042 immigrants, soit environ 10%, ont été peuplés à Edirne. 97,5% de tous les immigrants venaient de pays des Balkans tels que la Grèce, la Bulgarie, la Roumanie et la Yougoslavie¹⁸². La population d'Edirne qui comptait 151.000 personnes en 1927 est passée à 270.000 en 1960. La proportion d'immigrants dans cette augmentation de population était de 71,3%¹⁸³. De même, Edirne se classe au deuxième rang après Kars avec 35.195 dans les villes dont la population est née à l'étranger¹⁸⁴. On rappelle ce que nous avons cité sur la genèse du nationalisme turc et de la haine envers les non-musulmans dans la dernière section: Les massacres des musulmans et leur expatriation ont suscité la vengeance envers les non-musulmans chez les *muhacirs*¹⁸⁵. L'installation de ces *muhacirs* à Edirne sera incitée une tension ou un conflit entre eux et les non-musulmans et contribuée à la turquification de l'Edirne et de Thrace conformément aux politiques systématiques de l'État turc et par le biais de celui.

Lorsque nous examinons une étude qui examine la structure commerciale d'Edirne, nous constatons que 284 marchands actifs à Edirne en 1928, 135 d'entre eux étaient non-musulmans. En d'autres termes, environ les non-musulmans se composaient de 40% et, comme leur nom l'indique, presque tous étaient Juifs¹⁸⁶. L'Annuaire Oriental/*Şark Ticaret Yıllığı* est également une source importante pour révéler la structure commerciale d'Edirne dans les années 1930. C'est la supériorité des non-musulmans dans le domaine commercial qu'on voit dans le tableau que nous avons créé à partir de la section d'Edirne de cette annuaire du commerce de 1933-1934¹⁸⁷.

¹⁸¹ Cevat Geray, « Türkiye'de Göçmen Hareketleri ve Göçmenlerin Yerleştirilmesi », **Amme İdaresi Dergisi**, vol. 3, 1970, pp. 18-19.

¹⁸² **Ibid.**, p. 12.

¹⁸³ Edirne est suivie par Tekirdağ avec 57,8% et Kırklareli avec 52,1%. Cf. Geray, **op. cit.**, p. 19.

¹⁸⁴ **28 Teşrinievvel 1927...**, p. 36.

¹⁸⁵ Voir: Chapitre I.

¹⁸⁶ Koraltürk, **op. cit.**, p. 197.

¹⁸⁷ Voir: Tableau 4: la province d'Edirne d'Annuaire Oriental de 1933-1934. Annuaire Oriental n'incluait pas toutes les entreprises commerciales d'Edirne. Certaines petites entreprises ne figuraient pas sur la liste. Un exemple de ceci était la boulangerie de Hiristo, nous avons pu le voir un annonce dans les journaux de l'époque. Voir: **Edirne Postası**, 9 mai 1933.

Annuaire Oriental -1933 et 1934				
			Province d'Edirne	
			Musulmans	Non-musulmans
Avocats			3	1
Cevdet Bey, à côté de préfecture				
Fevzi Bey, au bazar Darüleytam				
Hayrettin Bey, au bazar Darüleytam				
Şimşi Danye E., devant la mosquée Üç Şerefeli				
Banques			1	1
Osmanlı Bankası, au bazar Çilingirler				
Ziraat Bankası, devant la préfecture				
Exportateurs				
Fromages et céréales			4	9
Abdülkâfî ef., à Saraçhane				
Ali Kaşîf ef. à Ayşekadın				
Antika İsak, Bit pazarında				
Bankacızade Hilmi Bey, Rüstem Paşa Han				
Benbasat Aron ef., à Tahtakale				
Benbasat Pepo, à l'avenue Mimar Sinan				
Benbasat Yako, au bazar Çilingirler				
Beneroya Nesim, à Zindanalı				
Bensusan Şapat, à Köprübaşı				
Hafız Mehmet ef., Rüstem Paşa Han				
Kohen Marko, à Tavukkapi				
Mişolam Basan, à Tahtakale				
Mişolam Şapat, à Zindanalı				
Tabacs				2
Comp. İspirer Herman, au bazar Çilingirler				
Comp. Ostro Tabac, à Kaleiçi				
Fabricants				
Conserves				
Farine			3	
Fethi et comp., à l'avenue Ayşekadın				
Kamık ef., à Tahtakale				
Minoterie Trakya				
Gazeuse				1
Gabay Yanto, à Kazancılar				
Huile				1
Duenyas İsak, à Zindanalı				
Vins et spiritueux			1	1
Adato Yasef İsrail, à Tavukkapi				
Rıza Hüseyin comp., à l'avenue Cumhuriyet				
Importateurs				
Bonneterie			1	2
Behar Lion, devant le bureau de poste				
Mustafa Sedat ef., devant le bureau de poste				
Şabatay Rüvidi, au bazar Direk				
Chaussures				1
Toledo Rafail Salom, à Tahmis				
Confection				1
Mose Davit Yahya, à Saraçhane				
Machine à coudre				1
Comp. des machines à coudre Singer, au bazar Darüleytam				
Manufactures				4
Behar Albert, au bazar Direk				
Benedor Nesim, devant le bureau de poste				
Kirispi İsak, devant le bureau de poste				
Mitrani Hayim, à l'avenue Saraçlar				
Quincaillerie				1
Eskinazi Avram, à Tahtakale				
Riz			1	
Karabekir et comp. à Rüstem Paşa Han				
Tricotage				1
Lödrik Yuda Nesim, à Tahtakale				
Representant de Commerce			2	6
Antika Bohor et Salamon, à Zindanalı				
Avadiya Mois, à Rüstem Paşa Han				
Comp. Halîon et Toledo Kol., à Zindanalı				
İlyazar Davit, à Rüstem Paşa Han				
Karabekir Bey, à Rüstem Paşa Han				
Neoray Papo, à Rüstem Paşa Han				
Rıfat Rıza Bey, à Tavukkapi				
Comp. Taranto Mose M. à Rüstem Paşa Han				
Presse			2	
Edirne Postası				
Millî Gazete				
Transport				1
Antika Bohor et Salamon, à Zindanalı				
Total			18	34

Tableau 2.1: La province d'Edirne d'Annuaire Oriental de 1933-1934.

34 entreprises sur 52 dans 19 secteurs du commerce appartenaient à des Juifs. En d'autres termes, environ les deux tiers de la zone commerciale ont été dominé par les Juifs et inversement un tiers aux Musulmans. On voit que le secteur le plus important d'Edirne était du fromage à cette époque. 9 entreprises du fromage sur 13 appartenaient à des Juifs, tandis que 4 appartenaient à des Turcs. Comme nous le verrons dans les sections suivantes, un rapport rédigé par l'inspecteur général nommé en Thrace, İbrahim Tali bey indiquait que ce secteur était entre les mains de non-Turcs et que les Juifs réduisaient la qualité du fromage et ternissait le nom du fromage Edirne. En outre, comme l'indiqué dans le rapport de Thrace, les Juifs dominaient également dans la production du vin, des textiles, etc. Les fortes relations extérieures des Juifs facilitaient leur supériorité dans le domaine des importations. Sur 11 de 13 entreprises dans ce secteur étaient des Juifs. En plus, 6 de 8 maisons de courtage appartenaient aux Juifs, c'était l'un des éléments les plus importants de la propagande anti-juive. Cependant, le fait que les deux journaux appartenaient aux Turcs faciliterait la dissémination de la propagande nationaliste turque et anti-juive. Née en 1923, Rayegan Köyatısı décrit Edirne de cette époque comme suit:

« Tous les magasins de la rue Saraçlar appartenaient aux juifs. Les tailleurs étaient juifs. Notre épicerie était Juive... Nous, les Turcs, vous savez, nous travaillons dans l'agriculture, nous ne connaissons pas le commerce, ils (les Turcs) cultivent, vendent et achètent ce qu'il faut et l'emportent au village. Le commerce était entre leurs mains. Pourquoi était-ce entre leurs mains? Maintenant, les Juifs ont venus à nous d'Espagne, nous les avons reçus plus tard. Après la conquête de Fatih, certaines de leurs racines restaient en Europe. Ils ont envoyé des marchandises d'Europe à leurs citoyens. Ils nous l'ont vendu. Par conséquent, le commerce extérieur et le commerce intérieur étaient parmi les Juifs¹⁸⁸. »

Après avoir évoqué la structure commerciale d'Edirne dans les années 1930, nous toucherons à la structure politique et administrative. Ainsi, nous essaierons de reconnaître les bureaucrates et les forces politiques locales à Edirne et de montrer leurs responsabilités dans les événements.

¹⁸⁸ L'entretien avec née en 1923, Rayegan Köyatısı à Edirne, 4 novembre 2016.

2. L'organisation provinciale du PRP à Edirne dans les années 1930

Dans les années 1930, l'organisation provinciale du PRP presque intégré à l'État ressemblait au représentant ou à l'organe de l'État. Cependant, le Centre de la PRP ne contrôlait pas totalement les organisations du parti en Thrace et le parti a été détenu aux quelques personnes¹⁸⁹. Après la création du Parti républicain libéral en 1930, les organisations locales du PRP se sont engagées dans un processus de récupération et de renouvellement. À cette fin, l'organisation d'Edirne a été rétablie. L'ensemble de cette nouvelle organisation provinciale de la PRP se composait des notables musulmans turcs¹⁹⁰. Comme mentionné précédemment, Akıncıoğlu İbrahim bey était à la fois chef de la province du PRP pour Edirne et propriétaire du journal *Edirne'de Milli Gazete* et comme nous le verrons plus tard, ses publications antisémites vont cibler les Juifs. Dans son article sur la responsabilité des événements de 1934, Toprak a déclaré que les acteurs efficaces dans ces incidents étaient des notables locaux et organisation du PRP pour des raisons commerciales et personnelles¹⁹¹. Kamil Denkel, né en 1925 à Edirne, dont le père était membre du PRP a affirmé que le PRP et les notables locaux étaient responsables des événements.

« Nous sommes devenus des ennemis d'eux (les Juifs). Ils (les dirigeants du parti) nous ont encouragés (à la haine) contre les Juifs en disant que « Le Juif est bâtard. Le Juif est inutile. Le Juif est une fraude. Le Juif est un menteur. » Ils ont été instillé en nous tout le mal pour les Juifs. (Qui a instillé?) Parti populaire a instillé, c'était essentiellement de lui. Savez-vous quel genre de personnes sont composés? Des personnes élites. Leurs intérêts ont été lésés. Je vends de 5 livres turques, Juif donne de 3 livres turques ... Les membres du Parti populaire étaient très mercantile. Ils ont formé d'une certaine société. Tout était entre leurs mains à Edirne. Mon père était le muezzin qui a proclamé pour la première fois l'adhan (l'appel à la prière). Lors de proclamation de l'adhan,

¹⁸⁹ Pınar, **op. cit.**, p. 21

¹⁹⁰ Akıncıoğlu İbrahim bey, président de la chambre de commerce Kara Bekir bey, le docteur Şükrü bey, Salami bey, Hüsamettin bey, Tevfik bey, marchand Kasım bey, Fazıl bey, l'avocat Cemal bey, Mithat bey, le président des « Foyers Turcs » Edip bey ont été élus à la nouvelle organisation provinciale du PRP. **Ibid.**, p. 24.

¹⁹¹ Dans son article, il a inclut les correspondances entre les organisations de la Thrace et du centre du PRP. Par exemple, le secrétaire général du PRP, Recep Peker, dans son communiqué envoyé aux chefs provinciaux du Parti après les événements il demande pourquoi « la tâche d'informer le secrétaire général du parti n'a pas été accomplie pendant les périodes de préparation et d'exécution de l'affaire. » Soulignant la séparation du gouvernement avec le parti, Toprak a déclaré qu'il n'y avait aucune preuve de la responsabilité du gouvernement dans les événements. Voir: Toprak, « **1934 Trakya...** », pp. 19-25.

les officiers contrôlaient s'il le prononce en turc¹⁹². C'est ce que je voulais dire qu'un certain groupe a créé des ennemies des uns aux autres¹⁹³. »

Les allégations de responsabilité des notables dans des incidents anti-juifs ne se limitent pas à cela. De même, comme nous le verrons dans les sections suivantes, les rumeurs se répandaient selon lesquelles le facteur le plus important pour empêcher la police de cesser la violence contre était les membres du PRP.

3. L'Inspection générale de la Thrace et İbrahim Tali bey

L'Inspection générale de la Thrace est un autre élément qui a joué un rôle dans les incidents en Thrace. En particulier, nous essaierons d'exprimer que le premier inspecteur en Thrace İbrahim Tali bey a été efficace lors de ces événements. Tout d'abord, résumons cette structure administrative. L'Inspection générale de Thrace/la deuxième inspection général a été fondé par le décret 2/150 daté du 19 Février 1934¹⁹⁴. Il couvrait les provinces d'Edirne, Çanakkale, Tekirdağ et Kırklareli¹⁹⁵. İbrahim Tali (Öngören) a été nommé à ce poste le 18 mars 1934 par une décision 2/303 du Conseil des Ministres et il a commencé à remplir ses fonctions le 22 avril 1934 à Edirne¹⁹⁶. Le préfet de province d'İzmir, Kazım Dirik a été nommé à l'Inspection général de Thrace après İbrahim Tali le 9 août 1935.¹⁹⁷ Les deux mêmes étaient à l'origine militaires.¹⁹⁸ En outre, la nomination du directeur adjoint Direction

¹⁹² Le premier azan turc a été récité par Hafız Sadık Bey à Kuşadası le 29 janvier 1932. Un an plus tard, l'azan turc a été prononcé dans toutes les villes. Toutefois, l'interdiction de prononcer à la prière en arabe a été réalisée le 2 juin 1941. Cette interdiction a été abolie le 16 juin 1950. Voir: Başak Ocak Gez, « İbadet Dilinin Türkçeleştirilmesi Aşamalarından Biri: Türkçe Ezan ve Uygulamaları », **Çağdaş Türkiye Tarihi Araştırmaları Dergisi**, vol. 2, n° 6, 1996 pp. 157-167.

¹⁹³ L'entretien avec né en 1925, Kamil Denkel à Edirne, 8 novembre 2016.

¹⁹⁴ Cemil Koçak, **Umumi Müfettişlikler (1927-1952)**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2003, p. 127. La première inspection générale a été créée en 1927 après la rébellion du cheikh Said en 1925 et couvrait les provinces d'Elazığ, d'Urfa, de Hakkâri, de Bitlis, de Diyarbakır, de Siirt, de Mardin et de Van. La troisième inspection générale qui incluait les provinces d'Erzurum, de Kars, de Gümüşhane, de Çoruh, d'Erzincan, de Trabzon et d'Ağrı a été créée en 1935. La quatrième inspection générale a été créée en 1936 et couvrait les provinces de Bingöl, de Munzur et d'Elazığ, la cinquième inspection générale a été créée en 1947 incluait les provinces d'Adana, d'İçel, de Seyhan, d'Hatay, de Gaziantep et de Maraş. Les inspections générales ont été supprimées en 1952. Voir: Engin Çağdaş Bulut, « Devletin Taşradaki Eli: Umumi Müfettişlikler », **Cumhuriyet Tarihi Araştırmaları Dergisi**, année 11, n° 21, printemps 2015, pp. 92-96.

¹⁹⁵ Dans la section suivante, cette inspection sera appelée l'Inspection générale de Thrace.

¹⁹⁶ **Trakya Raporu (1934) Umumi Müfettiş İbrahim Tali Bey'in gözünden 1930'lu Yıllarda Trakya**, préparé par Murat Burgaç, 1^{ère} édition, İstanbul: Kaynak Yayınları, 2017, p. 9.

¹⁹⁷ Koçak, **Umumi Müfettişlikler....**, p. 129.

¹⁹⁸ **Ibid.**, p. 130.

Général des Affaires de Sécurité Şükrü bey à la conseil principal de l'Inspection générale par le décret 2/365 du 4 avril 1934 a montré que la question est également liée à « la sécurité »¹⁹⁹. Nous le voyons clairement dans « le Rapport de Thrace » préparé par İbrahim Tali bey. D'après ce rapport, la propagande des *komitacis* bulgares dans les villes frontalières de Thrace selon laquelle la Thrace passerait à nouveau entre les mains de la Bulgarie, la pénétration des ceux sur les territoires turcs et la diffusion de ces propagandes par les Juifs considérés comme des éléments peu fiables créaient des problèmes importants. Alors que les Turcs vivaient sous la menace d'une occupation, sans confiance, ils ne manifestaient aucun intérêt pour le domaine économique. Il s'agit de l'affaiblissement du capital turc face au capital juif. Par conséquent, l'un des principaux objectifs de l'Inspection générale de la Thrace était de résoudre ce problème par le biais de politiques de l'installation et de la sécurité²⁰⁰. La création d'une inspection générale dotée des vastes pouvoirs en Thrace avait pour objectif de trouver une solution directe et rapide aux problèmes de peuplement, de sécurité, de reconstruction et d'économie de la Thrace. En ce sens, la création d'inspections générales est une tentative pour augmenter « la capacité de l'État »²⁰¹.

Dans la section suivante, nous allons révéler un point de vue d'İbrahim Tali bey sur les Juifs dans le rapport écrit par lui qui était chargé de résoudre les problèmes de l'installation, de la sécurité et de l'économie en Thrace.

¹⁹⁹ *Ibid.*, pp. 130-131.

²⁰⁰ *Trakya Raporu (1934)*, pp. 35-39.

²⁰¹ Selon McAdam, Tarrow et Tilly, la capacité de l'État est « le degré de contrôle exercé sur les agents, les activités et les ressources de l'État dans les limites de la juridiction territoriale de leur gouvernement. Lorsque la capacité de l'État augmente, elle passe par quatre processus souvent complémentaires: le remplacement du indirect par la règle directe; la pénétration par périphérie géographique; la normalisation des pratiques et des identités des États, et l'instrumentation - développement des moyens de mener à bien les politiques prévues. » Cf. D. McAdam, S. Tarrow et C. Tilly, *Dynamics of Contention*, 1^{ère} édition, Cambridge: Cambridge University Press. 2001, p. 78. Pour un article sur la capacité de l'État et les politiques concernant les Arméniens et leurs biens abandonnés voir: Ömer Turan-Güven Gürkan Öztan, « Erken Cumhuriyet Döneminde İnkârcılık, Emvâl-i Metrûke ve Devlet Kapasitesi », *Praksis*, n° 39, 2015, pp. 103-143.

a- Le rapport de Thrace d'Ibrahim Tali bey

Peu de temps après son entrée en fonction, İbrahim Tali Bey s'est rendu dans la région de Thrace pour un examen et une inspection. C'était un voyage de 33 jours entre le 6 mai et le 7 juin 1934. Après son voyage, il prépara un rapport connu sous le nom du « Rapport de Thrace de 1934 » qui exposait les vues de la Thrace dans de nombreux domaines tels que l'installation, la reconstruction, l'économie, la sécurité, la culture et les problèmes de transport²⁰². Ce rapport a été présenté au Premier ministre İsmet (İnönü), au secrétaire général du PRP, Recep (Peker) et au ministre de l'Intérieur, Şükrü (Kaya) le 16 juin 1934. Selon Burgaç, ce rapport est important pour refléter la vision de Thrace du nouveau régime, même si elle a été personnellement rédigée²⁰³. Parce qu'Ankara attachait une grande importance à l'Inspection générale. Cependant, İbrahim Tali bey n'était pas un bureaucrate ordinaire du régime. À partir de 1927, il était inspecteur de la première inspection générale pendant cinq ans. Il était également l'un des 18 officiers qui ont pris part au vapeur de *Bandırma* passant à Samsun avec Mustafa Kemal. En outre, il a servi en tant que conseiller politique auprès de la délégation turque à Moscou en 1920, représentant du gouvernement anatolien au Congrès du Peuple de l'Est à Bakou, du consulat de Batumi et du ministre plénipotentiaire de Varsovie²⁰⁴. Ce rapport préparé par ce bureaucrate qui avait exécuté des tâches extrêmement critiques était important à la fois pour l'orientation de la politique de la Thrace et pour le reflet de l'esprit de l'État en Thrace, en 1934. Dans ce rapport, les parties qui nous concernent sont celles dans lesquelles il parle des Juifs. Le reportage montre clairement le caractère antisémite d'Ibrahim Tali. Pour les Juifs, il a ouvert un titre « La question juive en Thrace » et a spécifiquement focalisé « la question juive » à l'exception du reste du rapport²⁰⁵.

Dans son rapport, İbrahim Tali Bey a déclaré en disant « les jeux des Judaïsme »: « Les serviteurs de Moïse dominent la manivelle économique de la

²⁰² **Trakya Raporu (1934)**..., p. 17.

²⁰³ **Ibid.**, p. 9.

²⁰⁴ Fethi Tevetoglu, **Atatürk'le Samsun'a Çıkanlar**, 1^{ère} édition, Ankara: Kültür ve Turizm Bakanlığı Yayınları, 1987, pp. 155-157.

²⁰⁵ **Trakya Raporu (1934)**, pp. 59-71.

Thrace. Que ce soit directement ou par le biais des autres éléments qu'il détient et qu'il gère à sa guise, le Juif domine la production du peuple de la Thrace²⁰⁶. » Ibrahim Tali durci ses discours antisémites sous le titre « La question juive en Thrace » et a déclaré ceux qui suivent:

« Le Juif de la Thrace est dans la corruption moral et sans caractère qui ne peut pas être ignoré; il est nocif. Bien qu'aucours du siècle dernier, il ait apparemment été soumis à une sorte d'élimination du fait de son mélange constant avec des autres sangs, il a complètement perdu le caractère essentiel du judaïsme, il a gardé le caractère du judaïsme cachant son intention, applaudissant le pouvoir, adorant l'or, chassant l'amour du pays, et même dans ce domaine, il a atteint bon état qui souffrira l'humanité. L'honneur et la dignité n'ont pas leur place dans l'éducation juive. Grâce aux effets destructeurs des guerres sur l'élément turc, les Juifs de Thrace ils se sont élevés, enrichit et renforcés. Lors de chaque invasion étrangère, la richesse laissée par l'élément turc a été acquis à prix dérisoires par cet élément, ainsi, le Juif de Thrace a commencé à utiliser la richesse des Turcs contre les Turcs comme une arme meurtrière, en particulier dans le domaine économique²⁰⁷. »

Dans son rapport, Ibrahim Tali a également mentionné les activités économiques des Juifs de Thrace et a indiqué que les trois quarts du capital de Thrace appartenaient à des Juifs. Les Juifs étaient actifs dans divers domaines tels que la fabrication du fromage, la vinification, le courtage, la transportation et la teinture. Cependant, les paysans turcs ont été les plus touchés par les Juifs. Ce sont les Juifs qui ont trompé les villageois turcs, qui ont acheté leur propriété sans frais et qui ont donc manipulé les prix du marché²⁰⁸. Sous le titre « Les relations avec les officiers » il a parlé de ce que les Juifs avaient fait pour séduire les fonctionnaires et de ses propositions de solutions. Pour mener rapidement des projets à bonne fin, les Juifs trompaient les officiers par le jeu, le divertissement, l'argent et l'argent de l'emprunt et les biens en dessous de leur valeur. La proposition d'Ibrahim Tali était de créer une coopérative pour sauver les officiers des Juifs. Ainsi, les millions des livres turques qui transféraient du trésor de la nation à ces éléments seraient en partie transférés aux « enfants turcs authentiques »²⁰⁹. Dans la section intitulée « l'engagement de la République et de la Révolution » il a déclaré que les Juifs

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 49.

²⁰⁷ *Ibid.*, pp. 59-61.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 61.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 63.

savaient que les Six Flèches et en particulier son principe du nationalisme étaient contraires à leurs propres intérêts, pour cette raison, et que les Juifs avaient secrètement une profonde haine du régime et de la révolution²¹⁰. Quand il a mentionné les sociétés juives sous le titre de « Ses organisations » il a déclaré que s'il existait des institutions nationales telles que Les Maisons du Peuple (*Halkevleri*), et des écoles turques, l'Association Culturelle Juive n'avait pas été créée avec une intention sincère et qu'il s'agissait d'un « jeu de tricheur » (*çifit²¹¹ oyunu* en turc)²¹². Selon Tali, les Juifs de Thrace cherchaient à transformer la Thrace en Palestine et le développement de la Thrace ne pourrait être réalisé qu'en ne permettant pas à cet élément dominée économique de sucer le sang des Turcs de Thrace. Parce que cet élément faisait tout pour empêcher le progrès de l'économie turque dans tous les domaines de l'économie, ainsi que la création d'usines et de sociétés. Il a également affirmé que les Juifs agissaient au nom des Bulgares. Selon İbrahim Tali bey, les Juifs faisaient de la propagande que la Thrace serait occupé par les Bulgares. Parce que, d'après son affirmation, par le biais de cette propagande des Juifs, une telle possibilité créerait le désespoir et le ressentiment envers les Turcs et ils ne pourraient pas agir en toute sécurité sur le terrain économique. Ainsi, le capital turc ne pourrait pas germer et tomber sous le joug du capital juif²¹³. Les Juifs voulaient également établir le noyau du communisme au moyen des clubs ouvriers. Les Juifs constituaient un danger pour le régime turc et la vie, l'économie et la révolution turque. Par conséquent, selon Tali, « il est absolument nécessaire de résoudre la question juive de la manière la plus radicale et de respirer les Turcs de Thrace »²¹⁴. « Il serait difficile d'attendre les développements souhaités en Thrace à moins que les enfants turcs dominant l'économie de la Thrace. En résumé: Il est nécessaire de souligner la question juive qui vit au détriment de la Turcité à chaque phase de la vie en Thrace²¹⁵. »

Dans son rapport, tandis que les Turcs ont été mentionnés comme les enfants authentiques du pays, pour les Juifs, on a utilisé des expressions à caractère

²¹⁰ *Ibid.*, p. 65.

²¹¹ C'est également un nom péjoratif généralement utilisé pour décrire les Juifs.

²¹² *Ibid.*, pp. 67-69.

²¹³ *Ibid.*, p. 37.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 69.

²¹⁵ *Ibid.*, p. 71.

clairement antisémite. Cela montre une fois de plus que ni le haut niveau de bureaucratie, ni les gens ordinaires n'ont pas considéré les Juifs comme une part de l'identité turque. Le rapport entièrement rempli de déclarations anti-juives a pointé « la question juif » et a proposé une solution radicale à ce problème. Immédiatement après la rédaction de ce rapport, l'apparition de violences anti-juives et d'incidents de pillage d'abord à Çanakkale puis en toute la Thrace a renforcé nos affirmations selon lesquelles İbrahim Tali bey était responsable des événements. En outre, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, le fait qu'İbrahim Tali ait des idées similaires à la fois avec Nihal Atsız et avec des membres de la branche d'Edirne de l'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie montre une similitude et continuité intéressante à la droite turque.

4. Une politique de l'installation des non turcs pour des raisons des menaces à la sécurité et de l'assimilation: loi de d'Immigration Forcée n° 2510

L'une des étapes importantes du processus de construction de l'État-nation est la loi de l'installation en 1934. La loi d'Immigration Forcée n° 2510, adoptée le 14 juin 1934, a brièvement mis l'accent sur l'assimilation d'éléments non turcs à la culture turque et l'installation des immigrants. Dans le texte expliquant la raison d'être de la loi, il a été critiqué la politique tribale et l'échec d'une politique de l'installation systématique de l'Empire ottoman pour les émigrants, et l'incapacité de turquiser la langue et la culture de ces émigrants²¹⁶. Selon Beşikçi, cette loi est l'une des conséquences des rébellions dans l'est de l'Anatolie²¹⁷. Alors, les personnes visées par la loi ont également été révélée: « Ceux qui ne s'éprennent pas du drapeau turc tout alors qu'ils exercent tous les droits reconnus par la citoyenneté turque ». « Ils devraient être assimilés à la culture turque. » Parce que « la Turcité de tous ceux qui disent qu'ils sont turcs dans la République de la Turquie doit être clair et évident pour l'État » et « ici, l'État ne veut pas soupçonner la Turcité d'un Turc »²¹⁸. Selon le

²¹⁶ TBMM Zabıt Ceridesi, Devre: IV, Cilt: XXIII, İçtima: III, Altmış beşinci inikat, 07/06/1934, 189 sıra numaralı İskân Kanunu Lâyihası ve İskân Muvakkat Encümeni Mazbatası, pp. 2-3.

²¹⁷ İsmail Beşikçi, *Doğu Anadolu'nun Düzeni Sosyo-Ekonomik ve Etnik Temeller II*, 1^{ère} édition, Ankara: Yurt Kitap-Yayın, 1992, p. 434.

²¹⁸ TBMM ZC... İskân Kanunu Lâyihası, p. 8.

ministre de l'Intérieur Şükrü Kaya, cette loi visait à faire la Turquie « un pays qui parle la seule langue, qui a la même pensée et le même sens »²¹⁹.

Le ministère de l'Intérieur est chargé de l'installation conformément à être liés à la culture turque²²⁰. Selon la carte préparé par ce ministère et approuvé par le Conseil des ministres, la Turquie a été divisée en trois zones différentes:

Zone numéro 1: endroits où la population culturelle turque doit être concentrée

Zone numéro 2: endroits réservés au transport et à l'installation de la population à assimiler à la culture turque

Zone numéro 3: endroits interdits à installer et à résider et à évacuer pour des raisons d'emplacement, de santé, d'économie, de culture, de politique, de service militaire²²¹.

La loi est importante pour montrer la perception de la Turcité de l'État à ce moment-là. La loi contenait des définitions telles que « ceux qui font part de la culture turque », « ceux qui ne font pas part de la culture turque », « ceux qui sont descendants des Turcs », « ceux qui sont de race turque », « ceux qui ne sont pas de la race turque ». Selon Yıldız, cette loi a fait la distinction entre « les Turcs qui n'ont pas la nationalité turque » et « les citoyens turcs qui n'ont pas la nationalité turque »²²². Par exemple, les *muhacirs* d'origine turque étaient libres de s'installer partout où ils veulent en Turquie. Au contraire, les *muhacirs* d'origine non turque ont été forcés de résider à l'endroit désigné par le gouvernement²²³. En plus, comme nous pouvons le constater dans les deux premiers articles, « la culture turque » était l'un des concepts révélés par la loi. L'inclusion de notions telles que la race et ascendance dans la loi de l'installation montre que la définition de la Turcité passait à un concept ethnique à la fin des années 20 et au début des années 30. Selon Yıldız, cette loi révélait la dimension raciste et ethnociste du nationalisme kémaliste avec les concepts de race, de sang et de lignée. Elle montre que le nationalisme

²¹⁹ TBMM, ZC, Devre: IV, Cilt: XXIII, İctima: III, 68. İnikat, 14/06/1934, p. 141.

²²⁰ Article 1 de la loi de l'installation n° 2510, Journal officiel, n° 2733, 21 juin 1934.

²²¹ Article 2 de la loi de l'installation, op. cit.

²²² Yıldız, op cit., p. 140.

²²³ Article 7 de la loi de l'installation, op. cit. De même, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, même dans certains cas, le droit de voyager des citoyens turcs d'origine juive pourrait être empêché.

kémaliste a remplacé le trio de « langue, culture, idéal » par celui de « langue, culture et sang »²²⁴.

En vertu de l'article 9, le Ministère de l'Intérieur était autorisé à éloigner des personnes perçues comme espions des frontières²²⁵. Dans le rapport de Thrace, nous avons vu qu'Ibrahim Tali bey accusait les Juifs d'espionner au nom des Bulgares. Toutefois, en vertu du paragraphe B de l'article 11, « conformément à la décision du Conseil des Ministres, le Ministère de l'Intérieur a été obligé de prendre les mesures nécessaires à propos de ceux qui ne sont pas lié à la culture turque ou ceux qui sont liée à la culture turque mais qui parlent d'autres langues que le turc du fait des raisons culturels, militaires, politiques, sociales, sécuritaires » et il inclut également « de transférer à d'autres endroits et de les priver de citoyenneté, à condition qu'ils ne soient pas entièrement »²²⁶.

En vertu de l'article 47, la loi de l'installation était liée à l'Inspection générale de la Thrace fondée en mars 1934. « Dans les zones où il y a des inspections générales, les inspecteurs générales sont responsables au premier chef de l'installation des *muhacirs*, des réfugiés, ceux qui ont transportés et des nomades à terme précis²²⁷. »

De lire ensemble l'article 47 qui autorise les inspecteurs généraux à installer les *muhacirs*, et l'article 9 peut aider à expliquer les responsables des incidents de Thrace. Nous pouvons prétendre qu'Ibrahim Tali souhaite éloigner les Juifs considérés comme des « éléments douteux » pour lui des frontières, c'est-à-dire, de

²²⁴ Yıldız, **op. cit.**, p. 248.

²²⁵ Article 9 de la loi de l'installation, **op. cit.** Aktar a souligné cet article dans son étude qui a examiné les événements de la Thrace. Voir.: Aktar, « **Trakya Yahudi...** », p. 5.

²²⁶ Article 11 de la loi de l'installation, **op. cit.** En vertu de paragraphe A de l'article 11, « il est interdit de rétablir à nouveau des villages et des quartiers, des groupes des travailleurs et des artistes ainsi que ceux dont la langue maternelle n'est pas le turc ou il est interdit à ces personnes de réserver un village, un quartier, une œuvre ou un art à leurs propres parents. » Selon Yıldız, cet article exigeait la dissolution des peuplements de minorités non musulmanes à İzmir, à Ankara et en Thrace. Mais nous devons dire que cette affirmation est fausse. Yıldız a négligé un détail. C'est le mot de « à nouveau ». Cet article ne donnait pas aux autorités le droit d'intervenir dans les peuplements actuels des non musulmans. Cependant, tandis que cet article contient le terme de « à nouveau » il est fort probable que les autorités locales aient interprété l'article sans le terme de « à nouveau » pendant les événements de 1934. Yıldız, **op. cit.**, pp. 253-254.

²²⁷ Article 47 de la loi de l'installation, **op. cit.**

la Thrace et les remplacer par des émigrants musulmans turcs. Si nous supposons que cette autorité a joué un rôle dans l'Expulsion des Juifs de Thrace, nous devrions poser la question suivante. Pourquoi ont-ils choisi d'expulser les Juifs de Thrace par le biais de groupes pillards alors qu'ils avaient un droit de les expulser par des moyens légaux? L'Expulsion des Juifs par l'État pourrait nuire à l'image du pays à l'étranger, la Turquie pourrait être exposée à diverses pressions et sanctions. Le fait que « la question juive » en Thrace est résolue par le peuple musulman-turc comme un fait accompli et que le Centre agit comme s'il ignorait tout des événements protégerait le Centre contre les pressions extérieures.

Cependant, comme nous l'avons vu ci-dessus, dans son article, Toprak défend le contraire de cette affirmation et il prétend que le Centre n'est pas au courant des événements. Au contraire, Aktar a opposé deux arguments à l'affirmation de Toprak. L'un de ceux est le fait que Mustafa Kemal est tenu au courant des événements anti-juifs à Çanakkale par un Juif dans la rue alors qu'il était en voyage à Çanakkale en juin 1934. L'autre de ceux est l'affirmation de Levi selon laquelle Mustafa Kemal a été informé des soulèvements anti-juifs par le biais du comité juif ils se sont rencontré à Ankara le 3 juillet 1934. Cependant, le Centre aurait attendu jusqu'au 5 juillet pour intervenir et cesser les actions anti-juives²²⁸.

Il est peu probable que ce soit une coïncidence que la tentative de l'expulsion de la minorité juive à Çanakkale, puis dans toute la Thrace, immédiatement après l'entrée en vigueur de la loi de l'installation, le 21 juin 1934. Même si le chef des autorités centrales l'ignorait, ce qui est peu probable, il est possible que du moins, les autorités locales en coopération avec les notables ont procédé à l'expulsion des Juifs en s'inspirant de cette loi ou en encourageant par elle. De même, des journaux juifs à l'étranger rapporteraient que cette loi était la raison de l'expulsion des Juifs²²⁹. Selon Yıldız aussi, l'Expulsion des Juifs de Thrace est le résultat de l'application de la loi de l'installation: « Parce que cette loi vise la turquification à la fois économique et de la population de la Thrace, elle est une pratique ethnociste planifiée et mais qui ne

²²⁸ Aktar, « **Trakya Yahudi...** », pp. 45-56.

²²⁹ « Turks Give Reason for Expelling Jews », **Jewish Telegraphy Agency Bulletin**, 5 juillet 1934.

peut être empêchée d'être hors de contrôle pour forcer la population juive qui détient le commerce dans la région et qui ne préfère pas parler turc à immigrer²³⁰. »

5. Les provocations antisémites des revues *Orhun* d'Atsız et *Milli İnkılâp* d'Atilhan

Les publications antisémites des revues *Orhun* de Nihal Atsız et *Milli İnkılâp* de Cevat Rıfat Atilhan étaient une autre raison de l'expulsion de Thrace. Ces publications ont constitué la base intellectuelle de l'antisémitisme. Nous touchons d'abord à Nihal Atsız, le leader d'opinion du racisme turc, a travaillé comme professeur de littérature au lycée de Jeunes Filles d'Edirne du 11 septembre 1933 au 28 décembre 1933 et a publié « la revue mensuelle turquiste » *Orhun*²³¹. Cette revue était populaire à Edirne à cette époque. De même, il a été vendu à Edirne plus qu'à Istanbul. Les lycéens étaient généralement intéressés par cette revue²³². Avant de quitter son poste à Edirne, Atsız a participé au voyage de Çanakkale organisé par *Milli Türk Talebe Birliği* (l'Union Nationale des Étudiants Turcs) et a écrit ses impressions. Dans cet article, il a énoncé que la ville avait souffert de l'excès de population juive, Rum et gitane. Il a décrit les Juifs comme insidieux, arrogants, serviles, lâche mais également opportunistes et apatrides. Il a accusé les Juifs de d'être commerçant, d'espionnage et de tromperie et a déclaré neuf des dix panneaux du bazar étaient des noms de cette « nation ingrate et versatile »²³³. Un mois avant les événements de Thrace, Atsız a publié un article intitulé de « Que les fils nobles (!) de Moïse sachent: ». Dans cet article, il a révélé « la malhonnêteté de cette nation ignoble » en mentionnant les corruptions des Juifs, l'affaire de l'insulte à la Turcité et d'Eliza Niyego. À la fin de son écriture, il a menacé les Juifs et leur dit: « Pour eux l'avertissement est le suivant: Qu'ils connaissent leur limites. Si nous fâchons, nous non seulement détruirons les Juifs comme les Allemands, mais nous les dépasserons. Nous les effrayons. Comme vous le savez, selon la parole de l'ancêtre, il est mieux

²³⁰ Yıldız, *op.cit.*, p. 255.

²³¹ *Atsız Armağanı*, préparé par Erol Güngör-M. N. Hacıeminoğlu- Mustafâ Kafalı-Osman F. Sertkaya, İstanbul: Ötüken Yayınevi, 1976, p. 19.

²³² Mehmet Orhun, « Hocam Hüseyin Nihal Atsız Beğ », *Ortadoğu*, 23 mars 1976. Cité par Bali, *1934 Trakya...*, p.67.

²³³ Nihal Atsız, *Çanakkale'ye Yürüyüş*, İstanbul: Baysan Basım ve Yayın Sanayi A.Ş., 1992, (1^{ère} édition en 1933), pp. 9-10.

d'effrayer le Juif plutôt que de le tuer²³⁴. » Dans un autre article paru dans la revue *Orhun*, il a accepté les Juifs comme l'un des trois ennemis de la nation turque à l'intérieur.²³⁵ Il a également dit que le Dieu des Juifs est l'argent²³⁶. En résumé, durant son séjour à Edirne, Nihal Atsız a incité le peuple et en particulier les jeunes contre les Juifs avec ses conférences et articles dans la revue *Orhun*.

Une autre revue qui tentait de provoquer le peuple contre les Juifs était la revue « nationaliste excessif » *Milli İnkılâp* de Cevat Rıfat Atilhan²³⁷. Dans son premier volume, ce magazine a vanté les Nazis et leur chef, Adolf Hitler et dans le second volume a appelé à prendre exemple sur le style de politique nazie contre les Juifs et la jeunesse turque à boycotter les Juifs²³⁸. Dans son troisième volume, elle a mentionné que l'économie était entre les mains des Juifs, dans son quatrième volume, et que les Juifs emmenaient les richesses des Turcs à l'étranger par le biais de la contrebande d'or²³⁹. Le 1^{er} mai 1934, la revue qui a pris le nom de *Milli İnkılâp* a déclaré que les Juifs dominaient la zone économique et a appelé à la défaite des juifs dans ce domaine²⁴⁰. L'usage des mêmes caricatures que le magazine antisémite allemand *Der Stürmer* par Cevat Rıfat après son voyage en Allemagne est importante pour montrer que l'antisémitisme en Turquie à cette époque a pris exemple sur l'Allemagne nazie.²⁴¹ Le journal *Jewish Telegraphy Agency* a également déclaré que toutes les publicités de la revue *Milli İnkılâp* ont été faites par des sociétés allemandes à Istanbul et à la suite de ces publicités, elle a intensifié le dosage de l'antisémitisme de ses publications à une échelle sans précédent²⁴². La communauté juive en Turquie a été troublée par les publications anti-juives nazies et a envoyé une

²³⁴ « Orhunda Okuyunuz », *Milli İnkılâp*, année 2, vol. 4, 15 juin 1934, p. 9. Cité par Bali, **1934 Trakya...**, pp. 71-72.

²³⁵ Les deux autres sont des communistes et des ménestrels.

²³⁶ Nihal Atsız, « Komünist, Yahudi ve Dalkavuk », *Orhun*, 21 mars 1934, vol. 5, pp. 93-94, Cité par Bali, **1934 Trakya...**, pp. 72-73

²³⁷ Premier nom de cette revue était *İnkılâp*.

²³⁸ « Dünya Siyasetinde Yeni Hadiseler », *İnkılâp*, avril 1933, vol. 1, pp. 16-18; Osman oğlu Lemi, « Almanya'dan alınacak dersler », *İnkılâp*, mai 1933, vol. 2, pp. 1-3. Cité par Bali, **1934 Trakya...**, pp. 76-77.

²³⁹ Cevat Rıfat, « Anti-Semi(ti)zm! », *İnkılâp*, 1 juin 1933, vol. 3, pp. 1-2; « Yahudiler Türkün servetini harice kaçırıyor », *İnkılâp*, juillet 1933, vol. 4, p. 25. Cité par Bali, **1934 Trakya...**, pp. 77, 81.

²⁴⁰ « Bilinmelidir », *Milli İnkılâp*, 1 mai 1934, vol. 1, p. 5. Cité par Erdem Güven-Mehmet Yılmazata, « Milli İnkılâp And the Thrace Incidents of 1934 », *Journal of Modern Jewish Studies*, vol. 2, n° 13, 2014, p. 203.

²⁴¹ Bali, **1934 Trakya...**, pp. 94-95.

²⁴² « New Anti-semitic Paper is Published in Turkey », *JTA Bulletin*, 7 juin 1934.

délégation à Ankara pour se plaindre de la revue *Milli İnkılâp* et de Cevat Rifat²⁴³. Au cours de cette période, les journaux turcs ont également réagi aux publications antisémites de celle, on a annoncé que le gouvernement turc n'était pas raciste mais nationaliste et a également attiré l'attention sur les liens profonds entre les Turcs et les Juifs²⁴⁴. Par exemple, le journal publié à İzmir, *Işık*, les journaux publiés à Istanbul, *Haber Akşam Postası*, *Son Posta*, *Vakit* et *Yeni Savaş* ont critiqué Cevat Rifat et ses articles²⁴⁵. Comme nous en discuterons plus tard, le journal *Edirne Postası* qui avait pris position contre les publications antisémites du journal *Edirne'de Milli Gazete* sur le problème juif a également critiqué la revue *Milli İnkılâp*. Selon lui, elle était une mauvaise imitation de « l'hitlérisme » et l'antisémitisme était une distinction artificielle. Malgré tout, la revue *Milli İnkılâp* n'a pas été fermée et a poursuivi ses publications jusqu'aux événements²⁴⁶.

Un jour avant les événements à Edirne, une lettre par un lecteur de la revue *Milli İnkılâp*, Osmanoğlu Rasih Bey d'Uzunköprü, qui appelait les habitants d'Edirne à expulser les Juifs a publié dans cette revue. Pour révéler la motivation antisémite de cette personne nous devons citer un long extrait de cette lettre:

« Cette belle fille (ville d'Edirne) souffre maintenant. Les amants de cette belle fille la surveillent depuis des siècles. Mais maintenant il a mal. Nous offrons des bijoux et de belles robes qui la rendront heureuse. Malheureusement, il est très malade maintenant. Les microbes qui sont plus dangereux que le choléra sont maintenant menaçant cette belle fille. Le fleuve Maritsa est porteur de cette maladie dangereuse jusqu'à la mer Méditerranée. Laissez les fils courageux de ma lignée courageuse protéger cette belle fille. Edirne pleure des larmes de sang ... Les glorieux vendredis d'Edirne sont maintenant samedi... Les vents froids du *Sarayıçi* ne bruissent plus comme précédemment. Dans les ombres sombres des saules, on ne raconte pas d'histoires héroïques, les fils de Moïse calculent leurs gains quotidiens. Ils sont la société la plus dégénérée du monde. Par conséquent, le Dieu les a toujours condamnés à être opprimés. L'humain ne peut pas changer le travail du Dieu. Pourquoi tenons-nous les en haute estime? Parce qu'ils ont sucé notre sang ? Ils sont traîtres et lâches. Pourquoi acceptons-nous que le tzigane est plus ignoble qu'un Juif? Parce que nous nous sommes battus côte à côte? Un Turc sait comment traiter ses ennemis et ses amis. Tolérer que l'ennemi soit ami: c'est soit de l'immoralité en tenant compte de l'intérêt, soit de la lâcheté...Ces deux sont étrangers pour

²⁴³ «Turko-jews Act to Gag Nazi Dogma », *JTA Bulletin*, 27 mai 1934.

²⁴⁴ **Ibid.**

²⁴⁵ Bali, **1934 Trakya...**, p. 101.

²⁴⁶ « Bir Yahudilik Meselesi Var mı? », *Edirne Postası*, 7 juin 1934.

le concept Turcité. La vérité est toujours la vérité: le prophète chasse ce que n'aime pas par le Dieu... Pour nous, il est convenable de faire n'importe quoi pour ce que prophète a chassé!..²⁴⁷»

Dans leur article, Güven et Yılmazata ont prétendu que cette lettre pourrait être considérée comme un code secret pour le début de ces incidents antisémites²⁴⁸. Pourtant, cette revue a été publiée le 1^{er} juillet 1934 à Istanbul. Il est difficile d'atteindre ses lecteurs à Edirne le lendemain après sa publication dans ces conditions actuelles. Parce que, pendant des années, aucun organisme de distribution privé ou public n'a pu être créé pour distribuer des journaux, des magazines et des livres dans tout le pays. Cependant, cette probabilité devrait être prise en compte. En outre, Cevat Rifat Atilhan a exprimé sa propre contribution aux événements:

« Au début de juillet 1934, mes publications sincères et ferventes dans la revue *Milli İnkılâp* ont, à juste titre, excité le peuple de Thrace et de Bosphore qui a été trompé par une minorité et avec un mouvement d'immigration qui a débuté le 3 juillet les Juifs en Thrace et dans le Bosphore se sont soudainement rendus à Istanbul en utilisant à toutes sortes de véhicules²⁴⁹. »

Selon Aktar, la revue *Milli İnkılâp* de Cevat Rifat n'a eu aucun effet catalyseur sur la survenue d'événements antisémites. Parce que, compte tenu des circonstances à ce moment, il y avait peu de chances d'avoir d'un circuit de distribution développé ou d'un tirage important d'une revue marginale publiée deux fois par mois à Istanbul. De même, d'après Aktar, les ventes de journaux étaient inférieures de celles en 1928 en raison de la révolution des signes²⁵⁰. Contrairement à l'allégation d'Aktar, selon l'ambassade américaine à Ankara, en 1931, les tirages de journaux ont atteint aux tirages dans les années où ils ont été publiés en lettres arabes²⁵¹. Cependant, avant la révolution des signes, même en 1927, la proportion des hommes sachant lire en lettres arabes était 18,70% et celle de femmes était seulement 6,78 %²⁵². Pour Aktar,

²⁴⁷ Osman oğlu Rasih, « Kari », *Milli İnkılâp*, 1 juin 1934, vol. 5, p. 8. Cité par Güven-Yılmazata, *op. cit.*, pp. 203-204.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 204.

²⁴⁹ Cevat Rifat Atilhan, *Türk... İşte Düşmanın*, 6^{ème} édition, İstanbul: Aykurt Neşriyat, 1972, pp.12-13. Cité par Tanyu, *op. cit.*, p. 60.

²⁵⁰ Aktar, « *Trakya Yahudi...* », p. 49.

²⁵¹ NARA, RG 59 Records of the Department of State Relating to Internal Affairs of Turkey 1930-1944, document n° 867.402/42 et datée du 19 avril 1932. Cité par Rifat Bali, « Tek Parti Döneminde Gazete Tirajları », *Tarih ve Toplum*, n° 221, mai 2002, pp. 18-19.

²⁵² 28 Teşrinievvel 1927..., pp. 22-23.

la création d'un tel mouvement de masse et d'un tel saut de conscience antisémite par une revue tel que la revue *Milli İnkılâp* qu'on estime qu'elle avait un petit tirage n'est pas possible pour des raisons telles que la proportion des personnes sachant lire et que la distribution de journaux²⁵³. Tandis que nous sommes d'accord avec l'opinion selon laquelle la responsabilité de la revue *Milli İnkılâp* dans les événements a été exagérée, nous devons dire qu'Aktar a ignoré quelques points. Par exemple, des revues tels que *Milli İnkılâp* et *Orhun* étaient généralement populaires parmi les jeunes du secondaire. Même si elles avaient des petits tirages, il était possible de se propager les idées antisémites de celles de bouche à oreille et de contribuer à l'atmosphère antisémite déjà existante à Edirne. Par exemple, ceux qui savaient lire à l'époque, et en particulier les enseignants, citaient l'actualité dans les journaux et les revues aux illettrés²⁵⁴. Il ne serait pas étonnant qu'Atsız ait créé des jeunes sympathisants qui adoptaient des idées antisémites au moyen de ce type de réunions et qu'ils poursuivaient ses idées antisémites après le départ d'Atsız. En outre, même si la revue *Milli İnkılâp* avait petit tirage, elle a attiré l'attention du fait de ses publications et en a déterminé l'ordre du jour. Par exemple, le journal *Edirne Postası* a publié en première page un article intitulé « Y a-t-il une question de judaïsme? » et il a critiqué les points de vue de la revue *Milli İnkılâp*²⁵⁵. Alors, une revue antisémite, même à petit tirage, pourrait définir l'ordre du jour dans une province et plus particulièrement un lieu d'habitation où les Juifs étaient visibles²⁵⁶.

Après avoir discuté du rôle des journaux antisémites dans l'Expulsion des Juifs de Thrace, nous analyserons les publications des journaux locaux avant et après les événements.

²⁵³ Aktar, « *Trakya Yahudi...* », p. 49.

²⁵⁴ L'entretien avec Rayegan Köyatası à Edirne, 4 novembre 2016. Le père de Köyatası, qui était enseignant a cité du journal au public le soir dans les cafés. **Ibid.**

²⁵⁵ « Bir Yahudilik Meselesi Var mı? », **Edirne Postası**, 7 juin 1934.

²⁵⁶ Les revues d'*Orhun* et de *Milli İnkılâp* n'étaient pas seules sur les publications antisémites. Au cours de cette période, des caricatures et des écrits antisémites ont également été publiés dans *Akbaba*, un périodique de bande dessinée publié par Yusuf Ziya Ortaç et Orhan Seyfi Orhon. En général, dans ces caricatures, les Juifs étaient décrits comme étant avares, trompeurs, à la recherche d'un avantage personnel. En ce sens, le magazine *Akbaba* a contribué à l'atmosphère antisémite des années trente. Cf. Les publications du magazine *Akbaba* datée du 3 avril 1934, 3 mai 1934 et 24 mai 1934.

6. « La question juive » et les articles antisémites dans les journaux locaux d'Edirne

Les études traitant l'Expulsion des Juifs de Thrace ont généralement examiné des journaux et des magazines nationaux. Alors que les articles antisémites et les nouvelles publiés dans la presse nationale avant les événements ont été figurés parmi les raisons des incidents de Thrace, la presse locale a été ignorée²⁵⁷. De même, une thèse de doctorat concernant la rhétorique antimusulmane dans la presse turque sur « les événements de 1934 », « l'Impôt sur la Fortune » et « les événements 6-7 septembre », a examiné seulement la presse nationale²⁵⁸. Afin de mieux analyser les événements de 1934 Thrace, il est nécessaire d'examiner la presse locale. Comme l'axe principal de notre étude est Edirne, nous avons limité l'examen de la presse locale à Edirne.

Aktar a déclaré qu'il n'y avait pas de campagne « anti-minoritaire » fréquemment rencontrée dans les quotidiens de l'époque par rapport à celles de 1939-1944 aux années, lorsque nous avons examiné les médias de l'époque²⁵⁹. Cependant, Aktar a négligé la presse locale que nous avons examinée en détail dans cet article. Comme nous le verrons un peu plus tard, le journal *Edirne'de Milli Gazete* publiait des écrits anti-juifs dans les années 1933 et 1934. Il est clair que le journal *Edirne'de Milli Gazete* a contribué à l'atmosphère antisémite à Edirne par le biais de ses publications antisémites. Cependant, on peut se demander si cela a eu un impact direct sur le début des incidents en 1934. Selon une étude menée par Rıfat Bali dans les archives américaines sur les tirages des journaux, le journal *Edirne Postası* a tiré à 500 exemplaires en 1931²⁶⁰. Il ne serait pas difficile de supposer que le tirage du journal *Edirne'de Milli Gazete* pourrait être au moins deux ou trois fois supérieure à 500 pour les raisons que nous compterons ci-dessous.

²⁵⁷ Cf. Karabatak, *op. cit.* ; Onur, « *Trakya Olayları...* » ; Levi « *1934 Olayları...* » ; Toprak, *op. cit.* ; Aktar, « *Trakya Yahudi...* » ; Bali, *1934 Trakya...*

²⁵⁸ Voir: Aysun Akan, *Press discourse in Turkey as an agent of discrimination towards the non-muslims: a critical analysis of the press coverage of the 1934 Thrace events, 1942 wealth tax and 6/7 september 1955 riots*, Université Technique du Moyen-Orient, Institut des Sciences Sociales, thèse de doctorat, Ankara, 2009.

²⁵⁹ Aktar, « *Trakya Yahudi...* », p. 49.

²⁶⁰ NARA, RG 59.... Cité par Bali, « *Tek Parti Döneminde...* », pp. 18–19.

Le journal *Edirne'de Milli Gazete* qui a commencé à être publié deux fois par semaine en 1927 était l'un des deux journaux publiés à Edirne dans les années trente. Comme nous l'avons mentionné ci-avant, le propriétaire du journal, İbrahim Akıncioğlu était également chef de la province du PRP pour Edirne. En outre, l'un des auteurs invités du journal était le député d'Edirne, Mehmet Şeref bey. En plus, l'autre des auteurs du journal a déclaré qu'il était l'organe de la révolution et ils ont estimé de leur devoir de propager la révolution dans le local²⁶¹. Compte tenu de ces éléments, on peut dire que le journal *Edirne'de Milli Gazete* était un journal semi-officiel ayant représenté le Centre à Edirne. En d'autres termes, les nouvelles et les articles publiés dans le journal reflétaient les points de vue de la province du PRP. Par conséquent, les articles publiés dans ce journal devaient être traités plus sérieusement.

Un autre journal publié à Edirne au cours de cette période était le journal *Edirne Postası*. Necmi bey était le propriétaire et le rédacteur en chef du journal publié deux fois par semaine depuis 1925²⁶². Ce journal avait mis en place une manière indépendante et dissidente par rapport au journal *Edirne'de Milli Gazete*. De même, le propriétaire du journal M. E. Necmettin bey et son correspondant Muhittin bey ont été condamnés à emprisonnement de trois mois et à cent livres turque chacun pour un titre du journal daté du 19 mai 1932²⁶³.

Les points de vue de deux journaux sur les minorités non musulmanes et en particulier les Juifs étaient deux mondes opposés dans les années 1930. Alors que le journal *Edirne'de Milli Gazete* qui était le représentant local du régime suivait une

²⁶¹ Süleyman Sami, « Bir Hesaplaşma », *Edirne'de Milli Gazete*, 28 août 1933.

²⁶² Il était aussi connu sous le nom d'Emin Necmettin. Selon Daniel Bayar, né en 1926, Necmi Bey était un antisémite. Il a toujours écrit des articles antisémites dans son journal. Bien plus, Bayar a déclaré que lorsque les Juifs se sont plaints de ces articles et que Necmi Bey a affirmé que ces articles étaient son gagne-pain et que les Juifs ne faisaient pas de publicité dans son journal. Voir: L'entretien avec Daniel Bayar, le 26 juin 2003, courrier électronique daté du 5, 6, 7 novembre 2007, Bali, **1934 Trakya...**, p. 196. Dans les années 1930, le journal qui publiait intensivement des articles antisémites à Edirne n'était pas le journal *Edirne Postası*, mais *Edirne'de Milli Gazete*. Comme nous le verrons ci-dessous, le journal *Edirne Postası* avait une position de défense au sujet des diverses allégations antisémites du journal *Edirne'de Milli Gazete*. Bien que les publications du journal *Edirne Postası* aient contenu des éléments antisémites dans la seconde moitié des années 1920, nous n'avons pas coïncidé avec de telles publications de la première moitié des années 1930. Ce changement de style de publication était probablement lié aux intérêts économiques.

²⁶³ *Edirne Postası*, 5 septembre 1933.

ligne éditorial anti-juive, le journal *Edirne Postası* s'opposait directement à ces publications. Par exemple, dans la série d'articles décrivant les conditions économiques et agricoles d'Edirne dans le journal *Edirne'de Milli Gazete*, le député d'Edirne Şeref bey a affirmé que le sang turc a été sucé et le turc a été volé et que les responsables étaient les Juifs et pour répondre à cet article sur la première page du journal *Edirne Postası*, on a écrit un article titré « C'est de moi aussi » et sous-titré « Il n'y a pas de la question juive abstract en Turquie et bien sûr à Edirne en 1933 et elle ne peut pas être!.. »²⁶⁴. Dans cet article, on a énoncé que les allégations de Şeref bey sur les citoyens juifs étaient facilement réfutables et qu'il a fait « une imitation incapable de l'hitlérisme »²⁶⁵. En outre, il a indiqué que la principale raison de la pénurie de villageois était que leurs récoltes n'étaient pas payées ou étaient sous-payées et qu'elle n'était pas à cause des Juifs ou des Turcs. Le journal *Edirne Postası* a déclaré qu'aujourd'hui il n'était pas utile d'attaquer les Juifs qui s'efforçaient de devenir un véritable citoyen turc en raison des intérêts personnels. Selon lui, « il y avait des problèmes d'assimiler à la grande Turcité qui était fondateur des civilisations plutôt que la question juive en Turquie Kémaliste »²⁶⁶. Le journal a conseillé aux Juifs « de ne pas s'alarmer et de se conformer au caractère international des Turcs authentiques dans lequel ils décidaient de se fondre ». Il a terminé en disant que « il n'y a pas de la question juive abstract en Turquie et bien sûr à Edirne en 1933 et elle ne peut pas être!.. »²⁶⁷. Dans cet article, il est entendu qu'il avait été influencé par la Thèse Turque de l'Histoire qui ayant vu le jour au début des années 30, mais il était loin du racisme et de l'antisémitisme et l'objectif de assimiler les Juifs à l'identité turque était évident.

En réponse à cet article, dans le journal *Edirne'de Milli Gazete*, il a publié un article agressive titré « Un revanche ». Dans le sous-titré « *Milli Gazete* et *Edirne Postası* », il est indiqué que le journal *Edirne'de Milli Gazete* ne défend pas les intérêts personnels mais les intérêts du pays et *Edirne Postası* s'opposait à ses combat. Dans le même article, il a été écrit sous le titré « La judaïsme en Turquie et à Edirne » suivant:

²⁶⁴ « Bu da Benden », *Edirne Postası*, 17 août 1933.

²⁶⁵ **Ibid.**

²⁶⁶ **Ibid.**

²⁶⁷ **Ibid.**

« En Turquie, il (judaïsme) est une telle organisation que ce n'est pas le sceptre de Moïse ou le sceau de Salomon (sabbat) qui caractérise cette institution. En Turquie, nous stigmatisons le Juif selon ses fonctions (économiques) et (psychologiques) et c'est seulement ainsi que nous nous en différencions et les distinguons et donc les reconnaissons, les comprenons et les recevons.

Chaque citoyen turc qui sent et adopte nos volontés nationales et qui collabore avec nous pour un progrès national prend part à notre lutte; il est impossible d'être contre notre lutte et d'être à l'extérieur de celle. Nous luttons et nous allons lutter contre ceux qui sont les compradores de l'impérialisme qui ont fait reculer notre progrès et qui nous ont détruits pendant des siècles ou qui capitalisent sur acquis du paysan turc de toute façon et à tout moment, par le biais d'intérêt de plusieurs centaines de pour cent, et qui veulent saisir la richesse du paysan turc et la transférer secrètement ou évidemment à l'étranger. Tous les éléments de *ces personnes qui sont essentiellement exclues de la citoyenneté turque en ce qui concerne les qualités générales* sont psychologiquement le rendement des étrangers, la façon des cœurs qui nous sont étrangers et le résidu des émotions qui blessent nos sentiments²⁶⁸. Ceux qui adoptent cette psychologie n'aiment pas et ne parlent pas sans vergogne la langue d'un pays qui s'appauvrisait afin de les faire devenir le peuple le plus riche et le plus prospère du monde; un air empoisonné qui nous démolit et cause une grande détresse pour nous est un moyen de progrès pour eux et les sons de balles qui a abattu sur nous sont seulement un (tempo de danse). Cependant, ils devraient aussi croire que ni une telle domination économique ni un tel état d'esprit ne vivront dorénavant à l'intérieur de ce pays.

Nous avons réuni autour le patriotisme dans la politique intérieure, comme nous avons crié le mot de passe de nationalisme dans la politique étrangère à Lausanne. Le patriotisme signifie goûter et embrasser la langue et le souhait, la joie et la souffrance de ce pays. Ceux qui insistent pour se trouver en dehors de ces limites seront détruits et une structure turque qui est propre et net sera établie.

(...)Comment est-il possible que ceux qui ne connaissent aucun problème de ce pays et qui sont contraires aux idéal de ce pays dont existences sont si délibérées sont ceux d'entre nous ? Comment osent-ils parler du Kémalisme, de la Révolution et d'İsmet Pacha?..²⁶⁹ »

Après cet article agressive dans le journal *Edirne Postası*, un article intitulé « À Edirne, il n'y a pas de négativité !.. » a publié et dans cet article il soulignait qu'on ne devrait pas considérer les pensées personnelles de Şeref bey comme celles du Parti. En outre, il a avancé qu'il n'y avait ni d'opposition ni de négativité, puisqu'il n'y avait

²⁶⁸ Mot mis en italique par moi. İ. Ö.

²⁶⁹ Süleyman Sami, **op. cit.**

pas de section provincial du Parti républicain libéral à Edirne²⁷⁰. En réponse à cet article, le 14 septembre 1933, un article par le député d'Edirne Şeref bey a été publié dans le journal *Edirne'de Milli Gazete* sous le titre « La jeunesse juive à Edirne ». Selon Şeref bey, il n'y avait pas de principalement et formellement question juive en Turquie tandis qu'il y avait un problème juif dans d'autres pays. Dans son article, il a expliqué l'histoire de la communauté juive Edirne dans l'Empire ottoman. Selon lui, les Juifs ont toujours été honnêtes et ont maintenu leurs relations avec les Turcs pendant des siècles. Cependant, Şeref bey a prétendu que les Juifs d'Edirne de cette période et les Juifs des périodes de Balkans et Armistice étaient différentes les unes des autres. Pour lui, les Juifs de la dernière période étaient sous l'influence de la Révolution française sur les Juifs en France et ils ont créé une organisation visant à l'unité du peuple d'Israël²⁷¹.

Dans son article suivant, Şeref bey a marqué « la jeunesse que *Gazi* désirait ». Il a prétendu que toutes les merveilles de l'histoire de l'Empire ottoman se sont produites lorsque l'esprit turc s'est trouvé. Il a déclaré que des héros tels Kara Murat et Abdi Pasha étaient turcs et non ottomans. D'après lui, la génération qui a transféré de l'Empire ottoman à la République de Turquie était « une génération turque qui était impeccable, suprême et pure » et les jeunes de celle étaient les véritables enfants de *Gazi*²⁷². Sur la deuxième page du même journal, les opinions d'un citoyen troublé par le fait que les Juifs se parlaient d'eux-mêmes à la fois en français et dans la langue juive ont été mentionnées. Il a également été critiqué que les Juifs avaient des clubs et des écoles séparés. Il a cité les trois articles suivants du journal *Ankara Haftası* et ont guidé les Juifs vers une véritable citoyenneté:

« 1) Les écoles juives devraient être fermées.

²⁷⁰ « Edirne'de Menfilik Yoktur!.. », *Edirne Postası*, 5 septembre 1933.

²⁷¹ Şeref bey s'agit de la transformation qui a eu lieu à Edirne après avoir fondé l'école des Alliances en 1867. Cette école était une branche de l'Alliance Israélite Universelle, fondée en 1860, qui avait pour mission de civiliser les communautés juives et de protéger leurs droits sous l'influence de la Révolution française. Pour une étude détaillée, voir: Erol Haker, *Edirne, its Jewish community, and alliance schools, 1867-1937*, 1^{ère} édition, İstanbul: The Isis Press, 2006. Pour la langue en turc ; Haker, *Edirne Yahudi Cemaati ve Alyans Okulları, 1867-1937*, trad. par Lizet Deatado, 1^{ère} édition, İstanbul: Gözlem Gazetecilik, 2007. Şeref Bey, « Edirne Musevi Gençliği », *Edirne'de Milli Gazete*, 14 septembre 1933.

²⁷² Şeref Bey, « Gazi'nin İsteddiği Gençlik », *Edirne'de Milli Gazete*, 18 septembre 1933.

2) L'organisation juive de secours devrait être incorporée dans la structure nationale; sinon, elle devrait être abolie.

3) Les Juifs devraient prendre part aux maisons de la culture turque tels les Maisons du Peuple.

C'est la seule façon d'être une véritable citoyenneté turque²⁷³. »

Le débat sur « la question juive » dans les journaux s'est achevé en septembre 1933 et jusqu'en mai 1934 aucun article anti-juif n'a été trouvé dans les journaux locaux, à l'exception d'un seul. Dans une nouvelle publiée en février 1934, il était rappelé aux Juifs qu'ils vivaient sur la terre turque à la suite d'un traitement injuste d'un commerçant juif. Selon la nouvelle, puisqu'un garçon âgé de 5 ou 6 ans était assis devant le magasin du cordonnier Haim Basan et « ce Juif » a jeté de l'eau sur l'enfant. Un journaliste a posé des questions au garçon et il a appris qu'il était orphelin et immigré de Bulgarie. Après avoir dit que cet enfant devait être protégé, le rappel suivant a été adressé aux Juifs et aux Turcs d'Edirne par la voie de critique d'Haim efendi:

« Haim efendi ne devrait pas oublier qu'il vit sur la terre turque ; qu'il gagne de l'argent turc et qu'il exerce son gagne-pain turc. Haim efendi ne doit pas oublier qu'ils ont une dette de reconnaissance envers aux pères des Ottomans de Bulgarie décédés dans les frontières pour leur vie heureuse et prospère sur les terres turques. La loi doit imposer la peine pour cette insolence. La société « Cordonnier Emniyet Haim Basan » devrait baisser la tête pendant tout le temps où elle se situe au bazar turc d'Edirne qui est turc²⁷⁴. »

En un sens, cet article reflète la politique de l'installation des années 1930 et ses effets. Les *muhacirs* musulmans immigrés des pays balkaniques tels que la Bulgarie et la Grèce étaient considérés comme de véritables citoyens turcs, tandis que les Juifs qui vivaient à Edirne depuis des siècles étaient exclus de cette définition.

Le 28 mai 1934, dans le journal *Edirne'de Milli Gazete* un article intitulé « La jeunesse de Révolution et la corruption » a donné le signal du début des attaques antisémites qui se suivent jusqu'à l'Expulsion des Juifs en juillet 1934. L'émergence de la série de nouvelles anti-juives en mai 1934 pourrait être liée à l'investiture de

²⁷³ « Musevi Vatandaşlar Cephesine Bir Bakış », *Edirne'de Milli Gazete*, 18 septembre 1933.

²⁷⁴ Mim., « Yakıcı Bir hadise », *Edirne'de Milli Gazete*, 1 février 1934.

l'inspecteur général de la Thrace İbrahim Tali bey en avril 1934 à Edirne. Son rapport de Thrace avait clairement une rhétorique et des pensées anti-juives. Il n'était donc pas surprenant que le journal *Edirne'de Milli Gazete* qui avait directement ou indirectement touché par celle publiait des nouvelles antisémites. L'article écrit par Mustafa Şerif a rapporté que deux Juifs, dont l'un était avocat et l'autre était courtier, ont été pris en flagrant délit de versement de pots-de-vin à un fonctionnaire supérieur et envoyés au tribunal. Il a également déclaré que les corrupteurs voulaient porter atteinte à la dignité et à l'honneur de l'État, ainsi que causer des dommages financiers à l'État. Toutefois, il était entendu que l'auteur n'avait pas l'intention de critiquer les pots-de-vin, mais d'écrire des arguments anti-juifs. Selon l'auteur, comme on pourrait le constater partout dans le monde, il y avait souvent des Juifs derrière la corruption et ainsi les corrupteurs jouaient « le rôle sale de Juda ». D'après lui, c'était un problème caractéristique. Alors, « la jeunesse de Révolution » allaient lutter contre les corrupteurs et le corrompus²⁷⁵.

Une semaine après la publication de cet article dans le même journal, il a été publié un article titré « Un Juif a été condamné. » informant qu'un Juif qui vendait un villageois à un pont-bascule en panne a été envoyé à la cour et qu'il a été condamné en raison de son opposition au règlement sur les poids et mesures²⁷⁶. L'inclusion du nom du « Juif » dans le titre permettait de désigner les Juifs comme des criminels, de sorte que les Juifs continuaient d'être pris pour cible.

Dans cette période, les journaux d'Edirne critiquaient également le fait que les non-turcs et particulièrement les Juifs ne parlaient pas la langue turc et ils touchaient le sujet de parler turc. Le 18 juin 1934, dans le journal *Edirne Postası*, un article titré « Un Turc parle turc.. » et sous-titré « Nous allons parler turc! » a été publié et en faisant référence loi constitutionnelle du 20 janvier 1921, il a été déclaré que cette loi accordait un droit très honorable aux citoyens non Turcs vivant en Turquie et reconnaît chaque citoyen comme un Turc:

²⁷⁵ Mustafa Şerif, « İnkılap gençliği ve rüşvet », *Edirne'de Milli Gazete*, 28 mai 1934.

²⁷⁶ « Bir Yahudi Mahkûm Oldu. », *Edirne'de Milli Gazete*, 4 juin 1934.

« Il y a encore des citoyens qui sont des Turcs de race et de culture, mais qui parlent des langues étrangères, et alors qu'il y a des citoyens qui ne parlent pas imparfaitement le turc et qu'ils ont établi une communauté séparée de nous dans la vie sociale, même s'ils vivent parmi nous depuis de plusieurs années. Il est du devoir de chaque turc et de chaque citoyen vivant en Turquie qui dit « je suis turc » de arrêter de parler les langues étrangères qu'il a parlé depuis le moment où il est né, non pas lentement mais avec une grande détermination et aussi vite que possible. En Turquie, le turc est parlé et la Turquie est habitée par des Turcs. Par conséquent, ceux qui veulent vivre dans cette terre et être heureux parleront turc et s'intégreront à la nation turque. Il est à la fois une dette de pays et de vivre²⁷⁷. »

Cette sujet était également à l'ordre du jour du journal *Edirne'de Milli Gazete*. Le 25 juin 1934, dans l'article publié sous le titre « La question de parler turc » il a indiqué que le propriétaire de ce pays était des turcs et qu'il ne pouvait être autorisé à parler que le turc. L'article critiquait principalement les Albanais qui ne parlaient pas le turc. Cependant, un détail dans l'article était important pour révéler la perception des minorités non musulmanes: « Il semble que nous devons nous engager sur les nations qui se sont écrits en tant que Turcs dans les registres de la population, telles que les Albanais, les Pomaks, les Bosniaques, etc. avant la lutte avec *les nations non-turques telles que les Juifs, les Grecs, les Arméniens, etc*²⁷⁸ ». Comme on peut le voir dans la citation ci-dessus, la perception qui acceptait les non-musulmans comme des non-Turcs se poursuivait dans la presse comme dans la bureaucratie et la société en Turquie et elle reproduisait par de tels écrits.

Dans cette période, la revue *6 Ok* (Six Flèches) publié par la maison du peuple à Edirne décrivait la supériorité des Juifs dans le domaine économique sans donner le nom des Juifs. Elle a énoncé que bien que les Turcs soient les véritables propriétaires de ces terres, ils étaient esclaves des propriétaires des capitales et que puisqu'ils méprisaient le commerce. Il a implicitement indiqué que les Juifs avaient saisi le commerce²⁷⁹. Toutes ces publications ont joué un rôle très actif en termes d'émergence de l'Expulsion des Juifs de Thrace en créant l'atmosphère antisémite. Comme nous le verrons dans les chapitres suivants, les écrits antisémites dans la

²⁷⁷ « Türk, Türkçe Konuşur... », *Edirne Postası*, 18 juin 1934.

²⁷⁸ Mim., « Türkçe konuşmak meselesi », *Edirne'de Milli Gazete*, 25 juin 1934. Mot mis en italique par moi. İ. Ö.

²⁷⁹ Atila, « İktisadi Savaş », *6 Ok*, année 1, vol. 15, 30 juin 1934, p. 3. Cité par Bali, *1934 Trakya...*, p. 139.

presse locale se termineront à la suite de commencement des événements et l'annonce d'İnönü.

Dans les sections ci-dessus, nous avons essayé d'expliquer les raisons et les facteurs déclencheurs économique, politique, intellectuel, etc. des événements de Thrace. Comme on peut le constater, une action antisémite a été construite dans lequel des arguments économiques et idéologiques ont été mélangés. Après l'expulsion des Grecs et des Arméniens, il était temps pour la communauté juive d'être expulsée et dépossédée. Ce processus résulte des politiques de l'accumulation primitive des Turcs musulmans par dépossession des non musulmans et de la turquification de la Thrace. Dans les sections ci-dessous, nous révélerons le déroulement de l'Expulsion des Juifs de Thrace de 1934, d'abord à Çanakkale et à Kırklareli, puis à Edirne.

C. L'Expulsion des Juifs de Çanakkale de 1934

Avant de discuter de l'Expulsion des Juifs de Çanakkale, nous touchons brièvement de la structure socio-économique de Çanakkale. Selon le recensement général de la population au 28 Octobre 1927, il y avait 9585 non-musulmans à Çanakkale. Cela représentait 5,27% de la population de la province. 7938 des 9585 non-musulmans étaient des Rums. Les 1600 personnes restantes environ étaient des Juifs²⁸⁰. Cependant, comme nous l'avons vu antérieurement, tandis qu'ils constituaient environ 1% de la population de Çanakkale, le commerce était dominé par les Juifs. Selon Atsız, 9 des 10 magasins étaient des Juifs à Çanakkale en 1933²⁸¹. Les Juifs de Çanakkale ont également déclaré que presque tous les commerçants de Çanakkale étaient Juifs²⁸². Atsız a indiqué qu'ils ne voulaient plus considérer « la nation traîtresse et bâtarde » qu'il les « flattait comme un chien » lorsque les Turcs étaient forts, sinon, qu'il était devenu arrogante et qu'il collaborait avec les ennemis, comme citoyens²⁸³. Selon un rapport publié 45 jours avant les événements dans le

²⁸⁰ 28 Teşrinievvel 1927..., p. 20.

²⁸¹ Voir: Les provocations antisémites des revues *Orhun* d'Atsız et *Milli İnkılâp* d'Atılhan.

²⁸² Özlem Akı, *Cumhuriyet'ten Günümüze Çanakkale Yahudileri*, Université de Çanakkale Onsekiz Mart, Institut des Sciences Sociales, Çanakkale, 2014, p. 156.

²⁸³ Atsız, *Çanakkale'ye Yürüyüş...*, pp. 9-10.

journal *Vakit*, Çanakkale était économiquement aux mains des Juifs. La ville qui a une population de 2100 habitants gémissait dans les mains des *bezirgans*²⁸⁴. Ce n'était que par les mesures sévères du gouvernement que les villageois pourront être libérés des mains des profiteurs²⁸⁵. De même, cet article a été publié le 15 mai 1934 dans la revue *Milli İnkılâp* sous le titre « Le cri d'Anatolie ». Il a été exprimé à quel point sa lutte était légitime, appropriée et propre face à la malignité de quatre Juifs dans les villes de la victoire²⁸⁶. Le député de Çanakkale du PRP, Yusuf Ziya Gevher bey a affirmé qu'ils ont fait face au danger de l'unité nationale juive comme un le grand obstacle de leur affaires nationales et une source de problème des temps troublés malgré cela, une situation douloureuse n'a pas encore été lieu²⁸⁷. Tous ces discours ont ciblé les Juifs de Çanakkale et des mesures sévères ont été proposées comme solution. C'était donc un signe avant-coureur d'événements à venir.

Les incidents anti-juifs ont lieu le jeudi 21 juin 1934. Les maisons et les magasins juifs ont été pillés et les argents des commerçants et des marchands juifs ont été usurpés. De plus, un guetteur a été placé devant les magasins juifs afin d'éviter les achats. À la suite de recours de la communauté juive à la présidence provinciale de la PRP et à la préfecture de Çanakkale, la police a reçu l'ordre de protéger les Juifs. Mais dans les moments où la police n'était pas là, les attaques avaient continué. Les vendredis et les samedis sont passés sans incident, mais le dimanche, les notables de la communauté juive ont reçu une lettre disant qu'ils seraient tués s'ils ne quittaient pas la ville²⁸⁸.

Certains Juifs qui ont été forcés de quitter Çanakkale par des menaces et des attaques ont ouvert un comptoir devant leurs maisons et ont vendu leurs biens en

²⁸⁴ Commerçant en français, mais c'est également un nom péjoratif généralement utilisé pour décrire les Juifs.

²⁸⁵ Ragıp Kemal, « Köylü, bezirganların elinden kurtarılmalıdır », *Vakit*, 6 mai 1934. Cité par Bali, **1934 Trakya...**, pp.138-139.

²⁸⁶ « Anadolu'dan Feryat », *Milli İnkılâp*, 15 mai 1934, n° 2, p. 3. Cité par Güven-Yılmazata, **op. cit.**, p. 203.

²⁸⁷ Pinar, **op. cit.**, pp. 46-47.

²⁸⁸ « Mass Expulsions from Dardanelles Region », *The Jewish Chronicle*, 6 juillet 1934.

dessous de leur valeur et ainsi ont essayé de collecter de l'argent pour se rendre à Istanbul²⁸⁹.

L'expulsion des Juifs de Çanakkale a été rapportée par des agences d'origine juive quelques jours avant les événements dans d'autres parties de la Thrace²⁹⁰. Et la presse juive à l'étranger a lié la cause des événements à la loi de d'Immigration Forcée n° 2510 qui a été adoptée le 14 juin 1934²⁹¹. Au contraire, les presses locales de Thrace n'ont rien rapporté à ce sujet jusqu'à l'annonce d'İnönü. La dissimulation d'informations sur les événements à Çanakkale dans la presse locale peut être interprété comme une tentative de voiler le rôle des forces locales dans l'incident. Selon le journal *The Jewish Chronicle*, bien qu'il n'y ait aucune inquiétude pour les Juifs d'Istanbul, il a prédit que la même menace existait pour les Juifs dans des localités plus petites, en particulier en Thrace, et il en avait raison²⁹².

Lors de l'expulsion des Juifs de Çanakkale de 1934, la dépossession des Juifs et la Turquisition dans le domaine économique et social ont également eu lieu. Les biens immobiliers des Juifs étaient soit vendus aux Turcs à des prix bien inférieurs à leur valeur, soit passés aux mains des Turcs sans ventes. Donnons un exemple tiré de l'entretien de Demirel avec Madame D. pour sa thèse de maîtrise concernant les Juifs de Çanakkale:

« Mon père avait son propre bureau. Et l'entrepôt. Il a transféré la propriété à sa voisin turc... Ensemble nous avons émigré à Istanbul... Nous avons longtemps habité par sept personnes dans une maison de deux pièces à Tepebaşı... Sauf la maison de ma grand-mère, tout a été vendu, mais, d'une manière injuste. Un Turc auquel mon père transféré son bureau de et l'entrepôt nous a envoyé la moitié de leur valeur et il nous a dit que c'était leur valeur. Il n'y avait rien à faire. Mon père l'a accepté. Nous n'avons plus rien à Çanakkale. Nous avons perdu tout, les jardins, le bureau, l'entrepôt... Une famille turque de Bayramiç s'est y installée... Mon père a donné procuration à un Turc qui

²⁸⁹ L'entretien avec Madame F. à Istanbul, le 11 février 2009. Cité par Feriha Işıl Demirel, **Çanakkale Yahudi Cemaati ile Gayrimüslim Politikalarının İzinde**, Université de Yeditepe, Institut des Sciences Sociales, thèse de master, Istanbul, 2010, p. 105.

²⁹⁰ « Hundreds of Jews Driven from Thrace by Turk Authorities », **JTA Bulletin**, 1 juillet 1934.

²⁹¹ Voir: « Turks Give Reason for Expelling Jews », **JTA Bulletin**, 5 juillet 1934, « Imperial and Foreign News », **The Jewish Chronicle**, 4 juillet 1934.

²⁹² « Imperial and Foreign News », **The Jewish Chronicle**, 4 juillet 1934.

travaillait pour lui et l'a envoyé à Çanakkale. Mais nous n'avons pas repris la maison²⁹³. »

D. L'Expulsion des Juifs de Kırklareli de 1934

Il convient de mentionner la structure socio-économique de Kırklareli avant les événements, comme nous l'avons mentionné à Çanakkale. Selon le recensement général de la population au 28 octobre 1927, 1331 non-musulmans vivaient à Kırklareli et cela représentait 1,22% de la population totale²⁹⁴. Au cours des événements, la communauté juive de Kırklareli comptait environ 130 foyers. Comme dans d'autres villes de Thrace, bien que bien qu'ils fussent peu nombreux à Kırklareli, les Juifs étaient supérieurs dans le commerce.

Les incidents anti-juifs à Kırklareli ont commencé le soir du 3 juillet 1934. Selon Erol Haker, le festival de la lutte à l'huile *Kırkpınar* aurait lieu à Edirne le dimanche 3 juillet 1934, comme d'habitude²⁹⁵. Cependant, il a été pris à Kırklareli pour une raison inconnue. Après la fin de la lutte à l'huile, la foule s'est rassemblée sur la place. Dès le ciel s'est assombré et une foule agressive a commencé à lapider les maisons juives et est entrée dans leurs maisons et a pillé leurs biens. Les pillards ont détruit des objets qu'ils ne pouvaient pas prendre²⁹⁶. Avant les incidents, selon Mişon Mitrani l'atmosphère était tendue, il a déjà fait sa valise pour se rendre à Istanbul. En outre, le contremaître turc qui s'est rendu chez lui l'a averti que des événements antisémites pourraient se produire. Dans la soirée après l'émergence des événements, il s'est de nouveau rendu à son domicile et a déclaré que « le but était de ne pas tuer les Juifs, mais de saisir leurs biens »²⁹⁷. L'épicerie Bohor Karagöz a également déclaré qu'un ami turc était venu dans l'après-midi et l'a averti que les choses pourraient tourner mal pour les Juifs de Kırklareli et qu'ils devraient prendre des

²⁹³ L'entretien avec Madame D. à Istanbul, le 19 décembre 2008. Cité par Demirel, **op. cit.**, pp. 96-97.

²⁹⁴ **28 Teşrinievvel 1927...** p. 30. Avant la première guerre balkanique, la communauté juive de Kırklareli comptait 1.300 personnes. Voir: **Archives de l'Alliance Israélite Universelle Paris Bulletin Semestriel**, vol. 75, novembre 1913. Cité par Erol Haker, **Bir Zamanlar Kırklareli'de Yahudiler Yaşardı... Kırklarelili Adato Ailesinin Öyküsü**, rédaction par Rıfat N. Bali, trad. par Natali Medina, Istanbul: İletişim Yayınları, 3^{ème} édition, 2006, pp. 298-299. Alors que la population juive était d'environ 800 personnes dans les années 1920, elle était inférieure à 200 personnes dans les années 1960. En 1996, seulement sept Juifs vivaient dans la ville. **Ibid.**, p. 299.

²⁹⁵ Le 3 juillet 1934 est au mardi, pas au dimanche.

²⁹⁶ **Ibid.**, pp. 249-251.

²⁹⁷ **Ibid.**, p. 255.

précautions. Compte tenu de cet avertissement, Bohor a pu garder son argent en le cachant dans un pot²⁹⁸. De même, comme à Çanakkale et à Kırklareli, les Juifs seraient prévenus à l'avance à Edirne. Tous ces avertissements indiquent que les événements n'étaient pas soudains mais organisés à l'avance.

Les événements se limitaient souvent à des pillages. Cependant, avant que la maison du rabbin de Kırklareli ait été saccagée, sa barbe a été rasée de force, il a été déshabillé et a été battu. Parmi les allégations, des femmes et des filles auraient été soumises à la violence et certaines auraient été emmenées de force dans des endroits secrets²⁹⁹.

D'après Haker, le commissariat de police situé près de chez eux était silencieux alors qu'il appelait à l'aide. La police n'a pas intervenue dans les incidents et il n'y avait aucun agent de sécurité dans la rue, à l'exception de quelque officier subalterne. Les officiers regardaient les événements. Cependant, ils étaient prêts à faire un effort pour ne pas faire dérailler le processus et à intervenir en cas d'incidents tels que des incendies criminels et des meurtres³⁰⁰. Une gendarmerie a été tuée en essayant d'empêcher que de tels incidents se reproduisaient³⁰¹.

Il est évident que ceux qui participaient à des événements antisémites ont mis au premier plan leurs intérêts personnels et économiques. Il s'agissait de revenus fournis directement par des biens pillés et ceux obtenus par des Juifs qui vendaient leurs biens immobiliers à bon marché au moment de leur départ. Par exemple, à Kırklareli, la maison du fabricant de chaussures Moşon Mitrani a été saccagée et ils ont été tout saisis, y compris des chaises. Contrairement à d'autres Juifs de Kırklareli, la famille Mitrani ne s'est pas rendue à Istanbul le lendemain, mais en quelques mois elle a vendu les biens immobiliers à des prix dérisoires et s'est

²⁹⁸ *Ibid.*, pp. 267-268.

²⁹⁹ « Turkish Jews Were Attacked, Refugees Say », *JTA Bulletin*, 11 juillet 1934.

³⁰⁰ Haker, *Bir Zamanlar...*, pp. 252-253.

³⁰¹ **İsmet İnönü, Konuşma, Demeç, Makale, Mesaj ve Söyleşiler 1933-1938**, préparé par İlhami Turan, Ankara: TBMM Kültür, Sanat ve Yayın Kurulu Yayınları, 2003, p. 85.
Le journal *Cumhuriyet* a rapporté que le tueur était un Copte. « Museviler meselesi tahkikatı bitti », *Cumhuriyet*, 12 juillet 1934.

installée à Istanbul³⁰². Azarya Polikar, un fournisseur de biens dont la maison, la laiterie et le magasin ont été pillés et il a été blessé, a également dû se rendre à Istanbul en vendant tous ses biens à un prix très bas et n'a pas pu recouvrer les créances de ses clients³⁰³.

Après la déclaration d'İnönü du 5 juillet, le préfet de la police de Kırklareli qui s'est avéré être une partie des violences contre les Juifs, a été forcé de restituer les biens des Juifs dans sa maison et les autorités turques ont appelé à la restitution des biens pillés. Certains objets pillés ont été abandonnés dans la rue après que les autorités officielles leur aient annoncé que les pillards seraient punis³⁰⁴. À Kırklareli, 75% des biens pillés ont été restitués à leurs propriétaires³⁰⁵.

Le maire, le préfet et le préfet de la police de Kırklareli ont été suspendus et arrêtés pour leur responsabilité dans les incidents. Mais dans les derniers jours de juillet, ils ont été acquittés de l'accusation de responsabilité dans le pillage et la violence et ont été libérés. 6 personnes ont été condamnées à des peines allant de 3 mois à 6 mois au motif qu'elles étaient les meneurs des pillages et des violences³⁰⁶. Après ces événements à Kırklareli, la population juive avait diminué de près de la moitié, à 680 personnes. La proportion des Juifs par rapport à la population totale a diminué à 0,3%. Le processus de la turquification et dépossession des Juifs s'est poursuivi au cours du processus de l'Impôt sur la Fortune³⁰⁷.

1. L'Expulsion des Juifs des autres villes autour de Kırklareli-Tekirdağ de 1934

Après avoir discuté les incidents à Çanakkale et à Kırklareli, touchons brièvement les événements dans d'autres localités de Thrace avant d'aborder Edirne. C'était relativement calme dans les villes autres de la Thrace par rapport aux villes

³⁰² *Ibid.*, p. 257.

³⁰³ *Ibid.*, pp. 258-259.

³⁰⁴ Oral Onur, **1492'den Günümüze Edirne Yahudi Cemaati**, 1^{ère} édition, İstanbul: Dinç Ofset, 2005, p. 97.

³⁰⁵ NARA, n° 8674016, Juifs/11, rapport de l'ambassade d'Ankara, 16 juillet 1934. Cité par Güven *op. cit.* p. 101; İsmet İnönü, **Konuşma, Demeç...**, p. 86.

³⁰⁶ « Anti-semitic Turks Get Jail Sentences », *JTA Bulletin*, 2 août 1934.

³⁰⁷ Voir: Haker, *op. cit.*, p. 276.

de Çanakkale, d'Edirne et de Kırklareli. Cela était dû au fait que la proportion des Juifs dans des villes telles que Tekirdağ, Çorlu et Lüleburgaz était inférieure à celle des villes mentionnées ci-dessus et que les Juifs n'ont pas pleinement dominé le commerce. Le pillage et la violence dans ces villes étaient exceptionnels. Le début des événements avait aussi des similitudes. Comme à Çanakkale, il a été demandé aux Juifs de vendre leurs biens et de se rendre rapidement à Istanbul dans des lettres anonymes envoyées aux eux avant les événements. Comme dans d'autres villes, les Juifs ont quitté la ville en vendant leurs biens immobiliers à un prix dérisoires, afin de se débarrasser de la pression et de la menace. En outre, les Turcs qui ont entendu dire que les Juifs quitteraient la ville se sont rendus chez eux et ont acheté les sommiers, miroirs et chaises etc. aux prix dérisoires³⁰⁸. De même, à la suite des incidents, les marchands juifs ont été boycottés. Après la poursuite du boycott, les Juifs qui sont restés dans la ville ont également quitté Çorlu la même année³⁰⁹.

Après avoir expliqué des incidents antijuifs dans les villages en dehors d'Edirne, nous aborderons longuement le déroulement de l'Expulsion des Juifs d'Edirne de 1934 qui est le centre de notre thèse. Puisque l'axe principal de notre thèse est le processus de l'accumulation primitive des Musulmans par dépossession des minorités non musulmanes à Edirne, nous essaierons de suivre l'Expulsion des Juifs d'Edirne de 1934 des registres fonciers dans archives du titre de propriété à Edirne.

E. L'Expulsion des Juifs d'Edirne de 1934

Dans les semaines qui ont précédé les événements, des rumeurs ont circulé à Edirne sur le fait qu'il y aurait une attaque contre les Juifs, mais la communauté juive n'a pas tenu compte de ces rumeurs. Cependant, Öztürk a affirmé que le bureau du Finances d'Edirne avait demandé aux commerçants et marchands juifs de payer leurs

³⁰⁸ Bali, 1934 *Trakya...*, pp. 272-279.

³⁰⁹ *Ibid.*, pp. 277-278.

impôts rapidement. Ceci est une autre indication qu'on savait à l'avance que les événements antijuifs auraient lieu³¹⁰.

Les effets de l'atmosphère antisémite qui existait déjà à Edirne ont commencé à émerger. La *shehita* ou la viande *casher* (le rite juif d'abattage d'animaux) de bouchers juifs a été interdite, les ouvriers et les commerçants juifs ont été empêchés de se rendre à leur travail et un boycott a été proclamé pour empêcher le peuple d'acheter aux Juifs³¹¹. Selon le bulletin de *JTA*, les magasins juifs de toute la Thrace ont été boycottés pendant des semaines par des jeunes nationalistes turcs en uniforme et les notables de la communauté juive ont reçu des lettres de menaces les avertissant qu'ils seraient tués³¹². Hidayet Abacıoğlu qui était apprenti dans un magasin de la rue Saraçlar où se trouvait au centre du commerce d'Edirne de 1934 a également confirmé qu'il y avait un boycott contre les Juifs. Selon Abacıoğlu, les jeunes nationalistes se tenaient devant les magasins juifs et refoulaient les clients, en leur disant de ne pas acheter aux Juifs³¹³. Le bulletin *JTA* a mentionné que le boycott contre magasins Juifs était similaire au boycott des magasins juifs en l'Allemagne nazie le 1^{er} avril 1933 et a mentionné que les Turcs qui étaient les sympathisants nazis ont adapté le boycott en Thrace et que les autorités turques ont refusé d'intervenir dans le boycott malgré les plaintes³¹⁴.

Toutefois, le boycott contre les Juifs à Edirne en 1934 était similaire au celui contre les magasins grecs dans les années 1910. Conformément aux politiques de « l'économie nationale » le boycott contre les commerçants grecs dans les années 1910 a d'abord été annoncé par les crieurs publics, puis les guetteurs musulmans-turcs ont été placés devant les magasins³¹⁵. C'est pourquoi, le boycott contre les commerçants juifs n'était pas directement lié à l'antisémitisme et à la sympathie nazie. Le boycott était la continuation de la politique de « l'économie nationale » du

³¹⁰ Timur Öztürk, **Die Vertreibung Der Juden Aus Den Provinzen Edirne Tekirdağ, Kırklareli und Çanakkale Im Jahre 1934**, Université de Zurich, thèse de maîtrise, Zürich, 2004. Cité par Bali, **1934 Trakya...**, pp. 66-67.

³¹¹ Bali, **1934 Trakya...**, p.168.

³¹² « 3,000 Jews Flee from Thrace; Loot 65 Homes », **JTA Bulletin**, 16 juillet 1934.

³¹³ L'entretien avec né en 1926, Hidayet Abacıoğlu à Edirne, 8 novembre 2016.

³¹⁴ « Turkish Jews Flee from Terror », **JTA Bulletin**, 12 juillet 1934.

³¹⁵ Y. Doğan Çetinkaya, **The Young Turks and the Boycott Movement: Nationalism, Protest and the Working Classes in the Formation of Modern Turkey**, 1^{ère} édition, London: I.B.Tauris & Co Ltd, 2013, pp. 99-100.

CUP dans les années 1910. À cette époque, en raison de sa domination économique en Thrace et surtout à Edirne, les Juifs étaient la cible des attaques et l'arrivée au pouvoir des Nazis en Allemagne en 1933 était une mauvaise coïncidence pour les Juifs de Thrace.

Les attaques contre les Juifs à Edirne ont commencé le 2 juillet. La foule qui arrivait dans les quartiers juifs a pillé des maisons et des magasins et a ordonné aux Juifs de quitter Edirne. Ces attaques ont duré jusqu'au 5 juillet et certains Juifs ont commencé à quitter Edirne après avoir vendu leur biens mobiliers et immobiliers à des prix dérisoires³¹⁶.

Abacioğlu a déclaré les événements suivants après le boycott:

« Il y avait une timidité, une peur. Les Juifs ont commencé à se préparer pour quitter Edirne. Ils ont commencé à partir. Ils se sont mis à vendre leurs biens ... Les gens d'Edirne leur ont acheté les choses nécessaires, ils leur ont acheté les bâtiments... Même, ma défunte mère avait aussi acheté une garde-robe aux Juifs... Alors tout le monde a acheté les biens bon marché d'eux³¹⁷. »

L'achat par les musulmans des biens des Juifs quittant Edirne n'était pas une exception, mais ordinaire. Oral Onur, un chercheur d'Edirne, il l'a affirmé et a également cité que sa mère a acheté des machines à coudre *Singer* et *Havan* à une Juive³¹⁸.

Rayegan Köyatası, née en 1923 a mentionné une réunion antijuive avant les événements et a décrit le processus comme suit:

« Dans les années 1934-1936, j'étais un enfant. Je ne connais pas tous les détails. Mais je sais qu'il y avait quelque chose. Les gens ne les voulaient pas. J'essaie de me rappeler comment on appelait ça, il avait un nom... Lors de cette réunion, les Turcs ne les voulaient pas. Ils leur ont dérangé... Cela

³¹⁶ Bali, **1934 Trakya...**, pp. 170-171.

³¹⁷ L'entretien avec né en 1926, Hidayet Abacioğlu à Edirne, 8 novembre 2016.

³¹⁸ Quand la femme juive est revenue à Edirne, sa mère a voulu rendre ces machines, mais la femme a rejeté son offre en disant: « Regardez, madame, nos vies sont sauvées, c'est assez pour nous, je vous ai vendu ces machines. Je vous les donne bien volontiers. Je ne les reprendrai. » Onur, **1492'den Günümüze...**, pp. 90-91. De même, Çetin Altan l'a confirmé et énoncé que sa mère se vantait de ne pas acheter les biens des Juifs tandis que ses voisins les ont acheté à bon marché. Çetin Altan, « Sular Altında Boğulan Zavallı Edirne », **Milliyet**, 18 mars 2006.

s'appelait l'Union des choses³¹⁹. Les jeunes se sont réunis pour eux de quitter. Pourquoi? Ils (les Juifs) ont possédé toute chose ... Je connaissais des enfants, des étudiants, des voisins disant « Oh, les Juifs, assez! ». Dans ma jeunesse, il n'y avait pas de Turc dans la rue Saraçlar. Plus tard, Hilmi bey était propriétaire d'une librairie. Il n'y avait commerçant turc d'autre que lui... Je ne sais pas pourquoi ils ne les voulaient pas, puisqu'ils ont obtenu tous les gains, ils vivaient mieux. Alors, la plupart d'eux sont allés à Istanbul et dans les grandes villes. Il en restait très peu à Edirne... Plusieurs maisons ont été vendues lors de leur départ. Les Turcs sont venus à Kaleiçi lors la vente de ces maisons et ils sont installés à Kaleiçi³²⁰. »

Kamil Denkel, né en 1925, a signalé les événements dont il a été témoin:

« Ils ont lapidé et incendié leur maisons. C'était en particulier à Kaleiçi ou les incidents ont eu lieu. Il y avait des personnes qui ont pillé des biens à vil prix en profitant d'une opportunité³²¹. Il y avait des opportunistes et des bandits. Ils ont volé, battu, poignardé³²². »

Tandis qu'il y avait le commissariat de police Manyas à Kaleiçi où les événements se sont déroulés, la police n'a pas tenter d'empêcher les attaques contre les Juifs. Selon Denkel, la raison était due aux membres notables du PRP. Si les policiers intervenaient, ils pourraient être transférés dans d'autres villes ou être destitués. Il a également exprimé que les pompiers ont refusé d'éteindre les incendies dans les maisons juives sous divers prétextes pendant les événements. Tout cela renforce les arguments selon lesquels les événements se sont déroulés au niveau local avec la coopération du peuple, de la bureaucratie et des notables³²³.

Metin Sarfati dont les grands-parents vivaient à Edirne avant les événements a raconté:

³¹⁹ L'union mentionnée par Köyatısı était probablement l'Union de la jeunesse turque (*Türk Gençlik Birliği*) Deux mois après les incident à Çanakkale, l'Union de la jeunesse turque a publié des proclamations appelant au boycott contre les Juifs. Cependant, Bali a également déclaré qu'il y avait des témoignages que les jeunes de *Halkevleri* ont participé à des événements de Thrace. Voir: Bali, **1934 Trakya...**, pp. 388, 425, 426.

³²⁰ L'entretien avec née en 1923, Rayegan Köyatısı à Edirne, 4 novembre 2016.

³²¹ Les pillards ont essayé de légaliser le pillage en payant pour les biens même si les paiements étaient très inférieurs à leur valeur. İlya Beyar, né en 1915 à Edirne, que Koçoğlu a interviewé, l'a souligné. « Ils ont pris ce qu'ils voulaient de nos biens et ont payé autant qu'ils voulaient. 5 cents, 10 cents...Ils ont donné d'argent pour dire que nous avons acheté. Ils ne payaient pas à prix réelle. La vérité était que c'était le pillage. » Yahya Koçoğlu, **Hatırlıyorum Türkiye'de Gayrimüslim Hayatlar**, 2^{ème} édition, İstanbul: Metis Yayınları, 2008, p. 179.

³²² L'entretien avec né en 1925, Kamil Denkel à Edirne, 8 novembre 2016. Un Juif d'Edirne, né en 1923, interviewé par Koçoğlu, a confirmé l'attaque au couteau. Il a déclaré que les assaillants ont été arrêtés à l'arme blanche. Koçoğlu, **op. cit.**, p.125.

³²³ **Ibid.**

« Les fenêtres des maisons de ma grand-mère Roza et de mon grand-père Mose Sarfati ont été lapidées et ils ont été soumis à des menaces et des insultes. Leur maison n'a pas été entrée. Certains membres de ma famille ont dû quitter leur maison et fuir en France et les autres à Istanbul. Il n'y avait aucune possibilité de vendre leur maison. Ils ne sont plus jamais venus à Edirne. La maison a été démolie des années plus tard. Les nombreuses maisons ont été transférées gratuitement aux Turcs, sans la vente³²⁴. »

1. La situation des Juifs d'Edirne juste après les événements

Après les événements, certains Juifs d'Edirne se sont réfugiés à Orestiada, ville frontalière de la Grèce, tandis que d'autres se sont rendus à Istanbul en train. Les chiffres exacts sont inconnus, mais il suppose que plus de 1.000 Juifs de cette région sont passés sur le territoire grec, dont certains sont allés jusqu'à Thessalonique³²⁵. Les pauvres se sont acheminés vers Istanbul ou ont campé en dehors de la ville. Alors que certains des Juifs qui sont arrivés à Istanbul sont restés chez leurs parents, d'autres ont été placés à des synagogues, à l'école juive *Ahrida* et à l'hôpital *Or Ahayim*, à Hasköy et à Balat³²⁶. Toutefois, lors de leur départ de la ville, les troubles ont eu lieu dans les certaines familles, les enfants et leur parent ont dû se séparer les uns des autres³²⁷.

La situation des Juifs n'ont pas quitté Edirne restait grave. Certains Juifs ont été cachés puisqu'ils ont considéré la possibilité que les incidents antijuifs se poursuivent. Les groupes nationalistes responsables de cette violence ont averti les grossistes alimentaires et les marchands ne pas vendre les biens aux Juifs. Les boulangeries ont également refusé de vendre du pain aux Juifs. Seulement quelques familles juives ont pu en obtenir en payant cinq livres turques pour un pain³²⁸.

À Uzunköprü, les autorités publiques ont empêché une attaque physique et ont déclaré aux Juifs « le gouvernement veut que vous partiez »³²⁹. En outre, les artisans et les gens musulmans empêchaient les boulangers de vendre du pain aux Juifs, et les

³²⁴ L'entretien avec le Professeur Metin Sarfati à İstanbul, 15 mars 2017.

³²⁵ « Turkish Jews Were Attacked, Refugees Say », *JTA Bulletin*, 11 juillet 1934.

³²⁶ Bali, *1934 Trakya...*, pp. 336-337.

³²⁷ « Turks Continue Expulsions », *JTA Bulletin*, 8 juillet 1934.

³²⁸ « Turkish Government Sanctioned Thrace Pogroms, Report Hints », *JTA Bulletin*, 24 juillet 1934.

³²⁹ Levi, *Türkiye Cumhuriyeti'nde...*, p. 117.

vendeurs d'eau de leur vendre de l'eau. Les Juifs d'Uzunköprü ont vendu leurs biens dans un délai de trois jours pour quitter la ville. Au total, 95 familles juives sur 100 ont émigré d'Uzunköprü³³⁰.

Après les événements, les assurances données par le gouvernement aux Juifs n'élimineraient pas complètement leurs méfiances. Alors que la plupart des Juifs qui ont quitté Edirne ne sont pas revenus, ceux qui sont restés à Edirne ont décidé de se rendre en grand nombre à Istanbul. Cependant, ils ont été arrêtés à la gare par ordre du gouvernement, empêchés d'y aller et renvoyés chez eux³³¹. Quelle était la raison pour laquelle le gouvernement voudrait empêcher l'émigration juive? Le gouvernement turc a été sévèrement critiqué par les représentants des pays étrangers après les événements. À la suite d'une telle réaction, les représentants du gouvernement ont dû faire des déclarations pour apaiser les craintes du public et il a été souligné que les mesures nécessaires ont été prises sur la sécurité du peuple et que le gouvernement n'était pas antisémite³³². Si tous les Juifs vivant en Thrace quittaient cette région, l'image anti-juive du gouvernement serait approuvée. Cependant, malgré les assurances et les pressions du gouvernement pour la convaincre de ne pas partir, les Juifs ont continué à se rendre secrètement à Istanbul à pied ou en calèche la nuit³³³.

Après les événements, le boycott anti-juif a duré jusqu'à l'année 1935³³⁴. En plus, selon bulletin *JTA*, tous les Juifs employés par des entreprises turques ont été licenciés et les écoles turques à Edirne ont reçu l'ordre de ne pas accepter les enfants juifs³³⁵. En outre, d'après le journal *The Jewish Chronicle*, dans cette période, conformément à la loi interdisant le métier des étrangers, les sujets grecs d'origine juive ont été déportés de la Turquie et plus de 100 maisons qu'ils possédaient ont été

³³⁰ Vâ-Nû, « İstanbul'a kaçan Yahudiler neler anlatıyor? », **Haber Akşam Postası**, 6 juillet 1934. Cité par Bali, **1934 Trakya...**, pp. 208-209. Selon ce que les Juifs d'Uzunköprü ont raconté à Vâ-Nû, les responsables de ces incidents étaient « des gens qui se sont considéré comme des intellectuels ». **Ibid.** Autrement dit, ceux qui ont encouragé les événements étaient des notables locaux, et probablement les dirigeants provinciaux du PRP, comme Denkel l'a affirmé. Voir: L'entretien avec né en 1925, Kamil Denkel à Edirne, 8 novembre 2016.

³³¹ « Turkey Denies Anti-Semitism Regime's Policy », **JTA Bulletin**, 9 juillet 1934.

³³² **Ibid.**

³³³ « Turkish Government Sanctioned Thrace Pogroms, Report Hints », **JTA Bulletin**, 24 juillet 1934.

³³⁴ « Turk Boycott is Forcing Jews to Emigrate », **JTA Bulletin**, 13 janvier 1935.

³³⁵ « Thrace Pushes Drive on Jews; Hundreds Flee », **JTA Bulletin**, 5 juillet 1934.

confisquées³³⁶. Ainsi, la dépossession des Juifs et la turquification ont continué à se réaliseraient rapidement à Edirne.

Nous avons essayé d'expliquer le déroulement des événements et la situation des Juifs après les événements. Dans la section suivante, nous allons d'abord expliquer les attitudes et les explications des fonctionnaires et les représentants du gouvernement. Ensuite, nous allons dévoiler la position de la presse nationale et locale lors des événements.

2. Les attitudes et les déclarations des officiels face aux événements

Nous avons déjà mentionné que bien que les attaques se soient déroulées juste à côté du commissariat d'Edirne, la police n'était pas intervenue dans les incidents. Les témoins de l'époque ont également attiré l'attention sur la responsabilité de la PRP. De même, selon le journal *Haber*, l'inspecteur général de la Thrace İbrahim Tali et le chef provincial de la PRP, İbrahim Akıncı, ont déclaré que le peuple avait raison sur ce point³³⁷. On a également prétendu que tandis que le préfet d'Edirne était au courant des événements il n'a pas ordonné à la police d'arrêter l'incident. Selon Tanyu, les Juifs lui ont dit: « Le peuple ne veut pas de nous » et le préfet d'Edirne, Sami Özdemir leur a répondu ce qui suit: « Si les gens ne veulent pas de moi, je démissionne et quitte mon poste³³⁸. » De même, le bulletin *JTA* a affirmé que le préfet d'Edirne a dit : « Je ne peux pas interférer avec la volonté nationale³³⁹. »

La première intervention dans les événements a eu lieu après le discours du Premier ministre İsmet İnönü à l'Assemblée le 5 juillet 1934. Alors que les événements antijuifs se poursuivaient, le Premier ministre İnönü a déclaré ce qui suit:

« J'ai appris que certains citoyens juifs en Thrace ont été obligés d'émigrer en raison d'organisations locales et que certains ont immigré à Istanbul. Chaque individu est sous la protection et à la sauvegarde des lois de la République. L'antisémitisme n'est pas une mentalité et un produit de la Turquie.

³³⁶ « Imperial and Foreign News, Turkey », *The Jewish Chronicle*, 19 octobre 1934.

³³⁷ *Haber Gazetesi*, 10 septembre 1935. Cité par Tanyu, *op. cit.*, p. 60.

³³⁸ *Ibid.*

³³⁹ « Turkish Jews Flee from Terror », *JTA Bulletin*, 12 juillet 1934.

Quelquefois, il entre dans notre pays de l'extérieur et est immédiatement réprimé. Cette effervescence est également susceptible d'être une telle épidémie. Nous ne permettrons jamais de tels incidents. (Applaudissements) j'ai entendu parler de l'incident dès mon arrivée à Ankara. Cet incident a été complètement arrêté par les ordres stricts que j'ai donnés. Les citoyens qui sont venus à Istanbul sont libres de retourner chez eux. Les responsables ont été remis à la cour; et seront remis. Aujourd'hui, j'y envoie le ministre de l'Intérieur. Ceux qui tentent de provoquer seront sévèrement punis³⁴⁰. »

Le même jour, dans la déclaration qu'il a faite à l'agence *Anadolu*, İnönü a donné des chiffres et indiqué qu'une centaine de Juifs de Thrace sont venus à Istanbul. Il a conseillé aux plaignants de s'adresser aux tribunaux pour demander justice³⁴¹.

Immédiatement après ces déclarations, les forces de sécurité ont pris des mesures pour mettre fin aux incidents et attaques antisémites étaient terminées. En outre, les maisons et les commerces abandonnés par les Juifs ont été protégés par la police contre les pillages et les vols³⁴². Juste après le discours d'İnönü, le ministre de l'Intérieur, Şükrü Kaya a visité Kemal Atatürk à Yalova, puis le 6 juillet, il s'est rendu à Edirne avec İbrahim Tali bey. Avant de partir, il a affirmé que tout le monde en Turquie, soit un étranger soit un indigène, était sous la protection des lois. Il a déclaré que les événements antisémites observés à l'étranger étaient également observés dans notre pays, mais que les conflits internes dans les pays étrangers ne pouvaient pas affecter la politique interne de notre pays. Il avait terminé son discours en rappelant que ceux qui voudraient utiliser à leurs fins des « incidents mineurs » ne seraient pas en faveur du pays³⁴³. Dans sa déclaration, le président de la Grande Assemblée nationale, Kazım Özalp a exprimé que bien que l'antisémitisme existât dans notre pays, il n'avait aucun effet réel et général. Il a signifié que quiconque forcerait les Juifs à quitter leur ville serait puni. Özalp a également souligné qu'il n'y avait aucun obstacle pour les Juifs à retourner chez eux³⁴⁴.

³⁴⁰ İsmet İnönü'nün TBMM'deki Konuşmaları 1920-1973, tome I (1920-1938), préparé par Ali Rıza Cihan, Ankara: TBMM Kültür, Sanat ve Yayın Kurulu Yayınları, 1992, p. 379.

³⁴¹ « Trakya Yahudileri », *Cumhuriyet*, 6 juillet 1934.

³⁴² « Attorney to Ask Angora to Restore Jews' Property », *JTA Bulletin*, 16 juillet 1934.

³⁴³ « Dâhiliye Vekili tahkikat için Trakya'ya gitti », *Cumhuriyet*, 7 juillet 1934.

³⁴⁴ « Dâhiliye Vekili dün Kırklarelinde tahkikat yaptı », *Cumhuriyet*, 8 juillet 1934.

Après les événements, İnönü a envoyé une lettre à l'Inspection générale de Thrace. Dans cette lettre, il a déclaré que le Conseil des Ministres avait l'autorité et le pouvoir de transférer les Juifs dans un autre lieu et qu'il n'approuverait jamais les demandes des fonctionnaires ou de certaines organisations d'imposer au gouvernement³⁴⁵. İbrahim Tali bey a envoyé une lettre aux autorités locales en vertu de cette lettre. Dans cet article, il a demandé qu'aucune forme de violence et de viol ne soit tolérée. Un point était intéressant dans l'article de İbrahim Tali bey. Selon Tali, on a vu qu'il n'y avait pas de personne turque suffisamment qualifiée pour remplacer les Juifs qui allaient quitter leur travail et partir³⁴⁶. Même dans un tel article, il est entendu que la préoccupation de Tali était de substituer les Turcs aux Juifs dans le domaine économique. En outre, Tali a fait une déclaration qui tentait de banaliser les événements. Selon Tali, les Juifs de Çanakkale se sont inutilement inquiétés et en outre, l'enquête officielle a révélé qu'il n'y avait pas d'acte de violence dans les événements³⁴⁷.

Une des décisions prises par le gouvernement après les événements était de fermer des revues antisémites. Tout d'abord, *Orhun*, l'un des revues antisémites, a été fermé le 14 juillet 1934 par la décision du Conseil des Ministres. La raison de fermeture était de faire les publications qui ont violé la politique intérieure et extérieure de la République de la Turquie³⁴⁸. Puis, le 16 juillet 1934, la revue *Millî İnkılâp* a été fermée par la décision du Conseil des Ministres³⁴⁹. Le motif de cette fermeture était de semer la discorde parmi les éléments du pays³⁵⁰. La revue *Birlik*, l'organe de l'Union Nationale des Étudiants Turcs qui avait des discours antisémites, a également été fermée en août puisqu'elle a publié d'articles politiques, bien qu'elle ait été autorisée à publier des articles littéraires, culturels et sociales³⁵¹.

³⁴⁵ Erdal Aydoğan, *Türk Siyasî Hayatında Dr. İbrahim Tâli Mustafa Kemal'le Trablusgarp'tan Cumhuriyet'e*, 1^{ère} édition, İstanbul: Yeditepe Yayınevi, 2008, pp. 167-168.

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 168.

³⁴⁷ « Trakya Yahudileri », *Cumhuriyet*, 15 juillet 1934.

³⁴⁸ Turan Akkoyun, « 1934'de Orhun ve Millî İnkılâp'ın Kapatılmasına Mahalli Bir Bakış », dans **3 Mayıs 1944 50. Yıl Türkçülük Armağanı**, İzmir: Akademi Kitabevi, 1994, p. 44.

³⁴⁹ Aydoğan, *op. cit.*, p. 174. Bozkurt affirme que la décision de fermer la revue *Millî İnkılâp* a été prise le 7 juillet 1934. Voir: Celil Bozkurt, « Yahudi Aleyhtarı Bir Derginin Değerlendirilmesi: Millî İnkılâp Ve Kamuoyundaki Yankıları », *Tarih Dergisi*, vol. 0, n° 53, İstanbul 2013, p. 177.

³⁵⁰ Akkoyun, *op. cit.*, p. 46.

³⁵¹ « Talebe Birliği gazetelerinin seddine itiraz ediyor », *Cumhuriyet*, 15 août 1934.

Le 14 juillet 1934, dans un communiqué publié par le Cabinet du Premier ministre, il a été affirmé que l'antisémitisme en Thrace a commencé à émerger à partir de la Grande Guerre a continué pendant les périodes de l'armistice et la guerre d'indépendance. Bien que cet antisémitisme ait diminué avec la République au cours des dernières années, il est venu à notre pays de diverses parties du monde et a apparu à nouveau et plus sévèrement. À partir de la mi-juin, des rumeurs selon lesquelles le gouvernement expulserait les Juifs de Thrace ont circulé parmi les citoyens et les événements se sont déroulés d'abord à Çanakkale, puis dans d'autres villes de Thrace et le gouvernement est intervenu et a arrêté les événements par le biais des ordres stricts³⁵². Après avoir résumé un bilan du cas, le gouvernement a assuré qu'il empêcherait les Juifs d'être forcés d'émigrer et d'être boycottés et que tous les délinquants seraient punis et que ceux qui tentaient d'empêcher le retour des Juifs ne seraient pas autorisés. Il a été déclaré qu'on ne laisserait pas semer la discorde parmi les citoyens. Il a été souligné que les responsables du parti qui abusaient de leurs fonctions seraient punis par le parti. Dans la conclusion du rapport, il a été affirmé qu'il n'y avait plus aucune menace pour les citoyens³⁵³. Suite à cela, le secrétaire générale du PRP, Recep Peker, a ouvert une enquête sur le rôle des membres du Parti dans les événements. Les chefs provinciaux du PRP à Edirne, à Kırklareli, à Çanakkale et à Tekirdağ ont été interrogés sur les incidents. Tous les chefs provinciaux ont déclaré qu'aucun membre du Parti n'était pratiquement impliqué dans ces événements et qu'ils n'ont obtenu aucun intérêt personnel³⁵⁴.

En conclusion, l'attitude du gouvernement envers les événements antijuifs peut donc être résumée comme suit: Le gouvernement n'est pas intervenu dans les événements qui ont commencé la dernière semaine de juin à Çanakkale et n'a publié aucune déclaration selon laquelle il était contre les événements et a condamné l'expulsion des Juifs de Çanakkale. Les événements antijuifs à Edirne, à Kırklareli et à Tekirdağ se sont déroulés du fait du silence et l'inaction du gouvernement au sujet des incidents antijuifs. Le silence d'Ankara a été interprété par le trio local « bureaucratie-peuple-notable » que le gouvernement a permis d'expulser les Juifs.

³⁵² İsmet İnönü, *Konuşma Demeç...*, pp. 84-85.

³⁵³ *Ibid.*, pp. 85-86.

³⁵⁴ Bali, *1934 Trakya...*, pp. 296-307.

Même s'il n'y a pas de document officiel ordonnant l'expulsion des Juifs de Thrace, comme Koçak l'a indiqué, « le parallélisme entre les événements et la mentalité politique et administrative est remarquable. Cela montre au moins la relation au niveau intellectuel entre les événements et le centre »³⁵⁵.

Quand le mal est déjà fait, le gouvernement a pris des précautions. Dans les déclarations faites après les incidents, tandis que ces événements antisémites ont été condamnés de manière véhémente, la question de l'élimination des dommages causés aux Juifs a été négligée. Même aujourd'hui, les traitements injustes envers les Juifs surtout en ce qui concerne « les biens abandonnés » se poursuivent.

3. L'attitude de presse locale et nationale envers les événements

La presse locale et nationale a choisi d'ignorer les événements de Thrace jusqu'à la déclaration d'İnönü le 5 juillet 1934 et il n'y avait aucun article et nouvelle à propos de ce sujet dans les journaux locaux et nationaux. Comme le ministre de l'Intérieur, Şükrü Kaya considérait les événements comme des « incidents mineurs », le journal *Cumhuriyet* également les considérait comme « un ou deux cas locaux de bris de fenêtre et de menace » et critiquait les Juifs pour paniquer en exagérant de menace et de gêne de quelques créanciers. Selon le journal, les Juifs se sont inutilement rendus à Istanbul au lieu de s'adresser au ministère de l'Intérieur par télégramme et de rester à leur place et ils ont ainsi donné lieu à un événement imaginaire anti-juif. Le journal était étonné de voir les familles juives qui ne sont pas rentrées chez elles malgré les télégrammes des Juifs affirmant que la sécurité était assurée dans la ville. En outre, le journal *Cumhuriyet* a déclaré sarcastiquement que grâce aux « voyages en panique » des Juifs, la compagnie de chemin de fer a gagné 6.000 LT et qu'il gagnerait plus d'argent grâce au retour des Juifs³⁵⁶. Dans d'autres journaux nationaux, en général, il a été déclaré que les Juifs se sont inutilement mis en route et les journaux nationaux ont sous-estimé la gravité de ces événements et il a été également critiqué le fait que les Juifs ne parlaient pas le turc et qu'ils ne

³⁵⁵ Koçak, *Umumi Müfettişlikler...*, p. 144.

³⁵⁶ « Dahiliye Vekili Dün Kırklarelinde Tahkikat Yaptı », *Cumhuriyet*, 8 juillet 1934.

faisaient pas partie de la culture turque³⁵⁷. En outre, le point commun des journaux nationaux était que l'antisémitisme n'existait pas en Turquie³⁵⁸.

Quant aux journaux locaux à Edirne, ils semblaient avoir pris la décision commune de ne pas signaler les événements de Thrace. À la fois, le journal *Edirne'de Milli Gazete* qui publiait plusieurs fois des articles et des nouvelles antisémites et le journal *Edirne Postası* qui opposait et critiquait ses articles antisémites ont gardé le silence sur l'expulsion des Juifs. Tandis que le journal *Edirne'de Milli Gazete* publiait des écrits anti-juifs avant les événements, il a mis fin au discours anti-juive à la suite des événements et de l'attitude du gouvernement. Les journaux locaux qui n'ont pas rapporté ces attaques antijuifs lors des incidents ont signalé après les déclarations d'İnönü du 5 juillet, comme la presse nationale. Le premier volume du journal *Edirne'de Milli Gazete* après celles d'İnönü était daté du 9 juillet 1934. Dans ce volume, sous le titre de « Trois déclarations importantes », il a publié les déclarations du Premier ministre, İnönü, le ministre de l'Intérieur, Kaya et le président de l'Assemblée, Özalp et dans un article concernant l'arrivée de Kaya à Edirne, il a été rapporté que Kaya avait besoin d'une enquête et d'une inspection en Thrace à la suite « des rumeurs malveillantes et de la publication insignifiante d'un journal à Istanbul ». Après avoir annoncé ces trois déclarations, il a formulé les commentaires suivants:

« À notre avis, il n'y a rien à ajouter à cela. Comme on le sait, même si, certains de nos citoyens juifs d'Edirne sont allés à Istanbul, ils n'ont pas été opprimés, comme l'écrivaient les journaux d'Istanbul; au contraire, comme les aveux de plusieurs personnes le montrent, ils ont vu l'intérêt et la protection du peuple d'Edirne face au fait qu'ils ont tenté d'immigrer à cause des chimères inutiles³⁵⁹. »

Le journal *Edirne Postası* qui était plus modéré que le journal *Edirne'de Milli Gazete* en matière des Juifs a publié son premier article sur les incidents anti-juifs le

³⁵⁷ Par exemple, « Il est entendu que les Juifs ont été redoutés inutilement: les Juifs de Kırklareli affirment qu'ils se sont échappés parce que leurs fenêtres ont été lapidées. » **Vakit**, 7 juillet 1934. Cité par Eligür, **op. cit.**, p 106; Selami İzzet, « Yahudi hadisesi », **Vakit**, 8 juillet 1934; İsmail Hakkı, « Türkün asaleti taşkınlıklara asla müsait değildir. », **Yeni Asır**, 8 juillet 1934. Cité par Bali, **1934 Trakya...**, pp. 354-355.

³⁵⁸ Bali, **1934 Trakya...**, p. 353.

³⁵⁹ « Üç Mühim Beyanat », **Edirne'de Milli Gazete**, 9 juillet 1934.

12 juillet. Dans cet article intitulé « Il n'y a pas de question juive dans notre pays. » publié des déclarations du Premier ministre, İnönü et le ministre de l'Intérieur, Kaya. Le journal n'a donné aucune information sur les actes de violence, il s'est borné à mentionner que certains Juifs de Thrace ont « émigré » à Istanbul. Il n'a pas donné de détails sur cette « émigration » et le journal a seulement déclaré que « chaque citoyen était sous protection des lois de la République » et il a évité de commenter³⁶⁰.

Les raisons pour lesquelles le journal reste silencieux devant ces événements doivent être discutées. Le journal *Edirne Postası*, avant les événements, n'hésitait pas à réagir à des publications antijuives du journal *Edirne'de Milli Gazete* et de la revue *Milli İnkılâp*. Pour cette raison, on s'attendait à ce qu'il signale les incidents et s'oppose fermement à toute action antisémite. La raison pour laquelle le journal *Edirne Postası* n'a pas signalé ces événements pourrait être sa crainte d'être subi un dommage. D'une part, il pourrait également être directement ou indirectement menacé. D'autre part, le fait que les responsables des événements fussent probablement les notables et les officiels d'Edirne a rendu difficile de rapporter.

Après avoir exprimé les raisons et le déroulement de l'Expulsion des Juifs de Thrace, les attitudes des responsables, de la presse nationale et locale devant les événements, nous allons révéler l'économie politique des événements.

F. L'économie-politique de l'Expulsion des Juifs de Thrace: Une étude d'archive de titre de propriétés des Juifs

Nous répétons la citation dans l'introduction de cette étude. « La question est à l'origine une affaire de titre de propriété parce que l'économie politique de chaque nationalisme est au fondement la liquidation de propriété de « l'autre »³⁶¹. » Nous soutenons que les événements de Thrace de 1934 peuvent être suivis à partir des registres fonciers et que l'économie politique du nationalisme peut être dévoilée ici. Après les événements, Les Juifs ont été dépossédés de deux manières. L'une d'elles était le résultat du fait que les Juifs ont été forcés de quitter la ville sans possibilité de

³⁶⁰ « Memleketimizde Bir Yahudi Meselesi Yoktur. », *Edirne Postası*, 12 juillet 1934.

³⁶¹ Onaran, *Cumhuriyette Ermeni...*, p. 21.

vendre leurs biens immobiliers. Autrement dit, il s'agit des « biens abandonnés ». Ils sont enregistrés au Trésor Public. Puis, la Direction Générale du Domaine National les a mis en vente par adjudication ou les a gratuitement distribuée aux *muhacirs*. L'autre d'elles était le résultat du fait que les Juifs ont dû vendre les biens immobiliers à des prix dérisoires. Les musulmans ont acheté des maisons, des terrains et des magasins juifs à vil prix. Ils sont généralement venus des faubourgs de la ville et se sont installés au centre de la ville. Quoi qu'il en soit, les musulmans ont obtenu l'accumulation primitive à nouveau par des dépossessions des Juifs. C'est une dimension de la dépossession. Une autre dimension de la dépossession est la séparation des producteurs agricoles directs ou des commerçants des moyens de subsistance. À ce stade, une citation de Marx nous permettra d'aborder ce processus à Edirne sous un angle différent:

« Dans l'histoire de l'accumulation primitive, toutes les révolutions qui servent de levier à l'avancement de la classe capitaliste en voie de formation font époque, celles, surtout qui, dépouillant de grandes masses de leurs moyens de production et d'existence traditionnels, les lancent à l'improviste sur le marché du travail. Mais la base de toute cette évolution, c'est l'expropriation des cultivateurs. Elle ne s'est encore accomplie d'une manière radicale qu'en Angleterre: ce pays jouera donc nécessairement le premier rôle dans notre esquisse. Mais tous les autres pays de l'Europe occidentale parcourent le même mouvement, bien que selon le milieu il change de couleur locale, ou se resserre dans un cercle plus étroit, ou présente un caractère moins fortement prononcé, ou suive un ordre de succession différent³⁶². »

Alors, le fait que les musulmans-turcs obtiennent l'accumulation primitive par dépossession des minorités non musulmanes en Turquie forme également de caractère original de la Turquie. En ce sens, l'expropriation dans les événements de Thrace de 1934 est une continuation de « la déportation des Arméniens » en 1915 et l'expulsion et la migration forcée des Rums entre 1913-1923. En outre, l'expropriation et l'accumulation primitive se poursuivraient dans les processus de l'application de l'Impôt sur la Fortune de 1942-1944 et de pogrom de 6 -7 septembre 1955. Cela nous montre ce qui suit: Pour la Turquie, l'accumulation primitive des musulmans-turcs et les dépossessions des minorités non musulmanes par une intervention directe ou indirecte de l'État ont perpétué.

³⁶² Marx, **op. cit.**, p.156.

Par exemple, avant les événements de 1934, Mose et Roza Sarfati, qui pratiquaient l'agriculture sur leurs propres terrains à Edirne, Kaleiçi et qui vendaient l'excédent de leurs produits ont été expulsé d'Edirne par le moyen des attaques anti-juifs. Ils ont été forcés d'abandonner non seulement leurs maisons, mais aussi leurs terrains comme un moyen de subsistance et de production³⁶³. Leurs moyens de production ont changé de mains par la force. Les noms de Mose et Roza Sarfati n'ont pas été retrouvés dans les dossiers des registres fonciers que nous avons examinés. Dans la Déclaration de Cadastre et de Titre de Propriété, la famille Sarfati sont probablement appelés « les Juifs fugitifs et disparus ». Comme nous le allons voyer le tableau que nous avons formé en bénéficiant de ces déclarations. D'abord, ils sont enregistrés au Trésor Public. Puis, la Direction Générale du Domaine National les a généralement vendu aux enchères aux musulmans-turcs et ou les a gratuitement distribuée aux *muhacirs* de Bulgaire³⁶⁴. Ainsi, les musulmans-turcs ont encore une fois obtenu accumulation primitive par dépossession de non-musulmans. Les Sarfati se sont rendu à Istanbul et ont participé au processus de production. La dépossession des terrains par le moyen des incidents de 1934 n'était pas un cas unique à la famille Sarfati. Les producteurs immédiats qui n'ont pas été enregistrés dans les dossiers de titre de propriété ou de l'impôt ont été inclus dans la déclaration en tant que « les Juifs fugitifs et disparus » ou « les personnes fugitifs et disparus ». Ils ont été exproprié de leurs terrain et ont entré sur le marché du travail en tant que prolétaires à Istanbul, en Grèce ou en Palestine. De même, il y avait aussi des Juifs détachés de leurs maisons et de leurs magasins. Alors, nous jetons un coup d'œil au tableau que nous avons créé à partir de biens abandonnés des Juifs dans les quatre quartiers de Dilaverbey, Doğan, Türkali et Yahşifakih où les Juifs intensivement habitaient en 1934.

³⁶³ L'entretien avec le Professeur Metin Sarfati, à Istanbul, 15 mars 2017.

³⁶⁴ İlya Beyar, né en 1919, a donné un autre exemple des biens abandonnés par les Juifs après les événements. Beyar a également déclaré que pendant les événements, ils se sont rendus à Istanbul sans avoir eu la possibilité de vendre leur maison et qu'ils ne pouvaient plus demander le sort de cette maison et il a ajouté: « si on cherche les registres fonciers, on va peut-être se trouver quelque chose. » Koçoğlu, **op. cit.** p. 180. La maison de la famille Sarfati est probablement enregistrée comme « abandonné par Juifs fugitifs et disparus ».

Avant d'analyser ce tableau, il est utile de rappeler petit information ici pour bien comprendre le processus. Dans les registres fonciers, il y a des dates différentes à laquelle les ventes des biens immobiliers ont été enregistrés parce que « les biens abandonnés » sont d'abord enregistrés au Trésor Public. Puis, la Direction Générale de la Domain National les met vente aux enchères ou les distribue gratuitement aux *muhaçirs* ou le Trésor Public continue à les posséder. Quant au sujet de valeur et prix de vente des biens, les valeurs des biens ont été probablement estimés par les fonctionnaires à la fin des années 1920 et il y a aussi des biens abandonnés juifs qu'on a vendu dans les années 1980. C'est pourquoi, il y a une différence entre la valeur de la propriété et le prix de vente. En outre, la création du centre de l'Inspection générale de la Thrace à Edirne en 1934 et à la suite de celle, le commencement des activités de construction ont accru les valeurs des biens immobiliers à Edirne. De même, le rapport de Thrace d'Ibrahim Tali bey a énoncé ce qui suit: « Après la réalisation de l'annonce, ceux qui ont quitté la Thrace ont commencé à revenir, les valeurs des biens immobiliers et des terrains et des loyers de la maison ont commencé à accroître, à la suite de cette situation, la tâche de démolir les bâtiments vendus à la ferraille a cessé. Les gens l'attendaient avec joie et espoir³⁶⁵. » Toutefois, les valeurs ci-dessous ne représentent pas des valeurs actuelles des biens immobiliers car elles n'ont pas été mis à jour. En d'autres termes, les valeurs mentionnées sont bien inférieures à la valeur réelle.

³⁶⁵ Trakya Raporu..., pp. 37, 39.

188 Doğan	Terrain	Israël Romano des Juifs fugitives et disparus	Abandonné				Trésor Public→	(M.) M. A. Ö.	126	268	1953
191 Doğan	Terrain	Tabi fils de Hayim des Juifs fugitives	Abandonné				Trésor Public→	(M.) O. Ç. fils de R.	20	35	1949
193 Doğan	Terrain	l'une des Juifs fugitives et disparus et propriétaires inconnus	Abandonné				Trésor Public→	(M.) H. T.	25	25	1939
194 Doğan	Terrain	l'une des Juifs fugitives et disparus et propriétaires inconnus	Abandonné				Trésor Public→	(Migrant de Bgr.) H. V. fils de D.		60	1947
199 Doğan	Terrain	K emal fils de Mişon des Juifs fugitives	Abandonné				Trésor Public→	(M.) Magîstrat K. E.	40	72	1948
201 Doğan	Terrain	l'une des Juifs fugitives et disparus et propriétaires inconnus	Abandonné				T. P.→Mairie→	(Juif) M. C.	80	80	1953
210 Doğan	Terrain	İlyâ fils de boucher Yasef Bohor	On ne savait pas s'il était mort ou vivant et où il se situait				T. P.→Mairie→	(M.) A. D.	20	20	1953
212 Doğan	Terrain	Hayim Pinhas de nation juive fugitive et disparu	Abandonné				Trésor Public→	(Juif) Y. K.	50	171	1947
214 Doğan	Terrain	Yako fils d'İsrail	Yako qui est allé à Bursa et qui a reçu son passeport en 1936 est allé en Palestine				Trésor Public→	(Juif) M. K.	160	206	1946
217 Doğan	Terrain	İşva Romano des Juifs fugitives et disparus	Abandonné				Trésor Public→	(M.) S. D.	30	50	1953
233 Doğan	Terrain	l'une des Juifs fugitives et disparus et propriétaires inconnus	Abandonné				Trésor Public→	(M.) M. G.	175	900	1946
234 Doğan	Terrain	l'une des fugitives et disparus et propriétaires inconnus	Abandonné				Trésor Public→	(M.) M. G.	41,25	175	1953
241 Doğan	Terrain	l'une des Juifs fugitives et disparus et propriétaires inconnus	Abandonné				Trésor Public→	(Juif) N. M.	100	127	1950
243 Doğan	Terrain	l'une des Juifs fugitives et disparus et propriétaires inconnus	Abandonné				T. P.→Mairie→	(Migrant de Bgr.) H. D.	80	80	1953
244 Doğan	Terrain	l'une des Juifs fugitives et disparus et propriétaires inconnus	Abandonné				T. P.→Mairie→	(M.) M. D.	30	30	1953
246 Doğan	Terrain	Boucher Azarya Barsa des Juifs fugitives	Abandonné				Trésor Public→	(Migrant de Bgr.) H. D.		Gratuit	1943
249 Doğan	Terrain	Mose fils d'İlyâ Nesim des Juifs fugitives	Abandonné				T. P.→Mairie→	(Juif) M. B.	50	50	1953
251 Doğan	Terrain	l'une des Juifs fugitives et disparus et propriétaires inconnus	Abandonné				T. P.→Mairie→	(M.) R. A.	40	40	1953
257 Doğan	Terrain	Menahem Bohor fils de Yasef des Juifs fugitives	Abandonné				T. P.→Mairie→	(M.) Ö. Ü.	20	20	1953
259 Doğan	Terrain	Bohor Papu	On ne savait pas s'il était mort ou vivant et où il se situait				T. P.→Mairie→	(M.) G. A.	20	20	1953
265 Doğan	Terrain	l'une des fugitives et des propriétaires inconnus (il y avait demande de propriété d'Avram Bişoret)	Abandonné				Trésor Public→	(Migrant de Bgr.) S. E.	31,5	242	1946
266 Doğan	Terrain	l'une des fugitives et des propriétaires inconnus	Abandonné				Trésor Public→	(Migrant de Bgr.) S. E.	31,5	31,5	1946
271 Doğan	Terrain	Avram Tabi des Juifs fugitives	Abandonné				T. P.→Mairie→	(M.) H. G.	200	200	1953
283 Doğan	Terrain	l'une des Juifs fugitives et disparus et propriétaires inconnus	Abandonné				Trésor Public→	(M.) Avocat K. Ş.	108,75	155	1945
284 Doğan	Terrain	l'une des Juifs fugitives et disparus et propriétaires inconnus	Abandonné				Trésor Public→	(M.) Avocat K. Ş.	40	61	1946
304 Doğan	1 sur 4 de maison	Nesim fils de Hayim	Il y a 4 ans, il s'est rendu en Palestine avec un passeport qu'il a reçu à İstanbul 31/03/1939.				Trésor Public→	(M.) S. A. fils d'A.	14,85	20	1939
404 Doğan	Terrain	Isak Bohor Mordohay des Juifs fugitives	Abandonné				Trésor Public→	(M.) Enseigneur H. K.	40	355	1948
405 Doğan	Terrain	Yüda Bello des Juifs fugitives	Abandonné				Trésor Public→	(Juif) S. A.	20	136	1947
406 Doğan	Terrain	Hacı Razon des Juifs fugitives	Abandonné				Trésor Public→	(Juif) S. A.	20	130	1947
408 Doğan	Terrain	Şapat des Juifs fugitives	Abandonné				Trésor Public→	(M.) M. A.	40	163	1947
416 Doğan	Terrain	Danyal Esknazi des Juifs fugitives	Abandonné				Trésor Public→	(Juif) N. A.	153	154	1940
39 Türkoğlu	Terrain	Isak Adato de la nation juive	Abandonné				Trésor Public→	Maire	200	200	1938
40 Türkoğlu	Terrain	Bohor Latin des Juifs fugitives	Abandonné				Trésor Public→	(M.) M. A. Ö.	20	26	1953
61 Türkoğlu	Terrain	l'une des Juifs fugitives et disparus	Abandonné				T. P.→Mairie→	(M.) H. T.	2500	1954	
68 Türkoğlu	Terrain	Juif Yakovaça	Abandonné				Trésor Public→	Maire	40	1953	
90 Türkoğlu	Terrain	Bohor Avidor	En 1934, il s'est rendu à İstanbul d'Uzunköprü et puis est allé en Palestine avec les membres				T. P.→Mairie→	(Y.) M. M.	30	1960	
de famille avec des passeports qu'ils ont reçu à İstanbul et ils ne sont pas retournés.											
95 Türkoğlu	Maison en bois	Samuel Kemal fils de Binyamin de la nation juive	Abandonné				Trésor Public→	(Migrant de Bgr.) S. D.	Gratuit		1940
107 Türkoğlu	Terrain	Gönvül Yako de la nation juive	Abandonné				Trésor Public→	(M.) M. K.	100	100	1956
109 Türkoğlu	Terrain	Menahim Azarya	Abandonné				T. P.→Mairie→	(M.) H. Ç.	60	60	
126 Türkoğlu	Terrain	David Levi de la nation juive	Abandonné				Trésor Public→	(M.) M. Ö.	20	40	1953
133 Türkoğlu	Terrain	Mişon Çikolan	Il est mort il y a 3 ans à İstanbul.				Trésor Public→	Maire	60	1938	
143 Türkoğlu	Terrain	Yasef Zakarya fils de Yako	Abandonné				Trésor Public→	(M.) S. Ş.	20	41	1953
174 Türkoğlu	Terrain	Fugitive Mihail Berbasat	Abandonné				Trésor Public→	Maire	500	1938	
117 Yahşişfikih	Terrain	Polak	Abandonné				Trésor Public→	(M.) K. B.	476	461	1954

Tableau 2.2: Les biens abandonnés des Juifs après les Événements de Thrace de 1934

Dans ces quatre quartiers, il y a 80 biens abandonnés juifs. Ce sont 74 terrains 5 maisons et 1 magasin. Probablement plupart de ces terrains étaient auparavant la maison, après ont été détruite par la destruction, ils sont inscrit en tant que terrains. Ils sont d'abord enregistrés au Trésor Public. Ensuite, 26 de ceux ont été donnés à la mairie d'Edirne. 16 des biens de la mairie ont été achetées par des musulmans, 5 de ceux ont été achetées par des Juifs et 1 de ceux ont été achetées par un *muhacir* de Bulgarie. En total, les musulmans-turcs ont acheté 50 biens abandonnés. Les nouveaux propriétaires de 9 étaient des *muhacirs* de Bulgarie, 2 de ceux ont été gratuitement distribué gratuitement aux *muhacirs*. Cependant, les biens abandonnés n'ont pas été seulement achetés par les musulmans. 15 de ceux ont été achetés par les Juifs. Ainsi, dans certains cas, la position économique et sociale peut être plus efficace que l'identité ethnique.

Le tableau ci-dessus montre les biens abandonnés des Juifs. En outre, les biens immobiliers que les Juifs ont vendus avec *leur consentement* doivent être examinés. Nous avons suivi au jour le jour et analysé les activités de vente et de transfert des biens immobiliers des Juifs avant, pendant et après les événements de Thrace à partir de Cahiers de Procès-Verbaux auxquels tous les actes des biens immobiliers s'inscrivent jour le jour.

Les transactions d'achat et de vente de biens immobiliers des Juifs peuvent nous dévoiler la situation socio-économique des Juifs et la dimension socio-économique de leurs relations avec les musulmans et l'État. Parce que l'achat d'un bien immobilier est économique mais c'est aussi une déclaration de confiance. Une personne qui achète un bien immobilier dans la ville où elle habite est convaincue que l'État protégera sa propriété privée et qu'elle ne sera pas soumise à des pressions sociales ou politiques et qu'elle peut vendre son bien immobilier à un prix raisonnable si elle veut quitter la ville. Lorsque nous examinons les archives de titre de propriété d'Edirne, nous constatons que les Juifs ont acquis des biens immobiliers surtout au cours du premier quart du XX^e siècle lorsqu'ils se sentaient à l'aise. En période d'oppression sociale, politique et économique, les Juifs ont ralenti leurs achats de propriétés. Lorsque des pressions et des violences ont été exercées contre

eux, ils n'ont acquis aucun bien immobilier et ils ont vendu leur propriété ou ont dû les abandonner gratuitement.

Environ deux mois avant les événements, en mai 1934, un total de 156 transactions immobilières ont eu lieu. Seulement 3 de celles étaient concernant les Juifs³⁶⁶. 1 de 3 était une vente effectuée par un Juif à d'autre juif. L'autre était la transaction de vente d'un magasin qui a été acheté aux enchères par un Juif. La dernière était transaction de vente d'un magasin qui a été acheté par un Juif à un musulman.³⁶⁷ En juin 1934, il y avait 129 transactions immobilières. 45 de celles étaient des distributions des terrains des Rums aux *muhacirs* de Bulgarie et la Grèce. Seulement 4 des transactions restantes étaient concernant les Juifs. 2 transactions immobilières étaient des ventes effectuées par des Juifs à d'autres juifs. Dans l'une des 2 transactions, un Juif a vendu un bien immobilier au musulman, alors que dans l'autre transaction un musulman a vendu un bien immobilier à un Juif³⁶⁸. En d'autres termes, seulement dans une sur 129 des transactions immobilières, les Juifs ont acheté ou perdu leur biens. De même, lorsque nous considérons les ventes immobilières de mai à juillet 1934, les Juifs ont acheté ou perdu leur biens dans seulement une des 285 transactions immobiliers.

Cependant, depuis juillet 1934, date à laquelle les incidents antisémites ont commencé à Edirne, les Juifs ont commencé à vendre leurs biens immobiliers à un prix inférieur à leur valeur. Les biens immobiliers vendus bien au-dessous de cette valeur ont été achetés par des musulmans, et cela a ainsi donné aux musulmans l'occasion d'obtenir leur accumulation primitive. Le tableau que nous avons constitué des transactions des ventes des immobiliers juifs depuis le juillet 1934 à juillet 1935, nous aidera à comprendre la situation.

³⁶⁶ **Archive de Direction Générale de l'Arpentage/ Cahiers de Procès-Verbaux**, tome 109.

³⁶⁷ **ADGA/ CPV**, tome 109, feuille 40-57.

³⁶⁸ **ADGA/ CPV**, tome 109, feuille 63-110.

Les transactions des ventes des immobiliers juifs depuis le juillet 1934 à juillet 1935											
Date	Vendeur	Acheteur	Endroit de l'acheteur	Valeur	Prix de vente	Magasin	Maison	Terrain	Endroit de propriété		
03.07.1934	Hayim efendi fils de Nesim Levi	R. efendi fils de M.	Quart. Meydan	3170	2000	1	2		Quart. Diaverbey		
04.07.1934	Madam Sara fille de Bohor	M. ağa fils d'A.	Quart. Çokalca	384	600	1			Quart. Muradiye		
04.07.1934	Salamon fils de boucher Nesim	I. ağa fils d'A.	Village Doyran	144	200	1			Village Kavaklı		
05.07.1934	Morduhay fils de Davit Sarfatı et son épouse Rıfka	T. Bey fils de H. bey	Quart. Durgut	480	886		1134/1152		Quart. Hasanpaşa		
05.07.1934	Morduhay fils de Davit Sarfatı	T. Bey fils de H. bey	Quart. Durgut	192	192	1			Quart. Sabuni		
05.07.1934	Ruben Sarfatı efendi	R. efendi fils de K.	Village Domurcalı	336	200	1			Quart. Sabuni		
05.07.1934	Yasaya Halfan efendi fils de Nesim	R. efendi fils d'I.	Quart. Yakupkılar	1120	1150		1		Quart. Hacıbedrettin		
05.07.1934	Isak Dienyas et son frere Samuel de sujet grec	H. efendi fils d'A.	Quart. Haznedarsınbey	900	500	1			Quart. Diaverbey		
05.07.1934	Isak Dienyas et son frere Samuel de sujet grec	H. efendi fils d'A.	Quart. Haznedarsınbey	576	500	1			Quart. Diaverbey		
05.07.1934	Isak Dienyas et son frere Samuel de sujet grec	H. efendi fils d'A.	Quart. Haznedarsınbey	480	500	1			Quart. Diaverbey		
09.07.1934	Isak oğlu Samuel Kemal Mışılam	Mairie d'Edirne		960	600	1			Quart. Sabuni		
10.07.1934	Bobora fille de Samuel Kemal	Mairie d'Edirne		288	175	1			Quart. Meydan		
11.07.1934	Salamon efendi fils de Samuel	Mairie d'Edirne		96	44	1/5			Quart. Meydan		
11.07.1934	Salamon oğlu Albert Bohor efendi	Mairie d'Edirne		384	375	1			Quart. Sabuni		
26.07.1934	Rıfka fille de Nesim (	F. bey fils de M. efendi		960	1675				Quart. Diaverbey		
30.07.1934	İşva fils de Morduhay et Luna fille de Şimnel	H. efendi fils d'A.	Quart. Şerbetlihanza	36	25			1	Quart. Karaağaç		
02.08.1934	Aron efendi fils d'Avram	A. ağa fils de H.	Quart. Gazihoca	672	500				Quart. Sabuni		
02.08.1934	Isak efendi fils de Yüda	O. efendi fils d'O.	Quart. Zensarcapaşa	768	325	1			Quart. Diaverbey		
02.08.1934	İlyazar Pilesos efendi	M. bey fils de H. efendi	Uzunköprü	960	1550		1		Quart. Hacıbedrettin		
09.08.1934	Aron efendi de fils d'Avram oğlu et son épouse Grasya	S. hannm fille de M. efendi	Quart. Hacı Ayvaz	960	800	1			Quart. Diaverbey		
09.08.1934	İlyazar Pilesos fils de Mordu	M. ağa fils de M.	Quart. Çokalca	400	350	1			Quart. Sabuni		
13.08.1934	Yasef fils d'Ezra Bohor	Mairie d'Edirne		580	500	1			Quart. Balahampaşa		
13.08.1934	Recina fille de Rafael	Mairie d'Edirne		96	175		1		Quart. Sabuni		
22.08.1934	Reya fille de Morduhay	Mairie d'Edirne		240	150		1		Quart. Balahampaşa		
23.08.1934	El... fils d'Isak	Anika fille de bulgare Nedabo	Quart. Menzihur	96	60	1			Quart. Berkuka		
26.08.1934	Franko fille d'İşva	Mairie d'Edirne		96	150	1			Quart. Balahampaşa		
04.09.1934	Avram et Mordu filles de Bulisa et Dudu fille de Bulisa	Mairie d'Edirne		96	125	1			Quart. Balahampaşa		
08.09.1934	Vida fille Mevorah	Mairie d'Edirne		144	150		1		Quart. Balahampaşa		
22.09.1934	Şapat Ezra Malki	Ş. F. fille de hafiz E. efendi	Quart. Eskihamza	288	175	1			Quart. Mihapşa		
22.09.1934	Binjamin fils de Bohor Davit	H. efendi fils de M.	Quart. Kırşathoca	192	85	1			Quart. Doğan		
24.09.1934	Isak Mirani de sujet tchécoslovaque Ester et ses enfants İlyay, Camila, Zünbul	G. hannm fille d'I. efendi	Quart. Durgubezrgan	720	600	1			Quart. Doğan		
24.09.1934	Ester épouse d'Avram et ses enfants İlyay, Camila et Zünbul	G. hannm fille d'I. efendi	Quart. Durgubezrgan	240	100			1	Quart. Doğan		
24.09.1934	Rıfka fille d'İlyay	N. hannm fille de N. efendi	Quart. Çokalca	240	200	1			Quart. Hacıhalıç		
26.09.1934	Roza fille de Santo	Ş. hannm fille d'Ü.	Quart. Fındıklıkış	96	100	1			Quart. Hasanpaşa		
27.09.1934	Mazalo fille de Bohor Malka	M. ağa fils de Gazi A.	Quart. Çokalca	875	800	1			Quart. Doğan		
29.09.1934	Sarsa fils de Davut	M. fils de M. Ş. efendi, eps. H.		720	390	1			Quart. Bapaşası		
30.09.1934	Rahla eps d'Avram et ses fils Mişon et Menuşe et sa fille Ester	Z. hannm fille de H.	Quart. Müninhoca	480	460		1		Quart. Atarhacıhalı		
03.10.1934	Yasef fils de Bohor Yako et Rıfka	B. hannm fille de S.	Quart. Kncı Fruz	800	800	1			Quart. Doğan		
03.10.1934	Mervah efendi fils d'Isak	Mairie d'Edirne		490	250		1		Quart. Balahampaşa		
04.10.1934	Binjamin Mizrahin fils d'Aron	R. efendi fils de M.	Quart. Enişah	488	300		1		Quart. Şerbetlihanza		
06.10.1934	Şapat Ezra fils de Rafail Malki	I. hannm eps. Danş bey	Quart. Doğan	576	500	1			Quart. Doğan		
09.10.1934	Isak et Yüda Krsipi	S. efendi fils de baci M.	Quart. Cavuşbey	960	1250	1			Quart. Sabuni		
09.10.1934	Bohor İlyazar Pilesos efendi	S. efendi fils d'A.	Quart. Enirmescit	120	189	1/2			Quart. Sabuni		
14.10.1934	Samuel fils de Yüda	R. efendi fils de M.	Quart. Enişah	144	150		1		Quart. Şerbetlihanza		
14.10.1934	Yasef fils de Mişon	S. Mehmet B. efendi	Quart. Gazi hoca	103,6	42	1		1	Quart. Babadenirtas		

27.10.1934	Ester et Isak						Marchand A. K.	Quart Kasapabulaz	200.05	50				1	Village Iskender
									269,25	100				1	Village Iskender
									51	25				1	Village Iskender
									425	150				1	Village Iskender
14.11.1934	Mihael Bohor fils de Yako						M. efendi fils de M.	Quart Nisanci	480	750	1			1/2	Quart Sabuni
17.11.1934	Nesim fils de Morduhay et Mehmet Fehim efendi						M. F. efendi fils de B.	Quart. Ismailaga	99	80					Kapakli Ayazna
18.11.1934	Dudu fille de Nesim						Calnacian M. N. bey		384	375					Quart. Yaisifakih
21.11.1934	Avram efendi fils de Yako						A. efendi fils de H.	Quart Kasmpasa	120	40	1				Quart. Vizelebi
27.11.1934	Yental et Yasya fils de Mison						Ş. hannm fille de M.	Quart. Cokaka	1320	1000	1				Quart. Hasmpasa
27.11.1934	Yasya fils de Mison et Rahi hannm fille d'Isak						M. aga fils d'A.	Quart. Cokaka	480	800		1			Quart. Hasmpasa
28.11.1934	Yental et Yasya fils de Mison						M. efendi fils de R.	Quart. Enrşah.	288	200	1				Quart. Fundikakih
12.12.1934	Mazaho fille de Philes						T. fils de S.	Quart. Kilerciyakup	192	160	1				Quart. Sabuni
19.12.1934	Esira fille d'Israil						F. fille de M.	Quart. Zembrainmpasa	168	200		1			Quart. Rakkasalbey
24.12.1934	Zimboll fille de Menuhem						Z. B. fille de Ş.	Quart. Dilaverbey	864	800		1			Quart. Dilaverbey
24.12.1934	Yento Çiprut fils de Bohor Yasef						N. fille de M.	Quart. Arifaga	1200	1300		1			Quart. Doğan
26.12.1934	Hayim Mendia fils de Morduhay						H. fils de M.	Quart. Medrescalbey	81	100			1		Quart. Doğan
02.01.1935	Suluşa Komerçera fille d'Israil						S. fils d'A.	Quart. Enrşah	408	650	1				Quart. Doğan
17.01.1935	Moniz Bicerano						A. D. épouse de C.	Quart. Sevindikakih	768	1350		1			Mucelliler
									27	50				1	Quart. Doğan
									81	50				1/3	Quart. Sabuni
21.01.1935	Yasef fils d'Avram						S. fils de M.	Quart. Gulbaharhatun	336	250			1		Quart. Sabuni
24.01.1935	Isak fils de Samanta et Roza fille de Yasef						S. K. fils de M.	Quart. Derviş ali	768	650		1			Quart. Doğan
24.01.1935	Şihura fils d'Avram, ses fils Yako et Isak ve ses filles Bohora et Bi...						S. K. fils de M.	Quart. Derviş ali	72	50				4/6	Quart. Doğan
26.01.1935	Mison fils de Mordu						A. A. fils de M.H.		13,57	40				1	Localité Hannaga
									36,56	100				1	Localité Hannaga
									72,02	100				1	Localité Hannaga
									47,11	100				1	Localité Hannaga
									330	80				1	Localité Hannaga
									94,1	150				1	Localité Demirkapi
									138,7	80				1	Localité Paçaclar
									68	190				1	Localité Paçaclar
									150	50				1	Localité Sakaoglu
30.01.1935	Avam Benbasan fils de Morduhay						A. fils de M.	Quart. Kuthoca	960	575	1				Quart. Dilaverbey
									96	50				1	Quart. Dilaverbey
30.01.1935	Rahil fille de Yuda						Anc. dir. de Zinaat Bankası (Uzunköprü) R.		1440	630	1				Quart. Sabuni
07.02.1935	Bohora fille de Yasef Kanhi						A. fille de M.	Quart.Kuluzen Altıbey	1152	450			1		Quart. Doğan
07.02.1935	Bohor Rafail Saranga fils de Salamon						K. fils de M.	Quart. Yaisifakih	1440	1880			1		Quart. Yaisifakih
12.02.1935	Yuda Ladrik fils de bomerier Nesim						H. fille de R.		192	117			1		Quart. Dilaverbey
20.02.1935	Roza fille de Şirnon de sujet tchécoslovaque						Anc. dir. de Zinaat Bankası (Uzunköprü) R.		480	150	1				Quart. Sabuni
									480	150					Quart. Sabuni
26.02.1935	Isak fils de Bohor Yako et ses soeurs					Maryam, Suluşa et Sultana	I. fils de Ş. Ş.	Quart. Doğan	325	120		271/320			Quart. Dilaverbey
02.03.1935	İlyazar fils de Menuhem						R. Ş. fils de H.	Quart. Hazinedarsıanbey	240	120			1		Quart. Fundikakih
									30	30				1	Quart. Fundikakih
19.03.1935	Yuda Ladrik fils de Nesim						M. fils de M. ve eps. F.	Quart. Kadibodrettin	288	200	1				Quart. Sabuni
20.03.1935	Estreya fille de Nesim						I. Ş. fils de Ş.	Quart. Hasampasa	336	200				1	Quart. Fundikakih
02.04.1935	Yako Nesim fils de Yasya						Doumier M. fils de F.	Village Ogulpaşa	240	325				1	Quart. Doğan
07.04.1935	Aron fils d'Ovadya Benbasat						Ş. fille de K.	Quart. Medrescalbey	192	200	1				Quart. Sabuni
08.04.1935	Isak fils de Yasef						A. A. fils de H.	İstanbul	2000	900					Quart. Sabuni
10.04.1935	Roza Benbasan sujet tchécoslovaque et ses fils Nesim, Avram, Baruh						I. T. fils de Ş.	Quart. Sofi İlyas	960	625	1				Quart. Dilaverbey
10.04.1935	Roza Benbasan sujet tchécoslovaque et ses fils Nesim, Avram, Baruh						Ş. fils de N et B. fils de Y.	Quart. Hacısılam	960	625	1				Quart. Dilaverbey
11.04.1935	Yasef fils de Yako						G. fils d'A.	Village Ratışler	480	200					Quart. Dilaverbey

14.04.1935	Zaîra fille de Mortuhay				F fille de M.	Quant. Muradiye	480	130			1		Quant. Doğan
15.04.1935	Nesim fils de Hayim				I. S. fils d'E.	Quant. Medrescialbey	28,8	20			1		Quant. Doğan
15.04.1935	Nesim fils de Hayim				S. E. fils de H.	Quant. Uskuptu Hidir Village Kıkıldolluk	960	900	1				Quant. Sabuni
16.04.1935	Leva fille de Rafael				A. épouse d'A.		384	400	1/2				Quant. Sabuni
24.04.1935	Rafail fils d'Irhbas				M. fils de S ve eps. M.		96	60					Quant. Yakuppaşa
24.04.1935	Beyta et Aron Karkasa				R. fils de S. et L. fils de R. des muhacirs de Suluva		240	170	1				Quant. Diaverbey
25.04.1935	Mandira et Kemal Sarfati				H. E. fils de A. Village Mulacerkad'd'U köprü		288	98	1				Quant. Diaverbey
29.04.1935	Meryan fille de Davit				Dr. S. O. fils de H.		384	750	1				Quant. Sabuni
01.05.1935	Neymana fille de Yuda				F. fille de Y. V.	Quant. Medrescialbey	1280	1550	1				Quant. Sabuni
02.05.1935	Sultana fille de Hayim et Isak (p. au notaire d'Edirne pour acte de vente)				I. Y. fils M. A.	Quant. Muradiye	1248	1000	1				
05.05.1935	Sultana fille de Yakov Mirani				S. fils de H.	Quant. Muradiye	1200	1250	1				
09.05.1935	Horticultureur Isak Adato				Mairie d'Edirne		576	390	1				
13.05.1935	Dudu épouse de Mison et son fils Pinhas ve sa fille Ismerakla				Chausseur M. fils d'I	Quant. Mollaahretin	1505	1505	1				Quant. Sabuni
14.05.1935	Şimon fils de Daniyel				A. fille d'A. et eps. N.	Quant. Apacichanza	288	235	1				Quant. Sabuni
19.05.1935	Sultana fille d'Avram				I. T. fils d'A.	Quant. Şahabetinpaşa	334	240	1				Quant. Fındıklık
19.05.1935	Dudu épouse d'Ilyia ve son fils Hayim				O. fils de H.	Quant. Alendar	64	135	1/3				Quant. Sabuni
21.05.1935	Rahila fille de Rafael				F. fille de H.	Village Bosnaköy	144	100	1				Quant. Esckichanza
21.05.1935	Bolisa fille de Yako				R. fils de S.	Village Sarcapaşa	576	385	1				Quant. Sabuni
21.05.1935	Yuda et son fils Nesim, ses filles Luna et Rebeka (p. p. au notaire d'Istanbul)				K. fils de M.	Quant. Durgutağiran	624	470	1				Quant. Sabuni
28.05.1935	Bohora fille de Menahem				F. fille de sgt. et Ü. fille d'I.	Quant. Emirşah	1152	800	1				Quant. Sabuni
28.05.1935	Viktorya fille de Mortuhay				F. fils de sgt. et Ü. fille d'I.	Quant. Emirşah	280,8	200	26/40				Quant. Sabuni
29.05.1935	Franga fille de Bohor				Z. fille de Y.	Quant. Yenikuma de Trabzon	156	100	26/40				Quant. Sabuni
03.06.1935	Yuda Ladrik fils de Nesim				H. E. fils de A. Village Mulacerkad'd'U köprü		144	80	1/2				Quant. Doğan
04.06.1935	Sara fille d'Avram				S. fils de M.	Quant. Dantşşilazade	165	130	1				Quant. Fındıklık
07.06.1935	Hayim Kohen et ses fils Avram, Mortuhay, ses filles Ova, Zinbul, Miyanu				Tresor Public		480	225	1				Quant. Diaverbey
10.06.1935	Parla fille d'Avram				F. fille de Y.	Quant. Yakuppaşa	12,6	27,6	6/8				Quant. Kasapabdülaziz
12.06.1935	Yakov fils d'Avram				M. eps. fonctionnaire F.	Quant. Doğan	240	100	1				Quant. Diaverbey
13.06.1935	Mison fils de Yako Bozok (p. p. au notaire de Beyoğlu pour acte de vente)				M. fils d'A. et F.	Quant. İbnirap	768	500	1				Quant. Doğan
14.06.1935	Ester fille de Yuda				S. fils d'A.	Quant. Kunduzosman	410,56	450	264/288				Quant. Fındıklık
14.06.1935	Ester fille de Yuda (f (par procuration au notaire d'Edirne pour acte de vente)				H. fils d'I.	Village Arfaham d'U. Köprü	288	160	1				Quant. Hasmapaşa
26.06.1935	Ester fille de Hayim				S. C. fils de M. A.		400	345	1/2				Quant. Sabuni
28.06.1935	İlyazar fils d'İşva Mişulam				H. fille d'A.	Quant. Muradiye	480	120	1				Quant. Sabuni
28.06.1935	Bulzar fille de Banah				M. S. fils de S.	Quant. Kasimpasa	192	150	1				Quant. Sabuni
01.07.1935	Yuda fils de Sinrento et Luna fille de Nesim				E. fils d'O.	Quant. Voletin	240	175	1				Quant. Sabuni
09.07.1935	Sultana (par procuration au notaire d'Edirne pour acte de vente)				H. fille d'A.	Quant. Muradiye	480	300	1				Quant. Doğan
11.07.1935	Salaman fils de Yasef				K. G. fils de M. et eps. F.	Quant. Şerbetiarhanzabey	144	100	1				Quant. Kasimpasa
11.07.1935	Dudu fille de Samuël				F. fille de M.	Quant. Sultanbeyazıt	672	300	1				Quant. Diaverbey
12.07.1935	Hayim Mirani fils de Bazlay				F. fille de M.	Quant. Medrescialbey	960	790	1				Quant. Diaverbey
13.07.1935	Rifka fille de Salomon				S. fils de M.	Quant. Sofibeyazıt	720	700	1				Quant. Sabuni
13.07.1935	Rifka fille de Salomon				H. fille de M.	Quant. Dervişali	480	600	1134/1152				Quant. Hasmapaşa
15.07.1935	Mandira fils de Nesim Sarfati et Kemal Sarfati				S. fils de M.	Quant. Çalı	80	30	2/3				Village Murıncalı
15.07.1935	Dudu fille de Samuël et Kemal Karez fils de Rafael				M. fils d'I.	Quant. Kazazsalih	1760	2000	1				Quant. Sabuni
17.07.1935	Isak oğlu Avram Albort				F. H. fille de M. S.	Quant. Muradiye	640	700	1				Quant. Hacıbedrettin
17.07.1935	Isak fils d'İşva et Zinbul fille de Davit				A. fils d'I. et burber S. I. du sujet bulgare.		1320	1200	1				Village Ahr
19.07.1935	Salomon fils de Yasef				H. fils de K.	Quant. Zembrahimpasa	56	12	1				Quant. Şahabettinpaşa
22.07.1935	Luna Lina fille de Bohor				I. Y. fils de M. A.	Quant. Kasapabdülaziz	336	250	1/2				Quant. Sabuni
25.07.1935	Aron Benbasan fils d'Ovodya				A. S. Ç. et dr. de gvt. R. fils de M.	Quant. Haznedarosmanbey	60,75	40	1				ZaharKaradığı
31.07.1935	Aron Benbasan fils d'Ovodya				Sergent Ş. fils d'A.	Quant. Muradiye	240	160	1				Quant. Diaverbey
31.07.1935	Ora fille de Bohor Yako				A. fils de M.	Quant. Hacıner	12,75	15	1/2				Quant. Yeninarret

Tableau 2.3: Les transactions de ventes des immobiliers juifs de juillet 1934 à juillet 1935

Dès le 3 juillet 1934, le début des attaques antijuifs, les Juifs qui trouver l'occasion de se rendre aux bureaux d'enregistrement et ont vendu leurs biens immobiliers. Le 3 juillet, une maison et un magasin d'Hayim efendi, fils de Nesim Levi, habitant du quartier de Doğan où les Juifs de classe moyenne-moyenne supérieure vivaient intensivement, a été acheté par un musulman, R. efendi, habitant du quartier de Meydan, où vivaient les résidents relativement à faible revenu de la ville. Avant de toucher à la valeur et au prix de vente, nous rappelons que les valeurs des biens immobiliers ne représentent pas des valeurs actuelles de ceux des puisqu'elles n'ont pas été mis à jour. Dans la première vente au cours des événements, la valeur du bien immobilier était de 3170 LT mais et il a été vendu à 2000 LT³⁶⁹. Le lendemain, Madame Sara, la fille de Bohor, qui vivait dans le quartier de Kasap Abdülaziz où habitaient les personnes à faible revenu et à revenu intermédiaire d'Edirne a vendu son magasin d'une valeur de 384 LT dans le quartier de Muradiye à 600 LT à M. aga, le fils de A., habitant de quartier de Çokalca³⁷⁰. Le même jour, Salamon, fils de Kasap Nesim, habitant du quartier de Balahan Paşa, a vendu son etable et grange d'une valeur de 144 LT dans le quartier de Kavaklı, à 600 LT, à İ. Aga, habitant de village de Doyran³⁷¹. Les ventes ont augmenté dans les dernières heures de l'ordre donné par la Préfecture de Police d'Edirne pour les Juifs de quitter la ville dans les 48 heures³⁷². Le 5 juillet, les Juifs ont effectué 7 transactions immobilières. Mordehay, le fils de Davit Sarfati, et son épouse, Rifka, ont vendu le 1134 sur 1152 des actions de la maison d'une valeur de 480 LT dans le quartier de Hasanpaşa, à 886 LT à M. bey, fils de T. bey, habitant de quartier de Durgut³⁷³. Dans la transaction qui a été effectuée par les mêmes personnes, un magasin dans le quartier de Sabuni où s'est situé au centre du commerce d'Edirne, a été vendu mains à 192 LT³⁷⁴. Le même jour, Ruben Sarfati Efendi a vendu son magasin d'une valeur de 336 LT dans le quartier de Sabuni à 200 LT à R. efendi, fils de K., habitant du village de Domurcalı³⁷⁵.

³⁶⁹ ADGA/ CPV, tome 109, feuille 114, papier de transaction 7, n° 2349.

³⁷⁰ ADGA/ CPV, tome 109, feuille 115, papier de transaction 8, n° 2419.

³⁷¹ ADGA/ CPV, tome 109, feuille 115, papier de transaction 9, n° 2440.

³⁷² « Expulsion at short notice », *The Times*, 5 juin 1934. Cité par Bali, *1934 Trakya...*, p. 171.

³⁷³ ADGA/ CPV, tome 109, feuille 115, papier de transaction 10, n° 2442.

³⁷⁴ ADGA/ CPV, tome 109, feuille 115, papier de transaction 11, n° 2441.

³⁷⁵ ADGA/ CPV, tome 109, feuille 116, papier de transaction 13, n° 2473.

Au moment des attaques contre les Juifs, 10 transactions de vente ont été effectuées entre les Juifs et les musulmans. 8 sur 11 des biens immobiliers vendus par les Juifs étaient des lieux de travail et 3 de ceux étaient des maisons. Tandis que les valeurs des biens immobiliers évalués par la municipalité d'Edirne étaient 7780 LT, ils ont été vendus à 6780 LT. Alors, Les musulmans ont possédé des biens immobiliers à des prix inférieurs à leur valeur. En plus, le fait que la majorité des biens immobiliers achetés soient des lieux de travail a contribué au processus de la Turquisation de commerce et du capital. Le processus par lequel les musulmans ont acheté les biens immobiliers à des prix dérisoires aux Juifs n'était pas limité à ces dates. Les ventes se sont poursuivies après la fin des violences.

La municipalité d'Edirne a essayé d'obtenir sa part la vente de l'immobilier des Juifs. Par exemple, le 9 juillet 1934, un magasin d'une valeur de 960 LT dans le quartier de Hasanpaşa appartenant à Samuel Kemal Mişulam, le fils d'İsak, résidant dans le quartier d'Hasanpaşa a été acheté à 600 LT par la municipalité d'Edirne³⁷⁶. Toutefois, le même jour, un magasin situé dans la même rue du même quartier, appartenant à un musulman a été acheté par elle à un prix supérieur à sa valeur actuel³⁷⁷. De même, le 10 juillet 1934, un magasin de Bohora, fille de Samuel Kemal, d'une valeur de 288 LT a été acheté à 175 LT par la municipalité et 1 sur 5 des actions de l'autre magasin, d'une valeur de 96 LT, a été acheté à 44 LT, même moins de la moitié de la valeur, par elle³⁷⁸. Nous avons constaté les ventes abusives dans les transactions effectuées en date du 11 juillet 1934. Dans deux transactions de vente, il a enregistré que le vendeur était Salamon Efendi, le fils de Samuel et que l'acheteur était la municipalité d'Edirne. Ces deux transactions de vente ont été rayées et ces annulations ont été signées par le sceau et la signature en date du 2 août 1934 de la Direction Générale de l'Arpentage d'Edirne³⁷⁹. Il a déclaré qu'il a été annulé à la demande des parties. Dans une autre transaction de vente suspecte dans laquelle l'acheteur était la municipalité d'Edirne, tandis que le nom du vendeur n'était pas écrit, il a été écrit que le vendeur a acheté un magasin d'une valeur de 175 LT dans le

³⁷⁶ ADGA/ CPV, tome 109, feuille 120, papier de transaction 25, n° 2649.

³⁷⁷ Voir: ADGA/ CPV, tome 109, feuille 120.

³⁷⁸ ADGA/ CPV, tome 109, feuille 121, papier de transaction 28-29, n° 2700.

³⁷⁹ ADGA/ CPV, tome 109, feuille 122, papier de transaction 33, n° 2738. Dans le tableau, les transactions de vente annulées sont marquées en gras.

quartier de Meydan à 175 LT et qu'il a reçu son argent. Cependant, ni le vendeur ni les témoins de la vente n'ont pas signé le registre. Il y a aussi un sceau du Direction Générale de l'Arpentage d'Edirne daté du 14 juillet 1934 tandis qu'il n'y avait pas de timbre qui devrait être apposé dans chaque transaction de vente³⁸⁰. Il ne serait pas difficile de prétendre ce qui suit au sujet de ces transactions de vente: Au cours des événements, les autorités municipales ont tenté d'acheter un magasin appartenant à un Juif qui quittait Edirne comme s'il le vendait de son plein gré, et les fonctionnaires de bureau d'enregistrement joué un rôle dans cette vente. Ainsi, le magasin serait transféré à la municipalité sans payer, puis elle vendrait ce magasin à un marchand musulman à un prix abordable. Ainsi, la municipalité réaliserait un profit et contribuerait à la Turquisation du commerce.

Dans la transaction de vente qui a eu lieu le 08 juillet 1934, sujet de la République de Turquie, Suluça Mitrani a vendu une maison d'une valeur de 1200 LT à 1900 LT et un terrain d'une valeur de 84 LT à 50 LT dans le quartier de Doğan à Avram Mitrani efendi, fils de Yuda, vraisemblablement ses parents, sujet de la Tchécoslovaquie³⁸¹. Probablement l'un de personnes qui avaient des liens de parenté avec eux, Mitrani, sujet de la République de Turquie a vendu ses propriétés à Mitrani, sujet de la Tchécoslovaquie et a émigré. Mitrani, sujet de la Tchécoslovaquie, a aidé son parent à émigrer en les achetant à prix supérieur à sa valeur en raison de relations de parenté. Cette question nous vient à l'esprit: Pourquoi l'un des Mitrani migrerait-il alors que l'autre restait? Cela pourrait être dû à des raisons personnelles. Mais, la raison peut être que la violence intense qui s'est exercé à l'encontre des Juifs qui étaient sujet de la République de Turquie a eu peu d'effet ou n'a pas eu d'effet sur Juifs qui étaient autres sujets ou qu'ils étaient protégés en raison des relations diplomatiques. Bali a confirmé cette affirmation. Selon lui, le groupe antisémite n'attaquait que les Juifs de nationalité turque, non pas Juifs de nationalité étrangère³⁸².

³⁸⁰ **ADGA/ CPV**, tome 109, feuille 127, papier de transaction 46.

³⁸¹ **ADGA/ CPV**, tome 109, feuille 117, papier de transaction 17-18, n° 2624.

³⁸² Auswartiges AMT, Abteilung III, Türkei Politik 5; Innere Politik, Parlaments und Parteiwesen, document tome 6, n° A/1044/34 datée du 7 juillet 1934. Cité par Bali, **Trakya 1934...**, p. 170.

Après les incidents, les Juifs ont continué à vendre leur propriété et les musulmans-turcs ont continué à les acheter et c'était un processus ordinaire. Toutefois, nous avons pu trouver une première transaction de vente de bien immobilier dans laquelle l'acheteur était Juif et le vendeur était musulman-turc environ un mois et demi après ces événements, mais cette vente était une exception. Pendant la période allant de juillet 1934 à juillet 1935, en total, les Juifs ont acquis à peine 9 biens immobiliers³⁸³. Cela montre qu'il n'y avait pas d'interdiction officielle de l'acquisition de biens immobiliers par les Juifs. Cependant, l'atmosphère anti-juive a réellement créé cette situation.

Depuis le début des événements jusqu'en juillet 1935, en total, le nombre de transactions de vente dans laquelle les acheteurs étaient musulmans-turcs et les vendeurs étaient Juifs est de 149³⁸⁴. 3 d'entre elles ont été annulés. Dans les 146 transactions restantes, 54 lieux de travail et ses actions, 62 maisons et ses actions, 33 terrains et ses actions ont été vendues par les Juifs. Alors que la valeur totale de ces biens immobiliers était de 70.755 LT, le prix de vente était de 59.799 LT. Les biens ont été cédés à un prix inférieur à sa valeur normale et la différence entre la valeur réelle et le prix de vente de ceux étaient des gains et des intérêts pour les Turcs³⁸⁵. Ainsi, il a aidé à l'accumulation primitive à nouveau des musulmans-turcs par dépossession des Juifs.

G. La situation après l'Expulsion des Juifs de Thrace

Il est évident que les événements de Thrace ont accéléré le processus des Juifs de quitter Edirne et la Turquie. Selon le communiqué officiel, 3.000 personnes ont quitté la Thrace après les incidents. Seule une partie d'entre eux ont retournés. Les

³⁸³ ADGA/ CPV, tome 109, 113, 116, 117, 118, 119, 136.

³⁸⁴ D'une part, İbar a prétendu que le gouvernement a conclu un arrangement au motif que la vente de l'immobilier des Juifs bien en dessous de sa valeur a causé la spéculation, et a déclaré que selon cet arrangement, il était interdit aux Juifs de vendre leurs biens à des citoyens turcs. D'après İbar, les Juifs ont illégalement vendu leurs propriétés à des prix bien inférieurs à leur valeur. Voir: Gazanfer İbar, « Trakya'da Yahudiler Yaşardı », *Atlas Tarih*, n° 11, février-mars 2012, p. 93. D'autre part, un Juif, interviewé par Koçoğlu, a également déclaré que la vente des biens immobiliers des non-musulmans était bloquée dans les bureaux d'enregistrement foncier et que les demandes n'étaient pas traitées. Voir: Koçoğlu, *op. cit.*, p. 163. Toutefois, comme nous le montrons ci-dessus, il n'était pas interdit aux Juifs de vendre leurs biens immobiliers à des citoyens turcs.

³⁸⁵ Voir: Le tableau de transactions de vente de biens immobiliers juifs du juillet 1934 au juillet 1935.

1800 Juifs qui ont quitté la Turquie ont reçu des passeports des autorités turques dont la plupart sont allées en Palestine. 3 mois après les événements, pour la première fois à Istanbul, une première organisation a été créée pour aider les Juifs à émigrer en Palestine³⁸⁶. Alors que 6098 Juifs vivaient à Edirne en 1927³⁸⁷, le nombre des Juifs habitant à Edirne en 1935 comptait 4071 personnes. Cependant, la population d'Edirne a augmenté de 34.000 personnes entre les deux années³⁸⁸.

Les événements ont également contribué à la turquification de la ville et de ses quartiers, outre les avantages économiques. Ils ont également permis aux habitants dans les faubourgs de la ville, dans les villages, de se déplacer vers le centre de la ville. Nous pouvons donner un exemple du fait que les Turcs vivant dans les faubourgs de la ville s'installaient au centre-ville après avoir acheté les biens immobiliers vendus par les Juifs:

« Les Juifs étaient surtout à Kaleiçi. Nous étions à Kıyık, Yeniimaret, Yıldırım³⁸⁹. Je ne dirai pas turc, nous étions là, comment peux-je dire, nous qui étions non-juif, notre religion était différente. Ils avaient la majorité à Kaleiçi. Les Turcs, comme nous, étaient peu nombreux. Puis, ils ont graduellement quitté. Quand ils sont partis, ils ont vendu leurs maisons. Quand ils les ont vendus, les Turcs les ont achetés, ils sont venus. Nous sommes venus après 1934. Les Juifs ont maintenant quitté, mais pas tous. Nous avons acheté une maison à Kaleiçi, nous habitons à Kıyık. Puis, nous sommes venus ici après avoir acheté cette maison. En fait, mes tantes et toute ma famille ont cherché des maisons là-bas. Ils n'ont pas pu les trouver...³⁹⁰. »

D'un point de vue commercial, il est également clair que l'Expulsion des Juifs avait des effets importants. Si nous comparons l'Annuaire Oriental de 1934-1935 et l'Annuaire Oriental de 1938, nous voyons clairement la montée des Turcs et le déclin des Juifs dans le domaine économique. Par exemple, alors qu'en 1934, les Juifs avaient 34 entreprises, ce nombre a diminué à 29 en 1938. En revanche, alors que les Turcs possédaient des 18 entreprises, le nombre de celles est passé à 22 en 1938³⁹¹.

³⁸⁶ « Imperial and Foreign News », **The Jewish Chronicle**, 19 octobre 1934.

³⁸⁷ Selon le recensement général de la population au 28 Octobre 1927, le nombre de ceux qui parlent dans la langue juif était de 5,876. Voir: **28 Teşrinievvel 1927...**, p. 34.

³⁸⁸ Bali, **1934 Trakya...**, p. 374.

³⁸⁹ Ces quartiers étaient des faubourgs d'Edirne.

³⁹⁰ L'entretien avec née en 1923, Rayegan Köyatası à Edirne, 4 novembre 2016.

³⁹¹ Voir: Tableau 4: la province d'Edirne d'Annuaire Oriental de 1933-1934.

Cela est un des exemples de l'accumulation primitive des musulmans-turcs par dépossession des Juifs. Cependant, le capital juif à Edirne ne pouvait pas être complètement détruit et le capital turc ne pouvait être dominé par ces événements. C'est pourquoi, la position anti-juive de la bureaucratie et des notables et du peuple musulman-turc se poursuivaient aux fins de la bourgeoisie « authentique et nationale » et « l'économie nationale ». Par exemple, dans le rapport rédigé par l'inspecteur général de la Thrace, le général Kazım Dirik, le 29 août 1935, il a déclaré que la production de fromage qui était un des principaux produits d'exportation de la Thrace était entre des mains des *éléments non turcs* depuis cinq ou dix ans et qu'ils nuisaient à la réputation du fromage d'Edirne³⁹². Alors, sans donner le nom, les Juifs ont été encore une fois ciblés. En outre, Dirik, dans son rapport au Premier ministre İsmet İnönü du 3 octobre 1935 a déclaré: « Les lois du coopératisme qui sont attendues et qui établiront des affaires de crédit, sauveront la paysannerie des Juifs et des prêteurs qui sucent le sang et ce développement ne durera pas longtemps³⁹³. » Selon Koçak, ces approches reflètent une politique centrale et concrète, loin d'être personnelle. Surtout, si nous considérons que ces lignes ont été écrites après les événements de Thrace, nous pouvons s'en rendre compte clairement³⁹⁴.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, ces politiques et attaques contre les minorités non musulmanes, en particulier les Juifs, seront également poursuivie pendant la période de Dirik, dans les diverses domaines. Puis, pendant le processus l'application de l'Impôt sur la Fortune de 1942-1944, l'accumulation primitive à nouveau des musulmans-turcs par dépossession des non musulmans et la turquification du capital seraient effectuées directement par l'État.

³⁹² **Archive d'État de la Présidence de la République**, (1924-1951), n° 030 10/12 475 2. Cité par Koçak, **Umumi Müfettişlikler...**, pp. 140-141. Mots mis en italique par moi. İ. Ö.

³⁹³ **Archive d'État de la Présidence de la République**, (1924-1951), n° 030 10/12 475 3. Cité par Koçak, **Umumi Müfettişlikler...**, p. 141.

³⁹⁴ **Ibid.**, p. 141.

CHAPITRE III. UN AUTRE ETAPE DANS L'ACCUMULATION DES MUSULMANS-TURCS À NOUVEAU PAR DEPOSSESSIONS DES JUIFS: L'IMPÔT SUR LA FORTUNE

Bien que l'une des crises économiques et politiques les plus importantes, la guerre soit perçue comme un effondrement de la récession, elle a également offert de grandes opportunités à l'État et à certaines classes-groupes. Par exemple, la Première Guerre mondiale et la guerre d'indépendance nationale ont donné l'occasion aux musulmans-turcs d'obtenir leur accumulation primitive et accumulation primitive à nouveau par la dépossession des Arméniens et des Rums. La crise économique et politique de la Seconde Guerre mondiale a créé les conditions nécessaires à l'accumulation primitive à nouveau des musulmans-turcs par la dépossession des minorités non musulmanes. Alors, la loi sur l'Impôt sur la Fortune (*Varlık Vergisi*), adoptée le 11 novembre 1942 et abrogée le 15 mars 1944, est une autre application qui permettra au projet de créer l'accumulation primitive de Turcs musulmans par la dépossession des non-musulmans.

La critique de l'Impôt sur la Fortune, qui a permis la création d'une bourgeoisie « nationale » par la dépossession de non-musulmans, a été remise en question au cours de la période de retour à la vie multipartite et en particulier sous le gouvernement du Parti démocrate. Cependant dans la politique turque, il a été bénéficié de la remise en question des « péchés » à propos des minorités du régime du parti unique pour obtenir les voix des minorités plutôt que pour promouvoir les droits des minorités et mettre en œuvre le principe de l'égalité. En outre, avant les élections, les déclarations du Parti démocrate selon lesquelles les pertes des victimes de la loi sur l'Impôt sur la Fortune seraient indemnisées n'ont pas pu aller au-delà de

la propagande électorale³⁹⁵. La première œuvre critique de la loi sur l'Impôt sur la Fortune était *Varlık Vergisi Faciası* (La Tragédie de l'Impôt sur la Fortune) de Faik Ökte, l'ancien trésorier générale d'Istanbul³⁹⁶. Après une période de 40 ans, les études traitant de l'Impôt sur la Fortune ont commencé à être publiées. En ce sens, on peut dire que les années 90 sont importantes pour raviver la mémoire collective et compter avec le passé³⁹⁷.

Les études concernant l'Impôt sur la Fortune se limitent généralement à la turquification de l'économie en abordant l'application de cet impôt du point de vue identitaire. Nous devons dire que cette approche est insuffisante pour critiquer cette application. L'un des objectifs de ce chapitre est de compléter l'approche négligé du point de vue identitaire en utilisant une perspective marxiste. Les études qui n'incluent pas les concepts essentiels du capitalisme, tels que l'accumulation primitive et accumulation primitive à nouveau, et l'expropriation, qui occupent une place importante dans la littérature marxiste, limitent la critique de cet impôt. Toutefois, l'application de l'Impôt sur la Fortune qui contribue à la construction de « la bourgeoisie nationale » ne peut être examinée indépendamment de l'accumulation primitive, de la dépossession et donc du capitalisme. En outre, si nous considérons que les inégalités entre les classes différentes, en particulier les inégalités religieuses / ethniques, s'approfondissent dans les moments de crise du capitalisme, le lien de l'Impôt sur la Fortune avec le capitalisme devient plus clair. D'autre part, un travail à accomplir en condamnant totalement le capitalisme sera incomplet car il ne reflétera

³⁹⁵ Murat Burgaç, « 1946 Seçimlerinde Propaganda », *Çağdaş Türkiye Tarihi Araştırmaları Dergisi*, vol. 13, n° 26, printemps 2013, p. 167.

³⁹⁶ Faik Ökte, *Varlık Vergisi Faciası*, 1^{ère} édition, İstanbul: Nebioğlu Yayınevi, 1951.

³⁹⁷ Certaines des études sur l'Impôt sur la Fortune qui ont été publiées après les années 90, sont les suivantes: Arslan Başer Kafaoğlu, *Varlık Vergisi Gerçeği*, 2^{ème} édition, İstanbul: Kaynak Yayınları, 2005/ Ayhan Aktar, « Varlık Vergisi sırasında Gayrimenkul Satışları: İstanbul Tapu Kayıtlarının Analizi (26 Aralık 1942-30 Haziran 1943) », *Toplumsal Tarih*, n° 69, septembre, 1999 / Ayhan Aktar, *Varlık Vergisi ve Türkleştirme Politikaları*, 4^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları 2000 / Faik Ökte, *Varlık Vergisi Faciası*, 1^{ère} édition, İstanbul: Nebioğlu Yayınevi, 1951 / Muhammet Güçlü *Varlık Vergisi Kanunu'nun Çıkarılması, Uygulanması, Kaldırılması ve Sonuçları (11.11.1942-15.3.1944)*, Université d'Ege, Institut des Sciences Sociales, thèse de master, İzmir, 1990/ Rıdvan Akar, *Varlık Vergisi Kanunu: Tek Parti rejiminde azınlık karşıtı politika örneği*, 1^{ère} édition, İstanbul: Belge Yayınları, 1992/ Rıdvan Akar, *Aşkale Yolcuları: Varlık Vergisi ve Çalışma Kampları*, 3^{ème} édition, İstanbul: Belge Yayınları, 2000/ Rıfat Bali, *L'Affaire Impôt Sur la Fortune (Varlık Vergisi)*, 1^{ère} édition İstanbul: Libra Kitap, 2010 / Rıfat Bali, *Varlık Vergisi: Hatıralar-Tanıklıklar*, 1^{ère} édition, İstanbul: Libra Kitap, 2012/ Şekip Alpsoy, *Varlık Vergisi ve İçel'deki Etkileri*, Université de Mersin, Institut des Sciences Sociales, Thèse de master en histoire, Mersin, avril 2001.

pas l'attitude discriminatoire ethnique-religieuse de l'appareil d'État. Pour cette raison, il serait plus approprié de traiter l'Impôt sur la Fortune avec une approche marxiste fondée sur l'économie qui n'ignore pas l'approche « identitaire ».

A. « La nécessité » de l'Impôt sur la Fortune

Pour comprendre pourquoi la loi sur l'Impôt sur la Fortune est une nécessité, commençons par inclure le discours de « l'histoire officielle ». À la suite de la Seconde Guerre mondiale, l'économie de guerre a commencé à être exécutée. Même s'il ne participait pas directement à la guerre, le gouvernement turc mettait en œuvre une politique de guerre sur les plans économique et social. En raison des risques de guerre, près d'un million d'hommes ont été recrutés dans l'armée. Ce nombre extraordinaire de personnes a posé deux problèmes. Le premier était une baisse massive de la production agricole, due en particulier au recrutement d'hommes adultes qui constituaient une part importante de la population active. La seconde était le problème de l'habillement et l'alimentation d'une armée nombreuse³⁹⁸.

La faible production et la forte demande ont naturellement conduit au problème de l'approvisionnement alimentaire et du marché noir. Pour faire face à ces problèmes, la loi sur la Protection Nationale (*Milli Korunma Kanunu*) a été adoptée par le Parlement le 27 janvier 1940. Toutefois, cela ne suffisait pas à empêcher le marché noir, le stockage et la spéculation. Alors, les divers problèmes persistaient en ce qui concerne l'alimentation de la population. Au cours de cette période, en particulier, les commerçants dans les villes faisaient d'énormes profits en raison du marché noir et de l'accaparement des produits alimentaires.

Une imposition était envisagée pour ceux qui possédaient une richesse en tirant profit des conditions socio-économiques créées par la guerre. L'imposition de profits injustes sur le marché noir pourrait être la solution à quatre problèmes.

³⁹⁸ L'alimentation, l'hébergement et l'habillement de près d'un million de soldats ont abouti à une importante augmentation des dépenses l'État. Alors que les dépenses budgétaires de l'État de était 260 millions de livres turques en 1938, elles atteindraient 952 millions de livres turques en 1944. En 1938, les coûts de la défense nationale étaient 163 millions de livres en 1944 s'élevaient à 710 millions de livres turques. Kafaoğlu, **op. cit.**, p. 33. Bien entendu, comme nous le verrons ci-dessous l'inflation a également influé sur cette forte augmentation.

Premièrement, au moins une partie des profits injustes tirés de la société dans l'atmosphère de la guerre pourrait être équitablement répartie parmi la population. Deuxièmement, une nouvelle source de revenus pourrait être créée pour les dépenses publiques extraordinaires de la guerre. Troisièmement, l'impôt sur les propriétaires de fortune réduirait la quantité d'argent disponible sur le marché et, dans une certaine mesure, l'inflation serait réduite. Enfin, les prix pourraient être baissés puisque les détenteurs de richesse auraient mis leurs stocks sur le marché pour payer la taxe³⁹⁹. Une taxe unique pourrait résoudre ce problème.

Pour cette raison, l'Impôt sur la Fortune pourrait être, en théorie, une taxe ayant caractère de classe qui ferait payer la note à la moyenne bourgeoisie et à la grande bourgeoisie et qui viserait à lutter contre les gains excessifs obtenus pendant les années de guerre et ainsi à rétablir la justice sociale.

Cependant, les non-musulmans qui ont été exclus des cercles « autochtones et nationaux » lors de la construction de l'identité nationale ont été perçus comme une perturbation pour le régime par l'esprit de l'État. La position dominante des non-musulmans dans le domaine économique a également renforcé cette perception. Après l'émergence de l'idée de « l'économie nationale » dans l'raison d'État, l'économie n'a pas été encore dominée par les musulmans-turcs. La Seconde Guerre mondiale a donné une nouvelle occasion aux détenteurs de l'appareil d'État de concrétiser cette idée. L'intention principale de l'adoption de la loi de l'Impôt sur la Fortune qui visait à garantir la justice sociale en théorie, a été révélée par le Premier ministre de l'époque, Şükrü Saraçoğlu, la réunion à huis clos du groupe du PRP au moment de la promulgation de la loi: « Cette loi est également une loi de la révolution. Nous avons l'occasion d'acquérir notre indépendance économique. Nous éliminerons ainsi les étrangers qui dominant notre marché et donnerons le marché turc aux Turcs⁴⁰⁰. » Bien sûr, la notion de « l'étranger » de Saraçoğlu signifiait les non musulmans. Il est clair que lors de la transition de l'Empire Ottoman à la République, les non musulmans ont maintenu leur position « l'autre » et aussi dans le

³⁹⁹ Cemil Koçak, *Türkiye'de Milli Şef Dönemi (1938-1945) dönemin iç ve dış politikası üzerine bir araştırma tome II*, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 1996, p. 476.

⁴⁰⁰ Faik Ahmet Barutçu, *Siyasi Anılar (1939-1977)*, İstanbul: Milliyet Yayınları, 1977, p. 263.

période de la République, ils sont passés de la position « l'autre » à la position « autre fondateur »⁴⁰¹. Le discours de Saraçoğlu a confirmé l'allégation suivante: Selon Levi, la réponse de la question « Qui est le Turc? » est « tout musulman qui parle turc », et même dans la Turquie laïque moderne, le terme « non-musulman » est utilisé à la place du terme « non turc »⁴⁰². De même, d'après Bali, l'opinion publique considérait toujours les minorités comme des étrangers non turquifiés, et le fait qu'on associait le nom des marchands minoritaires au marché noir donnait l'impression que ces « invités » devraient être punis⁴⁰³. Dans un article titré « Les Traîtres » et publié dans le journal *Edirne Postası* environ trois semaines avant l'entrée en vigueur de la loi sur l'Impôt sur la Fortune, il a été suggéré d'exécuter « quatre Mişon et Salamon, deux Agop ou Nikola et quelque Hacı İzzet ou Hacı Yusuf »⁴⁰⁴. Le gouvernement n'a pas pris une mesure radicale pour « quatre Mişon et Salamon, deux Agop ou Nikola » comme l'a mentionné Turanlıoğlu. Toutefois, le gouvernement conduirait au « génocide »⁴⁰⁵ économique des minorités non musulmanes par le biais de l'Impôt sur la Fortune. Il est clair que le Premier ministre Saraçoğlu, dans son déclaration datée du 16 janvier 1943 au journal *Times*, a voulu dire que les non-musulmans alors qu'il a déclaré que la loi serait appliquée avec vigueur à ceux qui n'assumeraient pas leurs responsabilités et malgré qu'ils fussent devenus riches en bénéficiant de l'hospitalité du pays⁴⁰⁶.

Le discours de Şevket Süreyya Aydemir est un exemple de la façon dont la bureaucratie et l'élite turques considèrent la légitimité du fardeau de la taxe sur la fortune imposée aux minorités. Şevket Süreyya Aydemir, le président du Comité d'Etude Industrielle de l'époque, a dit à Prof. Avram Galanti, qui se plaignait de l'Impôt sur la Fortune, que l'on devait être perçu comme une « taxe de sang ». Selon

⁴⁰¹ Elçin Aktoprak, « Bir 'Kurucu Öteki' Olarak: Türkiye'de Gayrimüslimler », **Faculté des sciences politiques de l'Université d'Ankara, Centre des Droits de l'Homme**, texte de travail, n° 16, Ankara, 2010, p. 3. <http://www.ihmpolitics.org/files/metinler/Aktoprak-Gayrimuslimler.pdf>, consulté le 19 décembre 2018. Pour une étude affirmant que les minorités ne sont pas image d'autre de l'identité nationale turque, voir: Tanıl Bora, **Türk Sağının Üç Hâli: Milliyetçilik, Muhafazakârlık, İslâmcılık**, 3^{ème} édition, İstanbul: Birikim Yayınları, 2003, pp. 39-43.

⁴⁰² Levi, **Türkiye Cumhuriyeti'nde...**, p. 164.

⁴⁰³ Bali, **Cumhuriyet Yıllarında...**, p. 427.

⁴⁰⁴ M. Uluğ Turanlıoğlu, « Vatan Hainleri », **Edirne Postası**, 17 novembre 1942.

⁴⁰⁵ Pour une étude qui définit l'Impôt sur la Fortune comme « un génocide économique et culturel », voir: Ali Sait Çetinoğlu, **Varlık Vergisi 1942-1944: Ekonomik ve Kültürel Jenosid**, İstanbul: Belge Yayınları, 2009.

⁴⁰⁶ « Varlık vergisi kanunu bütün şartlarile tatbik edilecektir. », **Cumhuriyet**, 21 janvier 1943.

cette opinion répandue, les Turcs ont versé des sangs dans les guerres pendant des années et ils n'avaient pas de temps pour commercer et accumuler du capital tandis que les minorités ont évité les problèmes du pays et se sont livrées uniquement au commerce⁴⁰⁷. L'Impôt sur la Fortune était une compensation de cela.

Ceux que nous avons mentionnés ci-dessus sont des justifications idéologiques et intellectuelles de l'Impôt sur la Fortune ciblant les non musulmans et surtout les Juifs. Nous essaierons ci-dessous d'exposer l'économie-politique de motivation de cet impôt. Dans l'impasse financière créée par les conditions de la guerre, l'État avait l'intention d'utiliser l'Impôt sur la Fortune pour réaliser l'accumulation primitive des musulmans à nouveau par la dépossession des non-musulmans comme un moyen de l'accumulation rapide du capital et une méthode qu'il a appliquée dans les moments historiques. À cet égard, l'Impôt sur la Fortune n'était pas un cas exceptionnel dans une situation exceptionnelle, au contraire il était l'adaptation de méthode d'accumulation primitive et de dépossession du système capitaliste à la Turquie pendant les années 1940. Donc, nous pouvons affirmer qu'il y a une économie-politique qui a une continuité dans l'objectif de construire la bourgeoisie musulmane-turque en effectuant l'accumulation primitive et l'accumulation primitive à nouveau par la saisie des richesses des non musulmans du pouvoir du Comité de l'Union et le Progrès aux gouvernements de République⁴⁰⁸. Le texte dans lequel Tilly résume les liens entre la construction des États et les guerres en Europe occidentale peut nous donner une idée du rôle de l'appareil d'État pendant l'application de la loi de l'Impôt sur la Fortune: « La poursuite de la guerre par les détenteurs du pouvoir les impliquait bon gré ou mal gré, afin de faire la guerre, dans l'extraction des ressources de population qu'ils contrôlaient et dans la promotion de l'accumulation du capital chez ceux qui pouvaient les aider à emprunter et à acheter. L'interaction de faire la guerre, l'extraction et l'accumulation de capital ont façonné l'établissement de l'État

⁴⁰⁷ Şevket Süreyya Aydemir, **İkinci Adam tome II (1938-1950)**, 4^{ème} édition, İstanbul: Remzi Kitabevi, 1988, p. 235.

⁴⁰⁸ Selon Aktar, l'Impôt sur la Fortune n'est pas une loi fiscale ordinaire, mais plutôt une partie des politiques de turquification, dont les fondations ont été établies dans le pouvoir du CUP, et qui ont été mises en œuvre en tant que une politique de l'État. Aktar, **Varlık Vergisi...**, p. 215.

européen⁴⁰⁹. » Cette approche peut être adaptée sans trop de difficultés à la Turquie lors de la Seconde Guerre mondiale. L'appareil d'État avait l'intention de surmonter l'impasse financière créée par la guerre en utilisant un impôt extraordinaire, en particulier, sur les riches de la population qu'il contrôle. Même si cette loi était essentiellement un arrangement ciblant d'abord la bourgeoisie commerçante, en tant que cible secondaire, les commerçants et les salariés des agriculteurs⁴¹⁰, mais en pratique, la cible était la richesse des non-musulmans. L'accumulation de capital effectuée par le transfert de la richesse des non-musulmans aux musulmans a été mise à la disposition de la bourgeoisie « nationale ». Ainsi, une classe sur laquelle l'État pourrait compter, en cas de besoin, et qui pourrait s'appuyer dans le domaine économique pourrait être entièrement constitué.

Nous avons mentionné ci-dessus que cette imposition ne faisait pas une exception et que le processus de la réalisation de l'accumulation primitive par la dépossession des non-musulmans en Turquie avait une continuité. En fait, la dépossession par voie de l'imposition n'était pas seulement propre à la Turquie, elle était l'une des étapes ou des méthodes du capitalisme pour certains pays.

Dans son étude sur les relations entre les pays coloniaux, l'impérialisme et l'accumulation primitive, Rosa Luxemburg développe la notion de l'accumulation primitive de Marx, à l'aide de l'exemple suivant: En 1854, en Inde occupée par les Britanniques, les impôts étaient si cruellement augmentés que les paysans ont d'abord dû louer ou mettre en gage leur part de la terre en échange de l'impôt. Ensuite, les Britanniques ont adopté une loi et ont commencé à confisquer les terres du village en échange de dettes fiscales. Par ce moyen, les capitalistes britanniques ont réalisé leur accumulation primitive par la dépossession des paysans indiens⁴¹¹. Une situation similaire a été observée lors de l'application de la loi de l'Impôt sur la Fortune en Turquie. En particulier, le niveau de la taxe imposée aux non musulmans a causé leur dépossession. La dépossession des non-musulmans a servi de levier pour

⁴⁰⁹ Charles Tilly, « War Making and State Making as Organized Crime », dans **Bringing the State Back In**, éd. Peter Evans, Dietrich Rueschemeyer et Theda Skocpol, Cambridge: Cambridge University Press, 1985, p. 172.

⁴¹⁰ Boratav, **Türkiye İktisat...**, p. 85.

⁴¹¹ Rosa Luxemburg, **Sermaye Birikimi**, trad. par Tayfun Ertan, 1^{ère} édition, İstanbul: Alan Yayıncılık, 1986, pp. 284-285.

l'accumulation primitive à nouveau des éléments musulmans-turcs. Cette loi est un autre exemple du transfert de richesse des non musulmans qui ont maintenus leur richesse dans une certaine mesure, aux musulmans-turcs à des fins d'accumulation primitive et du capital, comme le souligne Özçelik⁴¹².

B. Les caractéristiques de la loi de l'Impôt sur la Fortune

Après avoir souligné la nécessité de la loi, mentionner les principaux articles de la loi de l'Impôt sur la Fortune sous ce titre nous permettra de nous faire une opinion sur la loi. Tout d'abord, il était un impôt unique sur la fortune et les revenus extraordinaires des détenteurs de la richesse et de revenu⁴¹³. Cette loi ciblait en premier lieu la bourgeoisie commerçante et les gros propriétaires agricoles, en tant que cible secondaire, les commerçants et les salariés des agriculteurs⁴¹⁴.

En vertu de la loi de l'Impôt sur la Fortune, des commissions seraient établies dans chaque province et sous-préfecture pour déterminer les contribuables et leurs impôts à verser. Ces commissions devaient être dirigées par l'autorité suprême du district. Le chef du bureau provincial des finances et deux chacun qui seraient élus par les chambres de commerce et la municipalité parmi leurs propres membres, seraient membres de cette commission⁴¹⁵. Les membres de la commission étaient généralement des membres du PRP⁴¹⁶ et tous étaient des musulmans-turcs⁴¹⁷. D'une part, le contenu 100% musulman-turc des commissions annonçait une pratique anti minoritaire non musulmane dans le processus de la détermination de l'impôt.

D'autre part, le fait que l'article 6 permis aux commissions de déterminer, à sa discrétion, le montant de l'impôt à payer aurait ouvrirait la voie à la discrimination⁴¹⁸. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, le fait que les

⁴¹² Özçelik, **op. cit.**, p. 96.

⁴¹³ « Varlık vergisi hakkında kanun », **Journal Officiel**, n° 5255, 12 novembre 1942.

⁴¹⁴ Boratav, **Türkiye İktisat...**, p. 85.

⁴¹⁵ Article 7, « Varlık vergisi hakkında... », **op. cit.**

⁴¹⁶ Ökte, **op. cit.** p. 59.

⁴¹⁷ Johannes Glasneck, **Türkiye'de Faşist Alman Propagandası**, trad. par Arif Gelen, Ankara: Onur Yayınları, p. 270. Cité par Rıdvan Akar, **Varlık Vergisi...**, p. 57.

⁴¹⁸ Article 6, « Varlık vergisi hakkında... », **op. cit.**

commissions étaient composées entièrement des membres musulmans turcs aurait permis la pratique discriminatoire à l'égard des non musulmans. De même, comme nous le verrons à l'avenir, en raison de l'absence de critères objectifs pour la détermination du montant à payer, le même montant ne sera pas prélevé d'un commerçant musulman et un non musulman dans les mêmes conditions. Cet article autorisait les commissions à favoriser les contribuables musulmans vis-à-vis aux non musulmans conformément à la loi.

La loi obligeait la commission à déterminer le montant des taxes des contribuables dans un délai de 15 jours. Si la commission ne s'acquitte pas de ses fonctions dans ce délai, les membres qui ne sont pas fonctionnaires de commission seront remplacés par quatre personnes choisies par le Maire parmi les électeurs de second degré de la dernière élection députés⁴¹⁹. Si la commission oublie d'enregistrer les contribuables dont leurs noms doivent être inscrits dans la liste de contribuables, au plus deux mois après la dissolution de la commission, ces personnes seront déterminées par les bureaux des revenus, leurs noms seront notifiés à la commission à rétablir et elle sera déterminée leurs taxes à imposer le montant des taxes des contribuables⁴²⁰. La détermination de milliers de contribuables et leur montant de l'impôt à payer dans un délai de 15 jours seraient critiqués aussi par les exécutants de l'impôt⁴²¹. On prétend que le fait que les listes des contribuables ont été rapidement déterminées et annoncées était pour empêcher les pressions sur les commissions.

Les contribuables devaient payer leurs impôts dans les 15 jours à compter de la date de notification. Toutefois, sans attendre l'expiration de ce délai, le plus haut fonctionnaire de finances avait autorité de décider la saisie conservatoire des biens mobiliers et immobiliers, créances, droits et avantages des certains contribuables qu'il jugeait nécessaire. En cas de retard de paiement, un taux d'intérêts de retard de 1% pour la première semaine et de 2% pour la seconde semaine serait appliqué.

⁴¹⁹ Article 9, « Varlık vergisi hakkında... », **op. cit.**

⁴²⁰ Article 10, « Varlık vergisi hakkında... », **op. cit.**

⁴²¹ Ökte, **op. cit.** p. 207.

Si les contribuables qui n'acquittent leurs impôts dans délai d'un mois à partir de la date de l'affichage seront obligés de travailler jusqu'à aient totalement acquitté leur dette dans des servis publics n'ayant pas un caractère militaire dans des services municipaux selon leurs capacités corporelles. Les femmes et les hommes âgés de plus 55 ans peuvent ne pas être obliges de travail⁴²². Mais, puis, un décret daté du 20 janvier 1943 a décidé d'appliquer la même procédure pour les hommes âgés de plus 55 ans⁴²³. Selon le même article, la moitié du salaire qui sera payé à ceux ont obligé de travailler⁴²⁴. Dans l'application de la loi, on paierait aux contribuables un salaire de 250 piastres par jour. 60 pour l'impôt sur le revenu, 36 piastres pour 600 grammes de pain, 59 piastres pour repas et 95 piastres pour leurs dettes de l'impôt seraient déduits de leurs salaires⁴²⁵. Il pourrait falloir des milliers d'années pour acquitter leurs impôts. C'est pourquoi, il est entendu que cet article visait à assurer les contribuables de payer la dette en intimidant⁴²⁶.

Selon le dernier paragraphe de l'article 12, au cas où les contribuables qui ne payent pas leur dette dans les 15 jours suivant la date d'annonce et de notification de l'impôt, s'ils déposeraient des bons et des obligations du Trésor et des lettres de garantie bancaire dans ce délai, la loi sur Recouvrement des Deniers Publics et l'obligation de travailler sur ces contribuables pourra être différés d'un mois.

L'article 11 était l'un des deux articles de cette loi qui posait problème en termes de normes juridiques universelles. D'après cet article, les décisions des commissions sont irrévocables et il ne peut pas être intenté d'actions contre ces décisions par les autorités administratives ou judiciaires⁴²⁷. Cependant, l'absence de droit d'appel est une violation manifeste du droit universel.

⁴²² Article 12, « Varlık vergisi hakkında... », **op. cit.**

⁴²³ Akar, **Aşkale Yolcuları...**, p. 110.

⁴²⁴ Article 12, « Varlık vergisi hakkında... », **op. cit.**

⁴²⁵ **Tasviri Efkâr**, 4 février 1943. Cité par Serkan Yel, **Varlık Vergisi Karşısında Azınlıkların Tutumu**, Université Dumlupınar, Institut des Sciences Sociales, thèse de master, Kütahya, 2009, p. 160.

⁴²⁶ Akar, **Varlık Vergisi...**, p. 72.

⁴²⁷ Article 11, « Varlık vergisi hakkında... », **op. cit.** Cet article a également causé la réaction de Fazıl Pelin qui était le professeur de Faik Ökte à la faculté d'économie. Il lui a exprimé sa préoccupation à propos de cette loi :

- Faik, mon garçon, ce matin, le texte de l'Impôt sur la Fortune est apparu dans le journal.
- Oui, professeur.
- Naturellement, les journalistes n'ont pas compris le texte, il est incomplet ...

En outre, l'article 14 a mentionné que « tous les biens meubles se trouvant dans le domicile de ceux qui sont contribuables de l'Impôt sur la Fortune et dans les boutiques, magasins, dépôts, entrepôts, fabriques et ateliers appartenant soit à eux-mêmes ou leurs époux, soit à leurs ascendants, descendants, frères, sœurs résidant avec eux ou dans les lieux similaires, ainsi que les biens immobiliers enregistré au cadastre ou fisc au noms de l'un de ceux-ci, sont reçus en garantie légale des impôts et majorations à percevoir conformément à la loi, et que les dispositions de la loi sur Recouvrement des Deniers Publics sont applicables pour le vente de ces biens ».⁴²⁸ En d'autres termes, cet article permettait d'inclure les richesses des parents des contribuables dans leur dette de l'impôt. C'est un autre article qui viole les normes juridiques universelles.

Comme on peut le voir dans le texte de cette loi, la loi de l'Impôt sur la Fortune n'ignorait pas les normes juridiques universelles sauf qu'il n'existait aucun droit d'opposition au montant de taxe à payer et que les parents des contribuables sont responsables de leurs dettes. Toutefois, dans la mesure où l'esprit de l'État a donné la priorité à la survie de l'État, il pourrait empêcher l'application des normes internationales de différentes manières. L'application de la loi l'Impôt sur la Fortune a été réalisée en conséquence⁴²⁹.

C. L'application de la loi de l'Impôt sur la Fortune

Comme nous l'avons vu ci-dessus, la loi elle-même n'était pas discriminatoire, mais son application était extrêmement discriminatoire envers les minorités non musulmanes. Lors du processus de détermination des taxes, le Centre a donné instruction aux techniciens de la taxation d'imposer davantage d'impôts aux non-

- Non, dans tous les journaux que j'ai vus le texte est complet.

- Comment donc, complète? Aucune disposition concernant les objections ou de l'appel!

Pas d'indication pour le taux d'imposition ...

- C'est ce genre de taxe, professeur.

- Mon garçon, avez-vous tous devenus fous? Voir: Ökte, **op. cit.**, p. 64.

⁴²⁸ Article 14, « Varlık vergisi hakkında... », **op. cit.**

⁴²⁹ Pour « l'attitude de la raison d'État de ne pas ignorer la loi et les normes internationales, mais de régir la légalité et les situations concrètes en empêchant la mise en œuvre des normes des différentes manières dans la mesure où il considère survie de l'État comme un objectif prioritaire. » au cours de « la déportation des Arméniens », voir: Turan-Öztan, **op. cit.**, p. 132.

musulmans⁴³⁰. Nous pouvons soutenir que la perception sociale qui considérerait les non musulmans comme « l'autre », « non turc », « étranger riche » pousseraient les membres musulmans-turcs des commissions à adopter une attitude agressive envers les non musulmans même s'il n'a pas été reçu un ordre discriminatoire provenant d'Ankara. Dans ses mémoires, Faik Ökte a affirmé que les contribuables étaient d'abord divisés en 2 groupes distincts en fonction de leur religion: M pour musulmans et G pour non-musulmans⁴³¹. Tandis que, chez les musulmans, la classe suprême, la classe moyenne, ceux qui ont tiré le revenu de biens et qui ont déclaration de revenus étaient soumis à ce impôt, outre ces groupes, chez les non-musulmans, les employés et les marchands ambulants ont été également ajoutés à la liste de contribuable. En outre, les sociétés anonymes, les grands cultivateurs et les propriétaires fonciers faisaient également partie des groupes qui devaient payer des impôts⁴³². Puis, le 12 septembre 1942, une circulaire a été envoyée aux bureaux des Finances pour déterminer les possessions des contribuables et les afficher sur une table. Conformément à cette circulaire, « ceux qui ont eu des bénéfices extraordinaires pendant la guerre » ont été classés en quatre catégories: la liste M (*müslüman*), pour musulmans, la liste G (*gayrimüslim*) pour non musulmans, la liste E (*ecnebi*) pour étrangers, la liste D (*dönme*)⁴³³ pour convertis⁴³⁴. Il était prévu qu'il imposerait aux musulmans la taxe correspondante à 1-3 fois le revenu qu'ils ont déclaré alors qu'il imposerait aux non musulmans la taxe correspondante à 2-3 fois le revenu qu'ils ont déclaré. Cependant, en raison d'une instruction provenant d'Ankara, la taxe du groupe G serait augmentée de 5 à 10 fois⁴³⁵. Comme Akar l'a énoncé, les minorités ont été taxées non seulement plusieurs fois plus que leur capital accumulé, mais pour plusieurs fois plus que leur richesse afin de les liquider du marché⁴³⁶. En outre, le fait que l'Impôt sur la Fortune a été majoritairement imposé aux non musulman est une autre preuve que cet impôt était un projet de transfert de richesse. Par exemple, tous les groupes sociaux des non musulmans ont été taxés

⁴³⁰ Ökte, **op. cit.**, pp. 77-78.

⁴³¹ **Ibid.**, pp. 48, 65.

⁴³² **Ibid.**, p. 65-66.

⁴³³ Le terme *dönme* est utilisé pour désigner les Juifs devenus musulmans au XVII^e siècle à la suite de la conversion à l'Islam du Sabbataï Tsevi qu'ils considéraient comme le messie. Cependant, ils continueraient de pratiquer secrètement le Judaïsme.

⁴³⁴ Akar, **Varlık Vergisi...**, p. 47.

⁴³⁵ Ökte, **op. cit.**, pp. 77-78.

⁴³⁶ Akar, **Varlık Vergisi...**, p. 75.

sans discrimination de classe. Ceux-ci incluaient des vendeurs mobiles, des liftiers, des domestiques, etc. tous les groupes employés et des malades mentaux de l'hôpital *Balıkli Rum*. En outre, les actionnaires non musulmans de sociétés anonymes ont été imposés tellement de taxes à payer, ils pourraient faire faillite, mais au contraire, les actionnaires musulmans n'ont pas été taxés. Cependant, les couches inférieures de la communauté turque musulmane étaient exonérées d'impôt et ni les colporteurs ni les officiers musulmans n'étaient imposés à l'impôt. Le fait que les sociétés musulmanes portant des noms étrangers ont été imposées la taxe plus lourde que des sociétés non musulmanes portant des noms musulmans était l'un des exemples montrant que l'Impôt sur la Fortune était destiné à liquider les biens des non musulmans⁴³⁷.

Environ un mois après l'affichage des contribuables, le 20 janvier, le délai de paiement de l'impôt majoré de 2% a expiré et la procédure de saisie des biens meubles se trouvant dans le domicile et les lieux de travail des contribuables qui n'ont pas acquitté l'Impôt sur la Fortune a commencé. C'était également la date à laquelle le premier groupe non musulman s'était réuni pour être envoyée aux camps de travaux à Aşkale⁴³⁸. Le 27 janvier, le premier groupe de 32 personnes s'est déplacé en train d'Istanbul pour se rendre à Erzurum⁴³⁹. Le premier groupe se composait de non musulmans dont leurs dettes étaient supérieures à 50.000 LT et qui ne payaient pas plus de 30% de leurs dettes⁴⁴⁰. Au total, 1 400 contribuables ont été renvoyés à Aşkale. 579 d'entre elles ont payé 11.119.686 LT lors de travail forcé. 57 personnes d'entre elles ont payé montant de 5.276.961 LT après le camp de travail forcé⁴⁴¹. Les camps de travail sont un exemple de la collecte des impôts des non musulmans en activant l'appareil de répressif de l'État. Il est important qu'aucun contribuable musulman n'ait été envoyé aux camps de travail afin de dévoiler les politiques discriminatoires⁴⁴². Comme l'a affirmé Ökte dans ses mémoires et nous

⁴³⁷ Bali, *Cumhuriyet Yıllarında...*, pp. 450-451.

⁴³⁸ Aktar, « *Varlık Vergisi sırasında...* », p. 12. Dans cette article, Aktar a analysé les transactions immobilières à Istanbul lors de l'application de l'Impôt sur la Fortune et a révélé la turquification du capital. **Ibid.**

⁴³⁹ **Ibid.**

⁴⁴⁰ Ökte, *op. cit.*, p. 149.

⁴⁴¹ Selon Parseh Gevrekyan, qui a séjourné dans le camp pendant dix mois, le nombre de contribuable à Aşkale était d'environ 6-800 personnes. Akar, *Varlık Vergisi...*, pp. 68, 107-108.

⁴⁴² Il y avait aussi des non musulmans qui ne payaient pas la dette mais qui n'ont pas été envoyés au camp de travail. Par exemple, Mişon Tekinalp et Karabet Devletiyan. Le premier était « un citoyen

l'aborderons ci-dessous, Compagnie Turque de Réassurance Nationale (*Milli Reasürans Türk Anonim Şirketi*) était la principale institution qui avait bénéficié le plus de cette application. Mehmet Rebbani, directeur général de cette compagnie de la période a participé aux enchères et a acquis des biens immobiliers des contribuables non musulmans à des prix très raisonnables au nom de cette compagnie. Par exemple, Ökte a attiré l'attention sur les immeubles à Ayazpaşa et le moulin à Haliç⁴⁴³. Il y avait des centaines de musulmans-turcs qui ont possédé des biens immobiliers que les non-musulmans ont mis en vente à vil prix afin de payer l'impôt. Cependant, les seuls bénéficiaires n'étaient pas des musulmans-turcs. Bali a indiqué qu'il y avait également des opportunistes qui ont dénoncé les uns les autres parmi les Juifs⁴⁴⁴. Les Juifs, qui ont acheté les biens que les contribuables ont dû vendre bon marché pour acquitter la dette, pourraient également être un exemple de l'opportunisme de cette période⁴⁴⁵.

1. La situation des contribuables étrangers

La politique extérieure a joué un rôle dans la détermination de la dette de l'impôt sur la Fortune des contribuables des ressortissants non République de Turquie, autrement dit des étrangères. Les consulats et les ambassades se sont impliqués dans la détermination de montant de taxe à imposer aux leurs citoyens. Les montants des impôts des citoyens des pays avec lesquels la Turquie voudrait maintenir de bonnes relations bilatérales ont été réduits d'une manière significative. Par exemple, le montant de la taxe de 6.447.470 LT imposée à 73 contribuables britanniques a été révisé et réduite à 2 828.049 LT. Au total, ils ont payé 1.953.032 LT. Autrement dit, moins du tiers de montant de la première taxe imposée a été perçu. Néanmoins, le montant de la taxe imposée de 4.241.100 LT aux contribuables

turc avec de bonnes émotions » qui a écrit un livre pour Atatürk. L'autre était l'un des frères qui a écrit des articles en faveur de la Turquie dans la presse française. Ökte, *op.cit.*, p. 160.

⁴⁴³ *Ibid.*, p. 162.

⁴⁴⁴ « Un marchand juif donna aux autorités une liste des noms, des fortunes et de l'endroit où se trouvaient leurs richesses des marchands juifs éminents de l'époque, afin de se débarrasser de l'impôt. Tous les commerçants dont les noms étaient inscrits sur cette liste ont été envoyés à Aşkale. » Voir: Bali, *Cumhuriyet Yıllarında...*, p. 444.

⁴⁴⁵ Avram Leyon, « Al enemigo lo toporas en tu entorno », *Şalom*, 21 avril 1971. Cité par Bali, *Cumhuriyet Yıllarında...*, p. 444.

allemands a été réduit à 3.241.100 LT. D'après Ökte, cela est dû au fait que la Turquie s'est senti plus proche d'Allies que l'Allemand⁴⁴⁶.

La situation était différente pour les sujets italiens dans la détermination du montant d'impôt sur la Fortune. Le régime fasciste en Italie poursuivait une politique antisémite, il semble que cela ait été pris en compte dans la détermination de l'impôt des contribuables italiennes. Les Italiens d'origine juive ont été imposés de payer environ 7500 LT par personne, tandis que la taxe imposée aux contribuables non Juifs était environ, moins la moitié de ce montant, 3500 LT par personne⁴⁴⁷.

Les Américains étaient la seule nation qui n'a payé d'impôts parmi les contribuables étrangers⁴⁴⁸. Les relations des gouvernements turcs avec d'autres pays, et en particulier avec les États-Unis, au sujet de l'impôt sur la Fortune sont importantes pour montrer que les discours sur « l'indépendance économique », « l'économie nationale », « la bourgeoisie nationale » et « l'anti-impérialisme » ont perdu leur sens. En résumé, à la suite des pressions diplomatiques extérieures intenses et des négociations sur l'impôt. Au total, le montant de taxe de 3.772 contribuables étrangers a été réduit à 50.749.817 LT. Le montant de 33.115.245 LT a été payé⁴⁴⁹.

En conséquence, 60 à 65% de la taxe à payer a imposée aux non musulmans et en plus, 55% du montant total de l'impôt a été perçu par eux⁴⁵⁰. Sur les 315 millions de livres turques collectées, les non-musulmans ont payé 166 millions de livres turques, les musulmans ont payé 115,3 millions de livres turques et les étrangers 33 millions de livres turques⁴⁵¹. Si l'on considère que la proportion de non musulmans était d'environ 1,5% de la population totale de la Turquie on voit à quel point l'Impôt sur la Fortune était lourde pour les non musulmans.

⁴⁴⁶ Ökte, *op. cit.*, p. 125.

⁴⁴⁷ Giacomo Saban, «Ebrei di Turchia (2) Gli Anni Difficili », *La Rassegna Mensile di Israel*, vol. 56, n° 1/2, 1990, pp. 161-189. Cité par Bali, *L'Affaire Impôt...*, pp. 245-249.

⁴⁴⁸ Ökte, *op. cit.*, p. 126.

⁴⁴⁹ *Ibid.*, 124.

⁴⁵⁰ Koçak, *Türkiye'de Milli Şef...*, p. 510.

⁴⁵¹ Akar, *Varlık Vergisi...*, p. 77.

L'application de la loi n° 4305 relative à l'Impôt sur la Fortune, qui a été le théâtre de la Turquisition du commerce par la dépossession de non musulmans, a pris fin avec la Loi n° 4305 relative à l'abandon du solde de l'Impôt sur la Fortune adoptée le 15 mars 1944. En vertu de cette loi, les impôts sur la Fortune qui ne pouvaient pas être perçus avant cette date ont été annulés⁴⁵². Ainsi, une autre étape du processus d'accumulation primitive à nouveau des musulmans par des dépossessions des non musulmans ont pris fin. Environ 10 ans après cette pratique, le même processus se poursuivrait avec les événements des 6-7 septembre 1955.

Avant de mentionner l'application et les résultats de la loi sur l'Impôt sur les Fortune à Edirne, abordons la structure socio-économique d'Edirne dans les années 1940. Ainsi, nous pouvons facilement dévoiler la cible de cet impôt à Edirne.

D. La structure socio-économique d'Edirne

Selon le recensement général de 1940, 45.680 personnes vivaient à Edirne, si nous ajoutons les habitants dans les villages et les districts à cela, ce nombre attendait 132.532. La province d'Edirne comptait au total 251.373 habitants⁴⁵³. En 1935, 4071 Juifs vivaient à Edirne, ce nombre a diminué à 2441 en 1945⁴⁵⁴. En supposant qu'il y avait environ 4.000 Juifs dans les années 1940, environ 9% de la population du centre se composait des Juifs. La population juive était la plus grande population non musulmane d'Edirne. En outre, les Juifs ont continué à dominer la zone économique d'Edirne. Au cours de ces années, le Tableau de l'Annuaire Commercial de l'Année 1938 à Edirne nous fournira plus d'informations sur la structure commerciale d'Edirne et des Juifs.

⁴⁵² « Varlık vergisi bakayasının terkinine dair kanun », **Journal Officiel**, n° 5657, 17 mars 1944.

⁴⁵³ **Genel nüfus sayımı, 20 ilkteşrin 1940: Kanunlar, talimatnameler, kararnameler, tamimler, örnekler = Recensement general de la population, 20 Octobre 1940: Lois, instructions, decrets, circulaires et modeles**, Ankara: Devlet İstatistik Enstitüsü, 1941, p. 207.

⁴⁵⁴ Bali, **1934 Trakya...**, pp. 375-376.

Annuaire Commercial 1938 à Edirne					
		Musulmans	Non-musulmans		Total
Avocats		4	2		6
Cevdet Bey, à côté de préfecture					
Fevzi Bey, au bazar Darüleytam					
Hayrettin Bey, au bazar Darüleytam					
İsrail Sémah, à l'avenue Hükümet					
Kemal Bey, au bazar Darüleytam					
Şimşî Danye E., devant la mosquée Üç Şerefeli					
Banques		2	1		3
İş bankası, à l'avenue Saraçlar					
Osmanlı Bankası, au bazar Çilingirler					
Ziraat Bankası, devant la préfecture					
Exportateurs					
Fromages et céréales		3	7		10
Abdülkâfî ef., à Saraçhane					
Ali Kaşif ef., à Ayşekadın					
Bankacıoğlu Hilmi, à Rüstem Paşa Han					
Benbasat Aron ef., à Tahtakale					
Benbasat Pepo, à l'avenue Mimar Sinan					
Beneroya Nesim, à Zindanaltı					
Bensusan Şapat, à Köprübaşı					
Kohen Marko, à Tavukkapi					
Mişolam Basan, à Tahtakale					
Mişolam Şapat, à Zindanaltı					
Tabacs			1		1
Comp. İspirer Herman, à Çilingirler					
Fabricants					
Conserves					
Farine		3			3
Fethi et comp., à Ayşekadın					
Kamık ef., à Tahtakale					
Minoterie Trakya					
Huile			1		1
Duenyas Isak, Zindanaltı					
Meunier		1			1
Hasan, entre deux pont					
Vins et spiritueux		1	1		2
Adato Yasef İsrail, à Tavukkapi					
Comp. Rıza Hüseyin					
Importateurs					
Bonneterie		1	2		3
Behar Lion, devant le bureau de poste					
Mustafa Sedat ef., devant le bureau de poste					
Şabatay Rüvidi, au bazar Direk					
Chaussures			1		1
Toledo Rafail Salom, au bazar Tahmis					
Confection			1		1
Mose Davit Yahya, à Saraçhane					
Machine à coudre			1		1
Comp. des machines à coudre Singer, au bazar Darüleytam					
Manufactures		1	1		2
Behar Albert, au bazar Direk					
Boutique Güzel İş, devant bureau de post					
Quincaillerie			1		1
Eskinazi Avram, à Tahtakale					
Riz		1			1
Karabekir et comp., à Rüstem Paşa Han					
Tricotage			1		1
Lödrik Yuda Nesim, Tahtakale					
Représentant de Commerce		3	7		10
Antika Bohor et Salamon, à Zindanaltı					
Avadiya Moïs, au Rüstem Paşa Han					
Halfon et Toledo Kol. comp., à Zindanaltı					
İlyazar Davit, au Rüstem Paşa Han					
Karabekir Bey, au Rüstem Paşa Han					
Neoray Papo, au Rüstem Paşa Han					
Rufat Rıza Bey, à Tavukkapi					
Taranto Mose M. comp., au Rüstem Paşa Han					
Samah Saporta, à Tavukkapi					
Mehmet Sabri, à Tavukkapi					
Presse		2			2
Edirne Postası					
Milli Gazete					
Transport			1		1
Antika Bohor et Salamon, à Zindanaltı					
Total		22	29		51

Tableau 3.1: La province d'Edirne d'Annuaire Commercial de 1938

Selon ce tableau, il y avait 51 entreprises commerciales dans 19 secteurs d'activité. 22 de ces entreprises appartenaient aux musulmans et 29 de celles étaient des non musulmans des origines juives. En d'autres termes, environ 60% des entreprises commerciales d'Edirne appartenaient aux Juifs. Tandis qu'ils n'étaient pas inclus dans cet annuaire, les chrétiens d'Edirne étaient également impliqués dans les activités commerciales. Par exemple, Andon, qui avait d'origine bulgare, a impliqué dans l'industrie des produits laitiers⁴⁵⁵. Toutefois, les chrétiens, ils pourraient se compter sur les doigts d'une main. C'est pourquoi, en raison de la domination économique des Juifs, ils seraient ciblés par l'Impôt sur la Fortune à Edirne aux fins de la bourgeoisie « authentique et nationale » et « l'économie nationale » et les articles antisémites seraient également publiés dans la presse au cours de cette période⁴⁵⁶.

E. L'application de la loi l'Impôt sur la Fortune à Edirne

Environ un mois après l'entrée en vigueur de la loi sur l'Impôt sur la Fortune, la commission d'estimation de taxes dirigée par le préfet d'Edirne, Daniş Yurdakul a achevé de déterminer les contribuables et leurs impôts à payer⁴⁵⁷. Selon le journal *Cumhuriyet* du 12 décembre 1942, le montant de l'Impôt sur la Fortune à Edirne était de 648.880 LT. Si on a ajouté les montants dans les villages et les districts à cela, ce montant a dépassé 800.000 LT⁴⁵⁸.

Le 2 janvier 1943, le journal *Edirne Postası* a rapporté que certains contribuables avaient déjà payé le montant de l'Impôt sur la Fortune. Cependant, il a été mentionné que le gouvernement serait facilité le paiement pour ceux qui ont payé

⁴⁵⁵ Voir: Tableau des contribuables de l'Impôt sur la Fortune d'Edirne.

⁴⁵⁶ Voir: Turanhoğlu, « Vatan Hainleri », **Edirne Postası**, 17 novembre 1942. Certains des Juifs étaient riches et mais il y avait également beaucoup de mendiants et de pauvres parmi les Juifs. Les détenteurs de richesse, tels que les propriétaires de produits laitiers, certaines épiceries et les fabricants de cocons, ne représentaient pas plus de 10 à 15% de la population juive. Voir: Daniel Bayarbağcıoğlu, « Edirne'nin Fakir Yahudileri », dans Onur, **1492'den Günümüze...**, pp. 233-234.

⁴⁵⁷ « Varlık Vergisi İlan Edildi. », **Edirne Postası**, 16 décembre 1942. Cependant, les noms des contribuables et le montant de la taxe déterminée ne sont pas indiqués dans le journal.

⁴⁵⁸ « Edirne'de Varlık vergisi mükellefleri ilan edildi », **Cumhuriyet**, 12 décembre 1942. Dans cet article, les noms de quelques contribuables et le montant de l'impôt à payer ont été mentionnés. Pour les contribuables de l'Impôt sur la Fortune d'Edirne voir: Tableau des contribuables de l'Impôt sur la Fortune d'Edirne.

30% de celui en permettant aux banques de consentir des prêts en échange d'une sûreté sur des biens, des obligations, des terrains et des biens immobiliers⁴⁵⁹.

D'après le journal *Edirne Postası* du 24 février 1943, la deuxième liste a été préparée pour ceux qui ont été oubliés lors de la détermination des contribuables⁴⁶⁰. Néanmoins, la liste a été publiée le 20 mars 1943⁴⁶¹. Hormis la deuxième liste, aucune autre liste de contribuables n'a été publiée. À ce stade, le tableau des contribuables de l'Impôt sur la Fortune d'Edirne que nous avons créés à partir des données que nous pouvons obtenir est important pour montrer la répartition du montant de taxe entre les non musulmans et les musulmans-turcs⁴⁶².

⁴⁵⁹ « Varlık Vergisi Tahsilatı », **Edirne Postası**, 2 janvier 1943.

⁴⁶⁰ « Varlık Vergisi 2. Liste », **Edirne Postası**, 24 février 1943. À Keşan, un district de la province d'Edirne, la deuxième liste de l'impôt a été annoncée et 15 autres citoyens ont été obligés de payer 500 livres turque. **Ibid.**

⁴⁶¹ « İkinci liste Varlık Vergisi », **Edirne Postası**, 21 mars 1943. Juste en dessous de cette nouvelle, il a été signalé que 6 contribuables qui ne paient pas la dette de l'impôt à Bursa étaient en train d'être envoyés à Aşkale où les camps de travail forcé se sont trouvés. « Bursa'da 6 mükellef Aşkale'ye gönderiliyor », **Edirne Postası**, 21 mars 1943. Nous pouvons interpréter cette nouvelle comme une menace pour les contribuables de payer leurs impôts. Selon Akar, le travail forcé était un facteur qui a accéléré la perception de la taxe plutôt que la fonction punitive. Akar, **Varlık Vergisi...**, p. 72.

⁴⁶² Il n'existe ni étude académique sur l'application de l'Impôt sur la Fortune et ses contribuables à Edirne ni information détaillée à ce sujet dans les journaux d'Edirne de cette période. Les informations concernant l'Impôt sur la Fortune et les contribuables à Edirne, se limitaient malheureusement à une ou deux petites nouvelles et notes des transactions de vente dans les enregistrements fonciers. Pour cette raison, tous les contribuables d'Edirne n'ont pas pu être obtenus. Toutefois, nous avons pu obtenir des renseignements sur la question de savoir si la personne avait une dette de l'Impôt sur la Fortune grâce aux correspondances entre le bureau d'enregistrement et le bureau de finances avant la réalisation de la transaction de vente. Parce que dans chaque transaction de ventes des biens immobilières au cours de la période de l'Impôt sur la Fortune, le bureau des finances a dû apprendre si le vendeur de propriété était redevable de la taxe et demander la permission du bureau des finances pour la transaction de vente. La liste des contribuables a été dressée à partir de cette correspondance et des déclarations mentionnées dans les dossiers de registre fonciers. En outre, Les données des journaux *Cumhuriyet* et *Edirne Postası* et du livre de Rıfat Bali, l'Affaire Impôt sur la Fortune ont été également utilisés. Mais, les ressources que nous possédons à l'heure actuelle ne sont pas suffisantes. Bien que l'on sache également que les noms figurant sur les trois dernières lignes du tableau sont des contribuables, les montants des taxes imposées n'ont pas pu être atteints.

Les contribuables de l'Impôt sur la Fortune à Edirne							
Nom du contribuable				Montant de taxe imposé			
İlyazar Kohen				60.000			
Halfon Toledo				50.000			
Marko Kohen et frère				30.000			
Sarfati et fils				15.000			
Karabekir				15.000			
Ömer Koman				15.000			
Contracteur Edip				10.000			
İsak Kamhi				5.000			
Hafız Kazım de village Avarız				5.000			
Aron Benbasat fils d'Ovadya				4000			
Avram Bohor fils de Salamon				4000	(İstanbul)		
Avram Bohor fils de Salamon				3000			
Süleyman fils de Kavalalı Hamdi				2500			
Marchand de bois Nae				2000			
Benbasat Giuseppe de sujet italien				2.000			
Benbasat Giuseppe de sujet italien				29.000	(İstanbul)		
Abdi fils de Behçet				1500			
Natan Adato				500			
Yasef Grasya fils de İşuva				500			
Bekir Kovankaya fils de Mehmet				500			
Sabatay Mamus fils de Avram				500			
Halit Atakan							
Ahmet Ağaoğulları fils Mehmet Ali							
İsak Mayi							

Tableau 3.2: Les contribuables de l'Impôt sur la Fortune d'Edirne

Ce tableau nous montre que le fardeau de l'Impôt sur la Fortune a été mis sur les épaules des Juifs à Edirne. Dans la liste de montant de taxe, les 5 premiers contribuables qui étaient les plus imposés avaient des origines juives. Puisque certains commerçants étaient inscrits à la fois le bureau de Finances d'Edirne et d'Istanbul et ils ont été inclus dans la liste des deux. Par exemple, Giuseppe Benbasat, un ressortissant italien, s'est vu imposer une taxe de 29.000 LT à Istanbul, de 2.000 LT à Edirne et d'un total de 31.000 LT. Alors que Benbasat a pu payer le montant total de la dette enregistré auprès du bureau de Finances d'Edirne, il a pu

payer 500 LT de la dette enregistrée auprès bureau de Finances d'Istanbul.⁴⁶³ En outre, Avram Bohor, fils de Salomon, s'est vu imposer une taxe de 4.000 LT par le bureau de Finances d'Istanbul et de 3.000 LT par le bureau de Finances d'Edirne.

Les taxes imposées aux non musulmans, en particulier aux Juifs, visaient autant leurs biens immobiliers que leur capital accumulé. Par exemple, alors que le prix moyen d'une maison à deux étages à Istanbul était de 2.000 LT⁴⁶⁴, le prix des maisons dans les quartiers à revenu faible ou intermédiaire d'Edirne était compris entre 200 et 400 LT et les maisons dans les quartiers juifs habités par les classes moyenne et supérieure valaient environ 1000 LT⁴⁶⁵. Selon une estimation approximative, environ 60 à 80 maisons à Edirne peuvent être prises avec le montant des taxes imposée à İlyazar Kohen ou à Halfon Toledo. Considérant ces chiffres, il est clair que les taxes prélevées visaient à déposséder des non-musulmans plutôt que d'acquérir l'argent détenu par des marchands non-musulmans.

Nous allons examiner les transactions des biens immobiliers effectuées par les non-musulmans, tels que les hypothèques, les ventes etc. afin de pouvoir payer la dette de l'Impôt sur la Fortune. Mais d'abord, nous allons voir les annonces de vente aux enchères organisée par les administrations publiques en échange d'une créance de la liée à l'Impôt sur la Fortune.

Dans l'annonce du 7 avril 1943, nous voyons que l'ancien bâtiment du Club Juif situé dans le quartier Dilaverbey a été mis en vente par la Direction de la Comptabilité Privée en échange d'une créance de l'Impôt sur la Fortune⁴⁶⁶. C'était la première annonce que les biens immobiliers ont commencé à être vendus en enchères à Edirne par des institutions publiques en échange d'une créance de l'Impôt sur la Fortune. De même, en échange d'une créance de la dette de 2238,50 LT d'İsak Mayi, changeur, qui habitait dans le quartier Doğan, ses deux magasins d'une valeur de 960 LT dans le quartier Yahşifakih et sa maison de 2.400 LT dans le quartier Doğan ont

⁴⁶³ Bali, *L'Affaire Impôt...*, pp. 326-327.

⁴⁶⁴ Aktar, *Varlık Vergisi...*, p. 231.

⁴⁶⁵ Voir: Tableau des ventes des biens juifs aux musulmans-turcs au cours de l'Impôt sur la Fortune à Edirne.

⁴⁶⁶ *Edirne Postası*, 7 mars 1943.

été mis en vente par adjudication par le bureau de Finances d'Edirne⁴⁶⁷. Dans une autre annonce, il a été signalé qu'une maison d'une valeur de 960 LT dans le quartier Hasanpaşa et un magasin d'une valeur de 480 LT d'İsak Kamhi ayant une dette de taxe de montant de 4.583,90 LT ont été mis en vente aux enchères par le bureau de Finances d'Edirne⁴⁶⁸.

Il est également possible de trouver des annonces de vente de biens immobiliers de personnes ayant des dettes enregistrées auprès les bureaux de Finances d'autres villes. Par exemple, dans une annonce, il a été indiqué qu'un magasin d'une valeur de 384 LT dans le quartier Sevindikfakih et une maison d'une valeur de 288 LT d'Avram Garti ayant une dette de taxe enregistrée auprès le bureau de Finances de Bursa ont été mis en vente aux enchères par le bureau de Finances d'Edirne. Nous voyons la dernière annonce concernant la vente aux enchères par le bureau de Finances d'Edirne le 20 mars 1944⁴⁶⁹.

Dans la section suivante, nous allons essayer d'analyser l'application de l'Impôt sur la Fortune à Edirne à partir des registres fonciers. Ainsi, nous pourrions voir le processus l'accumulation primitive à nouveau des musulmans par dépossession des Juifs.

⁴⁶⁷ **Edirne Postası**, 30 juin 1943. Pendant cette période, les annonces de ventes de biens immobiliers des contribuables musulmans de l'Impôt sur la Fortune ont été également constatées. Par exemple, il a été déclaré que pour la dette restante d'un montant de 6.120 LT d'Ömer Koman qui a été imposé la taxe de montant de 15.000 LT, son hôtel et sa magasin d'une valeur de 3360 LT dans le quartier Dilaverbey, sa maison avec jardin d'une valeur de 1536 LT dans la localité de Kavaklı Neboysa, son jardin fruitier d'une valeur de 2.500 LT, sa terrain d'une valeur de 45 LT dans la localité Paşa Sandıklı et sa terrain d'une valeur de 1000 LT dans le village de Sazlıdere ont été mis en vente aux enchères par le bureau de Finances d'Edirne. **Ibid.**

⁴⁶⁸ **Edirne Postası**, 3 décembre 1943.

⁴⁶⁹ Il a été annoncé qu'une maison d'une valeur de 360 LT et un terrain d'une valeur de 15 TL dans le quartier Muradiye, d'Akif, fils d'Osman, le tailleur, ayant dette de taxe de montant de 510 LT ont mis en vendu par le bureau de Finances d'Edirne. **Edirne Postası**, 20 mars 1944. Puisque la loi sur l'abandon du solde de l'Impôt sur la Fortune a été adoptée le 15 mars 1944, cette vente n'a pas été réalisée.

F. Analyse de l'application de l'Impôt sur la Fortune à Edirne à partir des registres fonciers

Les registres fonciers des transactions des biens immobiliers juifs nous aideront à mieux comprendre l'application de l'Impôt sur la Fortune à Edirne qui a contenu le processus l'accumulation primitive à nouveau des musulmans par dépossession des Juifs.

Dans cette partie de notre étude, les transactions des biens immobilières à Edirne seront analysées à partir de décembre 1942, date à laquelle la liste des contribuables de l'Impôt sur la Fortune a commencé à être publié, et jusqu'en mars 1944, date à laquelle la loi a été abrogée.

Nous pouvons affirmer que les Juifs d'Edirne avaient tendance à suivre les 5 méthodes en ce qui concerne le paiement de l'Impôt sur la Fortune imposée. Ces méthodes consistaient à payer la taxe en espèces, à rembourser en obtenant de prêt auprès de la *Ziraat Bankası* et en donnant des biens en garantie d'un crédit, à rembourser en vendant leur biens immobiliers aux Juifs et à rembourser en contractant un emprunt hypothécaire sur des biens auprès des Juifs et à rembourser en vendant leur biens immobiliers aux musulmans-turcs.

Avant d'analyser les transactions des biens immobilières effectuées au cours de la période de l'Impôt sur la Fortune, il est nécessaire de faire une information importante sur les valeurs et les prix de vente des biens immobiliers. Les valeurs des biens immobiliers ne reflétaient pas en aucune façon les valeurs actuelles de ceux. Car, l'enregistrement des biens immobiliers, c'est-à-dire, la détermination des valeurs actuelles des bâtiments des terrains, des domiciles et leurs loyers a été effectué par les autorités cadastrales dans la plupart des villes en 1936 pour la dernière fois⁴⁷⁰. Puisqu'elles ont été enregistrées selon les valeurs de 1936, elles ne reflétaient pas ses valeurs actuelles en 1943.

⁴⁷⁰ Kafaoğlu, *Varlık Vergisi...*, p. 30.

Années	Indice des prix de gros	Index	Or Sultan Mohammed V Resat (LT)
1938	100	11.30	100
1939	101.3	14.32	128
1940	126.6	21.06	189
1941	175.3	25.57	239
1942	339.6	33.23	298
1943	590.1	33.84	300
1944	458.9	344	38.30
1945	444.3	323	35.93

Tableau 3.3: La diminution de la valeur de la monnaie turque entre 1938 et 1945⁴⁷¹

Comme le montre le tableau 7, le prix d'un produit qui était de 100 LT en 1938 est passé à 590,1 LT en 1943. Les prix ont donc augmenté presque 6 fois comparativement à l'année 1938. L'inflation qui a augmenté à la suite de la Seconde Guerre mondiale a eu pour effet de multiplier par 6 la valeur des biens immobiliers ainsi qu'elle a augmenté le prix de chaque produit. De plus, les valeurs qui croissaient le plus rapidement dans les pays où la population était jeune tels que la Turquie, étaient celles des biens immobiliers⁴⁷². En outre, puisque le centre de d'Inspection générale de la Thrace se situait à Edirne en 1934, les valeurs des biens immobiliers et des terrains et des loyers de la maison ont commencé à accroître. Nous pouvons procéder à l'évaluation de transactions des biens immobilières sans

⁴⁷¹ Erhan Bener, **Türkiye'de Para ve Kambiyo Denetimi**, Ankara: Ajans-Türk Matbaacılık Sanayii, p. 127.

⁴⁷² L'Administration provinciale spéciale levait les impôts sur les immeubles. Lorsque les valeurs des biens ont augmenté pendant la guerre, cet élément fiscal a été supprimé et l'Administration provinciale est devenue incapable de couvrir les dépenses des enseignements primaires. C'est pourquoi, les dépenses des enseignements primaires ont été imputées au budget central. Voir: Kafaoğlu, **op. cit.**, pp. 30-31.

oublier que les valeurs mentionnées ci-dessous étaient près du sixième des valeurs réelles.

1. Le paiement de l'Impôt sur la Fortune en espèces

Hormis les documents que nous avons pu trouver dans les archives de titre de propriété d'Edirne, il n'y a aucun document indiquant quels contribuables ont payé la dette de l'Impôt sur la Fortune. Pour cette raison, nous n'avons pas pu obtenir de renseignements sur la situation des contribuables n'ayant pas effectué de transaction de bien immobilier. Néanmoins, nous pouvons affirmer que les contribuables qui n'ont pas effectué de transactions de bien immobilier pour rembourser leur dette ont payé en espèces si leurs biens immobiliers n'ont pas été confisqués pour la vente aux enchères. De même, dans la nouvelle du journal *Edirne Postası* du 3 janvier 1943, il a été informé que certains contribuables ont payé leurs dettes de l'impôt. Étant donné que nous n'avons trouvé aucune transaction dans les registres fonciers au cours de cette période, on peut supposer que ces personnes ont payé la dette liée à l'impôt sur la Fortune directement en espèces. D'autre part, il est également possible de résoudre le problème de liquidité avec un emprunt bancaire à la suite du paiement en espèces de la dette de remboursement. Cela a été rendu possible par la décision du gouvernement du 7 janvier 1943. Selon cette décision, les banques, les institutions et les organisations compétentes faciliteraient aux contribuables qui ont payé la taxe dans les quinze premiers jours pour poursuivre leurs activités commerciales⁴⁷³.

2. Les transactions d'hypothèque des non musulmans avec la *Ziraat Bankası*

L'argent comptant est essentiel pour que la bourgeoisie commerciale se maintienne et se développe. Les non musulmans, en particulier les Juifs étaient impliqués dans les secteurs nécessitant des capitaux en espèces tels que l'épicerie, le commerce du textile, la production de fromage à Edirne à cette époque⁴⁷⁴. Pour cette

⁴⁷³ **Archive d'État de la Présidence de la République**, dossier n° 124-67, fonds n° 30.18.1.2, 100.110.17. Cité par Gürbüz Aslan, « Varlık Vergisi Kanununun Çıkarılması, Uygulanması ve Sonuçları », **Tarih Dergisi**, vol. 1, n° 61, İstanbul, 2015, p. 140.

⁴⁷⁴ Koraltürk, **Erken Cumhuriyet...**, p. 200.

raison, la méthode consistant à payer l'impôt en espèces n'était pas une méthode préférée puisqu'elle mettrait en danger leur vie commerciale. En outre, le montant de la taxe déterminée rendait difficile le paiement en espèces. C'est pourquoi, les non musulmans ont dû vendre leurs biens immobiliers et en déposséder. Toutefois, la méthode que plusieurs non musulmans appliquaient contre cette dépossession consistait à hypothéquer leurs biens immobiliers. Pour eux, il était très populaire de contracter un prêt hypothécaire à rembourser sur une durée de 6 mois. Car ils avaient la possibilité de payer leurs dettes de l'impôt sans avoir à vendre leurs biens immobiliers. Ainsi, ils pourraient poursuivre les activités commerciales et sans avoir à être dépossédé de leurs propriétés, leur débarrasser de l'Impôt sur la Fortune facilement à l'aide de fonds empruntés. Lorsque nous examinons les dossiers de vente et d'hypothèque, nous constatons que le bureau d'enregistrement demandait au bureau de Finances d'Edirne si on permettait aux contribuables d'hypothéquer leurs biens immobiliers. Une fois que la permission a été accordée, transaction de l'hypothèque a été réalisée. La *Ziraat Bankası* a leur offert un prêt d'une durée de six mois à un taux de 0,5%. Les non musulmans se sont porté caution pour le remboursement du prêt des non musulmans.

Transactions d'hypothèque des non musulmans avec la Ziraat Bankası												
Date	Vendeur	Endroit du vendeur	Crédit	Valeur	Magasin	Maison	Localité					
15.01.1943	Avram Kanitler											
19.01.1943	Isak Matarya fils d'Aron	Ziraat Bankası	6 mois	550	2		Quart. Dilaverbey					hypothèque a été levé le 21.2.1944
19.01.1943	Isak Matarya fils d'Aron	Ziraat Bankası	6 mois	300	1		Quart. Sabuni					
19.01.1943	S. Pinhas fils de Semoel	Ziraat Bankası	6 mois	1500	2 pièces	Quart. Sabuni	1					hypothèque a été levé le 17.09.1943
20.01.1943	Ruben Sarfati fils de Nesim	Ziraat Bankası	6 mois	250			Quart. Doğan					hypothèque a été levé le 16.12.1943
21.01.1943	Andon Keşiş fils de Yuvarço d'origine bulgare	Ziraat Bankası	6 mois				Quart. Yahşişlâh					hypothèque a été levé le 18.01.1944
25.01.1943	Refail Halfon fils de Yako	Ziraat Bankası	6 mois	3780	1 Quart. Dilaverbey	2 pièces	Quart. Dilaverbey					Transaction de vente en 1951 montre qu'il remboursait sa dette
					3 pièces	Quart. Sabuni						
					3 pièces	Quart. Yeni						
25.01.1943	Samuel Kemal Sarfati fils de Nesim	Quart. Doğan	6 mois	170		1	Quart. Doğan					hypothèque a été levé le 03.09.1943
28.01.1943	Ilyazır Bohor Pilessof fils de Menahim	Quart. Dilaverbey	6 mois		1 2 ^{ème} quartier		Quart. Dilaverbey					hypothèque a été levé le 04.04.1944
28.01.1943	Rahile Duenyas fille d'Isak	Quart. Dilaverbey	6 mois	1200		1	Quart. Hasanpaşa					hypothèque a été levé le 08.07.1943
28.01.1943	Isak Duenyas fils de Yuda	Quart. Dilaverbey	6 mois	300	1		Quart. Dilaverbey					hypothèque a été levé le 08.07.1943
28.01.1943	Contribuable Isak Duenyas et son épouse Rahile	Quart. Dilaverbey	6 mois	1900	1 usine d'éclairissage		Quart. Dilaverbey					hypothèque a été levé le 08.07.1943
30.01.1943	Esther Beneroya fille de Sabetay	Quart. Doğan	6 mois	900		1	Quart. Dilaverbey					hypothèque a été levé le 08.07.1943
30.01.1943	David Beneroya fils de Hayim	Quart. Doğan	6 mois	450	1		Quart. Yahşişlâh					hypothèque a été levé le 08.07.1943
02.02.1943	Sara Billurcu et son mari Avram Bohor Billurcu	Quart. Doğan	6 mois	1200	1		Quart. Yahşişlâh					hypothèque a été levé le 15.04.1943
11.03.1943	Israil Rexton fils de Pinhas	Quart. Doğan	6 mois	300	1 bistrot		Quart. Fındıklâh					hypothèque a été levé le 16.02.1944
12.03.1943	Ilya Mende fils de Nesim	Türkçöğlü mah.	6 mois	400			Quart. Türkçöğlü					hypothèque a été levé le 04.02.1944
15.03.1943	Yuda Romano fils de Yasef	Quart. Doğan	6 mois	500		1	Quart. Doğan					hypothèque a été levé le 7.03.1944
13.04.1943	Aron fils de Hayim Morduhay et son fils Menahim	Quart. Doğan	6 mois	3250	2 pièces	quart. Sabuni	1 pièce quart Dilaverbey					hypothèque a été levé le 13.03.1944
					2 pièces	quart. Doğan						
30.04.1943	Baruh Giton fils de Davit	Quart. Doğan	6 mois	250	1		Quart. Sabuni					hypothèque a été levé le 28.12.1943
14.06.1943	Ilyazır Bohor Pilessof au nom du contr. Menahim	Quart. Dilaverbey	6 mois	600	1		Zindanaltı					hypothèque a été levé le 04.04.1944

Tableau 3.4: Les transactions d’hypothèque des non musulmans avec la *Ziraat Bankası*

Lorsque nous examinons le tableau des transactions d'hypothèque des non musulmans avec la *Ziraat Bankası*, nous voyons que la première transaction d'hypothèque s'est effectuée le 15 janvier 1943 et que la dernière transaction d'hypothèque s'est réalisée le 14 juin 1943 dans la période de l'application de l'Impôt sur la Fortune. 19 des 20 transactions d'hypothèque réalisées dans cette période appartenaient aux Juifs et l'une de celles appartenait à un Bulgare. Lorsque nous examinons le lieu de résidence de ces personnes, nous constatons qu'ils résidaient dans les quartiers où les Juifs de classe moyenne-moyenne supérieure vivaient intensivement tels que Doğan, Türkali, Dilaverbey. Parmi les biens immobiliers hypothéqués, on comptait 24 magasins, 14 maisons, en total 38 pièces. Outre les deux biens immobiliers dont leur montant n'a pas pu être déterminé, les biens immobiliers ont été hypothéqués pour emprunter un montant de 17.800 LT. Puisqu'ils ont remboursé leur dette, la *Ziraat Bankası* a levé les hypothèques. La *Ziraat Bankası* a tiré environ un profit de 1.000 LT de ces transactions hypothécaires. Ainsi, ils ont pu se débarrasser de l'Impôt sur la Fortune et du processus de dépossession. Toutefois, pour certains, les montants d'argent sur leur hypothèque ou sur les prêts qu'ils ont dû contracter n'avaient pas assez pour payer la taxe imposée et ils ont dû vendre leur biens immobiliers.

3. Les transactions des biens immobiliers réalisées entre les Juifs

Une autre méthode que les Juifs appliquaient pour payer la taxe imposée était les transactions de vente effectuées avec leurs coreligionnaires. Nous ne pouvons pas dire que les contribuables juifs ont donné la priorité à leurs coreligionnaires lors de la vente de leurs biens immobiliers et que la solidarité basée sur la religion a été efficace dans les ventes. Même si une partie seulement de ces ventes constituait un exemple de solidarité entre les coreligionnaires, il a été constaté que les intérêts économiques étaient au premier plan dans la plupart de ces ventes.

Transactions des biens immobiliers réalisées entre Juifs										
Date	Vendeur	Endroit du vendeur	Acheteur	Endroit de l'acheteur	Valeur	Prix de vente	Magasin	Maison	Terrain	Localité
14.12.1942	Neyama Adato fille d'Avram		M. H. fils d'I.		768	800	acheté la maison dans laquelle elle habitait			Quart. Doğan
02.02.1943	Yasef'Grasyani fils d'Işiva		M. fille de R. M.		96	150		1		Quart. Fındıklıh
22.05.1943	Mazalto fille de Davit et Mihail Asayas fils de Semoil Kemal		N. S. fils de Y.	Quart. Doğan	240	100		11/20		Quart. Doğan
05.07.1943	İsak S. fils de Bohor Davit et Ester S. Beneroya		R. G. fille de B. D.	Quart. Turkoğlu	144	80		1		Quart. Turkoğlu
17.07.1943	İsak Mayim et Liza Mayim de sujet italien		H. V. A. fils d'A. - hypothéqué 1.000 L.T avec une maturité d'un an sans intérêt.			2				Quart. Yahsifakh
17.07.1943	Liza Mayim		R. M. fille de M. F.	hypothéqué 1.000 L.T avec une maturité d'un an sans intérêt.						Quart. Doğan
08.09.1943	Dora Talvi fille de Mişon et Klara Molho		S. L. fille de M.		1344	1300	achetée la maison dans laquelle elle habitait			Quart. Doğan
24.09.1943	Nesim Silki fils de Yento		A. N. B. fils d'I. B.	Quart. Doğan	240	200				Quart. Doğan
08.10.1943	Salomon Morono fils de Naftali Morono		R. B. A.	Quart. Dılaverbey	384	350	1			Quart. Dılaverbey
23.11.1943	Avram Kanitler et Neyama Kanitler		M. B. fils de Y.	Quart. Doğan	480	400	1			Quart. Turkoğlu
20.01.1944	Avram Morduhay Eskinazi fils de Morduhay		A. B. H. fils de M. Quart. Mehmetağa		960	900	1		1	Quart. Dılaverbey
23.01.1944	Avram Kanitler et Neyama Kanitler		Y. B. fils de M.		1000	800	1			Quart. Fındıklıh
28.01.1944	Sultana fille de Mayır		S. fille de H. et P.	Quart. Eskiçi	240	150		1		Quart. Rakkasalibey
28.01.1944	Sultana fille de Mayır		S. fille de H. et P.	Quart. Eskiçi	240	150		1		Quart. Rakkasalibey

Tableau 3.5: Les transactions des biens immobiliers réalisées entre Juifs

Comme le tableau de transactions des biens immobiliers réalisées entre les Juifs nous montre, au cours de cette période, il y avait 14 transactions immobilières réalisées entre les Juifs. 12 de celles étaient des transactions de vente et 2 de celles étaient des transactions hypothécaires. Lorsque nous examinons les transactions de vente, nous voyons que 10 des biens immobiliers sur 12 ont été vendus en dessous de leur valeur. Cependant, comme mentionné ci-dessus, même les valeurs inscrites dans les cahiers de titre de propriété étaient inférieurs à la valeur réelle de l'immobilier. La conclusion que nous pouvons tirer de cela est qu'un conflit d'intérêts parmi les Juifs existait également. Tandis que la valeur totale des biens immobiliers vendus était de 6.136 LT, le montant des ventes était de 5.386 LT. De même, dans cette période, les deux locataires juifs qui sont devenus propriétaires en achetant la maison dans laquelle ils vivaient ne devraient pas échapper à notre attention. Cela montre donc que non seulement les musulmans mais aussi certains Juifs ont bénéficié du processus de dépossession pendant l'Impôt sur la Fortune.

Une autre méthode suivie par les Juifs consistait à faire hypothéquer des biens immobiliers à leurs coreligionnaires. C'était complètement différent des transactions de vente immobilière entre les Juifs mentionnés ci-dessus. Parce qu'ici il n'y avait aucun avantage économique pour l'acheteur des biens immobiliers. L'acheteur avait pour but de fournir des fonds pour le problème de liquidité ou le paiement de l'impôt de coreligionnaire. Ces ventes étaient comme un prêt sans intérêt. Nous pouvons donc définir ces transactions hypothécaires comme des ventes de solidarité entre les Juifs. Par exemple, le 17 juillet 1943, deux magasins appartenant aux I. M. et L. M., sujets italiens d'origine juive ont été hypothéqués à un autre juif, H. V. A., pour 1.000 LT avec une maturité d'un an sans intérêt. Le même jour, une autre maison appartenant à L. M. a été hypothéquée à un autre juif, R. M., avec une maturité d'un an sans intérêt. Les hypothèques ont été levées le 24 octobre 1945 puisqu'il a payé sa dette.

4. Les transactions des ventes des biens immobiliers des Juifs aux musulmans-turcs

La méthode la plus utilisée par les Juifs pour payer la taxe imposée consistait à vendre leurs biens immobiliers aux musulmans-turcs. Nous pouvons suivre ce processus du tableau des ventes de biens immobiliers des Juifs aux musulmans-turcs pendant la période d'Impôt sur la Fortune.



Transactions des ventes des biens immobiliers des Juifs aux musulmans-turcs pendant l'Impôt sur la Fortune									
Date	Vendeur	Endroit du vendeur	Acheteur	Endroit de l'acheteur	Valeur	Prix de vente	Magasin	Maison	Terrain
18.01.1943	Sinora Güzaru fille de Semoil					240	300		Quart. Kasapbdtlilaziz
19.01.1943	Sinbul Benarolya fille de Şapat					768	1400	1	Quart. Yahşifâh
25.01.1943	Bohora Pave Alatan fille d'Avram					384	275		Quart. Hacıhalıç
29.01.1943	Salamon Levi fils de Nesim					960	1700	1	Quart. Yahşifâh
29.01.1943	Salamon Levi fils de Nesim et son épouse Perla Levi					1600	2250	1	Quart. Yahşifâh
29.01.1943	Salamon Levi fils de Nesim et son épouse Perla Levi					768	1400	1	Quart. Yahşifâh
15.03.1943	Semoil Kemal A. Reyhan fils de Mahir					480	475	1	Quart. Sabuni
16.03.1943	Kalo Gözbohar fille de Danyel					336	300	1	Quart. Şerbetarhanza
14.04.1943	İlyazir Kohen					2160	8000	3	Quart. Sabuni
16.04.1943	Sara Billurcu fille de Barhi et son fils Avram Billurcu					1920	4300	1	Quart. Yahşifâh
20.04.1943	Sultana Pando fille de Salamon					384	120	1	Quart. Evlyakasmıpaşa
29.04.1943	Mazaliko Çiprut					1536	4200	1	Quart. Sabuni
22.06.1943	Luna Mataron, Reyna Levi, Mişulam filles d'Avram					384	900	1	Quart. Sabuni
06.07.1943	Bohor Refail Saranga et épouse Leyla Saranga					821,5	625	1	1 Quart. Hasanpaşa
20.07.1943	Luna Mişulam fille de Nesim					674	300	1	Quart. Minarsinan
21.07.1943	Mordohay Sarfatier fils de David					384	400	1	Quart. Yahşifâh
21.07.1943	Rika Sarfatier fille de Salamon					1680	1650	2 pièces de 1/2 quart. Kasapbdtlilaziz-1	26ème quartier
12.08.1943	Yuda Lilo fils d'Isak					960	1350	1	Quart. Minarsinan
14.08.1943	Avram Bohorcular fils de Salamon					480	620	1	Quart. Hasanpaşa
01.09.1943	Bivinkta Roza Eskimazler fille d'Isak					1600	2430	maison hypothéquée	Quart. Yahşifâh
03.09.1943	Roza fille de Nesim, Rebeka, Lili et Nesim enfants de Yako					100	75	13/16	Quart. Türkoglu
15.09.1943	Rikuça Biçaoğlu fille d'Isak					288	250	acheté la maison dans laquelle il habitait	Quart. Şerbetarhanza
22.09.1943	Siyora Mişulam fille de Yasef					1056	1000	1	Quart. Doğan
19.10.1943	Hayim Saranga fils de Natan					144	150	1	Quart. Şeyhcebi
28.10.1943	Sara B. Levi fille de Hayim					384	400	acheté une maison de son propriétaire	Quart. Sabuni
06.11.1943	Mazaliko Adoin fille de Mişon Şapat					150	450	1	Quart. Mehmetağa
01.12.1943	Avram Kamiler fils de Davit					144	300	1	Quart. Zentruz
06.12.1943	Bulisa Duenyas et Salamon Duenyas fils de Rufail					480	200	1	Quart. Zentruz
07.12.1943	Yasef Lyon fils d'Israel					288	500	acheté la maison dans laquelle il habitait	Quart. Sabuni
16.12.1943	Franko Surjon fils d'Israel					79,75	50	1	Quart. Hasanpaşa
20.12.1943	Rikuça Gamili fille de Mişon et sa mère Vidi et son frère Yasef					672	1100	1	Quart. Hasanpaşa
25.12.1943	Zinbul Mişano					768	400	1	Quart. Doğan
03.01.1944	Franko Surjon fils d'Isak					480	600	1	Quart. Dıaverbey
11.01.1944	Aron Benbasat fils d'Ovodya					207,33	250	19/32	Quart. Zentruz
19.01.1944	Sabeyat Mamos fils d'Avram					350	400	1	Quart. İstasyon
28.01.1944	Yanto Gabay fils de Mişon et son épouse Zinbul Gabay					1152	750	acheté la maison dans laquelle il habitait	Quart. Hasanpaşa

Tableau 3.6: Les transactions des ventes des biens immobiliers des Juifs aux musulmans-turcs pendant l’Impôt sur la Fortune

Nous voyons sur ce tableau que les Juifs ont commencé à effectuer leurs premières transactions immobilières à partir de la deuxième semaine de janvier. Comme nous l'avons indiqué précédemment, cela a correspondu au 20 janvier à laquelle le délai de paiement de l'impôt majoré de 2% était terminé et le processus de saisie des biens mobiliers des contribuables qui n'ont pas remboursé l'Impôt sur la Fortune a commencé à s'effectuer. C'était une des raisons pour lesquelles les transactions de biens immobiliers ont augmenté à partir de cette date. C'était également la date à laquelle le premier groupe non musulman s'est réuni pour être envoyée aux camps de travaux forcé à Aşkale. C'était une autre raison pour laquelle les transactions de biens immobiliers se sont accrues et les transactions d'hypothèque avec *Ziraat Bankası* ont commencé à être effectuées par les contribuables non musulmans à partir de 20 janvier.

Au cours de la période de l'Impôt sur la Fortune, les ventes immobilières des non musulmans aux musulmans-turcs ont commencé le 18 janvier 1943 et se sont terminées le 28 janvier 1944, environ un an plus tard, à Edirne. Il y avait 39 transactions de vente de bien immobilier dans laquelle le vendeur était non musulman et l'acheteur était musulman-turc. 36 d'entre elles étaient des transactions de vente des Juifs aux musulmans-turcs⁴⁷⁵. En total, 44 biens immobiliers ont été vendus dans ces transactions immobilières. 20 de ceux étaient des maisons, 17 de ceux étaient des magasins et 7 de ceux étaient des terrains.

Dans cette étude, nous mentionnons que le trio local « bureaucratie-peuple-notable » était engagé dans la concurrence et simultanément la collaboration en ce qui concerne les politiques de la partage et de la distribution des biens immobiliers des non-musulmans. Nous pouvons le voir dans ces transactions de vente au cours de période de l'Impôt sur la Fortune. Par exemple, la Compagnie Turque de Réassurance Nationale (*Milli Reasürans Türk Anonim Şirketi*) qui a été fondée en 1929 pour assurer la nationalisation de l'assurance sous la domination des étrangers et maintenir les primes de réassurance sur le marché intérieur conformément à la

⁴⁷⁵ Les deux transactions restantes étaient des transactions de vente réalisées des Bulgares aux musulmans-turcs et 1 transaction était une transaction de vente réalisée d'Arménien à musulman-turc.

politique économique nationale⁴⁷⁶ a acheté 5 biens immobiliers dans 3 transactions de vente. Toutes ces propriétés étaient des magasins et 4 d'entre elles se sont situées dans le quartier Sabuni qui se trouvait au centre du commerce d'Edirne, et une d'entre elles s'est situé dans le quartier Yahşifakih. Les autres qui souhaitaient tirer leur part de ces ventes étaient les notables et le peuple musulman-turc. Par exemple, 5 musulmans ont profité de la crise économique des propriétaires non musulmans créée par l'Impôt sur la Fortune et ils ont acheté les maisons dans lesquelles ils habitaient et sont devenu propriétaires⁴⁷⁷.

Tandis que les valeurs totales qui n'ont pas été actualisés des biens immobiliers vendus étaient de 2.786 LT, les montants de vente étaient de 2.200 LT. La différence entre valeur et prix est importante pour montrer que les locataires musulmans ont possédé les biens immobiliers à des prix dérisoires. Au cours de cette période, alors que la valeur officielle des biens immobiliers vendus était de 26.474,58 LT, le prix de vente était de 40.920 LT. Si nous multiplions par 6 la valeur officielle des biens immobiliers vendus pour obtenir les valeurs mises à jour, nous atteignons un montant de 150.000 LT. Cependant, le prix de vente total était légèrement supérieur à 40.000 LT. La différence de 110.000 LT ouvrira la voie à l'enrichissement des éléments musulmans-turcs et à l'accumulation du capital⁴⁷⁸.

Comme le tableau de transactions des ventes des biens immobiliers des Juifs aux musulmans-turcs nous montre, les musulmans-turcs résidant dans les périphéries d'Edirne tels que les quartiers Babademirtaş, Süleçelebi, Şerbettarhamza, Eskicihamza, Evliyakasımpaşa, Kösebalaban ont acheté les biens immobiliers des Juifs qui ont obligé de les vendre pour rembourser l'Impôt sur la Fortune et sont devenus des propriétaires dans le centre de la ville tels que les quartiers Sabuni, Türkoğlu, Yahşifakih où les Juifs de classe moyenne-moyenne supérieure vivaient et travaillaient. En outre, les transactions de vente des biens immobiliers des non musulmans ont été effectuées dans les quartiers Menzil, Şerbettarhamza, etc., où les

⁴⁷⁶ <http://www.millire.com.tr/Tarihce.html>, consulté le 18 décembre 2018.

⁴⁷⁷ Ce n'était pas une exception, mais une situation générale pour les non musulmans. Par exemple, une famille rum a vendu la maison dans laquelle ils résidaient à un major afin de payer l'impôt et a commencé à lui payer un loyer après cela. Voir: Koçoğlu, **op. cit.**, p. 124.

⁴⁷⁸ Selon une estimation approximative, à ce moment-là, 100 à 200 maisons pourraient alors être achetées pour 110.000 LT à Edirne.

couches inférieures et moyennes des non-musulmans habitaient avec les musulmans. Les valeurs et les prix de vente de biens immobiliers dans ces quartiers étaient bas comparés aux autres. Ainsi, même les musulmans-turcs relativement pauvres vivant dans ces quartiers ont bénéficié de l'Impôt sur la Fortune et sont devenus propriétaires. Au cours de cette période à Edirne, alors que tous les éléments des non-musulmans ont été dépossédés de leurs biens immobiliers, tous les éléments des musulmans-turcs sont devenus propriétaires et les propriétaires ont accru leur richesse.

5. Les transactions des biens immobiliers des musulmans-turcs

Les méthodes que les musulmans-turcs appliquaient pour payer la taxe imposée étaient semblables à celle des non-musulmans. La méthode couramment utilisée par la bourgeoisie commerciale musulman-turc pour le paiement de l'impôt consistait à payer en contractant auprès de la *Ziraat Bankası* un emprunt garanti par une hypothèque sur leurs biens immobiliers. Par exemple, le 1 février 1943, un contribuable musulman-turc, A. A., afin de payer la dette de l'impôt, a contracté auprès de la *Ziraat Bankası* un emprunt de 2800 LT garanti par une hypothèque sur les biens immobilier d'une valeur de 5600 LT. De même, afin de rembourser la taxe, le 12 avril 1943, M. F. K. a contracté auprès de la *Ziraat Bankası* un emprunt de 400 LT garanti par une hypothèque sur son hôtel. Un autre marchand musulman, H.A., en raison de l'Impôt sur la Fortune, a contracté auprès de la même banque un emprunt de 1000 LT garanti par une hypothèque sur 3 magasins, 1 maison et 1 terrain, le 27 mai 1943. Il est également possible de trouver les personnes qui ont bénéficié de l'Impôt sur la Fortune dans les transactions des ventes entre musulmans-turc. Par exemple, un contribuable musulman-turc, A. K., après avoir acquitté sa dette, a vendu trois moulins d'une valeur de 3360 LT, à 800 LT, environ un quart de la valeur, à un autre musulman-turc, O. Ç., le 25 mai 1943.

Le nombre de ventes immobilières des musulmans à des non musulmans au cours de cette période n'était que 5. Le montant des ventes était de 1630 LT. 2 des biens immobiliers vendus étaient des maisons, 2 de ceux étaient des magasins et 1 était d'un terrain. Au cours de cette période, alors que la première vente a été

effectuée le 15 janvier 1943 et la dernière vente était le 7 décembre 1943. Dans la même période, le nombre total de biens immobiliers vendus par les musulmans était de 223. La plupart de ces ventes n'avait rien à voir avec l'Impôt sur la Fortune⁴⁷⁹.

G. Les conséquences de l'application de la loi de l'Impôt sur la Fortune

À la fin de l'application de l'Impôt sur la Fortune qui a duré environ 16 mois, la taxe d'un montant de 1.037.250 LT a été imposée à Edirne. Ainsi, dans le montant de taxe le plus élevé imposé, Edirne a pris place 18^{ème} rang et les contribuables d'Edirne ont payé une taxe d'un montant de 683.343 LT. Dans le montant d'impôt le plus élevé payé, Edirne a pris place 28^{ème} rang sur 60 villes⁴⁸⁰. Pendant cette période, les ventes immobilières à Edirne se sont élevées à 109.637,10 LT dont 40,920 LT étaient des ventes de biens immobiliers des non musulmans aux musulmans-turcs. Transactions des ventes réalisées entre les non musulmans étaient de 6880 LT⁴⁸¹. Tandis que la valeur moyenne d'un bien immobilier vendu par les musulmans était de 308,147 LT, la valeur moyenne d'un bien immobilier vendu par des non musulmans était de 957,627 LT. Il est entendu que les non musulmans ont été forcés de vendre leurs biens plus précieux que ceux des musulmans.

Les politiques de la turquification économique et de l'accumulation primitive à nouveau des musulmans par dépossession des Juifs ont été réalisées en coopération avec la bureaucratie, la bourgeoisie commerciale et les notables locaux de la ville. L'absence du droit d'objecter à la taxe imposée et l'obligation du paiement l'impôt dans un bref délai ont empêché les non musulmans qui n'étaient pas représentés dans la commission d'estimation de taxes de débarrasser de ce processus de la dépossession. Ceux qui avaient des faibles liens avec le pouvoir politique et ses pouvoirs locaux, en particulier les minorités, ont dû rembourser cet impôt en liquidant leur capital et leurs biens⁴⁸². Les groupes musulmans-turcs qui formeront la base de la bourgeoisie nationale, qui étaient les propriétaires fonciers et les entreprises nationales et les petits bourgeois tels que les artisans, les petits et moyens

⁴⁷⁹ Voir: Les registres des procès-verbaux de titre de propriété de 1942 à 1944.

⁴⁸⁰ Güçlü, *Varlık Vergisi Kanunu'nun...* pp. 63-85. Cité par Akar, *Aşkale Yolcuları...*, pp. 91-92.

⁴⁸¹ Voir: Les registres des procès-verbaux de titre de propriété de 1942 à 1944.

⁴⁸² Boratav, *Türkiye İktisat...*, p. 88.

commerçants ont été encouragés et les ressources et les richesses des non musulmans ont été transférées à ces groupes. Comme Aktar l'a mentionné, le processus de création d'un nouveau type d'homme d'affaires étroitement lié aux intellectuels-soldats-bureaucrates qui dirigent le pays depuis le Comité de l'union et du progrès s'est poursuivi avec l'Impôt sur la Fortune⁴⁸³.

Au cours de cette période, alors que les non musulmans et en particulier les Juifs d'Edirne ont été expropriés, les musulmans turcs « authentiques et nationaux » sont devenus propriétaires. Les quartiers au centre de la ville d'Edirne, tels que Doğan, Dilaverbey, etc. Kaleiçi où vivaient les groupes moyens-supérieurs des Juifs ont subi un intense mouvement turc. Les biens immobiliers achetés à des prix dérisoires par les couches inférieures et moyennes des Turcs venant des périphéries de la ville ou des villages environnants ont ouvert la voie à une certaine accumulation de richesses. Grâce au transfert du capital aux Turcs, tandis que l'efficacité des non-musulmans et des Juifs a rapidement diminué, la densité des musulmans-turcs a augmenté dans la zone économique. De même, le processus de turquification de la ville a été accéléré par la migration des musulmans-turcs vers le centre. Nous avons observé le même processus dans l'Expulsion des Juifs de Thrace 1934. Cependant, si nous utilisons le concept bourdieusien, nous pouvons affirmer que ceux qui sont devenus riches grâce à ces processus se sont privés du capital culturel même qu'ils avaient d'un capital économique⁴⁸⁴. La typification « *hacığa* »⁴⁸⁵ qui apparaît fréquemment dans les caricatures pendant les années 1940 peut être considérée comme un exemple de ces gens.

L'Impôt sur la Fortune nous a montré plus clairement que la possibilité de mobilité sociale ascendante pour les non musulmans qui étaient exclus du champ « le pacte de turcité » a presque disparu. Il y avait même une mobilité descendante pour les non musulmans. Toutefois, les personnes couvertes par ce pacte n'ont pas du tout

⁴⁸³ Aktar, **Varlık Vergisi...**, p. 241. Un œuvre détaillé à propos de la relation entre l'État et les hommes d'affaires, voir: Ayşe Buğra, **Devlet ve İşadamları**, trad. par Fikret Adaman, 2^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 1995.

⁴⁸⁴ Pour les trois états du capital culturel, voir: Pierre Bourdieu, « Les trois états du capital culturel », **Actes de la Recherche en Sciences Sociales**, vol. 30, année 1979, pp. 3-6.

⁴⁸⁵ Parvenu, une personne d'origine villageoise qui possédait une richesse en tirant profit des conditions socio-économiques créées par la guerre et la crise etc. mais qui n'a pas été acceptée socialement par ceux qui font partie de la bourgeoisie.

été touchées par cette lourde taxe ou ils se sont débarrassés de l'Impôt sur la Fortune facilement. Puisqu'ils ont acquis les biens immobiliers à des prix dérisoires, ils ont fait un bond spectaculaire dans l'échelle sociale et économique. C'était l'une des possibilités et des privilèges du pacte. Mais il faut aussi dire; tous ceux qui étaient couverts par ce pacte n'ont pas été traités équitablement⁴⁸⁶. De même, certains de ceux qui ont été exclus du pacte, par exemple certains Juifs, en ont bénéficié.

L'Impôt sur la Fortune a passé dans l'histoire de la Turquie en tant qu'une application de l'impôt basée sur la discrimination raciale et religieuse⁴⁸⁷. Selon Bali, la mise en place d'un système de taxation discriminatoire pour les non musulmans et leurs dépossessions ont causé la déception des non musulmans et en particulier des Juifs face au régime et cela rendrait impossible de réaliser le désir de la Turquie, qui a déclaré qu'elle voulait devenir un état-nation moderne après la Traité de Lausanne, d'assimiler les minorités à l'identité turque et à la culture turque⁴⁸⁸. D'après Akar, l'Impôt sur la Fortune a constitué un tournant pour les minorités. Tandis que certaines réglementations et propagandes racistes dans les années 1930 avaient des caractéristiques locales visant certaines communautés, l'Impôt sur la Fortune a totalement lésé les minorités⁴⁸⁹. Ainsi, il était de nouveau le temps d'émigrer à la fois d'Edirne et de la Turquie pour les Juifs qui étaient les principales victimes de l'Impôt sur la Fortune. La confiance des Juifs de la Turquie a été quelque peu ébranlée par les événements de Thrace de 1934, ils ont subi un autre coup dur pendant la période de l'Impôt sur la Fortune. Après cette période, les couches inférieures-moyennes des Juifs qui faisaient faillite et perdaient leurs avoirs et richesses ont commencé à percevoir Israël comme un nouvel espoir. Par conséquent, une intense vague d'émigration depuis la fondation d'Israël a été réalisée à la fois à Edirne en Turquie. Alors que le nombre des Juif émigré de la Turquie en Palestine en 1940 était de 41, en 1941 il était de 135, en 1942 il était de 296, au cours

⁴⁸⁶ Comme Boratav l'a souligné, les agriculteurs ont été favorisés vis-à-vis à la bourgeoisie de la ville et les commerçants d'Anatolie ont été favorisés vis-à-vis aux commerçants d'Istanbul. Voir: Boratav, **100 Soruda Türkiye'de Devletçilik**, 1^{ère} édition, İstanbul: Gerçek Yayınevi, 1974, p. 350.

⁴⁸⁷ Boratav, **Türkiye İktisat...**, p. 85.

⁴⁸⁸ Bali, **Cumhuriyet...**, pp. 481-482.

⁴⁸⁹ Akar, **Aşkale Yolcuları...**, p. 9.

des années durant lesquelles l'Impôt sur la Fortune a été mis en pratique, ce nombre a atteint 2502 en 1943 et il a atteint 1293 en 1944⁴⁹⁰.

Même si les événements antijuifs et les politiques anti-minoritaires non musulmanes amenaient la communauté juive d'Edirne à se dissoudre, il y avait tout de même une petite population juive dans les années 1960. Comme nous le verrons dans la section ci-dessous, cette communauté juive sera considérée comme une menace économique, politique et sociale par les groupes antisémites et sera tentée d'être expulsée par les activités de la branche d'Edirne de l'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie.



⁴⁹⁰ Bali, *Cumhuriyet...*, p. 407.

CHAPITRE IV. LES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE D'EDIRNE DE L'ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LE SIONISME DE TURQUIE

Dans les chapitres précédents, nous avons abordé des politiques et des événements anti-minoritaires non musulmans du point de vue économique et essayé de dévoiler la politique économique de ces événements en bénéficiant des documents du titre de propriété et de l'Annuaire Oriental. Cependant, dans cette partie, nous allons focaliser spécifiquement les activités de la branche d'Edirne de l'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie et nous allons essayer de faire une analyse de la dimension idéologique de l'hostilité envers les minorités non musulmanes et en particulier les Juifs. Au lieu de montrer directement la politique économique de l'hostilité envers non musulmans à partir des documents mentionnés ci-dessous, nous profiterons des archives de la branche d'Edirne d'ALCST et des interviews avec les personnes impliquées dans la lutte anti-juive auprès cette association. Nous allons donc essayer de manifester les raisons pour lesquelles les gens et les membres de l'association se sont engagés dans des actions anti-juives. En outre, nous allons tenter d'attirer l'attention sur les similitudes idéologiques entre la droite radicale turque des années 1970 et en particulier cette association, et l'État-nation turc des années 1930 au sujet des non-musulmans et Juifs.

Le processus de l'accumulation primitive des musulmans-turcs par dépossession des minorités non musulmanes n'ont pas réalisé à la suite des activités de la branche Edirne d'ALCST. Cependant, les raisons pour lesquelles nous avons inclus cette association dans notre étude étaient que cette association, comme l'Expulsion des Rums de 1913, « la déportation des Arméniens » de 1915, l'Expulsion des Juifs de 1934 et le pogrom des 6 et 7 septembre 1955, ciblait les minorités non musulmanes et en particulier les Juifs, et qu'il représentait une

continuité en ce sens. En plus, ce qui le rend très important, c'est le fait qu'il avait un caractère et un discours spécialement antisémite. À cet égard, le fait d'aborder les activités de la branche Edirne de l'ALCST nous aidera à compléter le panorama des politiques envers les Juifs et minorités non musulmanes à Edirne.

Il existe deux articles à propos de l'ALCST dans la littérature. Le premier est un article de Rıfat Bali titré « Une Association Raciste : l'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie », paru dans le numéro de mai 1996 de la revue *Toplumsal Tarih*⁴⁹¹. L'autre travail est un article de Celil Bozkurt titré « l'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie et ses activités »⁴⁹². Dans le premier de ces articles, Bali a focalisé sur les publications de la revue *Fedai* appartenant au fondateur d'ALCST, Kemal Fedai Coşkuner, et n'a pas mentionné la branche d'Edirne de l'ALCST. Dans l'autre article, Bozkurt s'est concentré sur ses articles dans le journal de rue de l'ALCST en utilisant quelques documents d'archive de l'association. Toutefois, ceux qui rendent notre travail particulièrement excitant et original et que nous espérons humble contribution à cette littérature, sont d'archive complète de la branche d'Edirne de l'Association et de son fondateur et l'ancien président Mehmet Fırıncılar (copies du journal de rue de l'association, tous les documents, les correspondances et les photographies relatives à l'association, etc.) ainsi que des interviews avec Mehmet Fırıncılar et un commerçant qui s'est engagé dans des actions anti-juives⁴⁹³. Ces interviews nous aident à dévoiler à la fois les activités antisémites et les raisons de leurs activités.

Tout d'abord, nous abordons de la population juive d'Edirne. Pendant la période de la République la communauté juive a émigré d'Edirne pour la première fois après les événements de 1934, puis à la suite de l'application de l'Impôt sur la Fortune et de la fondation d'Israël. Alors que la population juive était de 6,098 en 1927 à Edirne, elle a diminué à 4 071 en 1935, à la suite des incidents de 1934, à 2

⁴⁹¹ Bali, « Irkçı bir dernek: Türkiye Siyonizmle Mücadele Derneği », *Toplumsal Tarih*, n° 29, mai 1996, pp. 32-36.

⁴⁹² Celil Bozkurt, « Türkiye Siyonizmle Mücadele Derneği ve Faaliyetleri », *Çankırı Karatekin Üniversitesi Sosyal Bilimler Enstitüsü Dergisi*, vol. 7, n° 1, 2016, pp. 603-622.

⁴⁹³ Mehmet Fırıncılar a déclaré qu'il a refusé l'interview proposé un académicien nationaliste. Encore une fois, je voudrais remercier ma mère Ayfer Öz et ma tante Gülfer Sivrikaya pour m'avoir aidée à l'interviewer.

441 en 1945, à la suite de l'application de l'Impôt sur la Fortune. La vague d'immigration s'est poursuivie après l'établissement d'Israël et la population juive d'Edirne a diminué à 638 en 1955, à 438 en 1960 et à 312 en 1965⁴⁹⁴. Sur la base de ces données, nous pouvons estimer que la population juive était d'environ 250 personnes à Edirne, en 1970. La population totale d'Edirne s'élevait à 316.425 en 1970⁴⁹⁵. En d'autres termes, la proportion de la population juive était seulement 0,08%. En dépit d'une très faible proportion de la population juive, l'ALCST a été créée puisqu'ils ont considéré cet élément juif comme une menace. Il faut dire que les intérêts économiques soutenus par une idéologie antisémite ont joué un rôle très important dans une motivation qui leur a conduits à ouvrir une branche d'une association antisémite comme nous le verrons ci-dessous.

Puis, nous mentionnerons la période de montée de l'antisémitisme dans la droite turc et dans l'opinion publique turque dans les années soixante. Ensuite, nous toucherons la branche principale et la branche d'Edirne de l'association et leurs activités. Enfin nous ferons une évaluation générale de la droite turque sur la base des discours et des arguments de l'association et de fondateur de branche d'Edirne.

L'antisémitisme existe toujours dans certains groupes sociaux tels que l'extrême droite nationaliste et conservatrice turque. L'année 1934 où l'Expulsion des Juifs de Thrace a été réalisé et l'année 1948 où l'Israël a été fondé, celles-ci étaient des périodes où l'antisémitisme ou attitudes anti-juifs se sont émergés et se sont cristallisés dans l'opinion publique turque. Entre la deuxième moitié des années 1960 et la première moitié des années 1970, la haine anti-juive et les publications antisémites se sont propagées et ont culminé avec l'effet de la guerre israélo-arabe 1967 ou conflit israélo-arabe. Il existait déjà des publications antisémites dans la droite turque et en particulier dans l'aile radicale islamique avant la guerre israélo-arabe de 1967. Par exemple, le journal islamiste modéré *Tercüman* et le journal islamiste radical *Yeni İstiklal* faisaient de la propagande antisémite, antisioniste et

⁴⁹⁴ Stanford J. Shaw, **The Jews of the Ottoman Empire and the Turkish Republic**, 1^{ère} édition, London: Macmillan Publishers Limited, 1991, p. 285.

⁴⁹⁵ Tuncer Kocaman, **Türkiye'de İç Göçler ve Göç Edenlerin Nitelikleri (1965-2000)**, Ankara: T.C. Başbakanlık, Devlet Planlama Teşkilatı, 2008, p. 69.

anti-Israël dans leurs publications⁴⁹⁶. En outre, la revue conservatrice nationaliste *Fedai* publié par Kemal Fedai Coşkun, que nous examinerons plus en détail ci-dessous, se trouvait également dans l'aile antisémite. Mais ces publications n'ont pas eu d'impact significatif sur l'opinion publique turque. De plus, ces publications ne sont pas encore transformées en organisation et mouvement anti-juifs. Cependant, en juin 1967, la victoire d'Israël dans la guerre des Six jours et la défaite de la coalition arabe ont provoqué l'indignation de l'opinion publique turque. D'ailleurs, la Turquie a déjà décidé de geler ses relations avec Israël un an avant 1967. À la suite de la guerre israélo-arabe 1967, les relations turco-israéliennes étaient tendues et l'opinion publique turque a pris une position pro-arabe et anti-juive⁴⁹⁷. Les idées antisémites, antisionistes et anti-Israël ont atteint leur apogée à cette époque. En plus, nous pouvons affirmer que dans une partie de public et surtout dans la droite radicale turque, l'Israël et le sionisme et les Juifs sont considérés comme les mêmes éléments. Pour cette raison, les prises de position contre les politiques de l'État d'Israël se sont naturellement transformées en position antisémite et les protestations contre l'État d'Israël ont toujours conduit aux discours et les attaques anti-juives⁴⁹⁸. L'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie a émergé dans cette conjoncture politique. Tandis que l'association était connue pour ses discours politiques, ceux-ci étaient des discours et des revendications économiques qui ont prédominé, comme le montrent les entretiens que nous avons menés avec les personnes engagés dans la branche d'Edirne de l'ALCST. À cet égard, nous verrons que les intérêts et les conflits économiques émergent dans les conflits ethniques et religieux. Le fait que les membres fondateurs de l'ALCST à İzmir et tous les membres d'Edirne soient composés des commerçants et des artisans permet de vérifier cette interprétation⁴⁹⁹. Alors, en nous basant sur tout ce que nous avons vu jusqu'ici, nous pouvons prétendre que les politiques et les actions nationalistes ont été généralement

⁴⁹⁶ Aviv, *op. cit.*, p. 48.

⁴⁹⁷ Mustafa Torlak, **Siyonizmin Penceresinden Arap - İsrail Çatışmalarının Orta Doğu'daki Güç Dengesine Yansımaları**, Université Kadir Has, Institut des Sciences Sociales, thèse de master, İstanbul, 2010, pp. 58-60.

⁴⁹⁸ Pour un exemple d'aujourd'hui, voir: « Beyoğlu'ndaki Neve Şalom Sinagogu'na saldırı », <https://www.birgun.net/haber-detay/beyoglu-ndaki-neve-salom-sinagogu-na-saldiri-170908.html>, consulté le 17 mai 2018.

⁴⁹⁹ Les fondateurs de l'association sont les suivants: Ahmet Aksöyek (franchisé), Ali Okyar (polisseur), Hüsnü İçigen (Découpeur), Hasan Kademli (charpentier), Tevfik Güner (boulangier), Ali Vurmaz (contrôleur), Mustafa Sencer (artisan) voir: Charte de l'ALCST, l'article 65. Cité Bozkurt, « **Türkiye Siyonizmle Mücadele...** », p. 606

appliqués par les petites bourgeoises et que le nationalisme turc s'est appuyé sur les couches petites bourgeoises. Ce nationalisme petit-bourgeois met toujours, par sa nature même, au premier plan les intérêts personnels et économiques.

Ci-dessous, nous allons aborder brièvement le bureau principal de l'association à İzmir. Ensuite, nous allons traiter des activités et des publications de la branche d'Edirne.

A. Le bureau principal de l'ALCST

L'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie a été fondée en 1968 à İzmir par sept hommes d'affaires⁵⁰⁰. Kemal Fedai Coşkuner a été élu président de l'association au congrès tenu le 16 février 1969. Coşkuner était l'une des figures importantes de la droite radicale en Turquie de 1960 à 1980 et a été assassiné en 1979⁵⁰¹. Il avait rôle principal de l'association. Nous pouvons indiquer que l'ALCST a été construite sur ses idées. Avant la fondation de l'association, Coşkuner a commencé à lutter contre le sionisme et le communisme à travers ses publications. Il est utile de mentionner brièvement la revue publiée par Coşkuner afin de mieux connaître l'association et son idéologie.

« La revue mensuelle de cause » publiée par Coşkuner en 1963, s'appelait *Fedai*. Son slogan était « à Dieu à Patrie et à la Liberté »⁵⁰². Elle était « aussi Turque que la montagne de Dieu (*Tanrı Dağı*), et aussi musulmane que la montagne Hira »⁵⁰³. La revue était axée sur la lutte contre communisme. En outre, la revue *Fedai* s'était également opposée à la franc-maçonnerie qui avait position anti-islamiste et antiturc. De plus, elle était hostile envers « l'internationalisme qui était

⁵⁰⁰ L'association a été d'abord créée sous le nom de l'Association turque pour la lutte contre le sionisme et la franc-maçonnerie. Cependant, il a été changé après que la Direction générale de la sécurité ait demandé qu'un seul des noms de « la franc-maçonnerie » et du « sionisme » soit utilisé. **Ibid.**

⁵⁰¹ « Öldürülen dergi sahibi », **Milliyet**, 4 décembre 1979. Selon le fondateur de la branche d'Edirne de l'association, Coşkuner a été tué par les Juifs. L'entretien avec né en 1927, Mehmet Fırıncılar, à Edirne, 21 décembre 2016.

⁵⁰² **Fedai**, vol. 1, n° 1, août 1963.

⁵⁰³ **Fedai**, vol. 1, n° 7, décembre 1964. Selon les musulmans, la grotte de Hira est l'endroit où Mahomet a reçu le premier verset du Coran. D'après la tradition turquiste, les montagnes de Dieu correspondes à l'endroit où la race turc est née et a grandi.

une drogue à l'époque où toutes les nations se développaient avec le nationalisme »⁵⁰⁴. Elle n'a pas considéré le nationalisme séparé du Turquisme. Le contenu de la revue était basé sur l'histoire et la religion, le nationalisme, la lutte contre le communisme, le sionisme et la franc-maçonnerie⁵⁰⁵. En outre, sur la couverture de février 1969 de la revue *Fedai*, il y avait des photographies d'Abdulhamid II, de Cevat Rifat Atilhan, et d'Adolf Hitler et la phrase suivante ont été inclus: « Les trois grands antisémites enregistrés par l'histoire, les humanités sont reconnaissants à vous »⁵⁰⁶. Le fait que les deux protagonistes de l'antisémitisme en Allemagne et en Turquie dans les années 1930 tels qu'Hitler et Atilhan fussent représentés sur la couverture du magazine est important pour révéler la continuité historique de l'antisémitisme dans les années 1960. La revue a cessé sa publication en juillet 1970⁵⁰⁷. Au cours de cette période, Coşkuner a commencé à diriger l'ALCSIA afin de se concentrer sur la lutte pratique plutôt que sur la théorie.

Avant d'examiner la branche d'Edirne, révéler la structure organisationnelle, le fonctionnement et l'idéologie de l'association peut nous aider à mieux analyser l'ALCST. Elle était organisée en coopération avec la droite radicale et militante. Elle était alimentée par l'anticommunisme, le nationalisme et le nazisme. Par exemple, la Charte de l'association avait le même contenu que la Charte de l'Association pour la Lutte contre le Communisme de Turquie. En plus, l'emblème de l'association contenait des quatre croissants unis, évoquant la *Swastika* (la croix gammée nazie)⁵⁰⁸. Le journal *Cumhuriyet* rapportait le 10 août 1969 que L'Association des Aigles de Selçuk a été créée en tant qu'organisme subsidiaire de l'Association contre le sionisme. Le fondateur de cette association était un jeune homme nommé Gündüz Kapani. Dans cette association, on a employé le terme « *führer* » pour désigner le chef. En outre, elle était soutenue par des hommes d'affaires nationalistes. Il a été

⁵⁰⁴ *Ibid.*, p. 195. Les auteurs de la revue étaient les suivants : Kemal Fedai Coşkuner, Osman Yüksel Serdengeçti, Cevat Rifat Atilhan, Fethi Tevetoğlu, Hasan Oraltay, Saffet Solak, Ömer Lütfi Bozcalı, Abdürrahim Karakoç, Ziyaeddin Babakurdan, Sabit Ünal, Abdurrahman Cerrahoğlu, İbrahim Kipel, Agah Oktay Güner et Selçuk Koroğlu. Voir: Cansever Tanyeri, « Kemal Fedai Coskuner Hayatı ve Fedai Dergisi Üzerine Notlar », dans **3 Mayıs 1944...**, pp. 194-195.

⁵⁰⁵ *Ibid.*, p. 196

⁵⁰⁶ *Fedai*, vol. 4, année 6, n° 45, février 1969.

⁵⁰⁷ Des années plus tard, neuf numéros ont été publiés de janvier 1979 à novembre 1979. Le nombre d'abonnés de la revue était d'environ 2000 à 3000. <http://katalog.idp.org.tr/dergiler/35/fedai>, consulté le 18 mai 2018.

⁵⁰⁸ Bozkurt, « **Türkiye Siyonizmle Mücadele...** », p. 607.

également affirmé que les membres de l'association étaient des commandos du Parti d'action nationaliste⁵⁰⁹. De même, les allégations selon lesquelles les membres du PAN suivaient une formation nazie dans un camp d'İzmir ont été également évoquées 10 ans plus tard, et le journal *Milliyet* rapporté qu'une photographie des membres de l'association a été prise alors qu'ils saluaient leur chef (*führer*). Il a été déclaré que certains des jeunes qui ont été éduqués dans ce camp étaient engagés dans des activités dans les organisations clandestines telles que l'Union de Libération Islamique Turque, l'Armée de Libération Islamique Turque et les Moudjahidines Urgents de la Résurrection Islamique, la police n'ont entrepris aucune action légale contre alors qu'elles étaient au courant de l'existence de l'Association des Aigles de Selçuk qui faisait suivre une formation nazie⁵¹⁰. En dehors de cela, il n'y avait pas beaucoup d'informations sur les activités de l'ALCST. Nous savons seulement que les publications de la branche principale avaient des contenus similaires aux publications de la branche d'Edirne tels que le thème de l'anticommunisme, de l'antisionisme et de l'antisémitisme⁵¹¹. L'association a été dissoute le 3 novembre 1974, et elle a fait don des biens mobiliers et immobiliers à la branche d'İzmir de l'*Ülkü Ocakları* (Foyers Idéalistes)⁵¹².

B. La branche d'Edirne de l'ALCST

Les annonces dans le journal local d'Edirne *Vatandaş* nous montrent que la branche d'Edirne de l'ALCST a été créée en novembre 1970⁵¹³. Avant de commencer à aborder les activités de l'association, il est convenable de présenter des parties des interviews que nous avons menés avec les membres de l'ALCST afin de comprendre le but de création de l'association. Dans cette étude, nous affirmons que les justifications économiques déclenchaient les comportements anti minoritaires des personnes. Les parties présentées des interviews révéleront notamment les raisons économiques des positions antisémites de ceux qui ont engagé dans des actions anti-

⁵⁰⁹ « MHP'li komandolar ikiye bölündü », *Cumhuriyet*, 10 août 1969. Le terme « commando » est utilisé pour les militants armés de l'extrême droite turque.

⁵¹⁰ « İzmir'de 10 yıl önce bir örgütün Nazi eğitimi yaptığı saptandı », *Milliyet*, 22 décembre 1979.

⁵¹¹ Bozkurt, « *Türkiye Siyonizmle Mücadele...* », pp. 609-611.

⁵¹² *Ibid.*, p. 616.

⁵¹³ Du 26 novembre au 11 décembre 1970, toute la charte de l'ALCST a été publiée en 12 parties. Voir : « Türkiye Siyonizmle Mücadele Derneği tüzüğü », *Vatandaş*, les numéros datés du 26-27-28-30 novembre et 4-5-7-8-9-10-11 décembre 1970.

juives. Par exemple, le fondateur et ancien président de l'ALCST, Mehmet Fırıncılar qui a occupé dans le commerce de céréale, selon ses propres termes, « 8 personnes sur 10 étaient des Juifs à Edirne » a dit :

« La commerce essentielle de Turquie est entre les mains des Juifs. Mais ils ont tout le commerce à Edirne... Tout le commerce de haut niveau est entre leurs mains. Exportation, importation, commerce de gros⁵¹⁴. »

En outre, la déclaration de Fırıncılar à propos du vice-président de l'association Sabri Çetin a indiqué que les membres de l'association avaient des motivations économiques :

« Sabri Çetin est un fils du propriétaire d'une usine de huile à Edirne. C'est un homme de commerce. Mais les Juifs l'ont affaibli. Ils ont pris les rênes... Il a subi des dommages des Juifs et son commerce a échoué. Parce que dans toute la commerce de céréale, 8 sur 10 sont des Juifs, 1 sur 10 est de Turc, 1 sur 10 est quelqu'un que je ne connais pas⁵¹⁵. »

De plus, un artisan d'Edirne, Ş. İ., a expliqué sa motivation antisémite qui lui a incité à se livrer à des activités antisémites:

« Il existe une infirmité visible chez les Juifs. Ils traitent le peuple turc comme des imbéciles. C'est mon opinion sur ce sujet, c'est comme ceci. Tous les détaillants en gros à Istanbul vous donnent des produits de gros de 5 LT, ils le donnent à Juif de 4 LT ou 3 LT. Vous ne pouvez pas rivaliser avec eux. Ils ont une telle politique. Vous achetez des marchandises au même magasin... Il dit : « J'y suis allé, j'ai acheté à Juif de 3 LT ». Tu as perdu des clients⁵¹⁶. »

Nous voyons que ceux qui ont impliqué dans des activités antisémites à Edirne étaient à la traîne des Juifs en matière de la compétition économique. Les allégations selon lesquelles les marchands juifs ont dominé tout le commerce à Edirne ou en Turquie dans les années 1970 est rien de plus qu'un complot pour cacher leur échec dans le domaine économique.

Comme nous pouvons le constater, les raisons économiques de la population locale étaient efficaces dans la lutte anti-juive. La petite bourgeoisie qui ne pouvait

⁵¹⁴ L'entretien avec né en 1927, Mehmet Fırıncılar, à Edirne, 21 décembre 2016.

⁵¹⁵ **Ibid.**

⁵¹⁶ L'entretien avec né en 1936, Ş. İ. à Edirne, 27 septembre 2017.

pas se battre économiquement avec les Juifs cherchait un avantage économique par le biais d'une lutte politique. En d'autres termes, les contradictions et les conflits de classe se manifestaient dans les conflits ethniques et religieux. Nous avons déjà vu que des conflits économiques ont émergé sur une base ethno-religieuse en temps de crise et de guerre, où les contradictions de classe s'intensifiaient tels que « la déportation des Arméniens », l'Expulsion des Rums, les Evénements de Thrace de 1934 et l'Impôt sur la Fortune. La raison de ce qui s'est passé à Edirne dans les années 1970 n'était pas très différente de celles que nous avons mentionnées ci-dessus.

Comme pour l'extrême droite turque, il ne serait pas juste de dire que la branche d'Edirne de l'ALCST et son fondateur et ancien président Firincilar se sont livrés à des activités antisémites uniquement pour des raisons économiques. Il est évident que le nationalisme et le conservatisme ouvraient la voie à cette hostilité, c'était en particulier la synthèse turco-islamique qui incitait à la haine ou l'hostilité ethnique et religieuse envers les minorités non musulmanes et particulièrement les Juifs. Par exemple, Firincilar se décrivait lui-même comme suit:

« Nous sommes musulmans mais nous sommes Turcs. La turcité doit être également accentuée. Turc et musulman sont étroitement liés. Lorsque les deux sont séparés, les deux ne fonctionnent pas. Je suis turc, je ne suis pas raciste. Je suis musulman, je ne suis pas très religieux ... Mais ma religion c'est l'islam, ma race est turque. Je suis conscient de ces deux choses... Je suis un nationaliste. Je souhaiterais que mon pays soit bien en matière de l'économie et politique et d'autres aspects. Je fais de mon mieux pour faire tout ce que je peux. Alors, ce pays est le nôtre... Je suis Turc et musulmane et je suis un fils de ce pays. Je suis plus proche du PAN que les autres partis politiques... Qu'est-ce que veut dire le PAN? C'est le Parti de l'action nationaliste. Je suis nationaliste, je suis Turc. Ce qui est Bulgare est nationaliste bulgare... Je suis un Turc en Turquie. Mon sang est le sang turc. Il y a peut-être une confusion et je ne peux pas le savoir mais ici, c'est la Turquie et je sais que je suis Turc. Ma religion est l'islam provenant de mon père et de mes descendants⁵¹⁷. »

Firincilar qui a dit qu'il n'était pas raciste mais, en même temps, qui n'hésitait pas à déclarer sa race et qui a ajouté qu'il n'était pas religieux lorsqu'il a dit qu'il était musulman présente des caractéristiques similaires au profil nationaliste turc des

⁵¹⁷ L'entretien avec né en 1927, Mehmet Firincilar, à Edirne, 21 décembre 2016.

années 1970. Ci-dessous, nous verrons les activités de la branche d'Edirne dont Firincilar était le fondateur et l'ancien président, ainsi que les arguments de l'antisémitisme. Nous tenterons ensuite de procéder à une évaluation générale de la droite turque.

1. Les activités de la branche d'Edirne de l'ALCST

La branche d'Edirne de l'ALCST a mené diverses activités afin de lutter contre les Juifs qu'elle considérait comme son ennemi juré, et pour « purifier » Edirne d'eux. Il y avait aussi des activités illégales de l'association. Cependant, elle a essayé de donner l'impression que tout était dans les limites légales. Même, lors de l'interview avec Firincilar, il a répété que qu'ils ne dépassaient jamais le cadre légal dans des actions anti-juives et que leur combat se limitait à la lutte intellectuelle⁵¹⁸. Toutefois, un artisan d'Edirne, Ş.İ., qui a lutté contre les Juifs en coopération avec cette association a avoué qu'ils ont écrit des slogans antisémites et ont dessiné des symboles nazis tels que des croix gammées sur les murs des maisons des Juifs afin de les effrayer et expulser d'Edirne⁵¹⁹. En plus, il a mentionné qu'ils lançaient des explosifs tels que des bombes sonores sur les maisons et les jardins appartenant à des Juifs⁵²⁰. Ce qui est plus important, c'est que Ş.İ. a avoué qu'ils ont mené des activités antijuives en coopération avec l'organisation du renseignement et sous sa direction⁵²¹.

Les activités apparentes et légales de l'association consistaient à sensibiliser le public contre « la menace juive » par le journal mural, les annonces et les tracts. Une action en justice a été intentée contre le président de la branche d'Edirne de l'ALCST pour incitation du peuple à la haine et à l'hostilité en raison de ces activités

⁵¹⁸ **Ibid.**

⁵¹⁹ Ş.İ. a expliqué sa relation avec les partis politiques comme suit: « J'étais membre du parti de la justice. Puis je suis devenu membre du parti de la juste voie. Maintenant nous serons les *Akşenerist*. » L'entretien avec né en 1936, Ş. İ. à Edirne, 27 septembre 2017. Après cette interview, Meral Akşener a été élue la présidente générale du Bon Parti qu'elle a fondé le 25 octobre 2017. <https://tr.sputniknews.com/haberler/201710251030742354-aksener-iyi-parti-genel-baskan/>, consulté le 19 mai 2017.

⁵²⁰ Lors de l'interview, Ş. İ. m'a montré son explosif qu'il cachait dans son tiroir depuis des années.

⁵²¹ **Ibid.**

discriminatoires, mais il a été acquitté le 7 décembre 1971⁵²². Firincilar a déclaré que les Juifs ont intenté le procès puisqu'il a démasqué leurs fraudes. Il a également mentionné qu'il était juste qu'il a été acquitté parce que toutes ses activités étaient légales et que ce qu'il écrivait dans le journal était réel. Selon Firincilar, son acquittement signifiait que le juge affirmait ses écrits sur « la fraude juive »⁵²³.

Le fait d'aborder les articles du journal mural nous aidera à comprendre l'idéologie antisémite de l'association et de son président et leurs justifications contenant des théories du complot antisémite. De plus, il ne serait pas exagéré d'affirmer que la droite radicale turque peut être analysée sur ces écrits. La majorité des articles du journal mural composaient des théories du complot liant les Juifs au communisme. Selon cela, d'une part, il y a toujours un Juif derrière toutes les activités communistes du monde. D'autre part, les Juifs sont également responsables du capitalisme. Firincilar qui a préparé les articles du journal ont déclaré:

« Marx est un Juif allemand et communiste. Le capitaliste est aussi le Juif, le communiste est aussi le Juif. Ils incitent les jeunes combattre les uns les autres du fait de l'opposition droite-gauche⁵²⁴. »

Nous donnons quelques exemples de cette théorie du complot. Dans un article concernant « la révolution hongroise de 1956 » le journal déclarait que toutes les personnes clés au sein du gouvernement en Hongrie étaient Juives. Par exemple, avant et après la révolution, le Premier ministre, les vice-premiers ministres et les ministres étaient tous Juifs. Bela Kun qui a fondé le premier parti communiste dans ce pays était aussi Juif. Le secrétaire du Parti communiste qui a invité l'armée russe à occuper la Hongrie était également Juif. À la fin de l'article, ces mots ont été écrits en majuscules : « PRINCIPE IMMuable : LE COMMUNISME SIGNIFIE JOUG DES JUIFS »⁵²⁵

De même, dans un article intitulé « L'homme qui a poussé la jeunesse du monde à commettre un meurtre: Markus (juif allemand) », il était indiqué que

⁵²² L'archive de la branche d'Edirne de l'ALCST.

⁵²³ L'entretien avec né en 1927, Mehmet Firincilar, à Edirne, 21 décembre 2016.

⁵²⁴ **Ibid.**

⁵²⁵ L'archive de la branche d'Edirne de l'ALCST.

Markus était l'un des organisateurs des événements de 1968. « Les fondateurs et exécutants de la gauche sont les Juifs sionistes. Le sionisme est le nuage sombre qui descend sur la Terre⁵²⁶. » Selon le journal, le Juif était à la fois capitaliste et communiste. Le journal attribuait également la responsabilité de la guerre du Vietnam aux Juifs. Selon le journal, c'était le président des États-Unis, Truman qui a formé l'armée communiste vietnamienne. Truman était d'origine juive et il s'appelait Salamon. En outre, 45 trusts américains qui souhaitaient que la guerre se poursuive au Vietnam étaient tous des Juifs sans exception⁵²⁷.

Le lien fictif que le journal établit entre les communistes et les juifs se trouvait très clairement dans l'article intitulé « Le communisme et les Juifs ». D'après le journal, pour combattre le communisme, il faudrait d'abord connaître le sionisme et le Juif sioniste. Car, la source du communisme était le sionisme. L'idéal des Juifs était la domination du monde. Les Juifs croyaient que cet objectif ne pourrait être atteint que par le communisme. Donc, le mouvement communiste a fait partie du mouvement général juif⁵²⁸.

Les arguments antisémites des articles du journal dont nous avons parlé ci-dessus étaient des nationalistes, séculaires et anticomunistes. Cependant, le journal mural de la branche d'Edirne de l'ALCST a avancé des arguments religieux pour justifier sa lutte antisémite. Par exemple, dans un article intitulée « Talmut⁵²⁹ : la religion nationale des Juifs sionistes » des critiques ont été formulées à propos de la religion des juifs. Selon le journal, le Juif a changé la Torah⁵³⁰ et créé sa propre religion nationale, le Talmut et ce livre permettait aux Juifs de nuire aux non-Juifs et de discriminer contre eux. Par exemple, tout ce qui a été volé à un non-Juif était légitime et halal. Les non-juifs étaient des animaux. Les corps des femmes non juives étaient halal pour les hommes juifs. Le fait de verser le sang d'un non-Juif, c'était le

⁵²⁶ **Ibid.**

⁵²⁷ **Ibid.**

⁵²⁸ **Ibid.** Dans un autre article, il y avait une figure d'un Juif symbolisant le sionisme et portant *Kippa* sur la tête qui tient à la fois un symbole de dollar dans sa main, une faucille et un marteau dans son autre main. « La révolution communiste russe de 1917, a été organisée par les Juifs sionistes, menée par les Juifs et soutenue par les banquiers millionnaires juifs. » **Ibid.**

⁵²⁹ Selon la tradition du judaïsme, il est un recueil des textes fondamentaux du judaïsme rabbinique.

⁵³⁰ D'après la tradition du judaïsme, elle est un livre sacré des Juifs composée de cinq livres

sacrifice pour le Dieu⁵³¹. Dans les publications anti-juives de la branche d'Edirne de l'ALCST, un article intitulé « Un verset du Saint Coran » peut également être cité en exemple. Selon cet article, l'islam considère le Juif comme l'autre: « Ô les croyants! Ne faites pas des amis juifs!⁵³² » Ainsi, un antisémitisme turc comprenant des arguments islamistes et moralistes a été créé⁵³³.

« Le scandale de l'huile d'olive » a également été abordé par la branche d'Edirne de l'ALCST dans ses publications. Selon elle, en 1967, 5 exportateurs juifs de Turquie ont ajouté de l'huile machine à l'huile d'olive et l'ont vendue à l'Italie. À la suite du retour de ces marchandises, l'huile machine a été vendue au peuple turc. Ce scandale a frappé l'exportation d'huile d'olive. Les Turcs ont souffert à la fois en termes d'économie et de santé⁵³⁴. Fırıncılar a déclaré que ce scandale était l'une des raisons de la création de la branche d'Edirne de l'ALCST. D'après lui, ce scandale n'était pas la fraude de 5 exportateurs, mais la trahison de 5 Juifs contre le peuple turc. Et cela découlait de l'essence maléfique du Juif. Pour Fırıncılar, le Juif était raciste, nationaliste, avare et capitaliste, il était une nation la plus riche du monde et le souverain du monde.

« Il pénètre dans votre vie sans bruit et sans heurt comme un serpent, tu ne peux pas s'apercevoir, il s'infiltre partout. Il instille ses idées, réduit le sentiment national⁵³⁵. »

Selon Fırıncılar, les Juifs dominaient tout et étaient capables de tout. Même, il a affirmé que le développement de la Turquie a été entravé par les Juifs.

⁵³¹ **Ibid.** Ces affirmations qui ne trouvent aucun fondement en fait étaient similaires de récit du « tonneau garni d'aiguilles » des années de 1930. Selon ce récit auquel de nombreux antisémites tels que Cevat Rifat Atilhan, Mehmet Fırıncılar ont donné de nombreux exemples, les Juifs versent le sang des non-Juifs à l'aide tonneau garni d'aiguilles. Ils l'ajoute à la pâte de la *matsa* qui est un pain non levé, consommé pendant Pessah. Il y a aussi un livre du même nom. Voir: Cevat Rifat Atilhan, **İğneli Fıçır: Tarih Boyunca Yahudi Mezalimi**, (Tonneau garni d'aiguilles: La massacre juif pendant l'histoire) İstanbul: Özbahar Yayınları, 1975.

⁵³² **Ibid.** « Ô les croyants! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. » http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate_005.html

⁵³³ Tebessüm Öztan, « Öfkeyi Çizmek: Milliyetçi Tahayyülde Düşman Portreleri », dans **Türk Sağ: Mitler, Fetişler, Düşman İmgeleri**, éd. par İnci Özkan Kerestecioğlu et Güven Gürkan Öztan, 3^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2016, p. 141.

⁵³⁴ L'archive de la branche d'Edirne de l'ALCST.

⁵³⁵ L'entretien avec né en 1927, Mehmet Fırıncılar, à Edirne, 21 décembre 2016.

« Nos pères, étaient tous pauvres. Tout l'argent était chez les Juifs. Donc, s'ils n'étaient jamais venus en Turquie, notre pays serait dans de meilleures conditions. Il suce son sang⁵³⁶. »

Firincilar a attribué tous les comportements hostiles des Juifs à leur essence malveillante.

« Le Juif ne connaît pas d'autre homme que le Juif. Quelqu'un d'autre qu'un Juif dans le monde est un animal à leurs yeux. Une telle nation raciste, c'est vrai... Les Juifs aussi sont des êtres humains. L'hostilité envers les humaine n'est pas juste. Mais ils ont de l'inhumanité. Ils sont hostiles à ta vie, à son bien à tout. S'ils sont une telle nation, vous êtes inévitablement contre eux. Sinon, je ne suis l'ennemi d'aucune nation. Mais ils ont fait beaucoup de mal. Une mauvaise nation, raciste... Leur dieu est l'argent⁵³⁷. »

Le point de vue de Firincilar selon lequel les Juifs sont des boucs émissaires et les Turcs musulmans sont des victimes et des opprimés constitue un élément fondamental de la droite turque. Cette « idéologie opprimée » de la droite turque affirme que tout le mal qu'on lui a délibérément fait et que les ennemis étaient tous en embuscade pour saper ses intérêts et que ses ennemis ont formé une sainte alliance contre lui⁵³⁸. Cette politique de la droite turque résulte de « la légitimité irrésistible de l'oppression » face aux Juifs qui possèdent tout et qui causent tout le mal. En fait, « ce discours d'oppression est une demande de pouvoir »⁵³⁹. Cette politique pousse « les groupes sociaux et les individus qui ressentent des émotions refoulées, une demande de revanche et un sentiment de réparation d'honneur » aux mouvements radicaux, aux discours nationalistes et racistes⁵⁴⁰.

L'ALCST est l'un des résultats de cette tendance. Il est un défenseur des musulmans-turcs innocents et victimes. C'est un soulèvement contre le Juif qui règne sur le monde. C'est pourquoi, seuls ceux qui sont courageux et qui peut se dévouer sont impliqués dans ce mouvement. La lutte contre le sionisme et le Juif est, en un mot, sacrée. Les Juifs et les francs-maçons qui ourdissent à tout moment des

⁵³⁶ Ibid.

⁵³⁷ Ibid.

⁵³⁸ Fethi Açıkel, « Kutsal Mazlumluğun Psikopatolojisi », **Toplum ve Bilim**, vol. 70, automne-1996, pp. 153-198.

⁵³⁹ Ibid., p. 163.

⁵⁴⁰ Ibid., p. 164.

machinations contre leur nation sont des « responsables de la victimisation du sujet qui s'identifie lui-même sur la base de la Turcité et /ou de l'islam »⁵⁴¹.

En outre, il est intéressant de noter que la rhétorique anti-juive de la branche d'Edirne de l'ALCST et de son fondateur Fırıncılar était similaire à celle du rapport de Thrace de l'inspecteur général de la Thrace İbrahim Tali que nous avons mentionné dans les sections précédentes. De même, tous ces discours antisémites ressemblaient à ceux de Cevat Rifat et Nihal Atsız. Le point commun des deux périodes à propos des Juifs était qu'ils étaient considérés comme des « suspects », « douteux », des « boucs émissaires », des « avars » et qu'ils ont été ciblés par le trio local « bureaucratie-peuple-notable ».

Après l'ALCST a pris fin le 3 novembre 1974, la branche d'Edirne a été fermée et ses biens a été donnés à la branche d'Istanbul de l'*Ülkü Ocakları* (Foyers idéalistes)⁵⁴². Fırıncılar a déclaré qu'ils ont achevé leur mission en expulsant les Juifs d'Edirne et qu'il n'était pas besoin de poursuivre les activités de l'ALCST par la suite⁵⁴³.

Depuis cette date jusqu'à aujourd'hui, les politiques à la fois de la turquification-l'homogénéisation et de l'accumulation primitive de musulmans-turcs par des dépossessions des Juifs ont été couronnés de succès. Tandis que le nombre de non-musulmans a été presque réduit à néant, la bourgeoisie « authentique et nationale » a été construite à Edirne. Alors que le nombre des Juifs à Edirne était de 80 en 1980, selon nos études orales, le nombre des Juifs résidant à Edirne aujourd'hui n'est que de 2 personnes. Cela est important pour montrer le succès de l'État au sujet des politiques menées avec la coopération le trio local « bureaucratie-peuple-notable ».

⁵⁴¹ Aylin Özman et Kadir Dede « Türk Sağı ve Masonluğun Söylemsel İnşası », dans **Türk Sağı: Mitler, Fetişler...**, p. 177.

⁵⁴² Bozkurt, **op. cit.**, 616.

⁵⁴³ L'entretien avec né en 1927, Mehmet Fırıncılar, à Edirne, 21 décembre 2016.

CONCLUSION

Dans cette recherche, nous avons focalisé sur le processus de l'homogénéisation et de la Turquisation d'Edirne et de l'accumulation primitive des musulmans par dépossession des minorités non musulmanes, et en particulier des Juifs, à partir de début du XX^e siècle, jusqu'à présent.

Le XX^e siècle était le théâtre des changements et des transformations politiques, sociales, économiques, culturelles etc. pour l'États de l'Europe et l'État turc et ainsi que pour les peuples. Cependant, les minorités ethniques et religieuses de ces pays ont spécifiquement davantage souffert. Elles ont été échangées, déportées, expulsées, massacrées, purgées. Ainsi, les pouvoirs nationalistes qui souhaitaient créer leurs l'États-nations capitalistes ont réussi à purifier leur pays des éléments « étrangers de l'intérieur. » et « dangereux ». Les politiques de « nettoyage ethnique » ou et de la purification étaient un pilier de leurs buts au sujet de création de l'État-nation capitaliste. L'autre pilier, c'est de constituer une classe sur laquelle l'État pourrait compter, en cas de besoin, et qui pourrait s'appuyer dans le domaine économique. Cependant, elle n'était pas capable de créer une classe bourgeoise musulmane-turque puisqu'elle n'avait pas assez du capital. C'est pourquoi, le trio local « bureaucratie-peuple-notable » des musulmans-turcs ont essayé d'obtenir leur accumulation primitive par dépossession des minoritaires chrétiennes tels que les Arméniens et les Rums. D'une part, environ 100.000 Rums de Thrace et près de 200.000 Rums d'Izmir ont été expulsés vers la Grèce. D'autre part, à la suite du Traité de Lausanne de 1923 qui contenait l'échange obligatoire des « ressortissants grecs de religion musulmane » et des « ressortissants turcs de religion grecque-orthodoxe », environ 400.000 musulmans vivant en Grèce et 1,2 millions Rums vivant en Turquie ont été échangés *de facto*. Après la liquidation des Rums, la Direction Générale de la Domain National ont mis leur « biens abandonnés » vente

aux enchères et les distribué gratuitement aux *muhacirs*. Ainsi, les musulmans-turcs ont tiré le bénéfice direct de la purification de Thrace des Rums. En outre, ils ont tenté de remplir l'espace économique vidé par les Rums, mais ils ont échoué.

C'était une étape de la turquification de la Thrace. L'autre étape était la liquidation des Arméniens. En 1915, la population arménienne à Edirne a déportée par vagues. Les musulmans-turcs ont tiré le bénéfice économique direct de « la déportation des Arméniens » en obtenant « les biens abandonnés » des Arméniens et certains Juifs ont les également acquis. Sur le sujet de bénéfice économique indirect de « la déportation des Arméniens », conformément aux politiques de « l'économie nationale », les musulmans-turcs s'attendaient à ce qu'ils combleraient la zone économique vidée par les Arméniens et que le domaine économique serait également dominé par eux-mêmes. Néanmoins, l'économie de la Thrace serait dominée par les Juifs.

Cette déception a incité le trio local « bureaucratie-peuple-notable » à cibler les Juifs à se livrer à des activités anti-juifs. En plus, à la fois, les articles antisémites qui ont été publiés dans les journaux locaux et les revues et les autorités officiels tels que l'inspecteur général de Thrace İbrahim Tali bey et député d'Edirne, Şeref bey et le chef provincial de la PRP, İbrahim Akıncı ont attisé le climat anti-juif. Ensuite, les groupes d'agresseurs ont attaqué les Juifs. Plusieurs Juifs qui ont été forcés de quitter d'Edirne ont dû vendre les biens immobiliers à des prix dérisoires. Les musulmans-turcs (les notables, le peuple, le petit bourgeois etc.) ont acheté les biens immobiliers à vil prix et ainsi ont réalisé l'accumulation primitive de par des dépossession des Juifs.

L'application de l'Impôt sur la Fortune de 1942-1944 était l'autre étape des dépossession des Juifs. Pour payer des lourdes taxes imposées, les non musulmans et en particulier Juifs ont dû vendre leurs biens immobiliers et alors que les éléments des non-musulmans ont été dépossédés de leurs biens immobiliers, les éléments musulmans-turcs sont devenus propriétaires en achetant les biens immobiliers à vil prix et les propriétaires ont accru leur richesse. Et ainsi, le processus de

l'accumulation primitive à nouveau des musulmans-turcs par dépossession des non musulmans et la turquification du capital ont été effectuées directement par l'État.

La dernière étape du processus de liquidation des minorités non musulmanes et en particulier des Juifs d'Edirne était des activités de la branche d'Edirne de l'Association pour la Lutte contre le Sionisme de Turquie. Nous avons aperçu que les motivations économiques des adhérents de cette association les ont conduits à engager dans des actions anti-juives. À la fois les articles antisémites du journal mural de la branche d'Edirne de l'ALCST et les slogans antisémites et les symboles dessinés des croix gammées sur les murs des maisons des Juifs ont réussi à les effrayer et les expulser d'Edirne.

Le fait de se concentrer sur une zone déterminée et de la traiter avec tous les acteurs impliqués dans le processus de l'homogénéisation et de la turquisation et de l'accumulation primitive par dépossession nous a permis de mieux comprendre ceux qui sont passés et des raisons pour lesquelles les événements sont survenus. En outre, cela nous a aidé à montrer la continuité des politiques de l'homogénéisation et de l'accumulation primitive par dépossession. Cependant, tandis que nous avons bénéficié des transactions de vente des biens immobiliers des non musulmans nous n'avons pas pu obtenir les documents des ventes des entreprises des non musulmans et nous n'avons pas pu montrer directement la liaison entre les biens immobiliers des non musulmans et les capitaux que les musulmans-turcs ont accumulés.

L'État-nation capitaliste, comme d'habitude, a encore besoin d'autres « les autres » auxquels il peut appliquer des politiques des dépossessions. En Turquie, puisqu'il n'y avait pas d'une quantité importante des minorités non musulmanes pour mettre en œuvre les politiques, des processus de l'accumulation primitive à nouveau de la bourgeoisie turque réalisent par la voie d'expropriation parfois des Kurdes, parfois la classe moyenne inférieure des Turcs. L'appareil d'État applique simultanément les politiques à la fois de la dépossession et de la marginalisation des groupes sociaux ou ethniques. L'accumulation primitive à nouveau par dépossession réalise par les politiques de privatisation du domaine public, de terre, de biens etc., la

transformation urbaine. Cela révèle le rôle durable des pratiques de l'accumulation primitive par dépossession pour survivre du capitalisme⁵⁴⁴.



⁵⁴⁴ David Harvey, « Le « Nouvel Impérialisme » : Accumulation par Expropriation », **Actuel Marx**, n° 35, 2004/1, pp. 75-77.

BIBLIOGRAPHIE

A. Archives

Archive de Direction Générale de l'Arpentage/ Cahiers de Procès-Verbaux, tome 109, 113, 116, 117, 118, 119, 136.

Archive de Direction Générale de l'Arpentage/ Registres des procès-verbaux de titre de propriété de 1942 à 1944.

Archive de Direction Générale de l'Arpentage/ Dossiers de Registre Foncier des quartiers de de Dilaverbey, de Doğan, de Türkoğlu, de Yahşifakih.

Archive de la branche d'Edirne de l'ALCST.

B. Journaux, magasins et revues

Akbaba

Edirne Postası

Edirne'de Milli Gazete

Fedai

Jewish Telegraphic Agency Bulletin

Sabah

Tasvir-i Efkâr

The Jewish Chronicle

The Times

Vakit

Vatandaş

C. Documents

28 Teşrinievvel 1927 Umumî Nüfus Tahriri, Fasikül III, Usuller Kanun ve Talimatnameler Neticelerin Tahlili, Ankara: Başvekalet Müdevvenat Matbaası, 1929.

Annuaire commercial, 1938-Ticaret yılığı, İstanbul: Milli Ülkü Neşriyat Yurdu, 1938.

Annuaire oriental, 1909, London: The Annuaire Oriental & Printing Company, 1909.

Annuaire oriental, 1933-Şark ticaret yılığı: arz ve talep arasında vasıta : Arnavutluk, Bulgaristan, Mısır, Yunanistan, Filistin, Romanya, Suriye, Türkiye, Yugoslavya, İstanbul: Ahmet Cevdet ve Şsi (Rizzo Neşriyatı), 1933.

Annuaire oriental, 1934-Şark ticaret yılığı: arz ve talep arasında vasıta : Arnavutluk, Bulgaristan, Mısır, Yunanistan, Filistin, Romanya, Suriye, Türkiye, Yugoslavya, İstanbul: Milli Neşriyat Yurdu, 1934.

Genel nüfus sayımı, 20 ilkteşrin 1940: Kanunlar, talimatnameler, kararnameler, tamimler, örnekler = Recensement general de la population, 20 Octobre 1940: Lois, instructions, decrets, circulaires et modeles, Ankara: Devlet İstatistik Enstitüsü, 1941.

Journal officiel, n° 902, 30 mai 1928; n° 2733, 21 juin 1934 ; n° 5255, 12 novembre 1942; n° 5657, 17 mars 1944.

TBMM Zabıt Ceridesi, Devre: IV, Cilt: XXIII, İçtima: III, Altmış beşinci inikat, 07/06/1934, 189 sıra numaralı İskân Kanunu Lâyihası ve İskân Muvakkat Encümeni Mazbatası.

TBMM, ZC, Devre: IV, Cilt: XXIII, İçtima: III, 68. İnikat, 14/06/1934.

D. Ouvrages

Aghassian, Hagop, **Adrianapolsoy hay gağowt'ë, (La Communauté Arménienne d'Andrinople)**, Plovdiv, 1935.

Ahmet, Yıldız, **Ne Mutlu Türküm Diyebilene Türk Ulusal Kimliğinin Etno-Seküler Sınırları (1919-1938)**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2001.

Alp, Tekin, **Türkleştirme**, transcription par Özer Ozankaya, 1^{ère} édition, Ankara: Kültür Bakanlığı, 2001.

Akar, Rıdvan, **Aşkale Yolcuları: Varlık Vergisi ve Çalışma Kampları**, 3^{ème} édition, İstanbul: Belge Yayınları, 2000

Akar, Rıdvan, **Varlık Vergisi Kanunu: Tek Parti rejiminde azınlık karşıtı politika örneği**, 1^{ère} édition, İstanbul: Belge Yayınları, 1992.

Akçam, Taner, **The Young Turks' Crime Against Humanity: The Armenian Genocide and Ethnic Cleansing in the Ottoman Empire**, New Jersey: Princeton University Press, 2012

Akçam Taner, **Türk Ulusal Kimliği ve Ermeni Sorunu**, 4^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 1995.

Akçam, Taner-Kurt, Ümit, **Kanunların Ruhu: Emval-i Metruke Kanunlarında Soykırımın İzini Sürmek**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2012.

Akçura, Yusuf, **Üç Tarz-ı Siyaset**, 3^{ème} édition, Ankara: Türk Tarih Kurumu Basımevi, 1991.

Aktar, Ayhan, **Varlık Vergisi ve Türkleştirme Politikaları**, 4^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2000.

Arakelian, Roy, **Edirne (Adrianupolis) ve Ermeni Toplumu = Andrinople (Edirne) et sa Communaute Armenienne**, pour le turc, trad. par Tomas Terziyan; éd. par Talin Etyemez, 1^{ère} édition, İstanbul: Paros Yayıncılık, 2016.

Atilhan, Cevat Rifat, **İğneli Fıçı: Tarih Boyunca Yahudi Mezalimi**, İstanbul: Özbahar Yayınları, 1975.

Atilhan, Cevat Rifat, **Türk... İşte Düşmanın**, 6^{ème} édition, İstanbul: Aykurt Neşriyat, 1972,

Atsız Armağanı, préparé par Erol Güngör-M. N. Hacıeminoğlu- Mustafa Kafalı-Osman F. Sertkaya, İstanbul: Ötüken Yayınevi, 1976.

Atsız, Nihal, **Çanakkale'ye Yürüyüş**, İstanbul: Baysan Basım ve Yayın Sanayi A.Ş., 1992, (1^{ère} édition en 1933).

Aviv, Efrat, **Antisemitism and Anti-Zionism in Turkey: From Ottoman Rule to AKP**, 1^{ère} édition, London: Routledge, 2017.

Aydemir, Şevket Süreyya, **İkinci Adam, tome II (1938-1950)**, 4^{ème} édition, İstanbul: Remzi Kitabevi, 1988.

Aydoğan, Erdal, **Türk Siyasî Hayatında Dr. İbrahim Tâli Mustafa Kemal'le Trablusgarp'tan Cumhuriyet'e**, 1^{ère} édition, İstanbul: Yeditepe Yayınevi, 2008.

Bali, Rifat N., **1934 Trakya Olayları**, 3^{ème} édition, İstanbul: Libra Kitapçılık, 2009.

Bali, Rıfat N., **Cumhuriyet Yıllarında Türkiye Yahudileri: Bir Türkleştirme Serüveni (1923-1945)**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 1999.

Bali, Rıfat N., **L’Affaire Impôt Sur la Fortune (Varlık Vergisi)**, 1^{ère} édition İstanbul: Libra Kitap, 2010.

Bali, Rıfat N., **Varlık Vergisi: Hatıralar-Tanıklıklar**, 1^{ère} édition, İstanbul: Libra Kitap, 2012.

Bener, Erhan, **Türkiye’de Para ve Kambiyo Denetimi**, Ankara: Ajans-Türk Matbaacılık Sanayii.

Bardakçı, Murat, **Talât Paşa’nın Evrâk-ı Metrukesi: Sadrazam Talât Paşa’nın özel arşivinde bulunan Ermeni tehciri konusundaki belgeler ve hususî yazışmalar**, 1^{ère} édition, İstanbul: Everest Yayınları, 2008.

Barutçu, Faik Ahmet, **Siyasi Anılar (1939-1977)**, İstanbul: Milliyet Yayınları, 1977.

Başkaya, Fikret, **Paradigmanın İflası: Resmi İdeolojinin Eleştirisine Giriş**, 1^{ère} édition, İstanbul: Yordam Kitap, 2008.

Beşikçi, İsmail, **Doğu Anadolu’nun Düzeni Sosyo-Ekonomik ve Etnik Temeller II**, 1^{ère} édition, Ankara: Yurt Kitap-Yayın, 1992.

Bora, Tanıl, **Türk Sağının Üç Hâli: Milliyetçilik, Muhafazakârlık, İslâmcılık**, 3^{ème} édition, İstanbul: Birikim Yayınları, 2003.

Boratav, Korkut, **Türkiye İktisat Tarihi 1908-2002**, 8^{ème} édition, İstanbul: İmge Kitabevi, 2004.

Boratav, **100 Soruda Türkiye’de Devletçilik**, 1^{ère} édition, İstanbul: Gerçek Yayınevi, 1974.

Buğra, Ayşe, **Devlet ve İşadamları**, trad. par Fikret Adaman, 2^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 1995.

Çetinkaya, Y. Doğan, **The Young Turks and the Boycott Movement: Nationalism, Protest and the Working Classes in the Formation of Modern Turkey**, 1^{ère} edition, London: I.B.Tauris & Co Ltd, 2013.

Çetinoğlu, Ali Sait, **Varlık Vergisi 1942-1944: Ekonomik ve Kültürel Jenosid**, İstanbul: Belge Yayınları, 2009.

Dündar, Fuat, **İttihat ve Terakki’nin Müslümanları İskân Politikası (1913-1918)**, 3^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2007.

Dündar, Fuat, **Modern Türkiye’nin Şifresi İttihat ve Terakki’nin Etnisite Mühendisliği (1913-1918)**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2008.

Galanti, Avram, **Türkler ve Yahudiler: tarihî, siyasî tetkik**, 2^{ème} édition, İstanbul: Tan Matbaası, 1947.

Galanti, Avram, **Vatandaş Türkçe konuş! : yahut Türkçenin tamimi meselesi: tarihî, içtimai, siyasî tedkik**, İstanbul: Hasan Tabiat Matbaası, 1928.

Genelkurmay ATASE, **Arşiv Belgeleriyle Ermeni Faaliyetleri, 1914-1918, tome I**, Ankara: Genelkurmay Basım Evi, 2005.

Glasneck, Johannes, **Türkiye’de Faşist Alman Propagandası**, trad. par Arif Gelen, Ankara: Onur Yayınları, 1976.

Güner, Zekai, **Trakya-Paşaeli Müdafaa-i Hukuk Cemiyetinin Kuruluşu ve Faaliyetleri (1 Aralık 1918-13 Mayıs 1920)**, Centre de Recherche d’Atatürk de Conseil Suprême d’Histoire, de Langue, de Culture et d’Atatürk, Ankara: Yükseköğretim Kurulu Matbaası, 1998.

Güven, Dilek, **Cumhuriyet Dönemi Azınlık Politikaları ve Stratejileri Bağlamında 6-7 Eylül 1955 Olayları**, trad. par Bahar Şahin, 2^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2006.

Haker, Erol, **Bir Zamanlar Kırklareli’de Yahudiler Yaşardı... Kırklarelili Adato Ailesinin Öyküsü**, rédaction par Rifat N. Bali, trad. par Natali Medina, İstanbul: İletişim Yayınları, 3^{ème} édition, 2006.

Haker, Erol, **Edirne, its Jewish community, and alliance schools, 1867-1937**, 1^{ère} édition, İstanbul: The Isis Press, 2006. Pour la langue en turc; Haker, **Edirne Yahudi Cemaati ve Alyans Okulları, 1867-1937**, trad. par Lizet Deatado, 1^{ère} édition, İstanbul: Gözlem Gazetecilik, 2007.

Halaçoğlu, Ahmet, **Balkan Harbi Sırasında Rumeli’den Türk Göçleri (1912-1913)**, 2^{ème} édition, Ankara: Türk Tarih Kurumu Basımevi, 1995.

İsmet İnönü, Konuşma, Demeç, Makale, Mesaj ve Söyleşiler 1933-1938, préparé par İlhami Turan, Ankara: TBMM Kültür, Sanat ve Yayın Kurulu Yayınları, 2003.

İsmet İnönü’nün TBMM’deki Konuşmaları 1920-1973, tome I (1920-1938), préparé par Ali Rıza Cihan, Ankara: TBMM Kültür, Sanat ve Yayın Kurulu Yayınları, 1992.

Kafaoğlu, Arslan Başer, **Varlık Vergisi Gerçeği**, 2^{ème} édition, İstanbul: Kaynak Yayınları, 2005.

Karatani Kojin, **Transkritik: Kant ve Marx Üzerine**, trad. par Erkan Ünal, 1^{ère} édition, İstanbul: Metis Yayınları, 2006.

Kardeş, Salâhaddin, **“Tehcir” ve Emval-i Metruke Mevzuatı**, Ankara: T.C. Maliye Bakanlığı Strateji Geliştirme Başkanlığı, 1^{ère} édition, 2008.

Karpat, Kemal H., **Ottoman Population, 1830-1914: Demographic and Social Characteristics**, 1^{ère} édition, Wisconsin: The University of Wisconsin Press, 1985.

Kévorkian, Raymond H., **Le Génocide des Arméniens**, Paris: Odile Jacob, 2006.

Kocaman, Tuncer, **Türkiye'de İç Göçler ve Göç Edenlerin Nitelikleri (1965-2000)**, Ankara: T.C. Başbakanlık, Devlet Planlama Teşkilatı, 2008.

Koçak, Cemil, **Türkiye'de Milli Şef Dönemi (1938-1945) dönemin iç ve dış politikası üzerine bir araştırma, tome II**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 1996.

Koçak, Cemil, **Umumi Müfettişlikler (1927-1952)**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2003.

Koçoğlu, Yahya, **Hatırlıyorum Türkiye'de Gayrimüslim Hayatlar**, 2^{ème} édition, İstanbul: Metis Yayınları, 2008.

Koraltürk, Murat, **Erken Cumhuriyet Döneminde Ekonominin Türkleştirilmesi**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2011.

Ladas, Stephen P., **The Exchange Of Minorities Bulgaria, Greece And Turkey**, New York: The Macmillan Company, 1932.

Levi, Avner, **Türkiye Cumhuriyeti'nde Yahudiler, Hukuki ve Siyasi Durumları**, réd. Rıfat N. Bali, 2^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 1998.

Luxemburg, Rosa, **Sermaye Birikimi**, trad. par Tayfun Ertan, 1^{ère} édition, İstanbul: Alan Yayıncılık, 1986.

Macfie, A. L., **Osmanlının Son Yılları 1908-1923**, trad. par Damla Acar et Funda Soysal, 1^{ère} édition, İstanbul: Kitap Yayınevi, 2013.

Marx, Karl, **Le Capital Critique de L'Economie Politique, livre premier, tome III**, traduction de Joseph Roy, entièrement révisée par l'auteur, Paris: Editions Sociales, 1977.

McAdam, D., S. Tarrow et C. Tilly, **Dynamics of Contention**, 1^{ère} édition, Cambridge: Cambridge University Press, 2001.

Menteşe, Halil, **Osmanlı Mebusan Meclisi Reisi Halil Menteşe'nin anıları**, 1^{ère} édition, İstanbul: Hürriyet Vakfı Yayınlar, 1986.

Okutan, Çağatay, **Tek Parti Döneminde Azınlık Politikaları**, 2^{ème} édition, İstanbul: İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları, 2009.

Onaran, Nevzat, **Cumhuriyette Ermeni ve Rum Mallarının Türkleştirilmesi (1920-1930) Emvâl-i Metrûkenin Tasfiyesi- II**, 1^{er} édition, İstanbul: Evrensel Basım Yayın, 2013.

Onaran, Nevzat, **Osmanlı'da Ermeni ve Rum Mallarının Türkleştirilmesi (1914-1919) Emvâl-i Metrûkenin Tasfiyesi-I**, 1^{er} édition, İstanbul: Evrensel Basım Yayın, 2013.

Onur, Onur, **1492'den Günümüze Edirne Yahudi Cemaati**, 1^{ère} édition, İstanbul: Dinç Ofset, 2005.

Osmanlı Belgelerinde Ermenilerin Sevk ve İskânı, préparés par: Recep Karacakaya, Hüseyin Özdemir et les autres, Ankara: T.C. Başbakanlık Devlet Arşivleri Genel Müdürlüğü, Osmanlı Arşivi Daire Başkanlığı, publication no: 91, 2007.

Ökte, Faik, **Varlık Vergisi Faciası**, 1^{ère} édition, İstanbul: Nebioğlu Yayınevi, 1951.

Pınar, Mehmet, **Tek Parti Döneminde Trakya'da Siyasi Hayat ve Yahudiler (1930-1934)**, 1^{ère} édition, Ankara: Grafiker Yayınları, 2016.

Shaw, Stanford J., **The Jews of the Ottoman Empire and the Turkish Republic**, 1^{ère} édition, London: Macmillan Publishers Limited, 1991.

Tanyu, Hikmet, **Tarih Boyunca Yahudiler ve Türkler II**, 1^{ère} édition, Ankara: Elips Kitap, 2005.

Tevetoğlu, Fethi, **Atatürk'le Samsun'a Çıkanlar**, 1^{ère} édition, Ankara: Kültür ve Turizm Bakanlığı Yayınları, 1987.

Trakya Raporu (1934) Umumi Müfettiş İbrahim Tali Bey'in gözünden 1930'lu Yıllarda Trakya, préparé par Murat Burgaç, 1^{ère} édition, İstanbul: Kaynak Yayınları, 2017.

Tunaya, Tarık Zafer, **Türkiye'de Siyasi Partiler 1859-1952**, İstanbul: Doğan Kardeş Yayınları A. Ş. Basımevi, 1952.

Üngör, Uğur Ümit-Polatel, Mehmet, **Confiscation and Destruction: The Young Turk Seizure of Armenian Property**, 1^{ère} édition, London: Continuum, 2011.

Yıldırım, Onur, **Diplomacy and Displacement: Reconsidering The Turco-Greek Exchange of Populations, 1922-1934**, New York: Routledge, 2006.

E. Thèses

Akan, Aysun, **Press discourse in Turkey as an agent of discrimination towards the non-muslims: a critical analysis of the press coverage of the 1934 Thrace events, 1942 wealth tax and 6/7 september 1955 riots**, Université Technique du Moyen-Orient, Institut des Sciences Sociales, thèse de doctorat, Ankara, 2009.

Akı, Özlem, **Cumhuriyet'ten Günümüze Çanakkale Yahudileri**, Université de Çanakkale Onsekiz Mart, Institut des Sciences Sociales, Çanakkale, 2014.

Alpsoy, Şekip, **Varlık Vergisi ve İçel'deki Etkileri**, Université de Mersin, Institut des Sciences Sociales, thèse de master en histoire, Mersin, avril 2001.

Demirel, Feriha Işıl, **Çanakkale Yahudi Cemaati ile Gayrimüslim Politikalarının İzinde**, Université de Yeditepe, Institut des Sciences Sociales, thèse de master, İstanbul, 2010.

Güçlü, Muhammet, **Varlık Vergisi Kanunu'nun Çıkarılması, Uygulanması, Kaldırılması ve Sonuçları (11.11.1942-15.3.1944)**, Université d'Ege, Institut des Sciences Sociales, thèse de master, İzmir, 1990.

Öztürk, Timur, **Die Vertreibung Der Juden Aus Den Provinzen Edirne Tekirdağ, Kırklareli und Çanakkale Im Jahre 1934**, Université de Zurich, thèse de maîtrise, Zürich, 2004.

Taşer, Pınar, **Mütareke Dönemi'nde Divan-ı Harb-i Örfi (1918-1922)**, Université d'Anadolu, Institut des Sciences Sociales, Eskişehir, septembre, 2005.

Torlak, Mustafa, **Siyonizmin Penceresinden Arap - İsrail Çatışmalarının Orta Doğu'daki Güç Dengesine Yansımaları**, Université Kadir Has, Institut des Sciences Sociales, thèse de master, İstanbul, 2010.

Yel, Serkan, **Varlık Vergisi Karşısında Azınlıkların Tutumu**, Université Dumlupınar, Institut des Sciences Sociales, thèse de master, Kütahya, 2009.

F. Articles

Açıkel, Fethi, « Kutsal Mazlumluğun Psikopatolojisi », **Toplum ve Bilim**, vol. 70, automne-1996, pp. 153-198.

Akkoyun, Turan, « 1934'de Orhun ve Milli İnkılap'ın Kapatılmasına Mahalli Bir Bakış », dans **3 Mayıs 1944 50. Yıl Türkçülük Armağanı**, İzmir: Akademi Kitabevi, 1994, pp. 44-49.

Aktar, Ayhan, « Nüfusun Homojenleştirilmesi ve Ekonominin Türkleştirilmesi Sürecinde Bir Aşama: Türk Yunan Nüfus Mübadelesi 1923-1924 », dans **Varlık Vergisi ve Türkleştirme Politikaları**, 4^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2000, pp. 17-69.

Aktar, Ayhan, « Trakya Yahudi Olaylarını 'Doğru' Yorumlamak », **Tarih ve Toplum**, n° 155, novembre 1996, pp. 45-56.

Aktar, Ayhan, « Türk-Yunan Nüfus Mübadelesi ve Diplomasi », dans **Türk Milliyetçiliği, Gayrimüslimler ve Ekonomik Dönüşüm**, 1^{ère} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2006, pp. 99-156.

Aktar, Ayhan, « Varlık Vergisi sırasında Gayrimenkul Satışları: İstanbul Tapu Kayıtlarının Analizi (26 Aralık 1942-30 Haziran 1943) », **Toplumsal Tarih**, n° 69, Eylül, 1999, pp. 8-19.

Aktoprak, Elçin, « Bir 'Kurucu Öteki' Olarak: Türkiye'de Gayrimüslimler », **Faculté des sciences politiques de l'Université d'Ankara, Centre des Droits de l'Homme**, texte de travail, n° 16, Ankara, 2010, pp. 1-64, <http://www.ihmpolitics.org/files/metinler/Aktoprak-Gayrimuslimler.pdf>, consulté le 19 décembre 2018.

Altan, Çetin, « Sular Altında Boğulan Zavallı Edirne », **Milliyet**, 18 mars 2006.

Aslan, Gürbüz, « Varlık Vergisi Kanunun Çıkarılması, Uygulanması ve Sonuçları », **Tarih Dergisi**, vol. 1, n° 61, 2015, İstanbul, pp. 119-152.

Atila, « İktisadi Savaş », **6 Ok**, année 1, vol. 15, 30 juin 1934.

Atsız, Nihal, « Komünist, Yahudi ve Dalkavuk », **Orhun**, 21 mars 1934, vol. 5, pp. 93-94.

Bali, Rıfat, « İrkçi bir dernek: Türkiye Siyonizmle Mücadele Derneği », **Toplumsal Tarih**, n° 29, mai 1996, pp. 32-36.

Bali, Rıfat, « Tek Parti Döneminde Gazete Tirajları », **Tarih ve Toplum**, n° 221, mai 2002, pp. 18-19.

Bayarbağcıoğlu, Daniel, « Edirne'nin Fakir Yahudileri », dans Oral, Onur, **1492'den Günümüze...**, pp. 232-234.

Bourdieu, Pierre, « Les trois états du capital culturel », **Actes de la Recherche en Sciences Sociales**, vol. 30, année 1979, pp. 3-6.

Bozkurt, Celil, « Türkiye Siyonizmle Mücadele Derneği ve Faaliyetleri », **Çankırı Karatekin Üniversitesi Sosyal Bilimler Enstitüsü Dergisi**, vol. 7, n° 1, 2016, pp. 603-622.

Bozkurt, Celil, « Yahudi Aleyhtarı Bir Derginin Değerlendirilmesi: Milli İnkılâp Ve Kamuoyundaki Yankıları », **Tarih Dergisi**, vol. 0, n° 53, décembre 2013, pp. 175-210.

Bulut, Engin Çağdaş, « Devletin Taşradaki Eli: Umumi Müfettişlikler », **Cumhuriyet Tarihi Araştırmaları Dergisi**, année 11, n° 21, printemps 2015, pp. 83-110.

Burgaç, Murat, « 1946 Seçimlerinde Propaganda », **Çağdaş Türkiye Tarihi Araştırmaları Dergisi**, vol. 13, n° 26, printemps 2013, pp. 163-184.

Eligür, Banu, « The 1934 Anti-Jewish Thrace Riots: The Jewish Exodus of Thrace through the Lens of Nationalism and Collective Violence », **British Journal of Middle Eastern Studies**, 2016, vol. 1, n°44, pp. 88-109.

Geray, Cevat, « Türkiyede Göçmen Hareketleri ve Göçmenlerin Yerleştirilmesi », **Amme İdaresi Dergisi**, vol. 3, 1970, pp. 8-36.

Gerlach, Christian, « Extremely violent societies: an alternative to the concept of genocide », **Journal of Genocide Research**, 2006, vol. 4, n° 8, pp. 455-471.

Gez, Başak Ocak, « İbadet Dilinin Türkçeleştirilmesi Aşamalarından Biri: Türkçe Ezan ve Uygulamaları », **Çağdaş Türkiye Tarihi Araştırmaları Dergisi**, vol. 2, n° 6, 1996, pp. 157-167.

Güven, Erdem-Yılmazata, Mehmet, « Milli İnkılap And the Thrace Incidents of 1934 », **Journal of Modern Jewish Studies**, vol. 2, n° 13, 2014, pp. 190-211.

Harvey, David, « Le « Nouvel Impérialisme » : Accumulation par Expropriation », **Actuel Marx**, vol. 1, n° 35, 2004, pp. 71-90.

Hakkı, İsmail, « Türkün asaleti taşkınlıklara asla müsait değildir. », **Yeni Asır**, 8 juillet 1934.

Horkheimer, M., « History and Psychology », dans **Between Philosophy and Social Science: Selected Early Writings**, trad. par G.F. Hunter, S. Kramer and J. Torpey, Cambridge: The MIT Press, 1993, pp. 111-128.

İbar, Gazanfer, « Trakya'da Yahudiler Yaşardı », **Atlas Tarih**, n° 11, février-mars 2012, pp. 86-93.

İzzet, Selami, « Yahudi hadisesi », **Vakit**, 8 juillet 1934.

Karabatak, Halûk « 1934 Trakya Olayları ve Yahudiler », **Tarih ve Toplum**, n° 146, février 1996, pp. 4-16.

Kemal, Ragıp, « Köylü, bezirganların elinden kurtarılmalıdır », **Vakit**, 6 mai 1934.

Köymen, Oya, « Préface », dans **Sermaye Birikirken: Osmanlı, Türkiye Dünya**, 3^{ème} édition, İstanbul: Yordam Kitap, 2001, pp. 11-19.

Laçiner, Ömer, « Préface », dans Taner Akçam, **Türk Ulusal Kimliği...**, pp. 9-20.

Lemi, Osman oğlu, « Almanya'dan alınacak dersler », **İnkılap**, mai 1933, vol. 2, pp.1-3.

Leyon, Avram, « Al enemigo lo toporas en tu entorno », **Şalom**, 21 avril 1971.

Levi, Avner, « 1934 Olayları Alınamayan Ders », **Tarih ve Toplum**, n° 151, juillet 1996, pp. 10-17.

Magdoff, Harry, « İlkel Birikim ve Emperyalizm », trad. par Necati Duran, dans **İlkel Birikim: Sermayenin Kaldıracı**, éd. par: Özay Göztepe, 1^{ère} édition, Ankara: Notabene Yayınları, 2004, pp. 299-314.

Mim., « Yakıcı Bir hadise », **Edirne'de Milli Gazete**, 1 février 1934.

Mim., « Türkçe konuşmak meselesi », **Edirne'de Milli Gazete**, 25 juin 1934.

Mustafa Şerif, « İnkılap gençliği ve rüşvet », **Edirne'de Milli Gazete**, 28 mai 1934.

Onur, Oral « Trakya Olayları Hakkında », **Tarih ve Toplum**, n° 149, mai 1996, pp. 3-4.

Orhun, Mehmet, « Hocam Hüseyin Nihal Atsız Beğ », **Ortadoğu**, 23 mars 1976.

Özçelik Pınar Kaya, « İlk Birikim Sorunsalı Bağlamında Türk Ulus Devletinin Kurulma Sürecinde Gayrimüslim Azınlıklar », **Praksis**, n° 39, 2015/3, pp. 45-102.

Özman Aylin-Dede Kadir, « Türk Sağı ve Masonluğun Söylemsel İnşası », dans **Türk Sağı: Mitler, Fetişler, Düşman İmgeleri**, éd. par İnci Özkan Kerestecioğlu et Güven Gürkan Öztan, 3^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2016, pp. 169-201.

Öztan, Tebessüm, « Öfkeyi Çizmek: Milliyetçi Tahayyülde Düşman Portreleri », dans **Türk Sağı: Mitler, Fetişler...**, pp. 137-167.

Saban, Giacomo, « Ebrei di Turchia (2) Gli Anni Difficili », **La Rassegna Mensile di Israel**, vol. 56, n° 1/2, 1990, pp. 161-189.

Sarınay, Yusuf, « Préface », dans **Osmanlı Belgelerinde Ermenilerin Sevk ve İskânı**, préparés par: Recep Karacakaya, Hüseyin Özdemir *et al.*, Ankara: T.C. Başbakanlık Devlet Arşivleri Genel Müdürlüğü, Osmanlı Arşivi Daire Başkanlığı, publication no: 91, 2007, pp. V-VIII.

Sami, Süleyman, « Bir Hesaplaşma », **Edirne'de Milli Gazete**, 28 août 1933.

Sussnitzki, A. J., « Ethnic Division of Labor », dans éd. par Charles Issawi, **The Economic History of the Middle East 1800-1914**, Chicago: The University of Chicago Press, 1966, pp. 114-125, (pour l'original, « Zur Gliederung wirtschaftlicher Arbeit nach Nationalitäten in der Türkei », Archiv für Wirtschaftsforschung im Orient, 2 (1917), pp. 382-407).

Şeref Bey, « Edirne Musevi Gençliği », **Edirne'de Milli Gazete**, 14 septembre 1933.

Şeref Bey, « Gazi'nin İsteddiği Gençlik », **Edirne'de Milli Gazete**, 18 septembre 1933.

Rasih, Osman oğlu, « Kari », **Milli İnkılap**, 1 juin 1934, vol. 5, p. 8.

Rıfat, Cevat, « Anti-Semi(ti)zm! », **İnkılap**, 1 juin 1933, vol. 3, pp.1-2.

Tanyeri, Cansever « Kemal Fedai Coskuner Hayatı ve Fedai Dergisi Üzerine Notlar », dans **3 Mayıs 1944....**, pp. 194-196.

Tilly, Charles, « War Making and State Making as Organized Crime », dans **Bringing the State Back In**, éd. par Peter Evans, Dietrich Rueschemeyer et Theda Skocpol, Cambridge: Cambridge University Press, 1985, pp. 169-191.

Toprak, Zafer, « 1934 Trakya Olaylarında Hükümetin ve CHF'nin Sorumluluğu », **Toplumsal Tarih**, n° 34, octobre 1996, pp. 19-25.

Turan Ömer- Öztan, Güven Gürkan, « Erken Cumhuriyet Döneminde İnkârcılık, Emvâl-i Metrûke ve Devlet Kapasitesi », **Praksis**, n° 39, 2015, pp. 103-143.

Turanlıoğlu, M. Uluğ, « Vatan Hainleri », **Edirne Postası**, 17 novembre 1942.

Ünlü, Barış, « Türklük Sözleşmesi'nin İmzalanışı (1915-1925) », **Mülkiye Dergisi**, vol. 3, n° 38, 2014, pp. 47-81.

Vâ-Nû, « İstanbul'a kaçan Yahudiler neler anlatıyor? », **Haber Akşam Postası**, 6 juillet 1934.

Zürcher, Eric Jan, « Kemalist Düşüncenin Osmanlı Kaynakları », trad. par Özgür Gökmen, dans éd. Ahmet İnsel, **Modern Türkiye'de Siyasi Düşünce, Kemalizm, tome II**, 6^{ème} édition, İstanbul: İletişim Yayınları, 2009, pp. 44-55.

« Bilinmelidir », **Milli İnkılap**, 1 mai 1934, vol. 1, p. 5.

« Cumhuriyet yıllarında antisemitizm var mıydı? », **NTV Tarih**, mars 2009, pp. 52-53.

« Dünya Siyasetinde Yeni Hadiseler », **İnkılap**, avril 1933, vol. 1, pp.16-18.

« Orhunda Okuyunuz », **Milli İnkılap**, année 2, vol. 4, 15 juin 1934, p. 9.

« Yahudiler Türkün servetini harice kaçırıyor », **İnkılap**, juillet 1933, vol. 4, p. 25.

G. Sources électroniques

http://www.fleurislam.net/media/doc/coran/sourate_005.html, consulté le 17 june 2019.

<http://katalog.idp.org.tr/dergiler/35/fedai>, consulté le 18 mai 2018.

<http://www.millire.com.tr/Tarihce.html>, consulté le 18 décembre 2018.

<https://www.birgun.net/haber-detay/beyoglu-ndaki-neve-salom-sinagogu-na-saldiri-170908.html>, consulté le 17 mai 2018.

<https://tr.sputniknews.com/haberler/201710251030742354-aksener-iyi-parti-genel-baskan/>, consulté le 19 mai 2017.

H. Entretiens

L'entretien avec le Professeur Metin Sarfati, à Istanbul, 15 mars 2017.

L'entretien avec né en 1925, Kamil Denkel à Edirne, 8 novembre 2016.

L'entretien avec né en 1927, Mehmet Fırıncılar, à Edirne, 21 décembre 2016.

L'entretien avec né en 1936, Ş. İ. à Edirne, 27 septembre 2017.

L'entretien avec née en 1923, Rayegan Köyatası à Edirne, 4 novembre 2016.

L'entretien avec né en 1926, Hidayet Abacıoğlu à Edirne, 8 novembre 2016.

TEZ ONAY SAYFASI

Üniversite : T.C. GALATASARAY ÜNİVERSİTESİ
Enstitü : SOSYAL BİLİMLER ENSTİTÜSÜ
Hazırlayanın Adı Soyadı : İlkay Öz
Tez Başlığı : LES POLITIQUES DE LA TURQUIFICATION ET
L'ACCUMULATION PRIMITIVE DES MUSULMANS-TURCS PAR DEPOSSESSION DES
MINORITES NON MUSULMANES: EXEMPLE D'EDİRNE
Savunma Tarihi : 26 / 08 / 2019
Danışmanı : Doç. Dr. Özgür Adadağ

JÜRİ ÜYELERİ

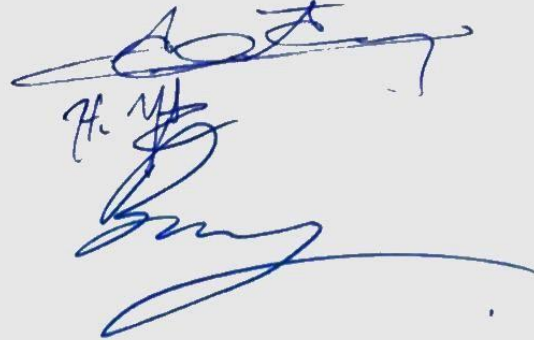
Unvanı, Adı Soyadı

İmza

Doç. Dr. Özgür Adadağ

Doç. Dr. Hakan Yücel

Dr. Öğr. Üyesi Barış Zeren



Enstitü Müdürü

Prof. Dr. M. Yaman ÖZTEK

